Charles Onana

Préface de Charles Millon

HOLOCAUSTE AU CONGO

L'Omerta de la communauté internationale

La France complice ?

L'ARTILLEUR

CHARLES ONANA

HOLOCAUSTE AU CONGO

L'Omerta de la communauté internationale

L'ARTILLEUR

Sommaire

Titre

Copyright

Préface

Avant-propos

I – Le plan secret d'invasion militaire du Congo-Zaïre

1 – La méthode rwandaise pour masquer l'invasion du Congo-Zaïre

2 – Le déploiement militaire anglo-américain au Rwanda

3 – La traque des « génocidaires » ou l'alibi de Paul Kagame

4 – La chute du président Mobutu consacre l'invasion du Congo-Zaïre

5 – Le Congrès s'interroge sur l'action de Bill Clinton au Congo-Zaïre

6 – Le projet d'empire tutsi connu à l'Élysée et à la Maison Blanche

II – Les Banyamulenge et la destruction préméditée de la RDC

1 – Les « Banyamulenge » ou l'histoire fabriquée au Kivu

2 – Les guerres de Kagame et ses « Banyamulenge » en RDC Ruberwa, Mutubetsi, Nkunda, M-23…

3 – La FIDH : une défense des droits humains à géométrie variable

4 – Le viol des femmes congolaises ou la terreur organisée

5 – L'ONU révèle le pillage et l'Europe affiche sa complaisance

6 – L'infiltration de l'armée et l'impunité garantie aux criminels

Annexes

Cahier photos

Cartes

Index

Préface

Par Charles Millon
Ancien ministre de la Défense

L'histoire actuelle du Congo-Kinshasa (RDC) demeure obscure pour nombre de nos contemporains : trop loin, trop compliqué, trop forestier, ce pays-continent dont les richesses immenses excitent les appétits est pourtant la

proie depuis plus de vingt-cinq ans de vautours en tout genre, qu'ils soient intérieurs ou, plus fréquemment, extérieurs. Ce sont ces pages de sang que Charles Onana, qui s'est imposé comme l'un des meilleurs connaisseurs de cette Afrique que l'on nomme communément des « Grands Lacs », met au jour ici. Des pages de sang qui devraient faire la honte d'une partie de l'Occident, s'il daignait ouvrir les yeux. Car depuis 1997, en République démocratique du Congo, et particulièrement dans sa région orientale du Kivu, on dénombre 10 millions de morts, 500 000 femmes violées et 110 000 km2 de forêts dévastés par l'exploitation illégale des ressources minières.

Mais cette guerre, ouverte puis larvée, qui se déroule toujours à bas bruit, a des origines particulièrement exogènes, et il faut remonter à 1994 et au génocide voisin des Tutsis par les

Hutus au Rwanda pour comprendre le dessous des cartes. L'analyse géopolitique et les informations précieuses que Charles Onana apporte dans ce livre me poussent à rappeler de douloureux souvenirs sur le rôle de la France, tel que j'ai pu le vivre en tant que ministre de la Défense de Jacques Chirac, de 1995 à 1997.

La guerre du Kivu, la région orientale de la République démocratique du Congo, a éclaté en 1996 à la suite du soulèvement des Tutsis congolais, qu'on appelle les Banyamulenge, instrumentalisés par le Rwanda du tout-puissant >Paul Kagame soutenu par les États-Unis et les Britanniques. L'Est de la RDC accueillait en outre depuis 1994 de très nombreux réfugiés hutus, fuyant la colère et la vengeance des Tutsis arrivés au pouvoir. Autant dire que tous les ingrédients pour une explosion étaient réunis.

À cette époque régnait encore au Congo le maréchal Mobutu qui, malgré les nombreuses exactions dues à sa tyrannie, demeurait un fidèle allié de la France et surtout un facteur de stabilité pour toute l'Afrique centrale. La question que se posait la France, déjà publiquement et iniquement salie après l'opération Turquoise qui avait pourtant permis de sauver des Tutsis durant le génocide rwandais de 1994, était : comment préserver la paix sans soutenir mordicus Mobutu ? Du côté anglo-saxon, et particulièrement américain, la solution semblait toute trouvée : leur champion Laurent-Désiré Kabila, soutenu par les deux présidents rwandais et ougandais, Paul Kagame et Yoweri Museveni, renverserait le maréchal, prendrait le pouvoir et tant pis s'il fallait abandonner le Kivu, tout l'est du pays jusqu'à la capitale régionale Kisangani, et tous les trésors miné-

raux à la rapacité des pays voisins et à leurs alliés affairistes. L'occasion était trop belle de marier fausse morale publique et rendement économique.

Cette guerre s'inscrivait de plus dans une rivalité générale américano-française. Le président Chirac avait déjà opportunément été attaqué au niveau international pour avoir autorisé des essais nucléaires. De même, les Anglo-saxons avaient-ils bloqué le renouvellement du francophone Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire général de l'ONU. Enfin, la France négociant son retour dans le commandement intégré de l'OTAN contre la création d'un « pilier sud » de l'organisation en Méditerranée dont elle aurait pris la tête s'était vu infliger une méprisante fin de non-recevoir par les États-Unis. On a encore beaucoup spéculé sur le fait que le président américain Bill

Clinton avait des intérêts personnels, amicaux et économiques dans la région des Grands lacs (lire à ce sujet *Carnages*, de Pierre Péan, Fayard, 2010).

Reste qu'il nous fallait, nous, la France, agir, pour éviter les dégâts inouïs qu'allait précipiter l'invasion attendue de ce pays grand comme quatre fois le nôtre par des voisins sans foi ni loi. La France, quand bien même il ne s'agissait pas d'une de ses anciennes colonies, avait une responsabilité historique dans la région. Après tout, sous Giscard d'Estaing en 1978, nos troupes étaient déjà intervenues à Kolwezi, dans une opération réussie et admirée.

La suite allait, hélas, trois fois hélas, confirmer nos prédictions.

Tout avait pourtant bien commencé. En tant que ministre de la Défense, appuyé par le secrétaire général de l'Elysée qu'était alors Do-

minique de Villepin, j'avais présenté en conseil de Défense au président de la République un plan d'intervention militaire en RDC. L'armée française, blessée par les calomnies colportées sur son action au Rwanda deux ans plus tôt, me soutenait par la voix de son chef d'État-major Jean-Philippe Douin. Seuls quelques-uns renâclaient : le Premier ministre Alain Juppé, le ministre aux Affaires étrangères Hervé de Charette et le conseiller Afrique de l'Élysée Michel Dupuch imaginaient que cette opération nous isolerait sur la scène internationale. Finalement, nous fûmes paralysés. Car, quoique Jacques Chirac ait donné son feu vert à ce moment-là, quoique nos services soient pré-positionnés sur le terrain, quoique le plan militaire ait été achevé pour la « stabilisation du Kivu par la France », lors du Conseil de Défense suivant, le Président de la République suspend

l'opération. Nous avons su depuis que c'était le président américain lui-même, Bill Clinton, qui avait fait pression sur Jacques Chirac en personne pour qu'il annule tout.

Les révélations qu'apporte ici Charles Onana sur le rôle qu'ont joué les Etats-Unis dans cette affaire confortent cette thèse. Et c'est l'une des grandes qualités de cet ouvrage, dont on espère qu'il aidera à rétablir la vérité historique, que de s'appuyer sur des sources secrètes et nouvelles, puisées à la meilleure eau. Que la France ait cédé au chantage américain a précipité ce que nous avions vu ; que nous ayons dû en rabattre a signé non seulement la fin de la « Françafrique » dans cette région – et peut-être est-ce mieux ainsi – mais a encore et surtout signé l'arrêt de mort de populations innombrables. Combien de réfugiés ont été massacrés par les troupes rwandaises ? Qui demandera un jour

des comptes à Paul Kagame, le protégé des États-Unis ? La France n'a cessé d'alerter depuis lors, notamment par la voix de Xavier Emmanuelli, secrétaire d'État à l'Action humanitaire, dépêché par le président sur place à l'époque et qui revint avec ce cri d'alarme : « Il faut leur venir en aide de toute urgence, autrement ces gens vont disparaître ». Beaucoup ont disparu. Jacques Chirac lui-même lança un appel solennel à la communauté internationale, qui ne fut jamais entendu.

Washington n'aura cessé de nier la réalité sur ce sujet, protégeant sa politique et ses intérêts. Les populations du Kivu et de l'est général du Congo-Kinshasa en paient le prix fort depuis vingt-cinq ans. C'est en quoi je me suis permis de remuer ces souvenirs, non par complaisance nostalgique, mais parce que des hommes et des femmes, des enfants souvent aussi, sont la

proie d'exactions sans nom, dans une guerre qui n'est toujours pas achevée, même si l'on fait semblant de ne pas la voir. Parmi les présidents français qui se sont succédé depuis, Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron auront brillé par leurs génuflexions devant Paul Kagame, qui a pourtant en sus de tout banni la langue française de son pays, justifiant ainsi son alliance avec les États-Unis et leurs grandes compagnies minières qui changent en or le sang des pauvres.

Le livre de Charles Onana a encore le mérite de remettre les choses en perspective en révélant, preuves à l'appui, l'emploi des forces occultes qui ont été mobilisées aux États-Unis en faveur de celui qui gouverne le Rwanda d'une main de fer depuis vingt-huit ans, et dont les troupes occupent toujours militairement une partie de la RDC pour la piller. Sa volonté

d'étendre son influence au Centrafrique, au Gabon et au Congo-Brazzaville, comme le montre aussi l'auteur, témoigne du véritable danger qu'il constitue pour toute l'Afrique centrale, et pour la paix dans cette région. Laissera-t-on faire encore une fois, ou s'en préoccupera-t-on enfin ? J'aimerais que ce livre touche assez de responsables politiques pour que change le cours de l'histoire.

Avant-propos

Depuis 1997, un lourd silence pèse sur plus de 10 millions de morts mais aussi sur plus de 500 000 femmes violées et sur le traumatisme de milliers d'enfants en République Démocratique du Congo (RDC) ex-Zaïre.

La vie des populations congolaises est ainsi mise à rude épreuve sans que des signes d'un retour à la paix et à la sécurité n'apparaissent

dans l'action de la communauté internationale. La voracité des pays voisins de la RDC, qui rêvent de la dépecer avec l'appui de certaines puissances occidentales, est plus visible que jamais.

Plusieurs rapports des Nations unies démontrent depuis 2001 que des millions de tonnes de minerais sont pillés et livrés à des trafiquants en tous genres et qu'ils sont exportés puis vendus chez des voisins de la RDC en premier lieu desquels le Rwanda. Malgré les preuves rassemblées par des experts de l'ONU, les institutions africaines et européennes restent silencieuses.

De même plusieurs milliers d'hectares de forêts (1 10 000 km^2) – l'équivalent de la superficie de la Bulgarie ou de Cuba – sont dévastés et livrés à une exploitation illégale et anarchique. Que se passe-t-il donc en RDC devenue, depuis

la fin de la guerre froide, l'objet d'interminables massacres de civils ? Qu'y a-t-il dans le sous-sol congolais pour susciter la convoitise des multinationales minières du monde entier et engendrer des rivalités d'une violence inouïe entre grandes puissances ? Pour comprendre ce qui conduit ce pays au chaos et à la destruction, il faut d'abord rompre le silence sur ces millions de morts dont on cherche d'ailleurs soit à nier la réalité, soit à minimiser l'importance.

La méthode utilisée jusqu'à présent consiste surtout à ne pas les évoquer et à ne plus les compter. Pourtant, plusieurs experts admettent que c'est le plus grand massacre d'êtres humains depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En 2010, on parlait déjà de 10 millions de morts pour une guerre qui avait commencé secrètement en 1994 mais officiellement en

1997. Depuis cette période, on mentionne toujours ce chiffre alors qu'il y a continuellement des massacres à l'est de la RDC. Il est évident que plusieurs organisations internationales ont renoncé, et ce depuis longtemps déjà, à recenser le nombre de victimes des massacres au Congo. Dans son discours à la nation le 30 juin 2022, le chef de l'État de la RDC, Félix Tshisekedi Tshilombo, a déclaré que « la République démocratique du Congo a déjà payé un lourd tribut avec près de 10 millions de morts ainsi que plusieurs millions d'autres personnes déplacées à la suite des atrocités commises par les forces d'agression, les forces négatives et les autres groupes terroristes étrangers, appuyés par des puissances extérieures ». À la suite de ce propos, il précise : « Notre pays fait face à une énième agression de la part du Rwanda, qui agit sous couvert du mouvement terroriste

M23 et ce en violation de tous les accords et traités internationaux. »

La désignation des auteurs du malheur des Congolais est donc faite par le chef de l'État congolais lui-même. Malgré cela, rien ne semble envisagé pour mettre un terme définitif au cauchemar et à la souffrance des populations de ce pays. De même, aucune sanction n'est adoptée contre le Rwanda pour ses actions criminelles préméditées depuis vingt ans au moins en RDC[1]. On continue de parapher des accords de paix sans lendemain et de se réunir pour des négociations futiles et interminables.

En 2010, le philosophe congolais Jean-Pierre Mbelu demandait s'il y aurait un jour « un Nuremberg II » pour la RDC. Il est certain que beaucoup redoutent cette éventualité mais l'avocat congolais Rety Hamuli, ressortissant

de la région meurtrie de l'est de la RDC, espère que son pays obtiendra justice et réparation aux yeux du monde. Depuis quelques années, cet ancien président de l'association des avocats de la défense du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) réclame, en vain, la création d'un tribunal pénal international pour la RDC. C'est d'ailleurs le vœu de nombreux Congolais qui ne doivent justement pas oublier que la justice espagnole, saisie en 2005 par le pacifiste et militant des droits de l'homme espagnol Juan Carrero Saralegui, est déjà en situation de juger les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité commis dans leur pays[2]. La justice espagnole détient suffisamment de preuves et de témoignages pour poursuivre sans tarder ceux qui commettent et qui ont commis des crimes contre l'humanité en RDC depuis 1998[3].

Pour trouver le chemin qui mène à la justice, il est important de procéder dès à présent à la remise en cause systématique du discours controuvé que certains entretiennent sciemment sur la situation militaire qui prévaut à l'est de ce pays. Par exemple, on continue de prétendre que ce sont des « génocidaires » rwandais ou des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), apparentées aux « forces génocidaires » de 1994, qui sèment la mort et la violence à l'est de la RDC.

Ce discours incantatoire et mal documenté, élaboré et distillé par le régime de Kigali et ses soutiens, vise à entretenir la confusion et à brouiller les pistes sur la réalité. Et pour cause, il ne se réfère jamais aux différents rapports de l'ONU, qui expliquent depuis 2001 qui sont les auteurs du pillage ou de l'extermination des populations dans cette partie du pays. Il

est très frappant de constater que les représentants de l'Union européenne reprennent à leur tour le même discours alors qu'ils détiennent des informations précises sur les auteurs des crimes contre les civils en RDC[4]. Cette institution envoie effectivement, depuis deux décennies au moins, des représentants spéciaux et des officiers de renseignements et même de nombreux experts sur le terrain[5].

Il est donc incontestable que la pratique d'une politique de l'omerta ou de la diffusion de fausses informations conduit chaque jour à l'aggravation de la situation des populations congolaises et à l'affaiblissement programmé des institutions de ce pays. Et cette politique du silence est encore plus frappante lorsqu'elle touche les victimes européennes. Le 22 février 2021, dans cette même région de la RDC gangrenée par la mafia internationale des

minerais, l'ambassadeur italien Luca Attanasio est froidement assassiné avec son chauffeur et son garde du corps. Aucune commission d'enquête n'est alors mise en place par les institutions européennes pour tenter d'identifier les auteurs ou les commanditaires de cet acte criminel. On assiste cependant à un concert d'indignations laissant penser qu'une ligne rouge a été franchie et qu'il y aura des suites judiciaires à cet assassinat. Le représentant spécial adjoint du secrétaire général de l'ONU en RDC, McLachlan-Karr, déclare, à cette occasion, que « les responsables de cette attaque doivent être identifiés et poursuivis avec la plus grande détermination ». Dans un tweet très remarqué, M. Charles Michel, président du Conseil européen et fils de l'ancien commissaire européen Louis Michel, se dit profondément « choqué ». Le président italien, Sergio Mattarella, qualifie

cet acte de « lâche » avant de souligner que « la République italienne est en deuil pour ces serviteurs de l'État qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leurs fonctions ».

Après ces déclarations teintées d'émotion, le rideau se referme sur la scène du crime. Les dirigeants européens retrouvent aussitôt le chemin du silence comme pour mieux garantir l'impunité aux auteurs de ce crime. Pourquoi la recherche de la vérité n'est-elle pas à la hauteur de l'indignation exprimée par les dirigeants européens ? Comment expliquer que ces mêmes dirigeants européens, si prompts à parler de l'invasion de l'Ukraine ou des crimes contre ses populations, soient en situation de paralysie devant l'extermination de plusieurs millions de personnes en RDC et n'osent à peine désigner les coupables de la mort de leur diplomate ?

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les dirigeants européens s'effacent devant la recherche de la vérité concernant un de leurs ressortissants en RDC. En 1998, ils s'étaient déjà montrés particulièrement discrets quand quatre Espagnols avaient été assassinés dans ce même pays alors qu'ils y menaient des actions humanitaires et semblaient être des témoins gênants de la salle guerre que les troupes rwandaises de l'actuel régime de Kigali livrent aux populations congolaises.

Le moins que l'on puisse dire est que l'apathie des dirigeants européens face aux crimes des troupes de Paul Kagame ou du régime ougandais de Yoweri Museveni en RDC interroge autant que leur mutisme sur ce qu'il se passe dans ce pays depuis plus de deux décennies maintenant[6]. Ce que l'on peut noter d'ores et déjà est que certains ont essayé de réduire

l'horreur vécue par les populations de la RDC à une affaire d'incursions de « rebelles » ou de simples « groupes armés » plus ou moins identifiables.

D'où viennent ces « groupes armés » ou ces « rebelles » ? Qui sont-ils et qui les finance ? Voilà des questions simples que l'on évite soigneusement d'aborder alors que des responsables européens sont parfaitement au courant et rédigent même des rapports confidentiels sur ce qu'il se passe dans cette région[7].

Un autre point troublant est de constater que certains chefs de guerre ou responsables de ces prétendues « rébellions » ou « groupes armés » ont pu sévir pendant une vingtaine d'années en RDC sans courir le risque d'être inquiétés, y compris par les forces des Nations unies pourtant présentes sur le terrain. Cette attitude des casques bleus de l'ONU a choqué des milliers

d'aborder alors que des responsables européens sont parfaitement au courant et rédigent même des rapports confidentiels sur ce qu'il se passe dans cette région[7].

Un autre point troublant est de constater que certains chefs de guerre ou responsables de ces prétendues « rébellions » ou « groupes armés » ont pu sévir pendant une vingtaine d'années en RDC sans courir le risque d'être inquiétés, y compris par les forces des Nations unies pourtant présentes sur le terrain. Cette attitude des casques bleus de l'ONU a choqué des milliers de Congolais qui ont, à diverses reprises, exprimé avec véhémence leur mécontentement et demandé le départ des troupes de l'ONU de leur pays. On a pourtant vu certains responsables européens rencontrer les chefs de guerre qui terrorisent la population de la RDC et ces rencontres n'ont jamais été suivies d'effets sur le plan judiciaire. Même quand les experts de l'ONU et de diffé-

rentes organisations des droits humains les ont formellement identifiés comme étant des criminels contre l'humanité et qu'ils ont pointé leurs différents soutiens, ces chefs de guerre, désormais réfugiés au Rwanda, n'ont toujours pas été inquiétés.

Il est maintenant établi par plusieurs organisations congolaises que des centaines de milliers de femmes sont encore violées et torturées par ces « bandes armées » ou ces « rebelles » en RDC. Le médecin congolais et Prix Nobel de la paix Denis Mukwege a réussi à en sauver beaucoup, après de difficiles et très délicates interventions chirurgicales[8]. Malgré ses appels au secours, la communauté internationale reste immobile. Que faut-il donc penser de tout cela ? Que faut-il faire pour obtenir un peu d'attention pour ces centaines de milliers de femmes en détresse et pour ces populations martyrisées d'Afrique centrale ? Beaucoup souffrent

encore des séquelles de viols ou de traumatismes divers malgré une réelle prise en charge psychologique. Leur vie quotidienne demeure épouvantable car elles sont contraintes de vivre avec la crainte d'un éventuel retour de leurs bourreaux. Nous avons reçu des appels et des messages de détresse de certaines de ces femmes violées avec la reprise de la guerre par la milice M-23 soutenue, d'après les rapports clairs de l'ONU, par le Rwanda.

La situation est aujourd'hui telle que des efforts colossaux sont plutôt fournis pour que rien ou presque rien ne soit divulgué sur la guerre impitoyable et sans merci qui est livrée aux populations congolaises.

En 2012, plusieurs personnalités, dont l'ancien président français Jacques Chirac, l'ancien chef de l'État du Sénégal et ancien secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, puis l'ancien directeur général de l'Unesco, Federico Mayor, le célèbre boxeur noir améri-

cain, Mohammed Ali, le Prix Nobel de la paix du Liberia, Leymah Roberta Gbowee, l'ambassadeur français Stéphane Hessel, l'écrivain Erik Orsenna et l'ambassadrice de la fondation Danielle Mitterrand, Valérie Trierweiler, touchées par le drame de la RDC, signent une tribune dans le quotidien français *Le Monde* intitulée « Au Kivu, on viole et massacre dans le silence [9] ». Les signataires de cette tribune essayaient de lancer un appel à la communauté internationale afin que cette dernière prenne au minimum une initiative urgente visant à « garantir la paix et la dignité de l'espèce humaine » en RDC.

Depuis cet appel, rien ne s'est produit… Au contraire, l'anéantissement du peuple congolais par la violence physique et psychologique se poursuit dans l'indifférence générale. Tout se passe comme si l'on souhaitait voir toutes les populations de cette région minière disparaître de la carte pour mieux profiter de leur sous-sol.

Qui sait que le coltan, principale matière première de leur téléphone portable et de leur ordinateur, vient de la RDC ? Qui sait que c'est le cobalt de la RDC, premier producteur mondial de ce minerai, qui sert à la fabrication des batteries des voitures électriques dont on vante la valeur écologique ?

L'être humain vaut-il moins qu'un gramme d'or, de diamant ou de coltan en RDC ? Cet ouvrage parviendra-t-il encore à éveiller quelques consciences sur le calvaire des femmes et des enfants du Congo ? Saura-t-il rompre l'omerta sur le sort réservé aux millions de Congolais encore en vie et à toutes ces victimes disparues qui ne parleront jamais et dont les familles sont brisées à jamais ? Réussira-t-il à nous faire refuser cette déshumanisation à laquelle nous semblons tous assister avec une certaine impuissance ? C'est l'espoir que nourrissent encore les Congolais qui nous regardent

courir avec beaucoup de compassion au chevet de l'Ukraine. Sommes-nous donc si impuissants à réagir à ce qu'il se passe en RDC et pouvons-nous prétendre que nous ne sommes pas concernés par cette tragédie humaine ? En réalité, la RDC est beaucoup plus proche de nous qu'on ne l'imagine, ne serait-ce qu'à travers nos téléphones portables et nos ordinateurs. Les pages qui suivent tenteront de montrer que la RDC est tout aussi proche de nous que l'Ukraine et que le sort de ses populations mérite également toute notre compassion.

1. Honoré Ngbanda Nz*ambo, Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occid*entaux, Paris, Duboiris, 2004, 456 p.

2. Le Forum international pour la vérité et la justice dirigé par Juan Carrero a saisi la justice espagnole en février 2005 au

sujet des crimes contre l'humanité commis au Rwanda et en RDC.

3. L'auteur a rencontré et discuté avec plusieurs témoins qui ont livré des éléments de preuve à la justice espagnole.

4. L'auteur est en possession de nombreux rapports, notes et documents confidentiels de l'Union européenne sur la situation militaire et politique qui prévaut en RDC. Certains de ces documents sont évoqués dans cet ouvrage.

5. *Ibid.*

6. Charles Onana, *Europe, crimes et censure au Congo*, Paris, Duboiris, 2012, 320 p.

7. *Ibid.*

8. Denis Mukwege et Guy-Bernard Cadière, *Réparer les femmes. Un combat contre la barbarie*, New York, Harper Collins, 2020, 160 p.

9. *Le Monde*, 25 décembre 2012.

I – LE PLAN SECRET D'INVASION MILITAIRE DU CONGO-ZAÏRE

1 – La méthode rwandaise pour masquer l'invasion du Congo-Zaïre

Il est désormais établi que la version officielle de la tragédie rwandaise de 1994 est tronquée. Quelques

rares travaux de journalistes ou de chercheurs et même d'acteurs directs ont commencé[1] à remettre en cause le récit hollywoodien que le régime de Paul Kagame et certains médias ont soigneusement construit, plus de deux décennies durant, sur les massacres et la guerre au Rwanda. L'agressivité et la violence qui s'exercent à l'encontre de tous ces auteurs sont à la hauteur de la falsification de l'histoire de cette tragédie.

De même, la médiatisation excessive des massacres et du génocide au Rwanda reste nécessaire pour l'actuel régime de Kigali, qui ne souhaite pas voir évoqué ou questionné son rôle dans la guerre qu'il poursuit indéfiniment contre des millions de Congolais sur leur territoire depuis vingt-huit ans.

Ainsi, le fait de traiter régulièrement du génocide au Rwanda maintient *de facto* le travail de nombre de chercheurs et de responsables politiques ou associatifs à

l'écart des crimes de masse que les troupes et les milices tutsis du régime de Paul Kagame commettent en RDC. Nul n'est manifestement autorisé à parler librement de ces horreurs puisque le Rwanda de Kagame fut victime d'un génocide en 1994. Pourquoi tenter de réfléchir sur les raisons ou les causes de ce génocide si le gouvernement rwandais et ses lobbys pensent déjà à la place des chercheurs, des politologues ou des historiens et très souvent d'ailleurs à la place de tous les Rwandais ? Pourquoi continuer à faire des recherches, à ouvrir de nouvelles archives et à diffuser de nouveaux témoignages si le gouvernement rwandais et ses soutiens ont trouvé toutes les réponses et les ont déjà gravées dans le marbre ? A-t-on encore au moins le droit de questionner les faits ? Apparemment non.

Dans un tel contexte, le questionnement devient suspect pour ne pas dire dangereux. Par conséquent, tous

ceux qui osent mener des recherches ou qui s'aventureraient à vouloir éclairer le public sur les massacres dans cette région, en dehors des lignes et du périmètre tracés par Paul Kagame, prennent non seulement des risques considérables mais s'exposent à la furie de Kigali et de ses réseaux clandestins en Europe. En recourant constamment à l'intimidation, au dénigrement, voire aux poursuites judiciaires et à la censure médiatique, Paul Kagame et ses lobbys tentent de contraindre tous ceux qui ont l'audace d'enquêter sur la tragédie rwandaise et sur le drame de la RDC de se ranger du « bon côté », pour éviter des ennuis…

Comment une région où les morts et les viols se comptent par millions peut-elle se transformer en un vaste espace de silence, d'intimidation et de censure ? Cette situation, plutôt fréquente là où sévit la mafia, a pris racine dans la région des Grands Lacs africains

depuis 1994. L'exemple de la RDC est de ce point de vue très intéressant car le peuple congolais est soumis sans cesse à la violence et à l'intimidation au point qu'une partie importante de la classe politique a renoncé à parler de ceux qui massacrent les Congolais. De quoi s'agit-il exactement ?

Depuis 1994, ce pays de 2 345 millions de kilomètres carrés, près de quatre fois la France, souffre d'une guerre chronique, de massacres de masse et d'atrocités continues. Au cœur de ces atrocités et de cette souffrance indescriptible, on trouve constamment des troupes venant des pays voisins, principalement du Rwanda et de l'Ouganda. Que cherchent donc ces troupes en RDC et pourquoi s'autorisent-elles à infliger un tel calvaire aux populations de ce pays ?

Pour comprendre ce qui a conduit en particulier les soldats rwandais en RDC, il est utile de revenir à la

guerre qui s'est déroulée chez eux en 1994 et sur les objectifs qui sous-tendaient cette guerre. Contrairement à ce que certains affirment souvent, le drame du Rwanda a commencé en 1990 par l'invasion des rebelles tutsis venus d'Ouganda avec pour objectif d'évincer le président rwandais Juvénal Habyarimana du pouvoir. Ces rebelles tutsis étaient globalement en service dans l'armée ougandaise, mais étant d'origine rwandaise, ils ont décidé de quitter l'armée ougandaise pour aller prendre le pouvoir au Rwanda en prétendant qu'ils y apporteraient la démocratie. Vingt-neuf ans après, ils sont toujours au pouvoir et aucune perspective d'alternance politique ne pointe à l'horizon dans ce pays.

On peut donc constater que le mensonge sur la démocratie a bien fonctionné puisque Paul Kagame compte rester au pouvoir jusqu'en 2035, totalisant ainsi quarante-cinq années de règne sans partage.

Ce sont donc des Tutsis qui gouvernent désormais le Rwanda et les Hutus puis les Twas en sont pratiquement exclus.

L'idée principale était d'installer un dirigeant à la tête du Rwanda, qui serait en mesure d'envahir le Congo-Zaïre et de s'emparer de ses richesses au profit des entreprises minières occidentales et des intérêts privés anglo-américains soutenus par certains des dirigeants occidentaux[2]. En effet, le Rwanda étant un petit pays pauvre et enclavé, ceux qui avaient soutenu Paul Kagame et les Tutsis dans leur prise de pouvoir au Rwanda avaient prévu d'être récompensés grâce aux minerais du Congo-Zaïre. Pour réussir cette phase, une offensive militaire fut donc menée contre les populations du Rwanda pour les contraindre à fuir vers le Congo-Zaïre. Dès le départ, il fallait éviter d'éveiller la curiosité des Zaïrois ou des Africains en général et même de certains

Européens sur les raisons qui poussaient à l'arrivée massive des réfugiés rwandais sur le sol zaïrois entre avril et juillet 1994[3]. D'ailleurs, pour ne pas permettre l'examen de cette question, certains vont présenter cette situation comme une conséquence directe du génocide au Rwanda.

L'afflux de millions de réfugiés rwandais en territoire zaïrois n'est en aucun cas le fait d'un accident malencontreux ni un « dégât collatéral » du génocide rwandais. Il procède au contraire d'une action militaire minutieusement préparée en vue d'envahir et d'occuper l'est du Zaïre pour exploiter ses minerais. Il s'agit d'inciter les populations autochtones de l'est du Zaïre à abandonner leurs terres aux populations étrangères aux fins de mieux organiser l'exploitation minière. La deuxième et la troisième partie de cet ouvrage donnent plus de précisions sur ce point. Ainsi, parler de « consé-

quence du génocide rwandais » au sujet des réfugiés arrivant au Zaïre entre 1994 et 1996 est au moins un euphémisme, au plus une grave erreur d'analyse. La tragédie rwandaise a donc longtemps servi d'écran de fumée aux organisateurs du plan d'invasion du Congo-Zaïre et cette lecture doit être complètement remise en cause aujourd'hui.

D'ailleurs, cette vision ne saurait davantage prospérer au motif qu'elle relève *stricto sensu* de la propagande du régime de Paul Kagame qui prétend que ce qui se passe au Congo concerne exclusivement les Congolais. Le discours sur les « dégâts collatéraux » du génocide rwandais fut suffisamment puissant et répétitif au point que même les autorités zaïroises ont fini par le croire, en voyant les réfugiés rwandais entrer massivement sur leur territoire. Ils pensaient que leur pays subissait les conséquences de la guerre

du Rwanda même s'ils n'étaient pas dupes dans l'ensemble. Ils étaient surtout loin d'imaginer que leur pays était devenu la cible principale de ce qui se jouait au Rwanda. Ils ne voyaient pas explicitement que leur pays était, dès 1994, non seulement dans la ligne de mire du régime de Paul Kagame qui venait de prendre le pouvoir à Kigali, mais qu'il était aussi dans le viseur des milieux d'affaires anglo-saxons qui voulaient dépecer le Congo et le vider de ses ressources naturelles et de ses populations.

Les réfugiés rwandais seront donc utilisés pour masquer ce projet.

L'examen minutieux de la stratégie militaire employée par Paul Kagame et ses hommes permet aujourd'hui d'expliquer aisément cette réalité, peu saisissable en 1994. La volonté de Paul Kagame de s'emparer de tout le pouvoir au Rwanda le plaçait na-

turellement en position idéale pour envahir le Zaïre. Il est important de souligner dès à présent que les Zaïrois d'hier ou Congolais d'aujourd'hui n'ont strictement rien à voir avec les massacres ou le génocide au Rwanda. C'est un point essentiel qu'il faut garder à l'esprit car il s'agit avant tout d'une affaire entre Tutsis et Hutus du Rwanda chez eux. Lorsque les réfugiés hutus et même tutsis commencent à se déverser au Congo-Zaïre en avril, mai et juin 1994, fuyant la violence du nouveau régime tutsi rwandais, rien n'indique précisément qu'il s'agit là d'une action d'invasion. Cependant, le comportement des soldats de Paul Kagame et leur action sur le terrain livrent des informations pertinentes sur les différentes phases de leurs objectifs concernant le Congo-Zaïre.

La première phase de l'invasion du Congo-Zaïre se déroule donc au Rwanda même. Lorsque les soldats de

Kagame s'attaquent essentiellement aux populations rwandaises à partir du nord et de l'est du pays, on constate qu'ils les poussent vers le centre du pays et principalement vers la capitale Kigali[4]. Par ce procédé, les rebelles tutsis décident de fermer la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie à l'est, où le nombre des réfugiés est déjà évalué à 470 000 selon le chercheur belge Dirk De Schrijver[5], pour que les populations se dirigent plutôt à l'intérieur du Rwanda et progressivement vers l'ouest, à la frontière zaïroise (voir carte : Action militaire du FPR au Rwanda en 1994). Un rapport de l'association américaine Refugees International, financée par George Soros, adressé au Haut-Commissariat aux Nations unies décrit le harcèlement et la violence que les rebelles de Paul Kagame font subir aux réfugiés rwandais. Ces données ne diffèrent pas de celles que découvrira l'envoyé spécial du quotidien français

Libération à la frontière tanzanienne avec le Rwanda : « les réticences du FPR à conduire les journalistes et les organisations humanitaires dans certaines zones qu'il tient accréditent l'idée que la guérilla a quelque chose à cacher et qu'elle a fermé les frontières pour mieux régler ses comptes. Mardi, le HCR est d'ailleurs venu confirmer les accusations par la voix d'un de ses responsables qui rentrait d'une mission d'exploration le long de la frontière. Devant ses yeux, des réfugiés qui tentaient de franchir la rivière Akagera ont été fusillés par les rebelles. Se basant sur les témoignages de réfugiés, le HCR, sortant de la réserve affichée jusqu'ici, fait état de "tirs délibérés" sur les réfugiés, de villageois rassemblés dans des écoles et mis en pièces à la machette, et de gens jetés vivants, pieds et poings liés, dans l'Akagera[6] ».

Dans cette boucherie qui a manifestement lieu devant témoins et que très peu de médias oseront décrire, le journaliste français qui raconte ces événements ainsi que les représentants du HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) assistent à des actes d'une gravité extrême mais dont les motivations restent pour le moins obscures.

Pourquoi cette « rébellion » dont plusieurs médias et organisations humanitaires vantent si régulièrement la discipline et la prudence se livre-t-elle donc au carnage[7], y compris devant le HCR ? Pourquoi donne-t-elle l'impression de cacher quelque chose à la frontière entre la Tanzanie et le Rwanda et que cache-t-elle exactement ?

En juin 1994, le rapporteur spécial de l'ONU René Degni-Ségui évoque « un exode sans précédent » de populations, concernant à la fois des déplacés internes

et des exilés, et souligne que « la grande majorité d'entre eux étaient des Rwandais d'origine ethnique hutu fuyant l'avancée du FPR (Tutsi) dans l'est du Rwanda »[8].

Cette constatation est également faite par le chercheur belge Dirk De Schrijver qui écrit : « Lorsque le FPR commença son offensive finale, il lança dans un premier temps ses troupes dans l'est du pays. Suite à cela, un grand nombre d'habitants de cette région cherchèrent refuge au-delà des frontières les plus proches, celle de l'est, donc vers la Tanzanie. Dans un même mouvement, les troupes du FPR prirent le centre (Kigali), puis le sud du pays, poussant une vague de réfugiés au-delà des frontières du sud, à l'intérieur du Burundi. L'organisation Oxfam a estimé leur nombre à 255 000. Quand la ville de Ruhengeri (dans le nord du pays) tomba entre les mains du FPR le 12 juillet, seules

les préfectures de l'Ouest, le long de la frontière zaïroise, restèrent accessibles aux militaires des Forces armées rwandaises (FAR) et aux populations civiles en fuite. L'arrivée des réfugiés à Goma dans le Nord-Kivu date de la mi-juillet 1994. À ce moment, le gouvernement intérimaire accompagné par une grande partie des FAR avait quitté Gisenyi et était parti en exil. Un des derniers messages du Gouvernement à la population avait été un appel incitant celle-ci à prendre la route et rejoindre le Gouvernement au Zaïre. La population du Nord-Ouest obéit et une masse de près d'un million de Rwandais traversèrent la frontière rwando-zaïroise du Nord-Kivu entre le 14 et le 18 juillet. Leur nombre a été estimé à 850 000. Quand le FPR dirigea ensuite son offensive vers le sud-ouest, il se heurta à la "zone de sécurité" instaurée par la France dans le cadre de l'"opération Turquoise". Le FPR dut arrêter

son avance [...]. On estime que durant cette opération quelque 600 000 Rwandais traversèrent la frontière du Sud-Kivu[9]. »

Au vu des chiffres présentés ici, il est clair que la question de l'exode massif des populations vers le Zaïre est inséparable de la conquête du pouvoir au Rwanda et d'une stratégie militaire visant l'occupation du Congo-Zaïre. L'argument qui consiste à dire que ce sont les membres du gouvernement rwandais en fuite qui incitèrent la population à se réfugier au Zaïre est inconsistant car il ignore complètement la pression militaire des troupes du FPR (Front patriotique rwandais) sur cette même population.

Il est incontestable que la méthode et les moyens utilisés par Paul Kagame et ses hommes visent d'une part le massacre de la majorité des populations civiles rwandaises qui tombaient entre leurs mains et d'autre

part l'expulsion de la population hutu, majoritaire au Rwanda, en la forçant à prendre le chemin de l'exil au Congo-Zaïre. On est donc bien en face d'une invasion masquée où Kagame se sert des réfugiés hutus pour prendre pied au Zaïre. C'est une atteinte flagrante à la souveraineté du Zaïre sans y déployer des troupes au départ. Cette méthode consiste à agir sur le territoire zaïrois sans attirer l'attention des dirigeants zaïrois ni même celle des pays africains ou des observateurs étrangers. Autrement dit, l'arrivée massive des réfugiés rwandais au Zaïre ne peut pas à elle seule permettre de soupçonner Paul Kagame ni ses troupes de vouloir conduire une action militaire au Zaïre. Pourtant, ce sera bien le cas. Pour saisir cette réalité, ce n'est pas au Zaïre ou à partir du Zaïre qu'il faut observer les choses mais à partir du Rwanda. La pression militaire exercée à la fois contre l'armée gouvernementale (hutu) en débâcle

mais aussi et surtout contre les civils indique avec précision que l'objectif des rebelles tutsis est de continuer à massacrer les populations en fuite. C'est exactement ce que deux chercheurs américains, les Prs Allan Stam et Christian Davenport, ont découvert en réalisant, à partir de données spatio-temporelles, des cartes de simulation mettant en relation la pression militaire du FPR/APR et les déplacements de la population civile[10]. Il y a néanmoins un volet très important qui a échappé à ces chercheurs mais qui relève essentiellement de la géopolitique, c'est l'invasion du Zaïre par le canal des réfugiés à partir de cette même pression militaire. L'analyse du mouvement des troupes du FPR/APR révèle qu'en plus de l'augmentation des massacres en 1994, l'invasion du Zaïre fait aussi partie de ses objectifs politiques.

Une carte de la direction du renseignement militaire français du 2 mai 1994 classée « confidentiel défense » montre d'ailleurs à quelle vitesse s'opère la progression des rebelles de l'APR/FPR en direction de la frontière du Congo-Zaïre. Deux autres cartes datées du 15 et du 19 mai montrent également comment les troupes de l'APR/FPR venant de l'est et du sud-est du Rwanda poussent massivement les populations vers l'est du Congo-Zaïre[11]. L'objectif qui consiste à envoyer toutes ces populations en exil forcé est, d'une part, de régler un problème politique au Rwanda, en supprimant la majorité de l'opposition hutu, et, d'autre part, de déverser ces personnes sur le territoire congolais que Paul Kagame se prépare à envahir militairement. Cette dimension n'a pas été, jusque-là, suffisamment prise en compte car beaucoup ne voyaient pas de lien entre la conquête militaire du pouvoir au Rwanda et l'invasion

du Zaïre. Si peu de chercheurs ont perçu que la conquête militaire du Rwanda était liée à la conquête du Zaïre ou que cette dernière était le prolongement de la première, c'est précisément parce que tous les regards se sont portés uniquement sur le massacre des Tutsis.

Ainsi, pour mieux dissimuler leur plan d'invasion du Zaïre, les nouveaux maîtres du Rwanda vont d'abord soutenir que les « génocidaires » hutus ont fui le Rwanda avec l'aide de la France pour se réfugier avec armes et bagages au Zaïre. Ensuite, ils vont prétendre qu'il faudrait les déloger et les arrêter pour qu'ils ne reviennent pas nuire à la sécurité du Rwanda. Cette supercherie a parfaitement fonctionné puisque les autorités zaïroises ont naïvement cherché pendant plusieurs mois toutes les solutions possibles pour neutraliser les « génocidaires » sur leur sol alors qu'elles étaient

simplement en face du début de l'exécution du plan d'invasion de leur pays par le régime de Paul Kagame.

En présentant les réfugiés hutus de façon globale et indifférenciée comme des « génocidaires », Paul Kagame et ses soutiens ont immédiatement empêché toute interrogation sur cet afflux massif de Rwandais au Zaïre. Ils ont en outre privé ces populations en détresse de la compassion et du soutien dont elles avaient nécessairement besoin conformément aux conventions internationales.

En somme, pourquoi soigner des « génocidaires » ou avoir de l'empathie pour des gens qui seraient, selon Paul Kagame et ses soutiens, dépourvus d'humanité ? C'est en fait le rejet et l'abandon de ces populations civiles innocentes que le régime tutsi de Kigali a imposé à la communauté internationale pendant toute cette période tragique. Ce fut un succès remarquable puisque

cette idée que Hutu égale « génocidaire » est désormais ancrée dans les esprits au point que l'acquittement des Hutus membres du Gouvernement déchu des années plus tard n'a pas changé cette perception dans les faits ni même au sein des institutions en Occident.

Concrètement, le discours accusateur de Paul Kagame à l'encontre de ces réfugiés est devenu parole d'évangile dans les médias occidentaux et diverses organisations humanitaires l'ont célébré avec lui. Il est encore très difficile de questionner ce discours tant ces réfugiés font désormais figure de repoussoir. Il suffisait pourtant de constater que ces femmes enceintes, ces enfants épuisés et ces vieillards fatigués qui franchissaient quotidiennement la frontière zaïroise étaient chassés de leur pays par les armes et qu'ils ne pouvaient être présentés ni comme un « dégât collatéral » du génocide rwandais, ni comme une foule de « génoci-

daires ». C'est en examinant la stratégie militaire des troupes de Paul Kagame que cette vision des choses apparaît totalement fausse.

Tout est devenu clair lorsque nous avons commencé à analyser, à la suite des chercheurs américains Allan Stam et Christian Davenport, les mouvements de troupes sur le terrain ainsi que la stratégie militaire utilisée par Paul Kagame et ses hommes. La technique du harcèlement militaire et de l'encerclement des populations pour les diriger vers l'est du Zaïre et les fixer au Kivu répondait manifestement à un objectif politique précis dont les grandes lignes furent définies par Paul Kagame avant les opérations. Pour conforter cette analyse, il est nécessaire d'observer les cartes des services de renseignements des États-Unis, notamment celles de la CIA, montrant que le déploiement militaire des troupes du FPR sur le territoire rwandais a méthodique-

ment contraint les populations rwandaises, toutes ethnies confondues, à fuir vers le Zaïre. Ce n'est que dans un second temps qu'ils inciteront les populations tutsis à revenir à Kigali (voir carte). L'examen des cartes de renseignement militaire français confirme bien cette réalité. Il s'agit à la fois d'une logique implacable de conquête territoriale à l'intérieur du Rwanda et d'une expulsion organisée et massive d'une population indésirable du Rwanda vers le Zaïre. La supercherie d'un FPR pluriethnique où Hutu et Tutsi marcheraient main dans la main a d'ailleurs vite volé en éclats. Les services de renseignements américains étaient parfaitement au courant que l'alliance Hutu/Tutsi au sein du FPR était une duperie mais cela arrangeait bien Washington.

Lorsqu'il nous a été donné de consulter les archives du Conseil de sécurité, la découverte des lettres des représentants de la rébellion tutsi s'opposant catégori-

quement à l'envoi de troupes de l'ONU pour mettre un terme au génocide, aux massacres de civils et à l'afflux de réfugiés rwandais vers le Zaïre a été une surprise mais confirmait parfaitement les intentions de Kagame et son action militaire sur le terrain[12]. Cette opposition catégorique à une intervention des troupes de l'ONU sur le terrain témoigne aussi de ce que la branche militaire du FPR dirigée par Paul Kagame était parvenue à dissimuler son plan d'invasion du Zaïre. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont pourtant appuyé le FPR dans cette opposition à l'intervention ou au renforcement de la Minuar (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda) au Rwanda. La représentante des États-Unis à l'ONU, Madeleine Albright, a déclaré à cette occasion qu'il fallait plutôt laisser une « force squelettique » au Rwanda[13] ; ce qui était la pire des décisions que l'on pouvait prendre à ce moment-là puisque le FPR disait

lui-même qu'il y avait génocide. Comment peut-on déclarer qu'il y a génocide et en même temps s'opposer à son arrêt par les troupes de l'ONU ? Kagame n'a toujours pas réussi à expliquer pourquoi son mouvement s'est opposé catégoriquement à l'arrêt du génocide par les troupes onusiennes.

En somme, y avait-il en réalité un intérêt à ce qu'il y ait des victimes tutsis pour mieux préparer l'invasion du Zaïre ? La question se pose car les soutiens anglo-américains de Paul Kagame semblent déterminés à poursuivre la guerre de conquête au Rwanda et sur le territoire du Zaïre dès 1994. Certains peuvent encore se demander si la conquête militaire du Rwanda et l'arrivée massive des réfugiés suffisent pour soutenir qu'il s'agissait bien d'un plan de conquête du Zaïre. La suite des événements et des chapitres apporte de nouvelles réponses à cette question.

Un câble diplomatique du département d'État américain (Bureau of Intelligence and Research) explique que les victoires militaires du FPR tout comme l'effondrement du gouvernement intérimaire hutu, de même que le départ massif des populations rwandaises en exil, constituent un changement dramatique de la situation sur le terrain. Seulement, face à cette situation, les États-Unis expriment le souhait d'envoyer des troupes au Rwanda pour aller porter secours aux réfugiés qui se trouvent déjà au Zaïre. Cette idée semble pour le moins illogique. Refuser l'intervention de l'ONU pour arrêter les massacres et le génocide au Rwanda mais laisser ensuite l'afflux de réfugiés envahir le territoire zaïrois pour prétendre envoyer des troupes protéger ces mêmes réfugiés que l'on considère, à Washington et à Kigali, comme des « génocidaires » ne paraît pas très cohérent. Quel est donc le véritable sens de cet envoi des

troupes américaines au Rwanda alors que la guerre est pratiquement terminée et le génocide perpétré ? Les archives du président des États-Unis, Bill Clinton, livrent dans les pages qui suivent une partie de la réponse. En outre, l'accumulation d'importants moyens militaires anglo-américains au Rwanda en 1994 soulève des questions qui n'ont jusqu'à présent pas beaucoup retenu l'attention.

1. Voir précisément : Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, Paris, Mille et une nuits, 2005. Judi Rever, *Rwanda. L'éloge du sang*, Paris, Max Milo, 2020. Patrick Mbeko (avec Honoré Ngbanda Nzambo), *Stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands Lacs*, Montréal, L'Érablière, 2014. Michela Wrong, . *Assassins sans frontières*, Paris, Max Milo, 2023. Honoré Nzambo Ngbanda, *Crimes organisés en Afrique centrale*, *op. cit.*

2. Pierre Baracyetse et SOS Rwanda-Burundi, L'*Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo*, décembre 1999.

3. Charles Onana, *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*, Paris, L'Artilleur, 2019.

4. Voir cartes : Offensive et occupation territoriale du FPR au Rwanda.

5. De Schrijver Dirk, « Les réfugiés rwandais dans la région des Grands Lacs en 1996 », in *L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 1996-1997*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 221.

6. *Libération*, 19 mai 1994.

7. Pierre Péan, *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, 564 p.

8. ONU, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda*, soumis par M. R. Degni-Ségui, 28 juin 1994, 20 p., E/CN.4/1995/7.

9. Dirk de Schrijver, *op. cit.*, p. 221-246.

10. Voir les cartes et leur animation sur le site réalisé par les deux politologues américains Allan Stam et Christian Davenport (https://genodynamics.weebly.com/data-animations.html).

11. Cartes du 2, du 15 et du 19 mai 1994, annexe 59.

12. Charles Onana, *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*, *op. cit.*

13. *Ibid.*

2 – Le déploiement militaire anglo-américain au Rwanda

Certains ont beaucoup critiqué l'opération Turquoise[1], la force multinationale initiée par la France et déployée en juin 1994 au Rwanda conformément à la résolution 929 du Conseil de sécurité des Nations

unies. Cette mission a surtout fait l'objet d'accusations mensongères et répétitives sans que ses détracteurs ne soient en mesure d'apporter des éléments de preuves à leurs affirmations très médiatisées[2]. D'ailleurs, s'agissant de la plainte contre les militaires français de l'opération Turquoise initiée par le trio de choc du régime de Paul Kagame en France, à savoir la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Survie et Ibuka, on peut dire que la montagne a accouché d'une souris.

Après dix-sept années de procédure et l'examen de plus de seize mille pièces, les magistrats instructeurs ont fini par conclure à un non-lieu. En effet, l'ordonnance rendue le 1er septembre 2022 par les magistrats démontre l'inanité des accusations portées par ces associations dites « d'utilité publique » contre les militaires de la force multinationale : « Au terme de

très nombreuses investigations menées par dix magistrats successivement saisis ou co-saisis, les juges ont également considéré, conformément à l'appréciation du parquet de Paris, que les éléments de la procédure n'établissaient pas la participation directe des forces militaires françaises à des exactions commises dans des camps de réfugiés, ni aucune complicité par aide ou assistance aux forces génocidaires ou complicité par abstention des militaires français sur les collines de Bisesero en l'absence d'intention de ces derniers de faciliter la commission du crime de génocide et des crimes contre l'humanité[3]. »

Agressives contre les personnes qui critiquent la politique criminelle du dictateur rwandais, ces trois associations, que sont la FIDH, Survie et Ibuka, ont ainsi essuyé leur première défaite aux côtés du régime de Kigali qui porte exactement les mêmes accusations

depuis 1994 contre les militaires français de Turquoise. La leçon qui se cache derrière cette défaite judiciaire est que la FIDH, Survie France et Ibuka ne s'attaquent pas nécessairement aux personnes responsables de crimes contre l'humanité mais à celles que le régime de Kagame désigne comme cibles. Autrement dit, ce n'est ni la vérité ni la justice qui les intéresse mais la défense des intérêts des dirigeants rwandais et probablement aussi les leurs propres.

Dans tous les cas, ces associations ne se sont jamais illustrées dans la défense des Hutus ni même dans celle des Tutsis emprisonnés ou tués pour leurs critiques contre la dictature de Kagame. Elles ont cependant activement contribué à focaliser l'attention du public ailleurs que sur le rôle joué par le chef des rebelles rwandais et ses soutiens américains dans les événements tragiques de 1994.

Ce qui a échappé jusqu'ici à la recherche scientifique et aux médias en général et qui mérite encore plus d'attention, c'est moins l'opération Turquoise que la mystérieuse opération américaine Support Hope annoncée le 22 juillet 1994 par le président des États-Unis en personne. Il s'agit, selon le président Bill Clinton, d'une « mission humanitaire » envoyée au Rwanda mais qui n'a jamais été soumise à l'appréciation du Conseil de sécurité de l'ONU ni même placée sous le commandement d'une quelconque force multinationale. Cette mission « humanitaire » presque clandestine relevait *stricto sensu* du pouvoir discrétionnaire du président Clinton. Personne n'aura donc la moindre connaissance ni un quelconque contrôle des tenants et aboutissants de cette opération et l'on ne saura presque rien de ses motivations. Elle avait pourtant intrigué certains membres du Sénat américain qui n'ont pas

hésité à écrire au président Clinton pour lui signaler qu'ils espéraient que les troupes américaines n'allaient pas s'impliquer dans les affrontements au Rwanda. Des membres du Congrès des États-Unis se demandaient aussi à quoi pouvait bien servir cette décision tardive du président Clinton[4].

Pour les rassurer, le président des États-Unis tenta d'expliquer sa position : « Nous n'avons pas l'intention de voir les forces armées américaines déployées au Rwanda impliquées dans des hostilités. Néanmoins, la majorité des quelque 200 soldats déployés sur le terrain seront affectés à la protection des troupes et à la sécurité de l'aéroport de Kigali. Ces forces de sécurité sont équipées et prêtes à prendre toutes les mesures nécessaires pour accomplir leur mission humanitaire et se défendre si nécessaire. J'ai pris ces mesures en vertu de mon autorité constitutionnelle pour conduire nos

relations extérieures et en tant que commandant en chef et chef de l'exécutif[5]. »

Ce qui est troublant dans cette déclaration, c'est qu'en principe il n'y a plus de danger à Kigali à cette période puisque l'armée gouvernementale hutu a été décapitée et définitivement vaincue le 12 juillet 1994 par Paul Kagame et ses hommes qui ont pris le contrôle de tout le pays. En outre, le président Clinton prétend qu'il n'est pas prévu que les troupes américaines s'engagent dans les hostilités mais il affirme en même temps qu'elles assureront la sécurité de l'aéroport de Kigali. Pourquoi vouloir assurer la sécurité de l'aéroport de Kigali en lieu et place des soldats rwandais du FPR si l'on ne prend pas parti ? D'ailleurs, si les mobiles de cette initiative sont réellement transparents, pourquoi éviter de passer par le Conseil de sécurité de l'ONU ? Il faut noter que le Rwanda, membre des Nations unies, siège encore

à cette période-là au Conseil de sécurité. Le président américain précise alors davantage sa pensée :

« Dans l'après-midi du 29 juillet 1994, j'ai demandé au général Joulwan, commandant en chef des troupes américaines en Europe, en plus des opérations de secours qu'il menait déjà à Goma, au Zaïre, et à Entebbe en Ouganda, de déployer immédiatement un contingent de forces américaines, d'environ 200 hommes, à l'aéroport de Kigali. Ces forces ont commencé à arriver le 30 juillet 1994. D'autres forces d'Australie et du Royaume-Uni sont également engagées dans cet effort à Kigali. Au cours de cette phase initiale de l'"opération Support Hope", les États-Unis et d'autres nations engagées établiront et feront fonctionner une base logistique pour soutenir les opérations de secours humanitaire du HCR[6]. »

Manifestement, les traditionnels alliés des États-Unis, à savoir la Grande-Bretagne et l'Australie, sont aussi de la partie. En observant les cartes de la direction du renseignement militaire français, on découvre effectivement la présence des troupes américaines, britanniques, néo-zélandaises et australiennes qui, au lieu de se cantonner au Rwanda, vont se masser à la frontière entre le Rwanda et le Zaïre (voir carte). Que viennent-elles faire dans cette zone après que Kagame et ses hommes ont gagné la guerre ? Pourquoi tous ces pays ne sont-ils pas venus au Rwanda entre avril et juin 1994 pour empêcher le génocide, les massacres et la lutte armée ? Pourquoi n'ont-ils pas envoyé ces soldats au moment où le secrétaire général de l'ONU demandait avec insistance le renforcement de la Minuar au début du génocide ? Ce qui est clair, c'est que cette présence renforcée et cette mobilisation décalée et tardive autour

des vainqueurs de la guerre du Rwanda visent autre chose qu'une simple action humanitaire. D'ailleurs, quelle certitude a-t-on qu'il s'agit effectivement d'une mission humanitaire visant à soulager la souffrance des populations civiles ?

Au regard de la situation qui prévaut sur le terrain, il devient très probable que l'intervention des troupes américaines au Rwanda, décidée par Bill Clinton, vise plutôt à apporter un soutien militaire aux rebelles de Paul Kagame pour consolider leur prise de pouvoir à Kigali. La démonstration en sera faite plus tard mais il faut dès à présent retenir que, d'après un mémorandum du 19 août 1994 de l'état-major de cette mission dite « humanitaire », « Kigali est la clé d'une éventuelle stabilisation du Rwanda [7] ». Peut-on alors penser que l'aide humanitaire à venir servirait plutôt à renforcer la

stabilité de Kigali et à préparer dans la plus grande discrétion l'offensive militaire au Zaïre ?

Pour répondre à cette question, il faut examiner en priorité les archives et documents de la Maison Blanche mais aussi ceux du Pentagone et de la CIA. C'est ce que nous avons fait. Ainsi, le 20 juillet 1994, deux jours seulement avant la décision du président Clinton d'envoyer des troupes au Rwanda, le sous-secrétaire d'État américain chargé de la Défense, John Deutch, rédige un mémorandum intitulé « Le département de la Défense soutient les efforts humanitaires au Rwanda ». Pourquoi des « efforts humanitaires » seraient-ils nécessaires au Rwanda et pas au Zaïre ? M. Deutch préconise, sans plus de précisions, d'envoyer des troupes américaines à Goma, au Zaïre, ainsi que des logisticiens, des ingénieurs, du personnel de santé, des psychologues, etc. Il envisage également d'y envoyer des forces

spéciales et des réservistes pour assister les éléments de la mission française de l'opération Turquoise qui, eux, interviennent dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU[8].

Si cette assistance aux soldats français est réelle, pourquoi les soldats américains n'ont-ils pas officiellement rejoint l'opération Turquoise dès sa mise en place en juin 1994 ? Le représentant américain livre finalement le fond de sa pensée dans le même document en soulignant que si les États-Unis doivent contribuer à sauver des vies humaines, la communauté internationale se doit d'abord de convaincre les réfugiés hutus du Zaïre de retourner chez eux, au Rwanda.

Question : s'agit-il d'une « aide humanitaire » sans conditions ou plutôt d'un ultimatum lancé aux réfugiés hutus du Zaïre ? Il y a manifestement autre chose dans « l'effort humanitaire » des États-Unis au Rwanda

car cette déclaration de M. Deutch laisse penser que la position des États-Unis n'est absolument pas ce qu'elle prétend être. Contrairement donc à l'annonce du président Bill Clinton, « l'aide aux réfugiés rwandais » semble soumise à conditions. En voulant imposer à des personnes vulnérables, qui ont fui la guerre au Rwanda et qui ont été contraintes de s'exiler au Zaïre, un retour obligatoire et sans discussion au Rwanda, le gouvernement des États-Unis est-il encore neutre ? Autrement dit, ce retour obligatoire que souhaitent les responsables américains peut-il se faire sans prise en compte du traumatisme et des droits élémentaires reconnus aux réfugiés conformément aux conventions internationales ?

En somme, l'appréciation de la situation telle qu'exprimée par ce haut responsable américain est loin d'être l'expression d'une position impartiale dans la crise

des réfugiés rwandais du Zaïre. Plusieurs notes d'analyses tirées des archives américaines montrent que les responsables américains sont divisés quant à l'arrivée de leurs troupes au Zaïre et au Rwanda. Par exemple, la note du 9 août 1994 du major américain Russell affirme que la situation qui prévaut dans la région ne constitue pas une menace directe contre les intérêts des États-Unis au point de nécessiter une intervention militaro-humanitaire à Kigali. Selon lui, il ne semble ni indispensable ni même opportun de mettre davantage de moyens dans l'opération américaine Support Hope. Cette note permet surtout de constater que la mission dite « humanitaire » du président Clinton aurait pu s'intégrer parfaitement à l'opération Turquoise si elle n'avait que des motivations strictement humanitaires comme l'affirme le président américain.

Une seconde note du renseignement américain du 11 août 1994 précise que le nouveau régime, installé à Kigali et dominé par la minorité tutsi de l'APR (Armée patriotique rwandaise), est face à d'énormes défis pour consolider son pouvoir : le maintien de la sécurité et de l'ordre, la restauration de l'économie et la réconciliation entre la majorité hutu et la minorité tutsi. Il est donc manifeste que le gouvernement américain est bien conscient des problèmes qui se posent à Paul Kagame au moment où Washington organise le déploiement de ses troupes dans ce pays. Est-ce donc une tentative, sans trop l'afficher, de venir en aide au nouveau régime de Kigali en renforçant son système de défense et en lui donnant un accès aux crédits ? La réponse est fournie sans ambiguïté dans la lettre adressée le 27 décembre 1994 au président Clinton par Pasteur Bizimungu, pré-

sident du Rwanda depuis la prise du pouvoir par le FPR de Kagame (voir Annexe N° 1).

Clinton a promis au nouveau régime rwandais une aide financière et des crédits de la Banque mondiale. L'octroi des crédits vise à la reconstruction d'une économie sinistrée par la guerre et le chaos. Ainsi, l'argument d'un soutien aux « efforts humanitaires au Rwanda » évoqué par M. John Deutch ou par le président Clinton lui-même semble plutôt correspondre à toute autre chose qu'au soutien aux réfugiés rwandais du Zaïre.

Quant à l'épineux problème de réconciliation soulevé par la même note de renseignement, rien n'est certain puisque les autorités américaines y affirment que « le régime FPR est déterminé à ce que les Hutus qu'il juge coupables de génocide ou de crimes contre l'humanité soient poursuivis ». Cette note précise aussi que ces

poursuites, « qu'elles soient menées par le nouveau Gouvernement ou par l'ONU, risquent d'entraver la réconciliation et pourraient conduire à de nouveaux conflits ethniques ».

En réalité, le vrai problème n'est pas ici de juger ou de faire juger tous ceux qui sont reconnus ou qui pourraient être reconnus coupables d'avoir commis des crimes contre l'humanité. C'est surtout le fait de juger des gens uniquement sur le fondement de leur appartenance ethnique (Hutu), coupables ou non, qui constitue une entrave réelle à la réconciliation au Rwanda. Cette réconciliation n'a toujours pas eu lieu, vingt-huit ans après. D'autre part, faire arbitrairement des rebelles tutsis du FPR/APR des personnes non coupables de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de génocide est aussi une entrave à la réconciliation entre Rwandais. Ce qui est encore plus grave est de mettre les

rebelles du FPR en position de juger les autres Rwandais alors qu'ils étaient, eux-mêmes, partie prenante au conflit armé.

En clair, ou bien la question des coupables et des suspects est posée de façon impartiale et objective, ou bien elle est posée de manière arbitraire, sélective et partiale. C'est bien le problème auquel la procureure Carla Del Ponte a été confrontée au TPIR. Elle nous avait confié dans son bureau à La Haye qu'elle n'était pas venue au TPIR pour organiser des procès ethniques[9] mais pour poursuivre, de la même façon, Hutus et Tutsis responsables de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité, conformément au mandat du TPIR et aux éléments de preuves rassemblés par ses enquêteurs[10]. Sa surprise fut grande lorsque Paul Kagame lui dira, en la regardant droit dans les yeux, qu'elle n'avait pas été désignée pour poursuivre les membres tutsis du FPR.

Cette réponse résume à elle seule les raisons du blocage à la réconciliation dans ce pays.

Un point important de cette même note du renseignement américain du 11 août 1994 est précisément l'accent mis sur l'est du Zaïre et sur le président Mobutu. L'auteur de cette note reconnaît que l'armée zaïroise est parvenue à désarmer des miliciens hutus ainsi que des éléments des ex-FAR dissimulés parmi les réfugiés, mais il affirme en même temps que le président Mobutu soutient les « génocidaires hutus » avant d'ajouter que « le président zaïrois, désireux de profiter des récents gains diplomatiques obtenus grâce à son soutien à l'opération Turquoise, a promis publiquement au nouveau gouvernement rwandais que Kinshasa désarmerait les soldats hutus et empêcherait leurs incursions au Rwanda à partir du Zaïre mais personne ne peut croire Mobutu ».

En essayant de lier la question des réfugiés hutus ou des miliciens rwandais à la crédibilité du président zaïrois, les autorités américaines laissent entrevoir leurs véritables intentions au Zaïre et le sens profond de l'arrivée de leurs troupes au Rwanda et au Zaïre. Pour bien comprendre le jeu des États-Unis dans cette crise des réfugiés ou « crise humanitaire » à l'est du Zaïre en relation avec le Rwanda, il faut se rappeler qu'ils ont soutenu, dès le 1er octobre 1990, la déstabilisation du régime hutu rwandais par la guerre d'invasion menée par Paul Kagame dont les troupes se trouvaient, à cette période, en territoire ougandais[11].

C'est donc l'Ouganda qui a servi de base arrière à la rébellion tutsi de Paul Kagame dont les membres étaient, pour la plupart, en service au sein de l'armée ougandaise comme cela a été précisé au chapitre précédent. D'ailleurs, Yoweri Museveni explique lui-

même comment il a aidé le FPR à prendre le pouvoir au cours d'une cérémonie le récompensant pour services rendus en juin 2009 à Kigali : « Les combattants réfugiés banyarwanda étaient bien intégrés dans la NRA[12], Fred Rwigyema (Tutsi rwandais) est devenu major général lorsque nous avons introduit les grades en janvier 1988. Fred Rwigyema, mon ancien garde de corps, ne cessait de me parler de leur pays natal, le Rwanda, dont ils étaient exclus par le régime sectaire en place. J'ai insisté auprès de lui sur l'importance d'accomplir un travail politique pour unifier les opinions parmi les Rwandais. C'est pourquoi je l'ai aidé, parfois, à se rendre dans certains endroits dont je ne me souviens plus très bien pour rencontrer Kanyarengwe (Hutu opposé au président Habyarimana) qui était, je pense, en exil en Tanzanie à cette époque. Lorsque Pasteur Bizimungu (Hutu opposé à Habyarimana) et une autre

personne, Kajeguhakwa (Tutsi ami du président hutu Habyarimana et financier du FPR), ont fui en Ouganda, Rwigyema est venu me communiquer les informations qu'ils détenaient. J'ai alors décidé que pour l'avenir de la lutte rwandaise, ces officiers intégrés à la NRA pourraient bénéficier d'une formation supplémentaire pour compléter l'entraînement et l'expérience en matière de guérilla. J'ai ainsi désigné Fred Rwigyema pour suivre la formation dans le commandement et l'état-major supérieur aux États-Unis. Il est venu et m'a dit que sa présence continue en Ouganda était importante, sinon les combattants banyarwanda (Tutsis rwandais) qui avaient été intégrés dans la NRA pourraient s'échapper et lancer une lutte non planifiée. C'est alors que Paul Kagame a pris sa place et s'est rendu lui aussi aux États-Unis [13] ».

En effet, Paul Kagame a suivi dans le centre de formation de l'armée américaine de Fort Leavenworth au Kansas une formation relative à la guerre révolutionnaire qui contenait des modules sur les opérations psychologiques ou « guerre psychologique[14] ». L'arrivée de Paul Kagame dans ce centre date précisément du mois de juillet 1990. Son camarade de promotion, l'officier rwandais Marcel Bivugabagabo, se souvient d'un Paul Kagame qui arborait son uniforme d'officier ougandais pendant le stage. C'est par un autre officier du centre qu'il apprendra que Paul Kagame, alors chef des services de renseignement militaire dans l'armée ougandaise (NRA), est reparti en Ouganda pour mener la guerre contre le Rwanda. Surpris, Marcel Bivugabagabo confie : « Un de nos instructeurs américains m'a alors demandé si j'envisageai une victoire de l'APR/FPR dirigée par Kagame. Je lui ai répondu que ce sera diffi-

cile mais que s'il a pris l'initiative d'attaquer le Rwanda à partir de l'Ouganda, c'est qu'il est soutenu ou appuyé par des gens très influents[15]. » L'offensive contre le Rwanda débute le 1er octobre 1990.

C'est donc à partir de l'Ouganda que les États-Unis vont aider les rebelles tutsis de l'Armée patriotique rwandaise (APR) à préparer la chute du régime du président rwandais Juvénal Habyarimana. L'aide des États-Unis à l'Ouganda a été très remarquée et très importante au début des années 1990. En puisant dans les archives secrètes de l'armée et de la diplomatie ougandaises, le détective privé rwandais, Noël Ndanyuzwe, donne plus de détails sur cet épisode et sur bien d'autres dans son enquête intitulée *La Guerre mondiale africaine. La conspiration anglo-américaine pour un génocide au Rwanda*[16]. Un autre Rwandais, Eugène Rwamucyo, médecin, a aussi publié un ouvrage portant

sur des fac-similés de certains de ces documents [17].
Après cette attaque de 1990, l'Ouganda jouera encore un rôle important dans les tragiques événements de 1994 au Rwanda. Lorsqu'il s'agit de la question des réfugiés rwandais du Zaïre entre 1994 et 1996, l'Ouganda sera à nouveau la base arrière militaire dont se servira Washington pour effectuer son action militaro-humanitaire au Rwanda et au Zaïre.

Par conséquent, au moment où le président Bill Clinton décide de lancer son « opération humanitaire » Support Hope au Rwanda, il fait d'abord installer le quartier général (QG) de cette mission en Ouganda, à Entebbe, l'ancienne capitale du pays. Ainsi, le 26 juillet 1994, l'ambassadeur des États-Unis à Kampala demande au ministre ougandais des Affaires étrangères de signer avec son pays un accord permettant aux troupes américaines stationnées à Entebbe de prépa-

rer, à partir de l'Ouganda, des opérations « d'aide au Rwanda ». Le ministre ougandais approuve la demande américaine et les premiers avions militaires américains stationnés à Entebbe commencent à se déployer à Kigali puis à Goma au Zaïre. Une cellule de coordination se met aussitôt en place avec les troupes américaines déjà stationnées à Mombasa au Kenya. Le même jour, l'ambassadeur américain à Kigali, David Rawson, écrit au Premier ministre rwandais Faustin Twagiramungu pour solliciter du gouvernement rwandais qu'il accorde au personnel civil et militaire intervenant dans le cadre de l'opération humanitaire Support Hope les mêmes droits qu'au personnel diplomatique de l'ambassade des États-Unis à Kigali. Les autorités rwandaises s'exécutent.

Ces demandes d'autorisation ont surtout vocation à organiser et à sécuriser le renseignement militaire amé-

ricain sur le terrain. On assiste aussi, sans le savoir, à la mise à disposition des moyens militaires américains au régime de Kagame en vue de préparer l'invasion du Zaïre. Ainsi, le 27 juillet 1994, le général américain Jack Nix, commandant de l'opération américaine Support Hope, s'entretient dans l'après-midi avec le général Dallaire, commandant de la Minuar, et l'informe de la décision des États-Unis de déplacer le centre opérationnel de leur « mission humanitaire » de la ville d'Entebbe en Ouganda à Kigali, la capitale rwandaise. En clair, le quartier général de l'armée américaine basé en Ouganda sera désormais transféré au Rwanda. Au même moment, l'attaché de défense de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa (Zaïre), le lieutenant-colonel Thomas Odom, est immédiatement détaché à Kigali pour une durée de quatre-vingt-dix jours. Officiellement, il vient participer à la réorganisation de l'APR dirigée par Paul

Kagame. Ce qui, en soi, est déjà inquiétant car cela ne figurait pas dans la déclaration du président Clinton aux membres du Congrès des États-Unis. En réalité, le lieutenant-colonel Thomas Odom est envoyé par le Pentagone et par le gouvernement des États-Unis pour consolider le pouvoir de Kagame et stabiliser le régime en vue d'actions futures, notamment au Zaïre. C'est exactement ce que prévoyait le mémorandum du 19 août 1994 de l'état-major de l'opération Support Hope cité plus haut et le lieutenant-colonel Odom explique la nature de leur mission en des termes encore plus précis : « L'objectif central de notre campagne était de limiter les tueries en offrant une assistance pour accroître la stabilité à l'intérieur du Rwanda et réduire les menaces extérieures [18] . »

Manifestement, l'officier américain est venu barrer la route aux opposants politiques du nouveau régime de

Kigali dont certains se trouvent dans les camps de réfugiés du Zaïre. On semble déjà s'écarter nettement de l'aide humanitaire annoncée par le président Clinton. Lorsque le lieutenant-colonel Odom quitte donc son poste au Zaïre pour aller former les troupes de Kagame et qu'il parle de « réduire les menaces extérieures », les regards se tournent incontestablement vers les camps de réfugiés du Zaïre.

À la même période, le Pentagone détache un de ses anciens hauts responsables, le colonel Orth, à Kigali comme attaché militaire à l'ambassade des États-Unis au Rwanda. Que vient faire une personnalité de cette envergure dans un petit pays pauvre d'Afrique comme le Rwanda ? Wayne Madsen, ex-agent de la NSA (National Security Agency), dit de lui qu'il est, en quelque sorte, la « seconde main de la DIA », service de renseignement militaire américain en Afrique. En réalité, le

colonel Orth est chargé de collecter des informations sur les Tutsis du Zaïre – ou Banyamulenge, qui vont aider les États-Unis à mener des actions subversives au Zaïre[19]. Dans ces conditions, peut-on continuer de penser que l'opération Support Hope du président Clinton est toujours strictement humanitaire ? Si l'on pousse le raisonnement plus loin, on peut se demander aussi si tous ces attachés militaires américains de haut rang ne viennent pas à Kigali pour aider Kagame à préparer l'invasion du Zaïre.

Le lieutenant-colonel Odom, très prolixe, précise lui-même le sens de sa mission : « L'ambassadeur des États-Unis au Rwanda, David Rawson, m'a recruté pour travailler avec un gouvernement dominé par les militaires, principalement par le biais du bureau du vice-président et ministre de la Défense, le major général Paul Kagame, et de l'état-major de l'APR. En

externe, mon portefeuille s'étendait au département de la Défense des États-Unis, aux chefs d'état-major interarmées, à la Defense Intelligence Agency (DIA) et au Commandement européen des États-Unis, ainsi qu'aux responsables du Conseil national de sécurité (NSC) concernés par le Rwanda[20]. »

Concrètement, le lieutenant-colonel Odom travaille comme conseiller occulte de Paul Kagame à la demande des autorités américaines. Au vu de sa propre description des fonctions qu'il cumule et des institutions qu'il représente, on pourrait dire que l'officier américain est à lui tout seul le relais de l'état-major des forces armées, du renseignement militaire et du ministère de la Défense des États-Unis au Rwanda. Une telle mobilisation de compétences peut-elle se justifier pour une action à vocation strictement « humanitaire » et de courte durée ? On peut en douter et au moins constater que la

coopération militaire entre le Rwanda de Kagame et les États-Unis sous Clinton a pris une tournure majeure dès 1994 et surtout pendant l'opération humanitaire Support Hope. Pour avoir été attaché militaire à l'ambassade des États-Unis à Kinshasa, M. Odom connaît la situation politique intérieure et sécuritaire du Zaïre. Se rend-il donc au Rwanda avec toutes les informations acquises au Zaïre dans sa valise diplomatique pour un usage strictement humanitaire ? À ce stade, rien n'est le fait du hasard. Malgré la sympathie que les Américains pourraient avoir pour Paul Kagame, le gouvernement des États-Unis ne joue pas une partition fondée sur de bons sentiments. Il s'agit d'une préparation à la guerre où rien n'est laissé à l'improvisation. Tous les signes observés en 1994 avec l'opération Support Hope évoquent une préparation incontestable au combat. Tous les officiers chevronnés que nous avons interrogés

expliquent que l'invasion du Congo-Zaïre ne pouvait se faire sans un temps de préparation important. Un des plus avisés sur l'action des rebelles tutsis au Rwanda est le colonel Luc Marchal, qui a commandé les casques bleus de l'ONU à Kigali entre 1993 et 1994. Nous lui avons demandé son avis concernant le temps de préparation d'une opération militaire d'envergure contre un pays comme le Zaïre. Le colonel Marchal a répondu : « Une opération de type militaire implique, avant de pouvoir être déclenchée, un travail d'état-major conséquent. Il faut d'abord établir un plan général de manœuvre. Ce plan doit ensuite être traduit en ordres tenant compte des missions assignées aux différents niveaux de commandement qui, à leur tour, les formuleront à leurs subordonnés et ce, jusqu'aux plus petits échelons. Il s'agit donc d'un processus relativement long qui exige des délais importants et incompressibles

de préparation. Il faut également savoir qu'il n'y a pas d'opération militaire sans logistique adaptée. Aucun miracle n'existe donc en la matière. Les unités de combat doivent être ravitaillées en permanence, ce qui implique la constitution préalable de stocks importants de munitions, d'armements, d'équipements et de matériels divers. Bref, une logistique à l'échelle des moyens humains mis en œuvre et de l'étendue du territoire à couvrir est nécessaire[21]. »

Il est donc évident que l'accumulation des moyens militaires américains au Rwanda dès 1994, tout comme le déploiement des troupes sur le terrain ainsi que le détachement des officiers de renseignements ou de conseillers militaires, appuie une action en préparation. Ce n'est pas simplement pour faire de l'humanitaire que l'on va mobiliser des officiers supérieurs de ce niveau de compétence. La journaliste indépendante

française Julia Ficatier, qui était l'une des très rares à s'intéresser sérieusement à cet épisode, était parvenue en avril 1997 à la conclusion que « la conquête par les rebelles zaïrois a été mise au point il y a au moins dix-huit mois, selon un scénario très élaboré par les dirigeants rwandais et ougandais avec l'appui de Washington[22] ». Un diplomate américain qu'elle interroge à l'époque lui répondra : « Nous (les dirigeants des États-Unis) avions en tête que le président ougandais avait eu raison de trois dictateurs, par ses guérillas, aidé par le Rwandais Paul Kagame, arrivé victorieux à Kigali. Nous pensions que le changement au Zaïre était jouable, à condition que le scénario soit bien au point. Il l'était[23]. »

En réalité, les objectifs militaires ont vite supplanté les velléités « humanitaires » de sorte qu'une réduction des effectifs à court terme de l'opération Support Hope

est envisagée avant même d'avoir servi la moindre pitance aux réfugiés.

Il apparaît surtout, au regard des documents d'archives du Pentagone, que le secrétariat d'État à la Défense des États-Unis avait déjà pris fait et cause pour Paul Kagame et se disait prêt à répondre à toutes ses sollicitations. Par exemple, le mémo du 4 décembre 1995 signé de Bernd McConnell, directeur du Rwanda Task Force au secrétariat d'État américain à la Défense, admet que « le secrétaire d'État à la Défense des États-Unis a prouvé son intérêt personnel pour la réussite du gouvernement rwandais et a reçu le vice-président et ministre de la Défense Paul Kagame au Pentagone ».

L'opération Support Hope apparaît donc comme un alibi qui a servi, sous couvert d'assistance humanitaire, à envoyer officiellement des troupes américaines au Rwanda pour soutenir le régime de Kagame et l'aider

à préparer l'invasion du Zaïre. Remigius Kintu, un opposant politique ougandais installé aux États-Unis, qui a rencontré plusieurs personnalités du Département d'État et du Pentagone au sujet du Zaïre, nous fait cette confidence : « Après la prise du pouvoir par le FPR à Kigali, un commando des forces spéciales américaines d'environ 800 hommes a été secrètement installé au Rwanda, pour participer avec les soldats du FPR à des activités militaires clandestines. D'après un soldat américain du Texas qui était au Rwanda à cette période, les militaires américains ne devaient surtout pas informer leurs familles qu'ils étaient partis dans ce pays ». Un autre soldat qui avait servi là-bas et qui vit depuis dans le Connecticut avait déclaré : « Les droits de l'homme et la démocratie ne nous concernent pas. Ce qui nous préoccupe, c'est de nous assurer que le régime de Kagame est bien implanté et qu'il peut s'en sortir[24] . »

Ce témoignage et divers documents d'archives du Pentagone montrent que le déploiement des troupes américaines au Rwanda pour raisons « humanitaires » poursuivait en réalité des objectifs moins avouables. Quant aux premiers avions américains devant participer au pont aérien vers le Rwanda ordonné par Bill Clinton à des fins prétendument « humanitaires », ils provenaient essentiellement d'une cellule opérationnelle de l'armée américaine en Allemagne. Il s'agit précisément d'un C-141 de l'US Air Force à destination de Goma (Zaïre) et d'un C-5 puis d'un C-141 à destination d'Entebbe (Ouganda) qui décollent de Stuttgart en Allemagne. Un avion de patrouille de la marine P-3C de l'US Navy sera également déployé dans la région pour une mission de renseignement militaire. L'ancien ministre rwandais de la Défense de Paul Kagame, le général Emmanuel Habyarimana, nous a confirmé cette

arrivée massive des officiers et formateurs américains, spécialistes du renseignement, à Kigali[25].

Il est utile de noter que les soldats et les avions américains mobilisés à cette occasion vont se déployer à la fois à Goma au Zaïre et à Kigali au Rwanda. Contrairement donc aux arguments présentés par les responsables de Washington, cette opération Support Hope, très discrète dans les médias, va réellement servir à préparer techniquement l'armée de Kagame à l'invasion du Zaïre.

Ceci peut donc expliquer pourquoi les États-Unis ont préféré conduire seuls et de manière discrète leur mission « humanitaire » plutôt que d'agir dans le cadre de l'opération Turquoise dont le mandat fut clairement défini par le Conseil de sécurité de l'ONU. En agissant donc en dehors du cadre de la légalité internationale, les dirigeants américains se sont réservé des marges

de manœuvre considérables pour aider Paul Kagame à asseoir durablement son pouvoir au Rwanda et surtout pour l'aider à préparer l'invasion du Zaïre. Nous fournirons encore plus de détails dans les prochains chapitres sur cet aspect.

Pendant les jours qui suivent la création de l'opération Support Hope, le gouvernement américain annonce que l'aéroport ougandais d'Entebbe sera la plaque tournante du futur dispositif américain qui doit mobiliser près de deux mille quatre cents soldats. En fait, le schéma qui consiste à concentrer dans un premier temps les forces américaines et d'importants moyens militaires en Ouganda avant de les transférer ensuite au Rwanda est une belle couverture pour ne pas attirer l'attention ni la suspicion sur le rôle du Rwanda dans l'action de déstabilisation du Zaïre qui se prépare. Dans le même temps, les États-Unis resteront dans

l'ombre de ce qui s'apparente déjà à la préparation d'un coup d'État contre le Zaïre. Pour parfaire la préparation de cette action militaire, deux officiers du Pentagone, le colonel David L. Johnson, commandant adjoint de la force opérationnelle interarmées de l'opération Support Hope, et le major Michael Bittick rédigent un mémorandum le 28 juillet 1994 dans lequel ils proposent au gouvernement américain de reconnaître le nouveau régime de Kigali. Pourquoi font-ils cette proposition ?

C'est parce que les officiers américains, qui ne disposent pas d'un mandat de l'ONU, ont besoin d'une protection juridique pour leurs soldats engagés sur le terrain au Zaïre comme au Rwanda. Ils savent qu'en cas de problème, ils pourraient être exposés à des poursuites judiciaires. Et pour éviter de mauvaises surprises, ils préfèrent obtenir dès le départ des garanties avec le nouveau régime rwandais. Le problème est que

le groupe de rebelles du FPR, qui vient de s'emparer du pouvoir dans un effroyable bain de sang à Kigali, n'a pas encore reçu l'onction de la communauté internationale en tant que Gouvernement légal du Rwanda. C'est donc pour cela que les deux officiers américains rappellent, dans leur mémo, au secrétaire d'État américain à la Défense, qu'une absence de reconnaissance du gouvernement rwandais ne permet pas de conclure d'accords avec le Rwanda sur le statut des forces américaines présentes à Kigali. La reconnaissance du régime FPR se fera donc dans la foulée, ce qui apportera toute la légitimité à l'assistance militaire américaine à ce moment-là. De même, l'opération Support Hope ne pourra en aucun cas faire l'objet d'investigations ni de la part du Congrès des États-Unis ni d'une quelconque organisation internationale puisqu'elle sera approuvée par un Gouvernement légal et reconnu. Cette demande de

reconnaissance va aussi permettre au gouvernement des États-Unis de justifier tous les budgets alloués aux nouvelles autorités de Kigali devant le Congrès américain. Le scénario est donc bien construit et les erreurs de parcours écartées.

Ainsi, la volonté de régulariser dans l'urgence le statut des rebelles tutsis désormais au pouvoir et l'accumulation des moyens militaires américains au Rwanda ne permettent plus de douter des intentions réelles de Washington. Les responsables américains sont suffisamment expérimentés et prévoyants pour savoir qu'ils ne sauraient inutilement exposer leurs soldats ou dépenser des millions de dollars pour affréter des avions et acheminer des équipements militaires et des hommes dans un pays dévasté par la guerre comme le Rwanda s'ils n'ont aucun intérêt à agir ou s'ils n'en tirent strictement aucun bénéfice. Ce n'est pas pour la

beauté des paysages du Rwanda ni pour la protection de ses gorilles que Washington pourrait expliquer tout cet effort sur le plan militaire. C'est plutôt le grand Zaïre, riche en minerais de toutes sortes, qui peut justifier cette mobilisation de moyens militaires des États-Unis à Kigali.

Cependant, tout est fait pour mettre en avant la mission humanitaire de l'opération Support Hope. Dès le 28 juillet 1994, une réunion avec les organisations humanitaires américaines a lieu à la Maison Blanche. Autour de la table, on trouve le général David Shalikashvili (chef d'état-major des armées), Anthony Lake (conseiller à la sécurité nationale), Brian Atwood (directeur de l'USAID) et Timothy Wirth (sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures). Au cours de cette réunion, il est évidemment question d'apporter de l'aide humanitaire au Zaïre et de secourir les réfugiés

rwandais qui s'y trouvent. Dans les faits, les autorités américaines n'ont pas plus de considération pour ces réfugiés qu'elles traitent sans pudeur de « génocidaires ». Elles partagent notamment cette qualification avec le régime de Kagame et de nombreux médias occidentaux. Qui peut donc croire que ces responsables cherchent, par simple générosité ou même par charité chrétienne, à apporter une aide humanitaire à des « génocidaires » ? Pour être clair, l'aide humanitaire aux réfugiés hutus du Zaïre n'a jamais été crédible ni une réalité… La réunion du 28 juillet à la Maison Blanche est en réalité une rencontre de concertation pour coordonner le travail des services de renseignements avec les organisations humanitaires présentes sur le terrain. C'est ainsi que Goma, principale zone où campent déjà ces millions de réfugiés, va se trouver littéralement prise d'assaut par des agents de la CIA et par quelques

autres agents du renseignement militaire américain. L'un d'entre eux sera d'ailleurs surpris à 2 heures du matin en train de fouiller dans les valises du chef du bureau opérationnel de l'opération Turquoise, le colonel Jacques Hogard[26].

Sous couvert d'organiser le transport des humanitaires, des avions C-130 de l'US Air Force équipés de caméras de surveillance prennent à de nombreuses reprises des photos aériennes des camps de réfugiés. Ils surveillent aussi discrètement les dignitaires de l'ancien régime rwandais présents dans ces camps situés à l'est du Zaïre. Des photos satellites sont également recueillies par le Pentagone pour avoir une vue d'ensemble de la situation de l'est du Zaïre avant toute intervention dans ces camps. Il devient évident qu'une partie du personnel de l'opération Support Hope est investie d'une mission de renseignements à l'est du Zaïre

pour des objectifs qui ne sont pas, eux, strictement humanitaires.

Dans la foulée, l'ambassade des États-Unis à Kinshasa demande aux autorités zaïroises d'accorder aux militaires américains le même statut que les civils qui apportent de l'aide humanitaire à l'est du pays, notamment à Goma. Sans vraiment savoir ce qui se trame contre eux ni contre leur pays, les dirigeants zaïrois donnent un avis favorable à cette demande croyant servir la coopération avec Washington. Ils ne se rendent pas du tout compte que la masse de réfugiés déversés par les troupes de Paul Kagame sur leur territoire est le prétexte qui va servir à déstabiliser le Zaïre et à l'envahir. La facilité administrative qu'ils accordent donc aux militaires américains permet logiquement aux agents de renseignements des États-Unis de circuler plus aisément et plus librement sur le territoire

zaïrois afin de préparer la chute du président Mobutu et surtout l'invasion définitive du Zaïre par les troupes de Paul Kagame, l'homme de main des États-Unis dans la région. Cette facette de la « mission humanitaire » américaine est restée longtemps imperceptible, voire complètement taboue.

Ayant obtenu des informations confidentielles sur l'état de l'armée zaïroise et sur la situation des réfugiés, les responsables politiques américains commencent donc à exercer des pressions sur leurs partenaires occidentaux en pointant le danger que représenteraient, pour le régime de Kagame, les « génocidaires » présents dans les camps de réfugiés du Zaïre. Pour marquer leur volonté d'agir sur cette question, ils organisent le 30 juillet 1994 un voyage officiel de deux jours en Afrique pour le secrétaire d'État américain à la Défense, M. William Perry.

Celui-ci se rend successivement à Entebbe (Ouganda), à Kigali (Rwanda) et à Goma (Zaïre). Officiellement, ce sont toujours les préoccupations d'ordre « humanitaire » qui prévalent. Aucune allusion n'est faite à la dimension militaire qui semble pourtant évidente. En clair, les États-Unis organisent la sous-traitance d'un coup d'État qu'ils envisagent de réaliser contre le Zaïre en confiant à l'Ouganda et au Rwanda la mission de l'exécuter militairement sans que cela soit perçu comme tel. Il est donc important que le ministre de la Défense des États-Unis qui soutient ces pays vienne s'assurer du bon déroulement des préparatifs. C'est précisément l'objet de sa mission dans la région. L'un des États les plus riches en ressources minières du continent africain va donc devenir la proie d'un complot à trois sans que cet aspect fasse l'objet d'une quelconque suspicion.

Le 16 août 1994, le sénateur démocrate Russell Feingold félicite M. William Perry d'avoir réussi à installer des troupes américaines au Rwanda. Le 25 août, les unités américaines de l'opération Support Hope, qui se trouvent déjà à Goma, prennent dans l'après-midi la direction de Kigali. Le Rwanda devient ainsi le nouvel espace de déploiement des troupes américaines en Afrique de l'Est.

Le coût de l'opération Support Hope est évalué, selon le département américain de la Défense, à 123 millions de dollars. Cette somme répond d'abord aux ambitions géopolitiques et économiques des États-Unis en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. Quant aux préoccupations humanitaires initialement annoncées, elles sont évoquées pour distraire l'opinion. Et tout le vacarme entretenu par Kagame et ses partisans sur la présence de prétendus « génocidaires » au Zaïre et

sur le rôle présumé de la France dans le génocide a bien évidemment servi de diversion à l'accumulation d'importants moyens militaires américains à Kigali et à la dissimulation du rôle que le nouveau régime du Rwanda était en train de jouer aux côtés de l'opération Support Hope.

Si le président Clinton s'est abstenu de participer réellement à l'opération Turquoise et s'il a évité de saisir le Conseil de sécurité de l'ONU pour finalement conduire sa propre mission « humanitaire » au Rwanda, c'est précisément parce qu'elle répondait à d'autres motivations que celles officiellement annoncées. On le comprendra encore davantage en observant la manière dont les dirigeants américains vont gérer la question des réfugiés rwandais installés au Zaïre.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. Communiqué de la procureure de Paris, Laure Beccuau, du 7 septembre 2022.

4. Discussions et échanges entre l'auteur et Mme Cynthia McKinney, membre du Committee on International Relations du Congress of the United States.

5. « Letter to Congressional Leaders on Rwanda, August 1, 1994 », in *Public Papers of the Presidents of the United States*, William J. Clinton, 1994, Bk. 2, 1er août-31 décembre 1994, p. 1602-1603.

6. *Ibid.* (Le HCR ou Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.)

7. « *As we have recognized from the beginning of Operation Support Hope, Kigali is the key to the eventual stabilization of Rwanda* », *in* Memorandum for Cinceur, Headquarters Joint Task Force Support Hope, 19 août 1994.

8. Cette mission, décidée le 22 juin 1994 par la résolution 929 du Conseil de sécurité de l'ONU, autorise le déploiement d'une

force multinationale sous commandement français au Zaïre et au Rwanda pour mettre en sécurité des personnes mises en danger par la lutte armée. Elle est ouverte à tous les pays membres de l'ONU.

9. Confidences de la procureure Carla Del Ponte à l'auteur en 2005 à La Haye.

10. *Ibid.*

11. Plainte adressée au Conseil de sécurité de l'ONU en avril 1994 par le ministère rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération, « Données sur l'agression menée par l'Ouganda contre le Rwanda ».

12. National Resistance Army, rébellion ougando-rwandaise dirigée par Yoweri Museveni. Elle prend le pouvoir en Ouganda en 1986 et presque tous les Tutsis rwandais qui participent à ce mouvement deviennent automatiquement des soldats de l'armée nationale ougandaise.

13. « Museveni : How I Supported RPF in Rwanda's 1994 Liberation War », *The Observer*, 18 janvier 2015.

14. Il s'agit de modules qui expliquent comment salir l'ennemi, l'isoler politiquement en le privant de toute légitimité,

et montrent comment attirer à soi la sympathie de l'opinion et de « la communauté internationale » pour légitimer la cause que l'on défend.

15. Entretien du colonel Marcel Bivugabagabo avec l'auteur.

16. Noël Ndanyuzwe, *La Guerre mondiale africaine. La conspiration anglo-américaine pour un génocide au Rwanda*, Source du Nil, 2014, 534 p.

17. Eugène Rwamucyo, *BigTactic de Museveni et Kagame en Afrique noire*, Nodus, 2022, 446 p.

18. Lieutenant-colonel Thomas P. Odom, « Guerillas from the Mist : A Defense Attaché Watches the Rwandan Patriotic Front Transform from Insurgent to Counter Insurgent », *Small Wars Journal Magazine*, vol. 5, juillet 2006.

19. Échanges entre Wayne Madsen et l'auteur.

20. Lieutenant-colonel Thomas P. Odom, *op. cit.*

21. Témoignage du colonel Luc Marchal accordé à l'auteur.

22. *La Croix* du vendredi 18 avril 1997.

23. *Ibid.*

24. Entretiens de M. Kintu avec l'auteur.

25. Témoignage accordé à l'auteur.

26. Charles Onana, *La France dans la terreur rwandaise*, Paris, Éditions Duboiris, 2014, p. 366-368.

3 – La traque des « génocidaires » ou l'alibi de Paul Kagame

Les réfugiés hutus rwandais présents à l'est du Zaïre sont devenus entre 1994 et 1997 un véritable casse-

tête pour tous ceux qui avaient des intérêts particuliers à défendre dans cette région. Contrairement à ce que certains pourraient penser, la question de ces réfugiés rwandais ne relevait pas strictement de l'humanitaire même si tout le monde ne parlait que de « crise humanitaire » et d'« aide humanitaire aux réfugiés ». Derrière cette tragédie très médiatique se cachaient à la fois la lutte d'influence entre la France et les États-Unis en Afrique, la volonté de Paul Kagame de chasser la majorité hutu du Rwanda, l'impatience des exploitants miniers et l'opportunité que ces réfugiés représentaient pour le président Mobutu de restaurer son image ternie sur la scène internationale. Quant au Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), il ne pouvait agir en dehors de ces impératifs d'ordre politique, géopolitique ou purement économique. Le HCR ne cherchait d'ailleurs pas à s'écarter du rapport de force qui s'imposait à lui

sur le terrain. Chacun de ces acteurs avait donc ses objectifs propres et ceux-ci n'étaient pas nécessairement convergents.

La France, ayant pour sa part renoncé à affronter les États-Unis au Rwanda et au Zaïre, s'est vue écartée du jeu et son rôle est vite devenu marginal, voire négligeable. Après la victoire militaire de Paul Kagame et ses hommes en juillet 1994, les dirigeants américains ont, dès le mois de novembre suivant, pris l'initiative de constituer un groupe de liaison restreint sur le Rwanda et le Burundi pour régler eux-mêmes toutes les questions concernant ces deux pays. Le Canada, le Japon, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne, la Suède et la France ont été invités à participer à ce groupe. Les dirigeants français ont exprimé leurs réserves sur ce type d'initiative et suggéré aux dirigeants américains de traiter le dossier du Rwanda dans le cadre des Nations

Unies. Cette proposition a été rejetée, les États-Unis gardant seulement le principe d'une consultation de l'ONU sur les affaires rwandaises si nécessaire, et la France est ainsi devenue inaudible face à la toute-puissance américaine sur le Rwanda et le Zaïre. Elle va néanmoins rester une source d'information précieuse pour comprendre l'évolution de la situation dans cette région.

Concrètement, seuls le gouvernement des États-Unis, Paul Kagame, le président Mobutu et le HCR sont à même de pouvoir décider de la protection des réfugiés rwandais conformément aux conventions internationales. Pendant toute la période où se joue le sort de ces populations en détresse, tous les acteurs concernés, y compris les exploitants miniers dont l'ombre n'a jamais cessé de planer sur les discussions autour des réfugiés, travaillent exclusivement pour leurs propres intérêts.

Lorsque ces millions de rwandais commencent à se déverser massivement au Zaïre pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet 1994, fuyant la guerre et les massacres dans leur pays, nul n'imagine qu'ils constituent une menace réelle pour la stabilité de tout le Zaïre. À cette période, les dirigeants zaïrois ne comprennent pas qu'ils sont victimes d'une invasion extérieure ou de ce qu'il faut bien qualifier d'invasion masquée[1]. Certes, ils observent déjà que la situation devant laquelle se trouve leur pays en accueillant tous ces réfugiés est intenable, mais rien ne semble indiquer qu'ils sont sous la menace d'une action militaire d'envergure menée par les nouveaux dirigeants du Rwanda et leur allié ougandais. Ce qui préoccupe les autorités zaïroises à ce moment-là, c'est essentiellement la gestion immédiate de l'afflux des réfugiés et la crise humanitaire qui s'annonce.

Du 9 au 14 décembre 1994, le vice-président et ministre de la Défense du Rwanda, Paul Kagame, se rend à Washington, répondant à l'invitation du département américain de la Défense. Au cours de son entretien avec Anthony Lake, conseiller à la sécurité du président Bill Clinton, Paul Kagame demande une aide financière accrue du gouvernement des États-Unis pour le Rwanda. M. Lake lui annonce que le gouvernement américain va contribuer au payement des arriérés de la dette du Rwanda auprès de la Banque mondiale à hauteur de 2,5 millions de dollars (sur un total de 4,43 millions de dollars). Le conseiller du président Clinton montre bien ainsi que l'aide financière au Rwanda est une priorité du gouvernement des États-Unis et l'occasion lui est donnée de rassurer le vice-président Kagame. Anthony Lake suggère toutefois à Paul Kagame de faire quelques progrès en matière de respect des droits humains et

de réconciliation nationale au Rwanda. Saisissant la perche qui lui est tendue, Kagame émet l'idée de pouvoir recourir à la force pour se débarrasser des « criminels qui se trouvent dans les camps de réfugiés au Zaïre [2] ».

Dans l'esprit d'Anthony Lake et des dirigeants américains, les « criminels » sont essentiellement les ex-FAR, les miliciens hutus et les membres du Gouvernement intérimaire déchu. Mais Paul Kagame n'a pas l'intention de faire la moindre distinction entre de simples réfugiés, les ex-FAR et les anciens responsables politiques qu'il abhorre et fait remarquer à son interlocuteur que les « criminels » prennent les réfugiés en otage et c'est en cela qu'il faudrait les déloger tous du Zaïre. Paul Kagame est avant tout à la recherche d'un consentement, même tacite, des États-Unis pour lancer l'offensive militaire en vue de « nettoyer » les camps de réfugiés. À

la question d'Anthony Lake sur les perspectives qu'offre le gouvernement de Kigali pour le retour des réfugiés au Rwanda, Kagame répond que « le gouvernement rwandais ne peut pas faire grand-chose » mais que « la communauté internationale peut faire beaucoup, notamment en faisant pression sur le régime de Mobutu pour qu'il adopte des mesures adéquates pour résoudre ce problème des réfugiés ». Ces propos ont au moins le mérite d'exprimer son manque de volonté d'accueillir les réfugiés hutus au Rwanda. Ils trahissent aussi sa vision non restrictive de la notion de « criminels » et répondent surtout aux préoccupations du gouvernement des États-Unis concernant le régime zaïrois.

En disant que le gouvernement rwandais ne peut rien faire, Paul Kagame ne suggère-t-il pas en réalité qu'il ne veut rien faire pour les réfugiés car il ne souhaite en aucun cas le retour d'un grand nombre de Hutus au

Rwanda. Après avoir vidé le pays de ce groupe majoritaire de la population rwandaise, il est sûr d'avoir résolu pour son régime aux accents tutsis très prononcés le problème numérique que constitue cette population en tant que majorité électorale au Rwanda. Désormais, c'est la minorité tutsi qui domine le Rwanda et Paul Kagame compte sur elle pour rester longtemps au pouvoir. Le retour des Hutus serait en réalité une remise en cause de ses propres calculs politiques.

Le message de Kagame à M. Anthony Lake est donc clair : donnez-moi les moyens et je vous aiderai à résoudre le problème des réfugiés comme celui de Mobutu. Ces moyens, ce sont essentiellement de l'argent, des armes, des munitions et le matériel de guerre pour équiper l'APR prête à accomplir cette funeste tâche contre le Zaïre.

Il se pose toutefois un problème concernant en particulier l'acquisition officielle d'armes et de matériel militaire par le nouveau régime de Kigali. En mai 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté l'embargo sur les armes à destination du Rwanda[3]. L'Agence du renseignement militaire américain (DIA) a reconnu dans son rapport interne du 18 juillet 1995 que malgré cet embargo, l'APR a continué de recevoir des armes légères, de l'artillerie et des munitions en provenance d'Ouganda[4]. La chercheuse américaine Helen Epstein, qui figure parmi les très rares scientifiques aux États-Unis à avoir travaillé sur l'action secrète de Washington sur ce dossier, le confirmera : « Au cours de cette période, les fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis à Kampala savaient que les armes traversaient la frontière et la CIA savait que la force militaire croissante des rebelles du FPR faisait augmenter les tensions ethniques

au Rwanda à un point tel que des centaines de milliers de Rwandais étaient susceptibles de mourir du fait de la violence ethnique. Cependant, Washington a non seulement continué d'ignorer l'aide de l'Ouganda aux rebelles tutsis mais a surtout renforcé l'aide militaire à Museveni, le président ougandais[5]. »

Les États-Unis savaient donc que Paul Kagame violait l'embargo sur les armes en plein génocide de 1994, ce qui n'a pourtant entraîné aucune sanction contre son mouvement. Les médias, les organisations des droits humains et même les Nations unies garderont le silence sur cette situation car il ne fallait ni dénoncer ni gêner les protégés du gouvernement des États-Unis.

Rappelons ici que le problème des réfugiés rwandais au Zaïre s'est posé dès la prise du pouvoir par le FPR et que les discussions concernant le « retour volontaire » des réfugiés rwandais avaient commencé dès

juillet 1994 entre les présidents du Rwanda et du Zaïre. Un accord tripartite avait même été signé le 24 octobre 1994 entre les Premiers ministres des deux pays (Faustin Twagiramungu pour le Rwanda et Kengo Wa Dondo pour le Zaïre) en partenariat avec le HCR, représenté à l'époque par John McCallin. Une délégation de la Minuar s'était rendue à Kinshasa (du 28 au 31 décembre 1994) pour discuter avec les autorités zaïroises des modalités de ce retour [6]. Le gouvernement zaïrois fut prié, à cette occasion, de présenter un « plan de nettoyage » des camps afin de les débarrasser des miliciens ou des ex-FAR qui empêcheraient, d'après certaines organisations humanitaires, les réfugiés de retourner au Rwanda. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali a soutenu cette idée mais pas le gouvernement américain, qui venait de recevoir Paul Kagame à Washington sur ce même sujet.

Au moment où ces discussions ont lieu, la chargée de communication de Médecins sans frontières (MSF) Afrique de l'Est et centrale, Samantha Bolton, annonce que son organisation cesse toute activité dans les camps de Bukavu au Zaïre pour des raisons de sécurité. Dans une interview que cette dernière accorde à la journaliste belge pro-Kagame, Colette Braeckman[7], Samantha Bolton déclare qu'il n'est plus possible de travailler à l'est du Zaïre car ce serait « aider et assister les auteurs du génocide[8] ». Confusion volontaire ou pas ? L'amalgame entre réfugiés et « auteurs du génocide » est ainsi fait, ce qui correspond à ce que dit déjà Paul Kagame lui-même, ainsi que certains hauts responsables du gouvernement des États-Unis[9].

L'option d'une offensive militaire brutale à l'est du Zaïre contre les camps de réfugiés se profile et le respect de leurs droits devient de plus en plus hypothétique.

Sur le terrain, l'idée d'une force multinationale permettant le « retour volontaire » des réfugiés fait tout de même son chemin. La dénomination de cette force est même trouvée : Minuraz (Mission des Nations unies pour les réfugiés au Zaïre). Il est décidé que le QG de cette force onusienne sera basé à Goma, à l'endroit où les Français avaient installé le QG de l'opération Turquoise et que la durée de la mission sera de quatre mois. Mais au bout de quelques semaines seulement, Paul Kagame et les dirigeants américains décident de rejeter catégoriquement la constitution d'une force multinationale au Zaïre pour la protection des réfugiés au motif qu'il n'y aurait pas de financement disponible et que son efficacité serait somme toute incertaine.

Quant à l'armée zaïroise, son état de délabrement n'est plus un secret pour les dirigeants de Washington. Un an plus tôt, dans une note confidentielle datée du

13 août 1993 que l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, Lakhdar Brahimi, adresse à son patron, sur les Forces armées zaïroises (FAZ), il affirme que : « Les unités d'élite de l'armée zaïroise sont bien payées, bien équipées. Les autres sont abandonnées à elles-mêmes. D'où l'insécurité qui est souvent le fait de ceux-là mêmes qui, en principe, devraient faire respecter l'ordre et protéger les personnes et les biens. » Corrompus jusqu'à la moelle, les soldats zaïrois, déjà mal payés, peinent à joindre les deux bouts et acceptent des pots-de-vin à chaque occasion[10]. Ils sont surtout dépourvus de matériel de défense et de moyens pour assurer la sécurité des camps de réfugiés.

Les États-Unis et Paul Kagame sont parfaitement au courant de cette réalité puisque les soldats zaïrois ont, à l'arrivée des réfugiés rwandais sur leur territoire, commencé à dépouiller ces derniers de leurs biens et de

leur argent. Le secrétaire d'État américain à la Défense, William Perry, a d'ailleurs l'opportunité d'évoquer cette question avec son homologue français François Léotard. Dans la lettre du 13 août 1994 qu'il adresse à ce dernier, M. Perry note que « le principal problème est le manque de discipline et de professionnalisme des forces de sécurité zaïroises, en particulier des Forces armées du Zaïre (FAZ). Ces unités ont perturbé les opérations de secours, harcelé les organisations humanitaires et volé les réfugiés ».

Est-ce donc pour enjôler le maréchal Mobutu et dissimuler les intentions réelles de Kagame et des États-Unis au Zaïre que les discussions sur le « retour volontaire » des réfugiés s'éternisent ? Il faut rappeler que Mme Susan Rice, proche collaboratrice du président Clinton, affirme dans son mémorandum du 6 septembre 1994 adressé à Anthony Lake que « les ex-FAR,

les milices hutus et les militaires zaïrois indisciplinés constituent la principale menace sécuritaire à l'est du Zaïre ».

Peut-on dire, sans incommoder Mme Rice, que ses affirmations sont inexactes ? Au moment où elle remet ce mémorandum à la Maison Blanche, tous les rapports d'états-majors étrangers et même des officiers américains reconnaissent qu'il n'y a aucune menace ni des milices ni des ex-FAR. Par exemple, le général Schroeder, responsable de l'opération américaine Support Hope, a rédigé plusieurs rapports de situation. Dans celui du 27 août 1994, il note bien que « le gouvernement du Zaïre a informé cent civils et militaires officiels de l'ancien gouvernement rwandais déchu qu'ils doivent retourner au Rwanda sinon ils seraient réinstallés à l'ouest du Zaïre vers la fin du mois » mais n'exprime à aucun moment dans ses analyses et ses

visites régulières à l'est du Zaïre avoir constaté une quelconque menace des milices hutus ou des ex-FAR contre le régime tutsi de Kigali. Mme Rice a-t-elle lu les rapports de cet officier américain qui est sur place pour renseigner les plus hautes autorités des États-Unis ? Dans sa vision apocalyptique d'une prétendue menace des « génocidaires » contre le Rwanda, la collaboratrice du président Clinton souligne qu'il n'y a « aucune solution prometteuse à cette situation potentiellement explosive ». Susan Rice achève son propos par une conclusion lourde de sens : « Face à l'absence d'une solution acceptable, nous ne pourrions nous satisfaire d'une inertie permanente. »

Suite à ce discours aux allures de menace, on peut penser que le gouvernement des États-Unis, convaincu de la solution proposée par Kagame, envisage effectivement de faire intervenir la force si le *statu quo* devait

perdurer au sujet des réfugiés hutus du Zaïre. L'option d'une offensive militaire brutale à l'est du Zaïre contre les camps de réfugiés n'est dès lors plus qu'une question de temps. Le respect des droits des réfugiés devient de plus en plus hypothétique.

La question qui se pose est de savoir si les responsables américains ont décidé de jouer avec le sort des réfugiés. Car ils savent très bien pourquoi la plupart d'entre eux refusent de rentrer volontairement au Rwanda. Dans un rapport de la CIA daté du 4 août 1994 intitulé *Threats to Returning Rwandan Refugees* (« Menaces contre les réfugiés rwandais qui rentrent chez eux »), on apprend que le FPR de Paul Kagame, « motivé par le désir de gouverner la totalité du Rwanda et de se venger des génocidaires, constitue la plus grande menace pour les réfugiés hutus ». Le rapport précise que « les soldats de l'APR/FPR ainsi que d'autres Tutsis

ont exécuté des personnes qu'ils soupçonnaient d'avoir participé au génocide ». Le même rapport souligne que « l'APR/FPR exerce un contrôle minutieux et systématique à l'égard de tous les réfugiés hutus en provenance du Zaïre ».

Un autre rapport de la CIA, datant du 26 août 1994 et intitulé *Human Rights Abuses by the Rwandan Patriotic Front* (« Les violations des droits humains par le Front patriotique rwandais »), va encore plus loin : « Plusieurs sources indiquent que le FPR tue des Hutus et confisque leurs biens. » Le rapport note que ces informations viennent de sources crédibles car il s'agit « à la fois d'une politique délibérée du FPR, qui domine le nouveau régime de Kigali, et des problèmes graves de commandement en son sein ». Les auteurs du rapport de la CIA attestent que « plusieurs milliers de Hutus ont été tués par le FPR et ses partisans ».

Au vu de ces rapports et notes produits par le renseignement américain, il est incontestable que les réfugiés hutus rwandais du Zaïre ne peuvent rentrer volontairement au Rwanda car ce qui les y attend est tout sauf chaleureux. Pour ne pas aggraver une situation déjà très difficile, le HCR signe le 28 janvier 1995 avec le gouvernement zaïrois un accord permettant le déploiement au Kivu d'environ 1 500 soldats de la division spéciale présidentielle « possédant les plus hautes qualités de travail, de compétences et d'intégrité » pour assurer la sécurité dans les camps de réfugiés. L'accord est prévu pour une durée de cinq mois renouvelable par période de trois mois. Le coût total de ce déploiement, placé sous commandement zaïrois, est estimé par le HCR à 13 millions de dollars.

Entre le 9 et le 12 février 1995, la patronne du HCR, Mme Sadako Ogata, se rend au Zaïre pour discuter avec

les autorités zaïroises du sort des réfugiés et s'enquérir de la situation dans les camps créés pour eux. Au Nord-Kivu se trouvent les camps de Mugunga, Kibumba, Kahindo et Katale qui comptent environ 850 000 personnes selon le HCR et au Sud-Kivu les camps de Bukavu et d'Uvira qui comptent quant à eux environ 600 000 personnes. C'est donc près d'un million et demi d'âmes qui continuent d'errer à l'est du Zaïre dans l'insécurité et l'incertitude totale.

Les rapports entre les réfugiés eux-mêmes ne sont pas toujours des plus cordiaux ; les réfugiés les plus aisés, c'est-à-dire les ex-hauts dignitaires rwandais, louent des maisons tandis que les plus démunis vivent nécessairement dans les camps. De plus, les Rwandais traînent leur vieux contentieux régionaliste, même dans les camps de réfugiés. Les organisations humanitaires leur ont d'ailleurs suggéré de reconstituer en

quelque sorte le mode de structures administratives en vigueur au Rwanda avant le génocide pour assurer la discipline et la sécurité dans les camps. Il s'agit également de faciliter l'identification des personnes pour la distribution de l'aide alimentaire et des soins.

Pourtant, ces mêmes ONG ne vont pas tarder à se précipiter dans les médias pour soutenir que le Gouvernement déchu a repris en main la population des camps de réfugiés pour préparer, avec des miliciens, des attaques contre le Rwanda, discours qui va servir le plan offensif de Paul Kagame contre les camps de réfugiés au Zaïre.

C'est aussi au début de l'année 1995 que Mgr Munzihirwa, l'archevêque de Bukavu (Zaïre), fera état de cette situation au cardinal belge Godfried Danneels, président de la conférence épiscopale de Belgique. Dans une lettre sans ambiguïté du 16 janvier 1995, Mgr Mun-

zihirwa explique : « La grande majorité des réfugiés souhaitent rentrer dans leur pays mais ils ne le peuvent pas : les conditions de retour ne sont pas remplies. Ils ont peur d'être mis en prison sur simple accusation, sur des faits non prouvés, ou d'être tués en essayant de rentrer dans leur propriété. Selon des témoins objectifs vivant au Rwanda, les massacres se poursuivent et s'intensifient même. On estime entre cinq et dix mille le nombre de personnes assassinées par mois au Rwanda. »

Ces faits relèvent bien du régime de Paul Kagame en 1995. L'archevêque zaïrois s'inquiète aussi de l'attitude de la communauté internationale : « Il n'y a pas d'autre solution pacifique à ce drame que celle d'une rencontre de tous les Rwandais en vue d'une solution politique négociée et équilibrée. Beaucoup de travail et de contacts permettaient, en novembre dernier, d'espérer

cette rencontre. Cet espoir a été anéanti par une aide financière de certains pays occidentaux au gouvernement de Kigali. Il y a lieu de s'interroger sur l'aide apportée à une minorité qui a conquis le pouvoir par les armes. […] Laisser dépérir au Zaïre deux millions de réfugiés, c'est aussi un crime contre l'humanité. Et, de plus, il n'est pas acceptable que des pays démocratiques occidentaux apportent un soutien sans condition au régime de Kigali qui exclut au droit à la parole et qui décourage le retour au pays de plus d'un tiers de sa population » (Annexe 2).

Le cri d'alarme de Mgr Munzihirwa restera sans effet. La chercheuse japonaise Masako Yonekawa, qui a travaillé au HCR, confirmera les inquiétudes ressenties et exprimées par Mgr Munzihirwa. Elle illustre dans son ouvrage la peur et le traumatisme de ces réfugiés face aux actes répréhensibles commis par le régime

de Kagame [11]. Elle met aussi en lumière le rôle trouble joué par l'administration Clinton dans la gestion de ce dossier [12].

Plus le temps va s'écouler, plus les réfugiés vont devenir encombrants pour les divers acteurs qui s'emploient à intervenir au Zaïre. Ainsi, ceux qui cherchent à exploiter les minerais vont commencer à ne plus accepter une présence trop prolongée des réfugiés à l'est du Zaïre. Les États-Unis qui, de leur côté, cherchent à se débarrasser de Mobutu et convoitent aussi ces minerais constatent qu'une longue présence des réfugiés rwandais à l'est du Zaïre risque de perturber leurs plans.

Quant aux projets de Paul Kagame d'envahir le Zaïre et d'exploiter lui aussi ces mêmes minerais, le temps presse et le maintien du *statu quo* ne peut que tout perturber. Le 2 juin 1995, il organise donc une conférence de presse à Kigali au cours de laquelle il déclare avoir

des informations attestant que les ex-FAR présents dans les camps de réfugiés du Zaïre envisagent d'attaquer le Rwanda.

Cette fable des « génocidaires » qui chercheraient à prendre d'assaut le Rwanda, longtemps distillé par le régime de Kagame, est diffusée par plusieurs organisations dites « de défense des droits humains ». C'est le cas de l'organisation américaine Human Rights Watch (HRW) qui publie en mai 1995 un rapport intitulé *Rearming with Impunity : International Support for the Perpetrators of the Rwandan Genocide*[13] dans lequel elle accuse les « génocidaires » de se réarmer dans les camps de réfugiés pour attaquer le Rwanda. Amnesty International publie à son tour, en juin 1995, sur le même ton et manifestement à partir des mêmes sources un rapport intitulé *Arming the Perpetrators of the Genocide*[14].

Opportunément servi par ces deux organisations, le gouvernement rwandais écrit au Conseil de sécurité de l'ONU le 5 juillet 1995 pour appuyer l'idée selon laquelle des « génocidaires » de l'est du Zaïre menaceraient la sécurité du Rwanda. S'appuyant précisément sur les deux rapports cités précédemment, Kigali demande la levée de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda afin de « recouvrer sa pleine souveraineté et sa capacité de protéger sa population [15] ». Soutenu dans sa requête par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, il obtient la suspension de l'embargo sur les armes sans difficulté [16]. L'embargo imposé en mai 1994 contre le « gouvernement génocidaire » est suspendu pour une année probatoire par le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 août 1995 avec date d'effet dès le 1er septembre. Cette suspension d'embargo

va permettre tout naturellement à Paul Kagame de préparer son action militaire contre le Zaïre.

Cette décision du Conseil de sécurité surprend néanmoins les autorités zaïroises qui découvrent progressivement que la question des réfugiés est un véritable piège qui dissimule une attitude belliqueuse contre leur pays. Le Premier ministre zaïrois Kengo Wa Dondo décide donc unilatéralement le 19 août 1995 d'expulser les réfugiés rwandais vers Kigali. Seize mille réfugiés rwandais sont ainsi renvoyés *manu militari* au Rwanda.

Cette expulsion fait scandale. Pourtant, ce n'est pas la première fois que les autorités zaïroises prennent ce type de décision pour régler le problème des réfugiés. Un an auparavant, le 20 août 1994, le gouvernement zaïrois a fermé sa frontière avec le Rwanda à Bukavu, suite à l'arrivée massive des réfugiés sur son territoire. Selon le rapport du 22 août 1994 du bureau d'urgence

des Nations unies, entre 20 000 et 50 000 personnes amassées à la frontière rwandaise voulaient entrer au Zaïre. Cette situation était devenue intenable pour les autorités zaïroises car leurs capacités d'accueil ne pouvaient plus absorber un nombre toujours croissant et important de réfugiés. Cependant, le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa négocia avec le Premier ministre Kengo Wa Dondo pour laisser passer les réfugiés. Ce dernier accepta de rouvrir la frontière mais en exigeant que « le HCR assume ses responsabilités [17] ». Il est très surprenant de constater que les États-Unis ont toujours préféré encourager l'exil des Rwandais au Zaïre plutôt que d'obliger Kagame à respecter leur droit le plus élémentaire, vivre dans leur pays librement.

Si l'initiative du Premier ministre zaïrois, visant à renvoyer les Rwandais chez eux, a semblé brutale, alors

qu'elle faisait suite à la suspension de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda, elle correspondait cependant aux souhaits de certains exploitants miniers mais pas nécessairement à la volonté du gouvernement des États-Unis qui avait besoin de cette présence des réfugiés au Zaïre pour parachever le projet de coup d'État contre le président Mobutu. Il faut souligner que la décision de M. Kengo Wa Dondo, conforme à la sécurité du Zaïre, n'aurait néanmoins pas été prise en concertation avec le chef de l'État zaïrois. Pourquoi ?

Une fois de plus, il faut revenir un an en arrière. Le président Mobutu s'est vite interrogé sur la meilleure façon de gérer le dossier des réfugiés rwandais sur son territoire. Dans un premier temps, il décida d'organiser avec son Premier ministre Kengo Wa Dondo un plan de retour rapide des réfugiés dans leur pays. Puis il comprend qu'il est nécessaire de résoudre ce problème

directement avec les dirigeants rwandais. C'est ainsi qu'il profite de la visite du président rwandais Pasteur Bizimungu à Gbadolite (Zaïre) en novembre 1994 pour lui demander d'ouvrir la porte à ses concitoyens afin qu'ils rentrent chez eux au Rwanda, le Zaïre les ayant longtemps accueillis. Ainsi, souligne le président Mobutu, « vous pourriez gérer vos problèmes à l'intérieur du Rwanda [18] ». Sans perdre de temps, le chef de l'État zaïrois propose à son homologue rwandais un plan en quatre points : retour volontaire de tous les réfugiés, création d'une zone d'accueil sous contrôle international pour identifier les réfugiés et les séparer des auteurs du génocide, aide au retour et à l'insertion des volontaires au Rwanda, éloignement de la frontière rwandaise par les autorités zaïroises en coopération avec le HCR des réfugiés qui refusent de retourner chez eux. Ce plan semblait parfaitement convenir au pré-

sident rwandais qui accepta de préparer un calendrier à cet effet. Il confirma d'ailleurs le contenu de son entretien avec le président Mobutu au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Kigali, M. Shaharyar Khan.

Dans un câble diplomatique du 1er décembre 1994 que ce dernier adresse à Kofi Annan, M. Khan précise que Pasteur Bizimungu s'attendait à un affrontement avec son homologue zaïrois mais que celui-ci a été plutôt affable et conciliant sur tous les points en discussion. Selon M. Khan, le président Mobutu aurait souligné au cours de cet entretien l'importance d'un retour rapide des réfugiés rwandais chez eux ainsi que la détermination du gouvernement zaïrois à neutraliser les extrémistes hutus qui seraient susceptibles de semer l'insécurité dans les camps de réfugiés. D'ailleurs, trente-sept présumés « criminels » ont déjà

été déportés et vus au Rwanda par Pasteur Bizimungu lui-même, ce qui prouverait la bonne foi et la sincérité du président zaïrois, souligne le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. M. Khan dit aussi avoir confirmé au chef de l'État rwandais la pleine et totale coopération de l'ONU si les autorités rwandaises décidaient d'ouvrir des camps de transit pour les réfugiés une fois leur retour au Rwanda confirmé. Ce serait, selon lui, une « opération de retour » volontaire[19].

Malgré ces rapports et comptes-rendus très positifs sur la coopération entre le Zaïre, le Rwanda et l'ONU au sujet des réfugiés, le président Bizimungu, une fois à Kigali, ne donne pas suite. Pour le maréchal Mobutu, qui soupçonne Kagame de vouloir pousser les autorités zaïroises à la faute, c'en est trop ! Non seulement son pays accueille et subit le fardeau des réfugiés, mais c'est le Rwanda qui reçoit l'aide et les honneurs de la

communauté internationale. Déterminé à savoir ce qui se trame du côté rwandais, il charge son conseiller spécial en matière de sécurité, Honoré Ngbanda, de se rendre à Kigali. Une fois au Rwanda en novembre 1994, M. Ngbanda découvre qu'en réalité, ce n'est pas le président Pasteur Bizimungu (hutu) qui décide du sort des réfugiés hutus du Zaïre mais le vice-président Paul Kagame, qui manifestement est en désaccord total avec le plan proposé par le président Mobutu.

Le chef de l'État rwandais tente pendant les discussions de dissimuler son manque d'autorité sur cette question et donne surtout l'impression de ne plus se souvenir d'un quelconque plan de retour des réfugiés discuté auparavant avec son homologue zaïrois. Honoré Ngbanda est abasourdi : « Lorsque j'ai sorti de ma mallette le document qui lui fut remis naguère, pour lui rafraîchir la mémoire, c'est l'un des conseillers de Paul

Kagame qui va bondir de sa chaise pour m'arracher le papier de la main[20] . »

Outre l'indélicatesse de ce conseiller du vice-président Kagame, désigné pour participer à cette rencontre, un second conseiller de Kagame, tout aussi discourtois, s'exclame sur un ton belliqueux : « Nous ne pouvons pas accepter une telle solution. Nous ne voulons pas infiltrer les génocidaires chez nous[21] . » Apparemment, le terme « génocidaires » désignerait, dans l'esprit de Paul Kagame et de ses proches collaborateurs, tous les réfugiés hutus ou presque du Zaïre. Le Rwanda ne serait-il pas aussi le pays des Hutus et des Twas ? Pour M. Ngbanda, la réalité est désormais plus claire que jamais. Tout dialogue avec les autorités rwandaises au sujet des réfugiés hutus est impossible. Rentré au Zaïre, il fait immédiatement un rapport circonstancié au président Mobutu.

Pourquoi Kagame refuse-t-il avec hargne le retour des réfugiés hutus dans leur pays ? Il ne le dira jamais mais dans son entretien en tête à tête, le 21 juin 1995, avec le représentant spécial de l'Union européenne, Aldo Ajello, Paul Kagame se borne à déclarer qu'il ne veut pas de « génocidaires » chez lui[22]. Selon M. Ajello, Paul Kagame n'a exprimé « aucune urgence pour le retour des réfugiés »[23]. Dans son analyse, le représentant spécial de l'Union européenne affirme qu'il est « difficile d'évaluer la crédibilité de la menace dont parle Kagame » au sujet des « génocidaires » et qui est relayée par différentes organisations internationales et par les médias. Selon le diplomate européen, l'idée d'un sanctuaire établi au Zaïre pour les ex-FAR qui, de là, chercheraient à attaquer le nouveau régime de Kigali se heurte à plusieurs obstacles. Premièrement, il leur faudrait obtenir le soutien logistique direct du gouvernement zaïrois

comme l'Ouganda l'avait fait pour les rebelles tutsis. Deuxièmement, soutenir une telle initiative serait, pour le gouvernement zaïrois, prendre le risque d'un isolement par la communauté internationale. Enfin, un appui militaire à ces réfugiés raviverait automatiquement l'opposition des Zaïrois à leur présence sur leur territoire. Au vu de la situation intérieure et extérieure que traverse le Zaïre à ce moment-là, il est impossible, selon Aldo Ajello, d'imaginer que le Premier ministre ou le président zaïrois cherchent à s'engager dans une logique suicidaire. Cette analyse du représentant spécial de l'Union européenne corrobore toutes les notes et tous les rapports des services de renseignements occidentaux, y compris américains, sur l'impossibilité d'une menace des « génocidaires » ou d'un soutien du pouvoir zaïrois à ces prétendus « génocidaires ».

Aldo Ajello note toutefois que d'après les entretiens qu'il a eus avec les dirigeants zaïrois et tanzaniens, « ceux-ci sont convaincus que le gouvernement de Kigali, en particulier le général Kagame, s'oppose à un retour massif des réfugiés pour des raisons politiques et économiques. Ils estiment que la stratégie de Kigali est de créer une situation contraignant les réfugiés à s'installer définitivement dans leur pays d'asile. Ils considèrent surtout que les déclarations de bonnes intentions de Kagame sont davantage destinées à la communauté internationale et ne seront jamais traduites dans les faits[24] ». La machine de guerre déployée contre les réfugiés hutus devient chaque jour plus évidente. Le temps a fini par confirmer cette réalité.

Alors que l'accueil des réfugiés et le respect de leurs droits semblaient jusque-là guider la politique de Zaïre, la levée de l'embargo sur les armes en faveur du régime

de Kagame sonne plutôt comme une menace effective contre le Zaïre.

Dans l'entourage du Premier ministre zaïrois, on affirme que ça suffit « à héberger un million de Rwandais et à se voir, en même temps, accusé de vouloir déstabiliser le nouveau régime tutsi[25] ». C'est justement ce que M. Kengo Wa Dondo a exprimé lui-même à M. Aldo Ajello au cours de leur entretien du 23 juin 1995[26]. Jugeant les accusations du Rwanda infamantes à l'égard du gouvernement zaïrois, le Premier ministre Kengo Wa Dondo demande à l'envoyé spécial de l'Union européenne de proposer à la communauté internationale de créer une commission d'enquête sous l'égide des Nations unies pour faire la lumière sur ces accusations. Sa proposition restera lettre morte.

C'est dans ce contexte qu'intervient le 19 août 1995 l'initiative du Premier ministre zaïrois Kengo Wa

Dondo, quelque peu excédé par le *statu quo* et l'attitude inexplicable de Kigali, d'exiger que tous les réfugiés rwandais quittent le Zaïre avant le 31 décembre 1995. Pour le HCR, la décision du Premier ministre zaïrois est vraiment « intolérable » car elle enfreint, d'après cette organisation, les conventions internationales sur la protection des réfugiés. Le moins que l'on puisse dire est que l'initiative de M. Kengo Wa Dondo irrite réellement Washington [27]. Le département d'État américain exprime sa consternation et exige même l'arrêt immédiat du « rapatriement forcé » des réfugiés. Le cynisme autour du dossier des réfugiés est définitivement affiché, sans pudeur, par les États-Unis et par le HCR, qui savent tous que c'est le régime de Kigali qui est l'obstacle majeur au retour des réfugiés rwandais chez eux et non les dirigeants zaïrois qui les ont accueillis et qui subissent les conséquences de leur présence sur

leur territoire. Paul Kagame savoure le camouflet infligé aux autorités zaïroises et affiche son arrogance légendaire. Le serviteur des basses œuvres américaines au Zaïre vient de prendre le pouvoir sur la question des réfugiés dans ce pays.

Il est frappant de constater que le refus d'accepter le retour des réfugiés rwandais dans leur propre pays par Kagame ne fait toujours ni l'objet d'aucune désapprobation ni d'aucune récrimination. Cette attitude vis-à-vis des réfugiés rwandais serait-elle conforme aux conventions internationales ? Sûrement pas. Mais, une semaine seulement après le début des expulsions des réfugiés rwandais du Zaïre, le président Mobutu entre en scène et demande à son Premier ministre de suspendre immédiatement ces expulsions. Très curieusement, son propos rejoint la position du département d'État américain et du chargé d'affaires de l'ambassade

des États-Unis à Kinshasa. Pourquoi le chef de l'État zaïrois ne soutient-il pas son Premier ministre ? Honoré Ngbanda explique que le maréchal Mobutu aurait été l'objet de très fortes pressions nocturnes et qu'il lui aurait confié : « J'ai demandé à Kengo Wa Dondo de surseoir à la décision de renvoyer les réfugiés au Rwanda car je suis en proie à de fortes pressions et certaines ressemblent carrément à du chantage[28] . » Qui sont donc ces émissaires discrets qui font chanter le président Mobutu en pleine nuit pour qu'il adopte en quelques jours la même position que le gouvernement des États-Unis ?

À côté de cet aspect pour le moins étrange, on peut dire que le président zaïrois et son Premier ministre avaient aussi des agendas personnels différents, voire antagonistes. L'un cherchait par tous les moyens à conserver le pouvoir qu'il détenait depuis trente-deux

ans à la tête du Zaïre et espérait ainsi redorer son blason aux yeux d'une communauté internationale qui lui tournait radicalement le dos, alors que l'autre cherchait désespérément à lui succéder à la tête de l'État zaïrois.

Le président Mobutu était informé que son Premier ministre cherchait depuis quelques mois à séduire les dirigeants occidentaux, en particulier les Américains, les Belges et les Français. Après un séjour à Washington que les proches du président Mobutu trouvaient pour le moins suspect, M. Kengo Wa Dondo a effectivement eu des entretiens à Paris du 10 au 12 octobre 1994 avec les autorités françaises et quelques industriels (Bouygues et Alcatel). Il cherchait des appuis solides dans le bras de fer qui l'opposait déjà au président Mobutu au sujet des finances publiques et du système de gouvernance au Zaïre[29].

Lors de ses entretiens à Paris, M. Kengo Wa Dondo explique à ses interlocuteurs français qu'il peine à mettre fin à la gabegie et à la criminalisation généralisée de l'économie zaïroise qui profite, selon lui, essentiellement à certains officiers de l'armée et à l'entourage du président Mobutu. Il révèle surtout aux dirigeants français l'existence d'un vaste trafic de faux billets (cinquante-cinq tonnes) découvert aux aéroports de Kinshasa et de Kisangani et qui servirait exclusivement à l'entourage du chef de l'État avec l'aval de ce dernier.

Pour le Premier ministre zaïrois, le temps jouerait en faveur de Mobutu qui ne voudrait en aucun cas changer cette situation. À cette occasion, M. Kengo Wa Dondo demande aussi aux responsables français de faire pression sur le président Mobutu afin que celui-ci cède le pouvoir ou du moins se mette en retrait. En réalité, le Premier ministre zaïrois espère sérieusement rempla-

cer le président Mobutu à la tête du Zaïre avec l'aide des Occidentaux et le chef de l'État zaïrois l'a bien compris. S'agissant de Paul Kagame, M. Kengo Wa Dondo confie à ses interlocuteurs français que Kagame est « décevant » car il ne fait rien pour ramener les réfugiés au Rwanda. Il ajoute que cet homme refuse tout dialogue et fait planer une menace grave sur tous les pays de la région des Grands Lacs africains et sur le Zaïre en particulier. Il conclut ses entretiens en soutenant que « Paul Kagame est un homme dangereux pour la France et pour le Zaïre[30] ». Contrairement à ce qu'imagine M. Kengo Wa Dondo, les Français ne peuvent pas faire grand-chose pour lui. Les Américains ont déjà un plan précis de changement à la tête du Zaïre et Kengo Wa Dondo n'en fait pas partie. En outre, sa décision de renvoyer les réfugiés au Rwanda a profondément contrarié les

plans des dirigeants américains autant que ceux de Paul Kagame.

Certes l'homme fort de Kigali ne veut pas de réfugiés au Rwanda mais Washington cherche, de son côté, à gagner du temps avant de régler définitivement le problème de l'éviction du président Mobutu. Les réfugiés leur servent d'alibi pour affiner leur plan de coup d'État contre Mobutu et ils constituent en quelque sorte le sacrifice à faire pour assurer la longévité de Paul Kagame au pouvoir à Kigali. D'ailleurs, les services de renseignements américains, qui ont déjà analysé la question des réfugiés, ne préconisent pas leur protection mais plutôt une fermeture des camps. C'est ainsi qu'une note de renseignement du 2 août 1996 intitulée *To Decide Whether to Pursue a Strategy to Obtain the Closure of Refugee Camps near the Rwandan Border* (« Décider de poursuivre ou non une stratégie visant à obtenir la

fermeture des camps de réfugiés près de la frontière rwandaise ») expose une approche singulière dont Paul Kagame pourrait se servir.

La note met en évidence le fait que malgré l'objectif poursuivi par l'opération Support Hope de « stabiliser la situation humanitaire », il reste 1,7 million de réfugiés rwandais au Zaïre. Elle rappelle que maintenir les camps de réfugiés coûte environ 1 million de dollars par jour et que les États-Unis contribuent à plus de 30 % dans le budget de financement de ces camps. Conclusion, il faut envisager la fermeture des camps car ils coûteraient cher au contribuable américain et constitueraient, d'après Kagame, une « menace pour la sécurité du Rwanda ». Curieusement, la note préconise aussi de continuer à encourager « le retour volontaire des réfugiés » dans d'autres camps au Rwanda. D'abord, pourquoi le gouvernement américain ne décide-t-il pas

de fermer immédiatement les camps de réfugiés s'ils coûtent effectivement trop chers au contribuable américain ? Ensuite, pourquoi vouloir ramener des « génocidaires » qui menaceraient la sécurité du nouveau régime au Rwanda, sachant surtout que Kagame refuse de les recevoir ? Enfin, pourquoi installer des personnes qui avaient des maisons avant leur départ en exil dans de nouveaux camps de réfugiés au Rwanda plutôt que dans leurs propres maisons ? La note s'achève sur une perspective particulièrement sombre : si aucun effort n'est fait pour « neutraliser la menace contre le Rwanda », l'issue sera soit l'échec, soit le chaos et la violence. Les services de renseignements des États-Unis semblent donc envisager l'apocalypse pour les réfugiés mais qui portera le chaos et la violence dans les camps ? La note de renseignement américain ne le dit pas. La vérité ne va toutefois pas tarder à se manifester puisque

Paul Kagame lance une première menace en affirmant que si la communauté internationale n'intervient pas pour mettre un terme au danger que constituent les « génocidaires » pour le Rwanda, il « ira lui-même faire le job au Zaïre ».

En novembre 1996, il fait donc bombarder les camps de réfugiés du Zaïre à deux reprises à partir du territoire rwandais de Cyangugu, causant des morts, des blessés et de nombreux traumatisés, femmes, enfants et vieillards. En l'espace de quelques jours seulement, les camps de réfugiés se transforment en camps de la mort. Cet acte d'une grande barbarie et d'une gravité extrême ne choque pas les responsables américains et très modérément le HCR. Quant aux dirigeants de l'Union européenne, ils se contentent d'évoquer l'insécurité à l'est du Zaïre et le danger que représenteraient les « génocidaires » pour la stabilité du Rwanda. Kagame

prend ses aises et l'alibi des « génocidaires » s'installe durablement dans l'opinion. Ses troupes attaquent à nouveau et harcèlent militairement les camps de réfugiés. Dans la communauté internationale, c'est à nouveau le silence. Les conventions de Genève relatives à la protection des réfugiés sont à peine évoquées. Dans un livre bouleversant, intitulé « Survivre par la parole[31] », plusieurs jeunes Rwandais, âgés en moyenne de 10 à 12 ans et victimes des bombardements des troupes de Kagame, ont rassemblé plus d'une centaine de témoignages sur leur vécu dans les camps de réfugiés du Zaïre. Ils racontent sans censure le carnage des troupes de Kagame que la communauté internationale a volontairement ignoré. L'action militaire des troupes rwandaises contre les réfugiés du Zaïre et contre les citoyens congolais marque la fin des préparatifs du coup d'État fomenté contre le président Mobutu. La violence

annoncée par les services de renseignements américains est désormais à l'ordre du jour. Le vrai problème est que les dirigeants zaïrois se sont laissé distraire par des discussions et des négociations futiles, en faisant régulièrement valoir leur bonne foi face à des gens qui n'en ont cure.

1. Charles Onana, *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*, *op. cit.*

2. Propos tenus par Paul Kagame au cours de l'entretien avec son interlocuteur.

3. S/RES/918/1994 du 17 mai 1994.

4. Defense of Intelligence Agency, 18 juillet 1995.

5. Helen Epstein, « America's Secret Role in the Rwandan Genocide », *The Guardian*, 12 septembre 2017.

6. Rapport de mission consulté par l'auteur.

7. Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, Paris, *op. cit.*, p. 331-344.

8. *Le Soir* du 16 novembre 1994.

9. Le gouvernement des États-Unis a présenté le 9 février 1995 un projet de résolution au Conseil de sécurité préconisant l'arrestation à l'étranger des auteurs présumés du génocide au Rwanda. Plusieurs pays dont la Russie, l'Allemagne et la France ont émis des réserves d'ordre juridique sur ce texte alors même que le TPIR n'est pas encore installé. Les pays opposés à ce texte vont suggérer, pour ne pas vexer les responsables des États-Unis, que le Conseil se prononce sous la forme d'une « déclaration présidentielle » et pas sous la forme d'une résolution.

10. Ces informations seront confirmées à l'auteur par l'ancien ministre zaïrois de la Défense Honoré Ngbanda.

11. Masako Yonekawa, *Post-Genocide Rwandan Refugees. Why They Refuse to Return « Home » : Myths and Realities*, Berlin, Springer Verlag, 2019, 156 p.

12. *Ibid.*

13. « Réarmement en toute impunité : l'appui international aux auteurs du génocide ».

14. « Armer les auteurs du génocide ».

15. S/1995/547 du 7 juillet 1995.

16. Le rôle décisif des États-Unis dans cette suspension de l'embargo au Conseil de sécurité est reconnu par le secrétaire d'État américain à la Défense, William Perry, dans une lettre du 7 août 1995 qu'il adresse personnellement à Paul Kagame et dont l'auteur a obtenu copie.

17. Note diplomatique confidentielle de l'ambassade des États-Unis au Zaïre intitulée « Demarche to government of Zaïre on Rwanda refugees ».

18. Honoré Ngbanda Nzambo, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal*, Paris, Gideppe, 1998, 447 p., p. 90.

19. Outgoing Code Cable « Meeting with President Bizimungu, 30 November 1994 at 15 : 00 ».

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Honoré Ngbanda Nzambo, *Crimes organisés en Afrique centrale*, *op. cit.*, p. 162.

23. Rapport confidentiel sur l'entretien entre le représentant spécial de l'Union européenne et Paul Kagame.

24. Rapport de mission confidentiel du 3 juillet 1995 d'Aldo Ajello au secrétaire général de l'ONU et intitulé « Mission to Rwanda and its Neighboring Countries ».

25. Libération du 22 août 1995.

26. Le Premier ministre zaïrois comptait beaucoup sur le représentant spécial de l'Union européenne pour l'aider à remplacer le maréchal Mobutu à la tête du pays.

27. L'auteur a écrit à M. Kengo Wa Dondo pour obtenir son témoignage sur la question des réfugiés. Il n'a pas donné suite.

28. Entretiens avec l'auteur.

29. Au cours d'une réunion interministérielle du 21 septembre 1994 à Matignon, il a été décidé que le gouvernement français allait apporter tout son soutien au Premier ministre Kengo Wa Dondo dans la reprise de la coopération entre le Zaïre et les organismes financiers internationaux et inciter le président Mobutu à laisser la gestion des affaires du gouverne-

ment, en particulier les recettes de l'État zaïrois, les ressources minières et le contrôle de la Banque centrale à son Premier ministre.

30. Note du 19 décembre 1994 du conseiller Bruno Delaye à l'Élysée.

31. Ribara Uwariraye et al., *Survivre par la parole : +100 témoignages non censurés des survivants du génocide au Rwanda couvrant l'avant et l'après génocide : des leçons inspirantes sur la résilience et l'humanité*, African Great Lakes Action Network, 2022, 592 p.

4 – La chute du président Mobutu consacre l'invasion du Congo-Zaïre

L'invasion ou la prise de contrôle du Zaïre ne s'est faite ni en quelques jours ni sans violence et peu de per-

sonnes se sont aperçues qu'elle avait commencé en fait dès 1994. C'est paradoxalement un rapport des services de renseignements du département d'État américain du 4 novembre 1994 qui dévoile le projet d'ensemble : « Le Front patriotique rwandais tentera de vaincre les insurgés (les génocidaires) et portera le combat dans l'est du Zaïre[1] ». C'est en effet le pronostic ou le plan formulé par le Bureau de renseignements et de recherche du département d'État américain deux ans avant l'offensive militaire qui commencera en octobre 1996. L'hypothèse d'une invasion du Zaïre par les troupes de Kagame est ainsi envisagée mais comme dira plus tard le Premier ministre du Zaïre Kengo Wa Dondo, « on ne nous a jamais dit que le Rwanda allait nous attaquer[2] ».

Cette phrase illustre bien la psychologie et les ambiguïtés d'une partie de la classe politique congolaise. M. Kengo Wa Dondo ne pouvait pas complètement

ignorer les ambitions de certains Tutsis radicaux au Zaïre ni même celles de Paul Kagame. Seulement, il accordait, comme beaucoup de personnalités du régime zaïrois, une confiance aveugle à leurs alliés américains et occidentaux. Certains dirigeants zaïrois, voyant leur pays affecté par le drame rwandais, pensaient pouvoir y jouer un rôle de médiateurs. C'était ignorer qu'ils étaient déjà la cible des multiples coups d'État qui étaient en cours dans cette région et qui avaient commencé au Burundi en octobre 1993 avec l'élimination du président hutu Melchior Ndadaye, avant de se poursuivre en 1994 au Rwanda avec l'assassinat des présidents hutu Juvénal Habyarimana (Rwanda) et Cyprien Ntaryamira (Burundi), successeur du président Melchior Ndadaye[3].

Le tour du président Mobutu était arrivé et l'on essayait de faire diversion avec la question des réfugiés

abusivement qualifiés de « génocidaires ». Le montage était parfait. Le conflit rwandais allait servir à préparer la déstabilisation et le pillage de la RDC, dont les minerais étaient convoités par les grandes compagnies minières internationales. Les États-Unis le savaient et c'est pour cette raison qu'ils se sont impliqués très fortement dans ce conflit. Ils y resteront jusqu'à la chute du président Mobutu et même après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en 2001. Contrairement à ce qui est constamment soutenu et parfois répété aux étudiants en relations internationales et dans les médias par certains chercheurs occidentaux sur le manque d'intérêt de Washington pour l'Afrique, il faut bien rappeler ici que l'intérêt des États-Unis pour l'Afrique et le Zaïre n'a jamais cessé ni pendant la guerre froide ni après la chute du mur de Berlin. Ce n'est pas parce que les grands médias ne s'intéressent à l'Afrique que

lorsqu'il y a des catastrophes, que les politiques et les milieux d'affaires ne s'y intéressent guère.

Au début des années 1990, les dirigeants américains considéraient déjà le chef de l'État zaïrois comme un homme du passé. Très soutenu par eux tout au long de la guerre froide, le président Mobutu n'a pas compris qu'après trente-deux ans de bons et loyaux services rendus aux États-Unis, ceux-ci envisageaient sérieusement de se passer de lui. C'est en 1991 que lui est annoncée la mauvaise nouvelle par Mme Melissa Wells, ambassadrice des États-Unis à Kinshasa : « L'époque où nous avions besoin de vous est finie ; la guerre froide est finie ; vous n'avez plus d'instrument de chantage sur nous ; et vous n'avez plus vos amis à la Maison Blanche pour vous couvrir. Si vous n'acceptez pas d'appliquer notre schéma de changement démocratique, nous allons vous forcer à quitter le pouvoir. Nous en avons les

moyens[4]. » La férocité du discours et le ton employé par la représentante américaine ébranlent et blessent profondément le président zaïrois. Il doit quitter le pouvoir et le message du gouvernement des États-Unis est très clair mais le chef de l'État zaïrois ne veut pas l'admettre. Pendant longtemps, il a été utilisé pour des intérêts autres que ceux de son pays et ceux qui tiraient profit de ses actions ou recouraient constamment à ses services ont décidé de rompre unilatéralement le contrat.

Une note confidentielle du 28 juillet 1994 figurant dans les archives de la Maison Blanche confirme ce point. Elle rappelle d'abord que le maréchal Mobutu a entretenu de bonnes relations avec les États-Unis, pendant deux décennies, en raison de nombreux services qu'il a rendus à l'Occident en général et aux États-Unis en particulier. L'auteur de cette note précise ensuite que ces relations ont commencé à se détériorer à

la fin des années 1980 lorsque « le maréchal s'est mué en autocrate et qu'il s'est mis à perturber le processus démocratique dans son pays ».

Sa mauvaise gouvernance aurait, d'après l'auteur de la note, « semé la pagaille dans l'économie et provoqué certaines mutineries et insurrections dans l'armée ».

Malgré « les efforts du gouvernement des États-Unis et de quelques puissances occidentales », Mobutu va continuer, d'après l'auteur de la note, de garder le contrôle sur le gouvernement, l'armée et les finances du Zaïre. Il ne manifestera « aucune volonté de quitter le pouvoir et n'entendra pas travailler avec un gouvernement de transition qui ne serait pas sous son contrôle ».

Il y a lieu de penser que l'auteur de cette note cherche avant tout à donner le beau rôle au gouvernement des États-Unis. Si Washington a entretenu de bons rapports avec le président Mobutu pendant trois décennies, est-

ce vraiment à cause des ambitions « démocratiques » ou d'une quelconque volonté de lutter contre la corruption au Zaïre ? Ne serait-ce pas plutôt à cause des services qu'il a rendu à l'Occident et aux Américains en particulier ? D'ailleurs, la note ne précise jamais quels sont les multiples services que le président zaïrois a rendus aux dirigeants des États-Unis pendant toute la période de la guerre froide et qui furent indispensables à la politique étrangère de Washington. Ainsi, mettre en avant le manque de respect des principes démocratiques ou l'instauration de « la pagaille » dans la vie économique du Zaïre pour discréditer son président est la manifestation d'une mauvaise foi caractérisée de la part des dirigeants américains. La politique étrangère des États-Unis ne donne pas beaucoup d'exemples prouvant qu'elle est fondée sur le soutien aux « démocrates », ni même à la démocratie tant en Afrique qu'en Amérique

latine. Parmi les principaux alliés des États-Unis dans ces deux régions comme dans d'autres, on compte plutôt un nombre pléthorique d'autocrates, de criminels de guerre ou de trafiquants de drogue[5]. L'universitaire américaine et ancienne journaliste de l'AFP Diana Johnstone explique que « les États-Unis ont une longue histoire de soutien accordé aux pires éléments de l'État ciblé, ceux qui sont prêts à tout. En Serbie, les États-Unis ont apporté un soutien politique et militaire aux criminels endurcis. Dans les pays musulmans, les États-Unis ont soutenu et armé des fanatiques islamistes. En Ukraine, la campagne antirusse s'est appuyée sur des milices nazies[6] ».

Dans ces conditions, on peut bien penser que Molière avait raison en affirmant que « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». En effet, le rejet qu'inspire le président Mobutu à ses anciens alliés américains

dans les années 1990 n'a rien à voir avec les principes de démocratie ni ceux nécessaires à la lutte contre la délinquance financière. C'est plutôt le désir de changer de régime politique au Zaïre qui anime fortement l'administration Clinton au cours de cette période.
Le chef de l'État zaïrois, longtemps soutenu par les républicains, s'est retrouvé face aux démocrates et au président Bill Clinton avec lequel il ne partageait rien. C'est d'ailleurs le sens de ce que lui a dit, non sans arrogance, Mme Melissa Wells en affirmant que « ses amis » n'étaient plus à Washington. À aucun moment, les nouveaux responsables américains ne reconnaîtront ni la moindre qualité ni même la moindre compétence à M. Mobutu avec qui tous les dirigeants américains ont travaillé pendant environ trois décennies. Un spécialiste des services de renseignements américains admet d'ailleurs que « Mobutu et la CIA travaillaient en étroite

harmonie[7] ». La CIA pouvait-elle travailler en harmonie et au plus haut niveau pendant plus d'un quart de siècle avec une personne dépourvue de toutes capacités et de toutes qualités ?

La réalité est que le président Bill Clinton avait trouvé en la personne de Paul Kagame le nouveau défenseur des intérêts des États-Unis en Afrique et cela suffisait amplement pour cesser toute collaboration avec le président Mobutu. Il fallait donc le mettre hors d'état de nuire, c'est apparemment ainsi que fonctionnent les dirigeants américains avec leurs « amis »… Clinton dira d'ailleurs plus tard de Kagame qu'il est « l'un des plus grands leaders de notre temps » et l'ancien Premier Ministre britannique, Tony Blair, de surenchérir en soutenant que Kagame est un « visionnaire[8] ». Pour les Anglo-Saxons, la succession de Mobutu ne fait plus l'ombre d'un doute mais ce dernier n'a pas cru à une

rupture avec Washington. Son long règne comme serviteur des intérêts américains en Afrique centrale et en Afrique de l'Est l'avait aveuglé. Il n'a pas perçu que son pays était en passe de devenir la proie d'une bande de prédateurs dont les deux mains visibles étaient le Rwanda de Kagame et l'Ouganda de Museveni.

Pour comprendre le changement d'attitude des dirigeants américains vis-à-vis du président Mobutu, il faut revenir au schéma qu'ils dessinent à la fin de la guerre froide, au sujet de l'Afrique centrale. Le colonel belge Luc Marchal, commandant des casques bleus de l'ONU en 1994 au Rwanda, rappelle qu'au début des années 1990, après la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS, les États-Unis se sont retrouvés sans ennemi identifiable. La menace soviétique ayant disparu, les stratèges de Washington, quelque peu désemparés, décident alors, dans ce nouveau contexte, de définir

une nouvelle doctrine stratégique. Luc Marchal résume ici ce qui fut exposé à la conférence de l'Otan à laquelle il avait pris part : « À cette époque, j'étais en poste au cabinet du ministre belge de la Défense et j'avais, dans mes attributions, la gestion des opérations extérieures. C'est en cette qualité que j'ai assisté, au siège de l'Otan à Evere, au briefing au cours duquel les Américains ont exposé le résultat de leur analyse stratégique. En synthèse, la conclusion de cette évaluation était que jusqu'en 2017, les États-Unis n'auraient aucune contestation à craindre de leur hégémonie à la surface du globe. La conséquence logique de cette conclusion était que plusieurs zones à caractère vital étaient identifiées comme indispensables pour assurer le maintien de cette prédominance américaine. La région des Grands Lacs africains, avec les potentialités inestimables de son sous-sol ainsi que de sa position centrale sur le

continent africain, figurait en bonne place dans la *shopping list* des stratèges de Washington. Cette réalité constitue, selon moi, le point de départ du long calvaire que connaît cette région d'Afrique depuis le début des années 1990[9]. »

Cette nouvelle orientation que décrit le colonel Luc Marchal dans la politique extérieure des États-Unis apparaît très clairement à la lecture des archives de la Maison Blanche et de celles de la présidence de la République française. En consultant les notes, rapports et correspondances de l'Élysée sous la présidence de François Mitterrand, on apprend au sujet du Zaïre qu'en février 1993, les autorités américaines, cherchant à se débarrasser du maréchal Mobutu, exigeaient que le chef de l'État zaïrois abandonne le pouvoir pour prendre le chemin de l'exil[10]. Cette volonté manifeste d'envoyer le président en exercice du Zaïre en exil forcé

correspond en fait au besoin d'approvisionnement des États-Unis en minerais stratégiques du Zaïre. En cela, le maréchal Mobutu était un obstacle qu'il fallait éliminer. Lors de son audition au Congrès américain, l'ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU, Bill Richardson, déclare : « Il est utile de commencer par rappeler nos intérêts dans la région des Grands Lacs africains, voire dans toute l'Afrique. Lors de sa récente prestation de serment, la nouvelle sous-secrétaire d'État aux Affaires africaines, Susan Rice, les définit comme suit : Premièrement, nous cherchons à intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale pour permettre à la population de bénéficier de la croissance économique et assurer les possibilités de commerce et d'investissement pour nos propres citoyens.

Deuxièmement, nous devons protéger les États-Unis des menaces contre leurs intérêts nationaux émanant

d'Afrique. Ceux-ci incluent le trafic de drogue, les risques sanitaires et environnementaux et les dangers causés par l'influence grandissante des États parias en Afrique. Le Congo-Zaïre illustre assez bien ces intérêts. Il offre d'énormes opportunités économiques : 13 % du potentiel hydroélectrique mondial ; 28 % des réserves mondiales de cobalt ; 18 % de ses diamants industriels ; 6 % de sa réserve de cuivre ; plus des terres riches pour l'agriculture commerciale et alimentaire ; et une population talentueuse. Le Congo doit servir de moteur de croissance pour toute la région et de pont entre les économies relativement développées du sud et de l'est de l'Afrique et des économies relativement pauvres d'Afrique centrale[11]. » Le témoignage de Brian Atwood, directeur de l'Agence américaine de développement (USAID), va dans le même sens : « Je crois que le sous-secrétaire Pickering a clairement formulé nos intérêts

nationaux au Congo. Le Congo a un formidable potentiel économique, avec de vastes ressources naturelles qui pourraient attirer de nombreux investisseurs privés si la situation politique se stabilise[12]. »

Ces témoignages donnent l'impression que le Zaïre va devenir, rapidement et sous l'impulsion des hommes d'affaires américains, la première puissance économique du continent. Il n'en sera rien. Toutefois, le décor de la redistribution économique voulue par les États-Unis en Afrique et du Congo-Zaïre est ainsi planté. Cette vision est d'abord celle du président Clinton mais aussi celle des hauts responsables américains qui ne regardent l'Afrique et le Zaïre en particulier que comme un réservoir de ressources minières. L'ancien conseiller Afrique de François Mitterrand, M. Guy Penne, confirmera bien cette analyse des États-Unis sur le Zaïre : « C'est sûr, Washington n'irait pas se battre pour le

Burkina Faso, l'un des plus petits et plus pauvres pays d'Afrique. Les États-Unis sont en train de conclure des contrats au Zaïre surtout sur le pétrole mais aussi sur le diamant, le cuivre et l'or. C'est aussi ce qui fait bondir les Français, avouons-le[13]. »

Une fois l'idée maîtresse installée, il ne reste plus qu'à trouver celui qui acceptera de livrer le Congo-Zaïre à l'appétit des « investisseurs étrangers » ou des mondialistes américains sans que cela soit trop visible. C'est ainsi que Paul Kagame va devenir l'homme de la situation, celui que les mondialistes américains pourront utiliser pour parvenir à leurs fins. Aidé de quelques jeunes Tutsis du Zaïre, il est mis à contribution, avec le président Museveni de l'Ouganda, pour renverser le maréchal Mobutu. Selon l'écrivain Pierre Péan, tout a été mis en œuvre pour que le coup d'État en préparation contre le président zaïrois apparaisse comme une

réponse à l'appel à l'aide des Tutsis du Zaïre : « Un appel des Tutsis du Kivu, prétendument en grand danger[14] . »

Le sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires politiques, Thomas Pickering, explique à nouveau la machination : « Pendant la guerre froide, cinq administrations américaines ont soutenu Mobutu comme fidèle allié des États-Unis en Afrique. [...] En réaction à ses efforts visant à empêcher les réformes institutionnelles, le gouvernement des États-Unis a interrompu l'aide bilatérale au Zaïre et imposé des restrictions de visa à Mobutu et à ses proches. Ces mesures visaient à exercer des pressions sur lui afin d'accélérer la démocratisation du pays. [...] En octobre 1996, des groupes ethniques tutsis de l'est du Zaïre ont pris les armes contre le gouvernement de Mobutu. Ils furent immédiatement rejoints par d'autres opposants politiques armés qui formèrent l'Alliance des forces dé-

mocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL). L'Alliance avait reçu un soutien extérieur substantiel d'un certain nombre de pays voisins, notamment le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola[15]. »

Dans un mémorandum de mai 1996 que le conseiller américain à la sécurité, Anthony Lake, adresse au président Clinton, il écrit : « Pour faire pression sur Mobutu afin qu'il joue un rôle plus constructif et prenne des initiatives pour mettre un terme aux violences en cours au Burundi, nous avons envoyé une délégation de haut niveau au Zaïre les 20 et 21 mai. Bien que notre délégation n'ait fait aucun commentaire sur un soutien éventuel des États-Unis au Zaïre, nos représentants ont néanmoins indiqué que les États-Unis seraient prêts à faire des efforts si Mobutu prenait d'abord des mesures concrètes et positives. Les "carottes" américaines pourraient inclure le fait de restaurer son image

internationale par sa contribution à l'accord de paix au Burundi. On pourrait aussi proposer de lui accorder un visa d'entrée aux États-Unis pour qu'il participe à la conférence d'Atlanta sur la crise des Grands Lacs africains. Il est également possible de lui laisser entendre que nous pourrions apporter un appui aux prochaines élections du Zaïre et au rétablissement de la communauté économique des États des Grands Lacs. »

Après environ trois décennies de bons et loyaux services au profit des États-Unis, celui que certains Zaïrois appelaient « l'homme des Américains » entame ainsi sa descente aux enfers. Les autorités de Washington le traitent désormais comme un paria ou un valet à qui l'on peut faire miroiter l'obtention d'un visa ou des acclamations de la presse internationale pour un pseudo-rôle dans un accord de paix fallacieux sur la crise burundaise. Les autorités américaines ont commencé

à jeter leurs « carottes » dans les mains du ministre zaïrois des Affaires étrangères, Gérard Kamanda Wa Kamanda, au début de l'année 1996 sur la crise burundaise. Celui-ci en a parlé avec le président Mobutu qui n'a pas hésité à encourager son ministre à exprimer la position du gouvernement zaïrois au Conseil de sécurité de l'ONU[16].

Le président Mobutu pouvait-il imaginer que tout cela était une gigantesque farce de ses anciens alliés de Washington ? Les dirigeants américains savaient bien que le chef de l'État zaïrois n'était pas le mieux placé pour régler le contentieux interburundais. En outre, atteint d'un cancer et physiquement affaibli, il ne disposait ni d'assez d'énergie ni même d'assez de temps à consacrer à des pourparlers de paix sur le Burundi. Cependant, comme le président zaïrois n'était pas insensible à la flagornerie, ses interlocuteurs américains

étaient suffisamment pervers pour estimer qu'il succomberait à la « carotte » qu'ils lui tendaient au sujet du Burundi. C'est exactement ce qui s'est produit car le maréchal Mobutu va continuer à croire qu'il pourrait conserver son fauteuil présidentiel s'il agit dans le sens souhaité par l'administration Clinton… C'est du moins l'impression que lui donnera la délégation américaine venue à sa rencontre en mai 1996. En réalité, cette « carotte » sur le Burundi est déjà empoisonnée. Sa chute en est à sa phase finale et tout n'est plus qu'une question de jours.

Au mois d'août 1996, les populations de la région des hauts plateaux d'Uvira (Sud-Kivu) commencent à voir plusieurs personnes sillonner leur territoire affirmant être des « techniciens » venus en prospection pour préparer des projets de développement. Il s'agit en fait de militaires de l'APR infiltrés sur le territoire du Zaïre avec

leurs agents de renseignements pour préparer l'offensive armée contre Mobutu. D'autres soldats rwandais pénètrent également au Zaïre au mois de septembre et le 18 octobre 1996 naît officiellement l'AFDL, abritant des Tutsis rwandais, des Ougandais et des Angolais, qui va conduire la guerre pour renverser le président Mobutu.

Dans ce jeu de dupes, le président zaïrois ne semble pas tenir compte du fait que l'interdiction de lui accorder un visa d'entrée aux États-Unis avec sa famille ou ses proches depuis 1993 est en réalité un casus belli. Il ne sait pas que des groupes de pression sont partout mobilisés à Washington contre lui et que d'autres interviennent directement à la Maison Blanche pour demander son éviction du pouvoir. C'est le cas de Imani Countess, directrice exécutive de The Washington Office on Africa, qui a écrit le 21 mars 1994

au président Clinton pour lui dire que « le maintien au pouvoir du président Mobutu reste la plus grande menace pour la stabilité du Zaïre ». Malgré cette puissante campagne de lobbying et la mise en quarantaine du président Mobutu par le gouvernement des États-Unis, il reste convaincu qu'un compromis est encore possible avec les dirigeants américains. Plus de trente ans de pouvoir lui ont fait perdre le contact avec la réalité.

Il prend donc l'initiative d'écrire directement au président Clinton qui n'a jamais figuré parmi ses « amis » à Washington et qui ne s'est pas du tout montré préoccupé par ses ennuis de santé. De sa résidence de l'île Saint-Martin dans les Caraïbes où il essaye de récupérer du traitement de son cancer, le chef de l'État zaïrois rappelle, dans sa lettre du 6 novembre 1996, au président des États-Unis ceci : « Comme vous le savez, la situation qui prévaut dans la région des Grands

lacs d'Afrique Centrale est préoccupante… Le Zaïre souffre à ses frontières orientales d'une situation dramatique et une fois de plus, nous sommes victimes de notre hospitalité. En effet, après avoir soudainement ouvert nos frontières à plus d'un million de réfugiés pour des raisons humanitaires, nous faisons face à une guerre injuste qui nous est imposée par certains États voisins. Les conflits qui sévissent actuellement dans plusieurs pays limitrophes du Zaïre sont à fort caractère ethnique. Ils sont complexes ; nous devrions les résoudre par des moyens politiques. C'est pourquoi je demande vivement aux États-Unis d'utiliser leur grande influence pour nous aider à trouver des solutions globales, politiques et concertées aux conflits actuels dans la région des Grands lacs » (Annexe 3).

En fait, le maréchal sait-il qu'il écrit à celui qui a déjà décidé de sa chute et qui l'orchestre soigneusement en

coulisses ou ne veut-il simplement pas l'accepter ? Trois mois auparavant, Paul Kagame est reçu dans un cadre privé à Washington, invité par le Council on Foreign Relations, un think tank très influent qui rassemble le gratin des hommes d'affaires et des dirigeants politiques américains les plus écoutés à la Maison Blanche. À cette occasion, le nouvel allié des États-Unis rencontre plusieurs membres de l'administration Clinton, notamment Anthony Lake, conseiller national à la sécurité, George Moose, sous-secrétaire d'État chargé des Affaires africaines, et William Perry, secrétaire d'État à la Défense. Au menu des discussions : le soutien indéfectible du gouvernement américain au Rwanda, l'appui du département de la Défense à la formation des militaires rwandais, le besoin en armement des militaires rwandais formulé par Kagame lui-même et l'aide des États-Unis au gouvernement rwandais pour ré-

soudre officiellement la question des réfugiés du Zaïre. En réalité, c'est pour préparer l'achèvement du coup de force contre le président Mobutu. Nous sommes à la phase finale de l'invasion militaire du Congo-Zaïre. Un officier américain rappelle à juste titre qu'en dépit du rôle joué par Mobutu pendant la guerre froide, « les administrations Bush et Clinton ont reconnu que son régime était une source de grand danger pour le Zaïre lui-même et pour l'Afrique Centrale [17] ». Tous les clignotants annonçant la fin du régime zaïrois semblent donc allumés mais à Kinshasa, on ne veut pas le croire. Dans la guerre secrète que mènent les États-Unis contre le maréchal Mobutu et qui a commencé en Ouganda avant de se poursuivre au Rwanda puis au Zaïre, un acteur de l'ombre entre en scène. Son nom est Roger Winter. Il est l'un des plus grands soutiens de Paul Kagame dans la mise en œuvre du plan d'invasion du Zaïre par les États-

Unis. Le journaliste américain Keith Snow affirme qu'il est quasiment le représentant et l'avocat le plus influent de Kagame à Washington[18]. En lisant le rapport que Roger Winter adresse le 3 mai 1994 au nom de son organisation (The US Committee for Refugees) au secrétaire d'État américain à la Défense, William Perry, au sujet de Kagame et de ses troupes[19], les propos de Keith Snow prennent tout leur sens.

Roger Winter connaît Kagame depuis longtemps. Ils sont entrés en contact du temps où Paul Kagame était encore à la tête du renseignement militaire de l'État ougandais. Monsieur Winter l'avait beaucoup aidé lors de l'offensive militaire du FPR/APR contre le Rwanda en 1990 mais aussi lors des combats de l'APR pour la prise de Kigali en 1994. Au moment où se prépare donc l'invasion finale du Zaïre par les forces de Kagame, le même Roger Winter réapparaît aux côtés de son

protégé pour achever leur bataille commune pour le contrôle de l'Afrique de l'Est et centrale.

L'écrivain français Pierre Péan, qui s'était beaucoup intéressé à ce personnage, nous avait confié que Winter travaillait pour la CIA même s'il donnait l'impression d'être un simple militant chargé des questions de réfugiés [20]. Juan Carrero, candidat espagnol au prix Nobel de la paix, nous avait également confié que Roger Winter dissimulait sa qualité d'agent de la CIA en s'affichant à la tête d'une ONG américaine spécialisée sur la question des réfugiés [21]. Wayne Madsen, un spécialiste du renseignement américain qui travaillait auparavant pour la NSA, nous a également confié que Roger Winter travaillait bien pour la CIA et pour un réseau de trafiquants d'armes très actifs dans la région des Grands Lacs dans les années 1990 [22].

Au moment où se forme l'AFDL à Kigali pour attaquer le Zaïre et renverser le maréchal Mobutu, Roger Winter est en première ligne pour prodiguer des conseils et aider aux actions clandestines de l'AFDL à partir du Rwanda. Lors de son audition au Congrès américain, le 4 décembre 1996, Roger Winter confie avoir eu des entretiens approfondis avec le porte-parole de l'AFDL, Laurent-Désiré Kabila. Il soutient qu'après une série d'offensives militaires victorieuses à l'est du Zaïre, l'AFDL est constituée désormais d'environ 300 000 Tutsi-Zaïrois du Sud-Kivu dénommés Banyamulenge.

Toujours selon Winter, ces derniers ont rejoint l'APR de Paul Kagame en 1994 et se disent dépossédés de leurs biens au Zaïre. Ce serait donc pour cette raison qu'ils prennent les armes contre le régime de Mobutu. En clair, l'AFDL serait, d'après lui, composée

entre autres d'opposants au chef de l'État du Zaïre et de Banyamulenge ou Tutsis du Zaïre. Son discours, distillé auprès de plusieurs organisations des droits de l'homme, est repris sans nuance et de façon militante par la FIDH et d'autres partisans de Paul Kagame en France.

M. Winter critique toutefois l'analyse de certains observateurs qui considèrent que l'AFDL est un mouvement créé de toutes pièces par Paul Kagame et soutenu par ce dernier. Selon lui, ce type d'analyse serait erroné car il ne prendrait pas en compte le mécontentement des Banyamulenge (Tutsis du Congo) vis-à-vis du régime de Mobutu. Il ajoute cependant : « Je ne sais pas dans quelle mesure l'AFDL a pu recevoir l'aide du gouvernement rwandais mais il ne faut pas s'étonner si une telle aide existe. Des responsables rwandais ont reconnu que l'armée rwandaise avait lancé des attaques

d'artillerie dans les zones frontalières du Zaïre et sont entrés au Zaïre à la poursuite de groupes armés[23]. »

M. Winter semble donc reconnaître que l'AFDL pourrait être une fabrication de Kagame puisqu'elle reçoit l'aide du gouvernement rwandais et que ce dernier admet avoir attaqué le Zaïre dans le dessein de pourchasser des groupes armés. M. Winter est surtout très impliqué dans les échanges directs avec les combattants de l'AFDL, en particulier avec le porte-parole du mouvement, Laurent-Désiré Kabila : « Bien que je n'aie pas la prétention d'être un expert de la politique interne du Zaïre, j'ai cependant passé beaucoup de temps avec le chef des rebelles zaïrois le mois dernier et je suis arrivé à la conclusion que de nombreux étrangers comprennent mal le mouvement rebelle zaïrois. Les autorités zaïroises ont offert un refuge à des centaines de milliers de réfugiés rwandais innocents

pendant deux ans et demi mais les autorités zaïroises ont aussi tué et expulsé par la force d'autres populations zaïroises et ont facilité des livraisons d'armes qui ont complètement déstabilisé la région.

Je ne prétends pas non plus être un expert militaire, même si j'ai passé beaucoup de temps en compagnie des rebelles et des troupes gouvernementales rwandaises dans le cadre de mon travail avec l'USCR. Je ne connaissais pas Kabila avant de le rencontrer le mois dernier et je n'ai pas été en contact avec lui depuis le 17 novembre 1996[24]. » Pourquoi cette volonté de Roger Winter de s'étendre ainsi sur son propre rôle et sur son engagement dans l'offensive militaire qui se prépare contre le Zaïre ?

S'agissant du Rwanda proprement dit, il n'est point besoin de spéculer. L'ancien chef d'état-major de Paul Kagame, le général Kayumba Nyamwasa révèle ainsi

leur rôle dans la confection de cette prétendue « rébellion zaïroise » : « Notre idée était de rassembler tous ces Zaïrois qui venaient d'endroits différents et qui avaient des histoires différentes pour qu'ils fassent cause commune. Nous avons essayé de les mettre tous ensemble dans un mouvement politique organisé capable d'articuler un programme et même de justifier la guerre qui commençait au Zaïre[25]. » Le bras droit de Kagame, James Kabarebe, chargé de mener cette guerre d'invasion du Zaïre, explique : « La plupart de ces Zaïrois ne se connaissaient pas. Il fallait qu'un Rwandais les présente les uns aux autres. J'ai introduit l'ordre du jour, c'est-à-dire la libération du Zaïre et la guerre contre Mobutu[26]. » Paul Kagame confirme à son tour les propos de ses deux proches collaborateurs et les ambitions que poursuivent les États-Unis à travers lui au Zaïre : « Quand nous avons décidé de rassembler tous ces Zaï-

rois pour faire la guerre, c'était pour qu'ils combattent avec nous leur gouvernement. C'était pour que cela débouche sur des changements profonds au Zaïre[27]. »
À écouter Kagame et ses hommes, il n'est plus question de déloger les dangereux « génocidaires » mais de « faire la guerre contre Mobutu » et d'obtenir un changement au Zaïre. Peut-on encore douter du fait qu'il a utilisé le drame des réfugiés pour préparer l'invasion puis l'occupation du Congo-Zaïre ?

Le conseiller français du président Mobutu, Robert Bourgi, lui aurait fait savoir qu'il ne fallait pas prendre à la légère cette « rébellion zaïroise » et que derrière elle se cachaient le Rwanda, l'Ouganda et peut-être aussi les États-Unis. Dans un premier temps Mobutu n'a-t-il rien voulu entendre ou a-t-il feint de ne pas comprendre ? Finalement, face à tout ce qui semble bien se tramer contre lui et son régime, il décide de se tourner vers la

37. Témoignage du général Mufu obtenu dans des circonstances difficiles avant son décès en octobre 2010.

38. John Pomfret, « Rwandans Led Revolt in Congo », *Washington Post*, 9 juillet 1997.

5 – Le Congrès s'interroge sur l'action de Bill Clinton au Congo-Zaïre

Pendant que Kagame, Museveni et Kabila savourent leur victoire et célèbrent la chute du maréchal Mobutu,

plusieurs membres du Congrès américain commencent à questionner le rôle des États-Unis dans les massacres des populations du Zaïre et l'action des troupes de Paul Kagame dans ce pays.

Christopher Smith, le président de la sous-commission des relations internationales chargé des droits humains au Congrès, s'adresse donc directement au président Bill Clinton sur les faits survenus au Zaïre. Dans sa lettre du 28 août 1997, deux mois seulement après la prise de Kinshasa par les troupes de l'AFDL, M. Smith écrit qu'il paraît incontestable que, en plus d'avoir commis des massacres systématiques et à caractère ethnique au Zaïre, les rebelles tutsis auraient massacré des centaines de réfugiés le 17 novembre 1996 et que des responsables américains comme l'ambassadeur Richard Bogosian ou Phyllis Oakley, secrétaire d'État adjointe chargée des réfugiés, ont reconnu

avoir eu connaissance de ces massacres. Il demande donc au président Clinton des éclaircissements sur « les décisions prises par le gouvernement des États-Unis pendant l'année 1996 pour rétablir la vérité sur ces massacres ».

Il fait également observer que les États-Unis semblent avoir formé les soldats tutsis qui ont commis ces massacres ainsi que ceux qui ont réalisé des opérations militaires au Zaïre avec l'AFDL. Le président de la sous-commission des relations internationales pose alors une série de questions au président : « Quand est-ce que le gouvernement des États-Unis s'est aperçu, pour la première fois, que des soldats rwandais participaient à des actions militaires au Zaïre ? Avions-nous pensé que notre responsabilité était de vérifier si les soldats et officiers que nous avions formés comme tireurs d'élite en juillet et août 1996 participaient aux

opérations au Zaïre ? » Les questions de M. Christopher Smith provoquent un vrai malaise à la Maison Blanche. Il a cependant pris soin, avant d'adresser sa lettre au président Clinton, de rassembler des informations précises sur le rôle joué au Zaïre par le gouvernement américain. En l'absence d'une réponse de la Maison Blanche, il réitère sa demande huit mois plus tard dans une nouvelle lettre du 24 avril 1998 au président des États-Unis : « Nous sommes toujours à la recherche d'un compte rendu complet et franc sur la participation des États-Unis aux côtés des troupes rwandaises au cours de la période précédant et incluant le rapatriement massif des réfugiés rwandais en décembre 1996 et sur le triomphe des forces de l'AFDL sur le régime de Mobutu en mai 1997. »

Déçu de ne pas avoir reçu de réponse à sa première lettre, M. Christopher Smith se montre alors plus exi-

geant et soulève d'autres éléments dans cette nouvelle lettre. Cette fois, il veut savoir « si le matériel que les États-Unis ont acheté ou fourni à d'autres parties (comme l'Ouganda) se serait retrouvé entre les mains de l'APR, de l'ADFL ou d'autres forces actives dans le conflit de l'est du Zaïre entre le 16 et le 17 juillet 1997 ». Il précise qu'il a besoin d'« une description détaillée de toutes les formations américaines dispensées aux membres de l'APR et à d'autres forces actives dans le conflit survenu à l'est du Zaïre entre fin 1996 et début 1997 ».

Les choses se compliquent pour le président Clinton qui comprend vite que certains membres du Congrès disposent déjà d'informations précises sur la politique de la Maison Blanche au Zaïre. Si le gouvernement des États-Unis a été très offensif et très prolixe à d'autres occasions, notamment en 1994 dans la dénonciation des

Hutus qui ont commis le génocide au Rwanda, ce même gouvernement renâcle à répondre aux questions des élus américains lorsqu'il s'agit de parler des crimes de masse et des massacres ciblés que les soldats tutsis de Paul Kagame commettent au Zaïre. Alors que les Zaïrois ou Congolais n'ont perpétré aucun crime ni massacre au Rwanda, pourquoi sont-ils agressés et massacrés chez eux par des soldats tutsis du Rwanda ? La demande des membres du Congrès américain est donc légitime et fondée sur le respect des droits de l'homme, si cher aux Américains.

Le président du comité des relations internationales au Congrès, Benjamin Arthur Gilman, a lui aussi déjà saisi le Pentagone dans une lettre du 22 juillet 1997 pour demander des éclairages sur les activités militaires menées par les troupes américaines au Rwanda et au Zaïre. Il reçoit une réponse évasive du sous-

secrétaire d'État à la Défense, Walter Slocombe, qui prétend que l'armée américaine n'a jamais dispensé de formation en matière de lutte contre-insurrectionnelle aux troupes de l'APR dirigées par Paul Kagame : « Notre objectif au Rwanda est d'y assurer une sécurité modeste et d'y apporter un programme d'assistance humanitaire qui favorise le respect des droits humains. » Le respect des droits humains au Rwanda avec Paul Kagame ? Comment cela se matérialise-t-il ? C'est bien ce que voudrait savoir M. Gilman mais il semble avoir des difficultés à obtenir des précisions sur ce point. À ce stade, on peut dire sans risque d'erreur que le sous-secrétaire d'État Walter Slocombe dissimule la vérité ou qu'il exprime carrément une contre-vérité car la position de son supérieur hiérarchique William Perry, ministre américain de la Défense, est tout autre. Il nous a été donné d'obtenir quelques correspondances que ce

dernier a adressées personnellement, au cours de cette période, à Paul Kagame. Par exemple, dans sa lettre du 7 août 1995 à ce dernier, M. Perry s'exprime sur la question de la suspension de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda : « Vous m'avez demandé de vous aider à convaincre mon gouvernement de vous obtenir la levée de l'embargo sur les armes qui avait été si justement instauré contre le régime assassin que vous avez évincé du pouvoir et qui était encore en application de façon absurde contre les libérateurs de votre pays. Ainsi, l'ai-je fait, tel que votre chargé de mission vous en a informé. » M. Perry reconnaît donc sans hésitation que Paul Kagame et ses hommes ont évincé « un régime assassin » même si plusieurs ministres hutus de ce régime seront totalement acquittés devant le TPIR[1].

Il reconnaît surtout avoir répondu favorablement à la demande qui lui a été formulée par Kagame lui-

même d'obtenir la « levée de l'embargo sur les armes » devant le Conseil de sécurité de l'ONU. S'agissant de la formation des militaires de l'APR, il précise : « J'ai déjà dit que je comprenais et soutenais fermement votre demande de formation pour aider à professionnaliser et à réduire les effectifs de votre armée. La formation que nous offrons à vos soldats à Newport et bientôt à Kigali concernant le rôle des militaires dans les sociétés civiles est un premier pas important. Je suis entièrement d'accord avec la demande de notre ambassadeur David Rawson concernant la formation dans des domaines tels que le renseignement, la lutte contre-insurrectionnelle, le développement du leadership, la logistique, la gestion et l'administration. J'ai l'intention de préconiser l'initiation à une série d'exercices combinés et je poursuivrai cette démarche avec le général Joulwan au moment opportun[2]. »

Le sous-secrétaire américain Walter Slocombe est donc ici totalement contredit par M. Perry, qui reconnaît que les États-Unis forment bien les soldats tutsis rwandais à la lutte contre-insurrectionnelle mais aussi au renseignement, à la logistique et au management. M. Perry ne s'arrête pas là. Il adresse une seconde lettre personnelle à Paul Kagame pour le rassurer en disant : « Au cours des derniers mois, nous avons travaillé très dur avec nos collègues de l'exécutif et du Congrès sur la reprise d'un programme officiel international d'éducation et de formation militaire (IMET) dès l'année prochaine. Je suis persuadé que les officiers et les soldats rwandais profiteront des fruits d'une formation régulière aux côtés des soldats américains dans les écoles militaires des États-Unis. Nous avons également fait le nécessaire pour que notre commandement euro-

péen vous offre l'année prochaine une formation pour l'entraînement aux opérations mixtes[3]. »

Contrairement aux propos évasifs que M. Slocombe a servis au représentant du Congrès des États-Unis, M. Gilman, ceux du secrétaire d'État américain à la Défense montrent bien que la formation réservée aux hommes de Kagame n'a rien de « modeste ». Ce qui est bien l'avis de la correspondante du quotidien américain *Washington Post* en Afrique du Sud, Lynne Duke, qui dira à ce propos que le rôle des militaires américains au Rwanda est plus important que ce qui a été révélé[4]. Elle rappelle d'ailleurs que : « Leur formation, le plus souvent dispensée par le personnel militaire américain en tenue de combat, a porté sur le combat, la gestion militaire, les secours en cas de catastrophe, le développement d'équipes de soldats, le déminage et la justice

militaire et civile, selon le projet chronologique du secrétariat d'État à la Défense[5]. »

En effet, il apparaît au regard de certains des documents du Pentagone que l'armée américaine formait depuis un moment déjà des soldats tutsis de l'APR. Par exemple, en juin 1995, Paul Kagame a envoyé huit soldats de l'APR à Newport aux États-Unis à l'école navale pour exécuter la phase 2 du programme de formation de la justice militaire. La compagnie américaine Halliburton, fournisseur officiel du matériel de guerre à l'armée des États-Unis, a signé un contrat avec le Pentagone pour la construction du plus grand centre de formation militaire rwandais à Mulindi[6].

C'est là que les conseillers militaires américains se sont installés pour dispenser leurs programmes aux soldats tutsis de l'armée rwandaise. Le gouvernement des États-Unis a surtout contribué à mobiliser des

fonds pour permettre à l'armée rwandaise de développer et d'étendre sa campagne de relations publiques sur le génocide[7].

Il est très intéressant d'apprendre des enquêtes d'un expert militaire australien qu'une partie de la formation fournie par l'armée américaine aux soldats de Kagame en 1996 comprenait « des cours tels que le rapatriement massif de réfugiés et la mise en place d'une campagne d'information publique aux niveaux national et local, permettant de diffuser un message de réconciliation nationale. En substance, les Américains ont appris aux Rwandais à manipuler l'opinion publique et les médias en ce qui concerne leurs activités militaires liées au rapatriement forcé des réfugiés et à d'autres opérations militaires à l'intérieur du Zaïre[8] ». Si le régime de Kagame excelle dans la propagande médiatique sur le génocide, on sait maintenant de

qui il tient cette compétence. Tom Cooper, l'auteur de cette enquête, va plus loin en soutenant que : « Hormis la fourniture d'une assistance financière et d'un programme de formation aux soldats rwandais, il y a de fortes indications montrant que les fonctionnaires américains de l'ambassade des États-Unis à Kigali – et principalement l'attaché militaire américain – ont beaucoup voyagé dans l'est du Zaïre, non seulement pour suivre activement l'avancée et le déploiement des troupes de l'AFDL, mais aussi pour étudier l'attitude des unités des Forces Armées Zaïroises[9] . »

L'implication politique et militaire des États-Unis dans l'action des troupes rwandaises au sein de l'AFDL est donc manifeste et, à ce titre, on peut comprendre la difficulté qu'a le président Clinton à répondre aux questions des membres du Congrès sur sa politique au Rwanda et au Zaïre. Diverses sources au sein des

services du renseignement américains attestent que l'aide militaire des États-Unis à l'armée rwandaise était un secret de polichinelle avant et pendant l'offensive de l'AFDL.

Un rapport du Pentagone confirme par exemple qu'un officier tutsi rwandais a été envoyé du 23 septembre au 6 décembre 1996 pour suivre le programme international de management de la Défense. Plusieurs équipes d'officiers américains sont, à leur tour, parties au Rwanda pour dispenser des formations dans le cadre du renseignement militaire, des opérations de guerre psychologique et dans le domaine du management logistique. Plusieurs séminaires de formation auront lieu à Kigali du 29 avril au 3 mai 1996 avec trente-cinq officiers tutsis de l'APR comme participants. Tout cela correspond parfaitement au contenu des lettres citées précédemment et adressées à Kagame par le secrétaire

d'État à la Défense William Perry. Ainsi, les éléments de preuves concernant le rôle du régime de Kagame dans la déstabilisation et dans la destruction de la RDC ne sont indiscutables.

Le 30 janvier 1996, Mgr Christophe Munzihirwa, l'archevêque de Bukavu, très bien informé et inquiet de ce qu'il voit arriver au Zaïre, écrit à l'ancien président des États-Unis Jimmy Carter : « Les États-Unis apportent une aide financière et militaire importante à Kigali. On sait que 50 instructeurs américains contribuent à la formation des soldats de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). Et, vous le savez certainement, c'est avec la logistique et du matériel américain que les soldats de l'APR ont attaqué la nuit du 6 au 7 novembre 1995 les pauvres paysans hutus habitant l'île d'Iwawa, située en territoire rwandais près de Goma (Zaïre). Cette attaque a fait gratuitement de nombreuses victimes

parmi ces habitants qualifiés à tort d'être des réfugiés venant attaquer le Rwanda. » Mgr Munzihirwa, à l'instar des membres du Congrès des États-Unis, pose à son tour une série de questions dans sa lettre au président Carter : « Comment juger cette aide des États-Unis employée pour le massacre des populations civiles innocentes ? Comment justifier cette aide américaine à un régime politique qui pratique une gestion totalitaire du pouvoir – en violation flagrante des accords de paix d'Arusha – imposant la terreur et planifiant des massacres ? Cette aide ne devrait-elle pas être conditionnée par l'ouverture de négociations politiques au Rwanda et par le droit au retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité ? » Il est bon de rappeler ici que les soldats tutsis ont finalement assassiné Mgr Munzihirwa quand ils sont arrivés à Bukavu sous les couleurs de l'AFDL. Il est aussi important de rappeler que tout cela se fait peu

avant la chute du président Mobutu en 1997 mais à partir de juillet 1994, la présence continue des officiers américains au Rwanda a intrigué certains témoins. C'est le cas d'un témoin belge, Georges Gérin, qui a vécu personnellement cette présence des troupes américaines sans savoir exactement ce qu'il se passait. Il raconte : « Je suis ancien propriétaire de l'Agence de tourisme SEA (Safari Écologique Africain) au Rwanda. Évacué *manu militari* le 12 avril 1994 par les troupes belges, je suis revenu au Rwanda au début du mois d'août 1994 avec deux de mes amis. […] À notre arrivée à Kigali (grouillante de militaires du FPR) nous avons constaté la présence massive de militaires américains. Lorsque je me suis rendu aux entreprises FIAT (comme interprète français/anglais) pour une rencontre avec le directeur technique de cette société, j'ai constaté que tous les bureaux du grand garage étaient occupés par

une “armée” de techniciens américains (en civil) qui pianotaient sur les claviers d’ordinateurs. Il y avait là plus de 20 personnes. […] À ma question : “que fait ici l’armée américaine ?”, il me fut répondu qu’elle rembarquait pour les États-Unis et que d’ici à la fin de la semaine, les derniers 6 000 soldats seraient rentrés au pays. Devant mon étonnement, il me fut répondu que le garage était une société américaine qui était venue entretenir le matériel des troupes de l’ONU et que les soldats étaient venus pour protéger les civils américains [10] … »

Au vu de tout ce qui précède et des documents du Pentagone que nous avons consultés, il n’y a aucun doute que la formation des militaires tutsis a pris un grand tournant dès 1994. L’intensité avec laquelle auront lieu les différentes formations tout au long de l’année 1996 (janvier, avril, mai, juillet, août, septembre,

37. Témoignage du général Mufu obtenu dans des circonstances difficiles avant son décès en octobre 2010.

38. John Pomfret, « Rwandans Led Revolt in Congo », *Washington Post*, 9 juillet 1997.

5 – Le Congrès s'interroge sur l'action de Bill Clinton au Congo-Zaïre

Pendant que Kagame, Museveni et Kabila savourent leur victoire et célèbrent la chute du maréchal Mobutu,

plusieurs membres du Congrès américain commencent à questionner le rôle des États-Unis dans les massacres des populations du Zaïre et l'action des troupes de Paul Kagame dans ce pays.

Christopher Smith, le président de la sous-commission des relations internationales chargé des droits humains au Congrès, s'adresse donc directement au président Bill Clinton sur les faits survenus au Zaïre. Dans sa lettre du 28 août 1997, deux mois seulement après la prise de Kinshasa par les troupes de l'AFDL, M. Smith écrit qu'il paraît incontestable que, en plus d'avoir commis des massacres systématiques et à caractère ethnique au Zaïre, les rebelles tutsis auraient massacré des centaines de réfugiés le 17 novembre 1996 et que des responsables américains comme l'ambassadeur Richard Bogosian ou Phyllis Oakley, secrétaire d'État adjointe chargée des réfugiés, ont reconnu

avoir eu connaissance de ces massacres. Il demande donc au président Clinton des éclaircissements sur « les décisions prises par le gouvernement des États-Unis pendant l'année 1996 pour rétablir la vérité sur ces massacres ».

Il fait également observer que les États-Unis semblent avoir formé les soldats tutsis qui ont commis ces massacres ainsi que ceux qui ont réalisé des opérations militaires au Zaïre avec l'AFDL. Le président de la sous-commission des relations internationales pose alors une série de questions au président : « Quand est-ce que le gouvernement des États-Unis s'est aperçu, pour la première fois, que des soldats rwandais participaient à des actions militaires au Zaïre ? Avions-nous pensé que notre responsabilité était de vérifier si les soldats et officiers que nous avions formés comme tireurs d'élite en juillet et août 1996 participaient aux

opérations au Zaïre ? » Les questions de M. Christopher Smith provoquent un vrai malaise à la Maison Blanche. Il a cependant pris soin, avant d'adresser sa lettre au président Clinton, de rassembler des informations précises sur le rôle joué au Zaïre par le gouvernement américain. En l'absence d'une réponse de la Maison Blanche, il réitère sa demande huit mois plus tard dans une nouvelle lettre du 24 avril 1998 au président des États-Unis : « Nous sommes toujours à la recherche d'un compte rendu complet et franc sur la participation des États-Unis aux côtés des troupes rwandaises au cours de la période précédant et incluant le rapatriement massif des réfugiés rwandais en décembre 1996 et sur le triomphe des forces de l'AFDL sur le régime de Mobutu en mai 1997. »

Déçu de ne pas avoir reçu de réponse à sa première lettre, M. Christopher Smith se montre alors plus exi-

geant et soulève d'autres éléments dans cette nouvelle lettre. Cette fois, il veut savoir « si le matériel que les États-Unis ont acheté ou fourni à d'autres parties (comme l'Ouganda) se serait retrouvé entre les mains de l'APR, de l'ADFL ou d'autres forces actives dans le conflit de l'est du Zaïre entre le 16 et le 17 juillet 1997 ». Il précise qu'il a besoin d'« une description détaillée de toutes les formations américaines dispensées aux membres de l'APR et à d'autres forces actives dans le conflit survenu à l'est du Zaïre entre fin 1996 et début 1997 ».

Les choses se compliquent pour le président Clinton qui comprend vite que certains membres du Congrès disposent déjà d'informations précises sur la politique de la Maison Blanche au Zaïre. Si le gouvernement des États-Unis a été très offensif et très prolixe à d'autres occasions, notamment en 1994 dans la dénonciation des

Hutus qui ont commis le génocide au Rwanda, ce même gouvernement renâcle à répondre aux questions des élus américains lorsqu'il s'agit de parler des crimes de masse et des massacres ciblés que les soldats tutsis de Paul Kagame commettent au Zaïre. Alors que les Zaïrois ou Congolais n'ont perpétré aucun crime ni massacre au Rwanda, pourquoi sont-ils agressés et massacrés chez eux par des soldats tutsis du Rwanda ? La demande des membres du Congrès américain est donc légitime et fondée sur le respect des droits de l'homme, si cher aux Américains.

Le président du comité des relations internationales au Congrès, Benjamin Arthur Gilman, a lui aussi déjà saisi le Pentagone dans une lettre du 22 juillet 1997 pour demander des éclairages sur les activités militaires menées par les troupes américaines au Rwanda et au Zaïre. Il reçoit une réponse évasive du sous-

secrétaire d'État à la Défense, Walter Slocombe, qui prétend que l'armée américaine n'a jamais dispensé de formation en matière de lutte contre-insurrectionnelle aux troupes de l'APR dirigées par Paul Kagame : « Notre objectif au Rwanda est d'y assurer une sécurité modeste et d'y apporter un programme d'assistance humanitaire qui favorise le respect des droits humains. » Le respect des droits humains au Rwanda avec Paul Kagame ? Comment cela se matérialise-t-il ? C'est bien ce que voudrait savoir M. Gilman mais il semble avoir des difficultés à obtenir des précisions sur ce point. À ce stade, on peut dire sans risque d'erreur que le sous-secrétaire d'État Walter Slocombe dissimule la vérité ou qu'il exprime carrément une contre-vérité car la position de son supérieur hiérarchique William Perry, ministre américain de la Défense, est tout autre. Il nous a été donné d'obtenir quelques correspondances que ce

dernier a adressées personnellement, au cours de cette période, à Paul Kagame. Par exemple, dans sa lettre du 7 août 1995 à ce dernier, M. Perry s'exprime sur la question de la suspension de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda : « Vous m'avez demandé de vous aider à convaincre mon gouvernement de vous obtenir la levée de l'embargo sur les armes qui avait été si justement instauré contre le régime assassin que vous avez évincé du pouvoir et qui était encore en application de façon absurde contre les libérateurs de votre pays. Ainsi, l'ai-je fait, tel que votre chargé de mission vous en a informé. » M. Perry reconnaît donc sans hésitation que Paul Kagame et ses hommes ont évincé « un régime assassin » même si plusieurs ministres hutus de ce régime seront totalement acquittés devant le TPIR[1].

Il reconnaît surtout avoir répondu favorablement à la demande qui lui a été formulée par Kagame lui-

même d'obtenir la « levée de l'embargo sur les armes » devant le Conseil de sécurité de l'ONU. S'agissant de la formation des militaires de l'APR, il précise : « J'ai déjà dit que je comprenais et soutenais fermement votre demande de formation pour aider à professionnaliser et à réduire les effectifs de votre armée. La formation que nous offrons à vos soldats à Newport et bientôt à Kigali concernant le rôle des militaires dans les sociétés civiles est un premier pas important. Je suis entièrement d'accord avec la demande de notre ambassadeur David Rawson concernant la formation dans des domaines tels que le renseignement, la lutte contre-insurrectionnelle, le développement du leadership, la logistique, la gestion et l'administration. J'ai l'intention de préconiser l'initiation à une série d'exercices combinés et je poursuivrai cette démarche avec le général Joulwan au moment opportun[2]. »

Le sous-secrétaire américain Walter Slocombe est donc ici totalement contredit par M. Perry, qui reconnaît que les États-Unis forment bien les soldats tutsis rwandais à la lutte contre-insurrectionnelle mais aussi au renseignement, à la logistique et au management. M. Perry ne s'arrête pas là. Il adresse une seconde lettre personnelle à Paul Kagame pour le rassurer en disant : « Au cours des derniers mois, nous avons travaillé très dur avec nos collègues de l'exécutif et du Congrès sur la reprise d'un programme officiel international d'éducation et de formation militaire (IMET) dès l'année prochaine. Je suis persuadé que les officiers et les soldats rwandais profiteront des fruits d'une formation régulière aux côtés des soldats américains dans les écoles militaires des États-Unis. Nous avons également fait le nécessaire pour que notre commandement euro-

péen vous offre l'année prochaine une formation pour l'entraînement aux opérations mixtes[3]. »

Contrairement aux propos évasifs que M. Slocombe a servis au représentant du Congrès des États-Unis, M. Gilman, ceux du secrétaire d'État américain à la Défense montrent bien que la formation réservée aux hommes de Kagame n'a rien de « modeste ». Ce qui est bien l'avis de la correspondante du quotidien américain *Washington Post* en Afrique du Sud, Lynne Duke, qui dira à ce propos que le rôle des militaires américains au Rwanda est plus important que ce qui a été révélé[4]. Elle rappelle d'ailleurs que : « Leur formation, le plus souvent dispensée par le personnel militaire américain en tenue de combat, a porté sur le combat, la gestion militaire, les secours en cas de catastrophe, le développement d'équipes de soldats, le déminage et la justice

militaire et civile, selon le projet chronologique du secrétariat d'État à la Défense[5]. »

En effet, il apparaît au regard de certains des documents du Pentagone que l'armée américaine formait depuis un moment déjà des soldats tutsis de l'APR. Par exemple, en juin 1995, Paul Kagame a envoyé huit soldats de l'APR à Newport aux États-Unis à l'école navale pour exécuter la phase 2 du programme de formation de la justice militaire. La compagnie américaine Halliburton, fournisseur officiel du matériel de guerre à l'armée des États-Unis, a signé un contrat avec le Pentagone pour la construction du plus grand centre de formation militaire rwandais à Mulindi[6].

C'est là que les conseillers militaires américains se sont installés pour dispenser leurs programmes aux soldats tutsis de l'armée rwandaise. Le gouvernement des États-Unis a surtout contribué à mobiliser des

fonds pour permettre à l'armée rwandaise de développer et d'étendre sa campagne de relations publiques sur le génocide[7].

Il est très intéressant d'apprendre des enquêtes d'un expert militaire australien qu'une partie de la formation fournie par l'armée américaine aux soldats de Kagame en 1996 comprenait « des cours tels que le rapatriement massif de réfugiés et la mise en place d'une campagne d'information publique aux niveaux national et local, permettant de diffuser un message de réconciliation nationale. En substance, les Américains ont appris aux Rwandais à manipuler l'opinion publique et les médias en ce qui concerne leurs activités militaires liées au rapatriement forcé des réfugiés et à d'autres opérations militaires à l'intérieur du Zaïre[8] ». Si le régime de Kagame excelle dans la propagande médiatique sur le génocide, on sait maintenant de

qui il tient cette compétence. Tom Cooper, l'auteur de cette enquête, va plus loin en soutenant que : « Hormis la fourniture d'une assistance financière et d'un programme de formation aux soldats rwandais, il y a de fortes indications montrant que les fonctionnaires américains de l'ambassade des États-Unis à Kigali – et principalement l'attaché militaire américain – ont beaucoup voyagé dans l'est du Zaïre, non seulement pour suivre activement l'avancée et le déploiement des troupes de l'AFDL, mais aussi pour étudier l'attitude des unités des Forces Armées Zaïroises[9] . »

L'implication politique et militaire des États-Unis dans l'action des troupes rwandaises au sein de l'AFDL est donc manifeste et, à ce titre, on peut comprendre la difficulté qu'a le président Clinton à répondre aux questions des membres du Congrès sur sa politique au Rwanda et au Zaïre. Diverses sources au sein des

services du renseignement américains attestent que l'aide militaire des États-Unis à l'armée rwandaise était un secret de polichinelle avant et pendant l'offensive de l'AFDL.

Un rapport du Pentagone confirme par exemple qu'un officier tutsi rwandais a été envoyé du 23 septembre au 6 décembre 1996 pour suivre le programme international de management de la Défense. Plusieurs équipes d'officiers américains sont, à leur tour, parties au Rwanda pour dispenser des formations dans le cadre du renseignement militaire, des opérations de guerre psychologique et dans le domaine du management logistique. Plusieurs séminaires de formation auront lieu à Kigali du 29 avril au 3 mai 1996 avec trente-cinq officiers tutsis de l'APR comme participants. Tout cela correspond parfaitement au contenu des lettres citées précédemment et adressées à Kagame par le secrétaire

d'État à la Défense William Perry. Ainsi, les éléments de preuves concernant le rôle du régime de Kagame dans la déstabilisation et dans la destruction de la RDC ne sont indiscutables.

Le 30 janvier 1996, Mgr Christophe Munzihirwa, l'archevêque de Bukavu, très bien informé et inquiet de ce qu'il voit arriver au Zaïre, écrit à l'ancien président des États-Unis Jimmy Carter : « Les États-Unis apportent une aide financière et militaire importante à Kigali. On sait que 50 instructeurs américains contribuent à la formation des soldats de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). Et, vous le savez certainement, c'est avec la logistique et du matériel américain que les soldats de l'APR ont attaqué la nuit du 6 au 7 novembre 1995 les pauvres paysans hutus habitant l'île d'Iwawa, située en territoire rwandais près de Goma (Zaïre). Cette attaque a fait gratuitement de nombreuses victimes

parmi ces habitants qualifiés à tort d'être des réfugiés venant attaquer le Rwanda. » Mgr Munzihirwa, à l'instar des membres du Congrès des États-Unis, pose à son tour une série de questions dans sa lettre au président Carter : « Comment juger cette aide des États-Unis employée pour le massacre des populations civiles innocentes ? Comment justifier cette aide américaine à un régime politique qui pratique une gestion totalitaire du pouvoir – en violation flagrante des accords de paix d'Arusha – imposant la terreur et planifiant des massacres ? Cette aide ne devrait-elle pas être conditionnée par l'ouverture de négociations politiques au Rwanda et par le droit au retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité ? » Il est bon de rappeler ici que les soldats tutsis ont finalement assassiné Mgr Munzihirwa quand ils sont arrivés à Bukavu sous les couleurs de l'AFDL. Il est aussi important de rappeler que tout cela se fait peu

avant la chute du président Mobutu en 1997 mais à partir de juillet 1994, la présence continue des officiers américains au Rwanda a intrigué certains témoins. C'est le cas d'un témoin belge, Georges Gérin, qui a vécu personnellement cette présence des troupes américaines sans savoir exactement ce qu'il se passait. Il raconte : « Je suis ancien propriétaire de l'Agence de tourisme SEA (Safari Écologique Africain) au Rwanda. Évacué *manu militari* le 12 avril 1994 par les troupes belges, je suis revenu au Rwanda au début du mois d'août 1994 avec deux de mes amis. […] À notre arrivée à Kigali (grouillante de militaires du FPR) nous avons constaté la présence massive de militaires américains. Lorsque je me suis rendu aux entreprises FIAT (comme interprète français/anglais) pour une rencontre avec le directeur technique de cette société, j'ai constaté que tous les bureaux du grand garage étaient occupés par

une “armée” de techniciens américains (en civil) qui pianotaient sur les claviers d’ordinateurs. Il y avait là plus de 20 personnes. […] À ma question : “que fait ici l’armée américaine ?”, il me fut répondu qu’elle rembarquait pour les États-Unis et que d’ici à la fin de la semaine, les derniers 6 000 soldats seraient rentrés au pays. Devant mon étonnement, il me fut répondu que le garage était une société américaine qui était venue entretenir le matériel des troupes de l’ONU et que les soldats étaient venus pour protéger les civils américains [10] … »

Au vu de tout ce qui précède et des documents du Pentagone que nous avons consultés, il n’y a aucun doute que la formation des militaires tutsis a pris un grand tournant dès 1994. L’intensité avec laquelle auront lieu les différentes formations tout au long de l’année 1996 (janvier, avril, mai, juillet, août, septembre,

octobre, novembre et décembre) laisse penser qu'elles étaient effectuées en prévision de l'offensive du Zaïre, ce qui est aussi en contradiction totale avec le programme « modeste » qu'évoque plus haut le sous-secrétaire d'État américain à la Défense, Slocombe. Rappelons qu'il n'y a, à ce moment-là, aucune menace contre l'armée de Paul Kagame au Rwanda. D'ailleurs, la présence dissuasive des troupes américaines à Kigali ne pouvait donner à personne l'envie de s'aventurer au Rwanda pour attaquer le régime de Kagame. Cependant, il fallait surtout ne pas évoquer ni le rôle ni l'action des États-Unis au Rwanda. De même, parler de leur soutien financier, politique et militaire très important à Paul Kagame et à l'APR semblait totalement exclu.

Force est de constater que l'on observe encore, plus de deux décennies après, chez nombre de journalistes, y compris aux États-Unis, une certaine forme de censure

ou d'autocensure sur l'aide des États-Unis aux rebelles tutsis qui ont pris le pouvoir au Rwanda en 1994 et renversé le président Mobutu en 1997. Le meilleur exemple de cette autocensure est donné par Lynne Duke, correspondante du très conservateur et influent quotidien américain *Washington Post* en Afrique du Sud. Bien qu'ayant assez d'informations pour expliquer à l'opinion le rôle joué par son pays dans la formation des troupes de Kagame, comme le montrent ses articles de presse, elle sera plus réservée dans son livre sur le conflit du Zaïre et la chute de Mobutu. Elle écrit toutefois :

« Des semaines après la guerre, des documents internes du Pentagone ont été portés à ma connaissance. Ils exposaient l'étendue de l'engagement militaire américain au Rwanda. Pendant la guerre, les responsables du ministère de la Défense des États-Unis

avaient assuré, à plusieurs reprises, les membres du Congrès que la formation au Rwanda était de nature relativement inoffensive. Ils parlaient d'une formation de type scolaire destinée à professionnaliser les troupes rwandaises et à leur inculquer une connaissance plus approfondie des droits de l'homme. En réalité, les documents que j'ai reçus ont montré que la formation comprenait des opérations psychologiques ainsi que des exercices tactiques des forces spéciales américaines qui étaient clairement orientés vers les techniques de combats. Ceci ne veut pas dire que je critique les États-Unis. Ce sont les Africains qui ont tué, après tout[11]. »

Ces deux dernières phrases du témoignage de Lynne Duke, où elle se défend d'émettre la moindre critique à l'égard du gouvernement américain, suffisent à comprendre l'état d'esprit de certains journalistes informés

de la réalité concernant l'action de Washington et des troupes de Kagame au Congo.

Il y a également lieu de souligner ici qu'en dépit du discours médiatique des responsables américains et de Kagame lui-même sur la prétendue menace des « génocidaires » contre le Rwanda, tous les rapports militaires, dont ceux des services de renseignements américains eux-mêmes, attestent que cette menace n'a jamais été crédible. Il est désormais établi que les militaires zaïrois avaient confisqué les armes des ex-FAR déchues dès leur arrivée au Zaïre[12]. Ces dernières avaient donc été mises dans l'incapacité de porter une quelconque menace contre le Rwanda, fortement équipé et sécurisé par les forces spéciales américaines. Comment, dans ces conditions, a-t-on laissé croire que les ex-militaires des FAR ou des milices hutus, devenus quasiment des clochards dans les camps de réfugiés,

étaient en mesure de « terroriser » le nouveau régime de Kigali ? Le rapport du 15 septembre 1994 rédigé par les services de renseignements militaires français est sur ce point éloquent : « À Bukavu, les membres des ex-FAR sont totalement absorbés par les soucis de subsistance quotidiens et sont par conséquent bien incapables de mener des actions anti-FPR que feignent de redouter les autorités de Kigali. » Un rapport de situation de l'officier américain Schroeder, envoyé sur le terrain par le Pentagone, confirme que les armes AK-47 détenues par des éléments des ex-FAR ont disparu et que leur capacité militaire a été réduite, selon sa propre expression, « à zéro ». La « disparition » des AK-47 tient au seul fait que les militaires zaïrois ont récupéré toutes les armes et les ont entreposées dans différents camps militaires des FAZ. Faut-il préciser aussi qu'au poste-frontière de Ruzizi, séparant le Rwanda du Zaïre, les troupes éthio-

piennes, dont la présence fut vivement souhaitée par le régime de Kigali, contrôlaient la frontière côté rwandais ? Toute éventuelle menace militaire des miliciens hutus ou des « génocidaires » est donc un non-sens.

S'agissant du respect des droits de l'homme que mettent régulièrement en avant les officiels américains et qu'ils prétendent vouloir enseigner aux soldats tutsis de l'APR, il nous faut revenir à la lettre évoquée ci-dessus de M. Perry à son cher Paul Kagame : « J'ai été enchanté par la réaction de votre gouvernement sur le rapatriement forcé du Zaïre de près de 14 000 réfugiés. C'était encourageant de voir que les Rwandais seront accueillis dans leur pays. [...] Tant que ces réfugiés ne seront pas rentrés, la réconciliation sera lente et la réhabilitation de la société rwandaise le sera davantage. » M. Perry ajoute : « Sur la question du surpeuplement des prisons au Rwanda, je dois réitérer un point soulevé

dans la récente lettre de George Moose. Les conditions humanitaires déplorables des prisons rwandaises ont suscité de graves inquiétudes chez les donateurs internationaux et ont poussé certains à Washington à mettre en doute notre politique à l'égard du Rwanda. Je vous demande donc de prendre des mesures urgentes pour réduire la population carcérale en entamant des démarches strictes et nécessaires pour ouvrir les procès et libérer les jeunes, les personnes âgées et les infirmes pour des raisons humanitaires. Pendant ce temps, nous allons continuer à soutenir votre gouvernement en dépit des critiques contre nous à Washington. Vos efforts constructifs à Kigali nous permettront de mieux vous aider. »

Comme on peut le constater, M. Perry est particulièrement ravi de voir le régime de Kagame procéder à un « rapatriement forcé » des réfugiés, et ne s'offusque

absolument pas de le voir violer les conventions internationales sur la protection des réfugiés. Il lui suggère néanmoins de dépeupler les prisons rwandaises remplies d'enfants, de vieillards et de handicapés pour rassurer les donateurs très inquiets du traitement qui est réservé à ces êtres humains. En clair, les hauts dirigeants du gouvernement des États-Unis sont parfaitement au courant des violations des droits humains et même des massacres à grande échelle commis par le régime de Paul Kagame et par ses soldats aussi bien au Rwanda qu'au Zaïre et cela ne les préoccupe pas outre mesure.

Les raisons qui expliquent l'attitude des autorités américaines vis-à-vis de Kagame sont très simples. Elles avaient besoin d'un serviteur efficace pour leurs basses besognes en Afrique et elles l'ont trouvé en la personne de Paul Kagame. Pour cela, elles sont prêtes à

utiliser tous les moyens pour dissimuler les crimes de ce régime et pour le protéger en cas de besoin. Wayne Madsen, l'ancien officier de la NSA des États-Unis, organisme gouvernemental du département de la Défense, sollicité à plusieurs reprises pour témoigner comme expert du renseignement au Congrès américain, explique : « La CIA, la NSA et la DIA devraient remettre aux enquêteurs du Congrès les renseignements et les informations secrètes actuellement en leur possession, de même que les images thermiques prises par voies aériennes, indiquant des fosses communes et le moment précis où elles ont été creusées. Il faut savoir que la NSA a maintenu en service la station d'interception de communication de Fort Portal en Ouganda, qui interceptait les communications de l'armée et du gouvernement du Zaïre durant la première invasion de ce pays par le Rwanda. Ces communications détaillées concernent

les massacres perpétrés par les troupes de Paul Kagame et l'AFDL contre les réfugiés hutus et les populations civiles zaïroises lors de l'attaque du Zaïre en 1996. Un compte-rendu complet doit être soumis au Congrès des États-Unis par le personnel du bureau de l'attaché militaire de l'ambassade américaine à Kigali, ainsi que par certains membres du personnel de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa qui étaient en poste depuis 1994[13]. »

Wayne Madsen ne s'arrête pas à ce témoignage qu'il nous avait accordé en 2001 à Paris. Il va plus loin encore dans son livre en révélant qu'entre la fin 1996 et le début 1997, des militaires de l'armée américaine, des mercenaires et des agents de renseignements des États-Unis ont continué à donner des conseils aux rebelles tutsis[14]. Selon lui, « Dennis Hankins, conseiller de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa de 1996 à 1998,

(ostensiblement employé du Département d'État), accompagné d'un agent de la CIA, a voyagé avec les rebelles anti-Mobutu dans les jungles du Zaïre oriental pendant des semaines. En outre, il a été rapporté que Hankins et trois agents de renseignements américains ont régulièrement informé Bill Richardson, l'envoyé spécial de Bill Clinton pour l'Afrique, de l'avancée des rebelles vers Kinshasa [15] ».

Wayne Madsen conclut ces révélations en soulignant que « le rôle de la CIA dans l'aide aux rebelles tutsis a été rapporté par un fonctionnaire du gouvernement américain qui avait des contacts avec la communauté du renseignement des États-Unis » et que M. Hankins est quasiment devenu le conseiller militaire des rebelles tutsis au Zaïre [16]. Wayne Madsen se montre encore plus précis en soutenant qu'entre octobre et novembre 1996, des avions de l'armée de l'air des États-Unis ont livré de

nombreuses armes et munitions aux rebelles tutsis *via* l'aéroport d'Entebbe en Ouganda et qu'une partie de ces armes a servi à l'invasion de la totalité de la partie est du Zaïre par l'armée ougandaise[17]. En réalité, les révélations de Wayne Madsen sont corroborées par d'autres témoignages et d'autres sources. Par exemple, le quotidien français *Le Monde* soutient que : « Les États-Unis ont entraîné l'armée rwandaise lors de l'offensive au Zaïre. » Il note que : « Des instructeurs de l'armée américaine ont participé à l'entraînement au combat des soldats rwandais au moins depuis 1996, selon un rapport du Pentagone adressé au Congrès [...]. Selon les services de renseignement français, des "conseillers" américains étaient présents dans l'est du Zaïre lorsque les offensives ont débuté. C'est à cette époque que de vastes massacres de réfugiés hutus rwandais ont commencé[18]. » Le journal précise que ces « conseillers »

américains sont des anciens des forces spéciales américaines, « voire des soldats de fortune que recrutent des sociétés privées aux États-Unis et dont le Pentagone peut feindre d'ignorer la mission qu'ils exécutent. C'est à la fin de 1995, dit-on de même source, que les Américains ont, à propos de l'ex-Zaïre, mis au point un scénario d'intervention avec le général Kagame et avec le président de l'Ouganda, Yoweri Museveni. Pour exécuter la mission, le ministre rwandais de la défense (Paul Kagame) a également fait recruter des pilotes russes et anglo-saxons qui, depuis le Rwanda, ont pu assurer la logistique propre aux forces de l'Alliance dans l'ex-Zaïre. Le rôle de ces "conseillers" américains a surtout été de chercher à professionnaliser l'armée rwandaise, essentiellement composée de Tutsis [19] ».

Au vu de toutes ces informations et témoignages, le silence du président Clinton aux questions lancinantes

posées par plusieurs membres du Congrès est compréhensible. Si les États-Unis n'ont joué aucun rôle dans la tragédie du Rwanda et du Zaïre, il faut bien le prouver. S'ils ont joué un rôle « modeste » dans la formation des soldats tutsis de Kagame comme le prétend le sous-secrétaire d'État à la Défense, Walter Slocombe, il faut également le prouver. Dans tous les cas, les questions embarrassantes des membres du Congrès ne laissent aucune échappatoire possible. Si Washington n'avait rien à se reprocher, le président Clinton n'aurait pas choisi la voie du silence.

Comme le président des États-Unis et son gouvernement s'appliquent donc à laisser les choses dans l'ombre, un nouveau membre du Congrès décide alors de revenir à la charge. Cette fois, c'est Mme Cynthia McKinney en personne, l'envoyée spéciale du président Clinton dans la région des Grands Lacs. Elle interpelle

directement son président sur un ton plutôt sympathique et très diplomatique.

Les liens très particuliers que Hillary et Bill Clinton entretenaient avec cette élue d'Atlanta l'ont poussée à ne pas exposer immédiatement le président malgré ce qu'elle savait déjà du rôle et de l'action des États-Unis au Zaïre[20]. C'est d'ailleurs une des rares fois où le président Clinton prend la peine de répondre sur la tragédie du Zaïre à un membre du Congrès. Dans cette correspondance du 1er octobre 1997, soit quatre mois seulement après la chute de Kinshasa et du président Mobutu, que nous rendons publique pour la première fois, le président des États-Unis écrit : « Chère Cynthia, merci pour votre lettre demandant à mon administration de fournir une aide immédiate et tangible au nouveau gouvernement de la RDC et pour votre engagement personnel et actif. Je partage entièrement votre désir

d'agir rapidement pour contribuer à assurer une transition pacifique vers un gouvernement démocratique et stable, qui aura des conséquences si importantes non seulement pour les habitants de ce pays mais aussi pour la région dans son ensemble. »

En réalité, Bill Clinton veut rassurer Mme McKinney sans jamais répondre clairement aux préoccupations qui sont les siennes ni celles de ses collègues du Congrès américain sur sa politique vis-à-vis du Rwanda et du Zaïre. Ce qu'il propose dans sa lettre, c'est surtout l'ouverture des centres de l'USAID, l'agence des États-Unis pour le développement international, dans différentes régions de la RDC, notamment au Katanga, au Kivu et au Kasaï, pour soutenir quelques réformes au niveau provincial et surtout un programme de vaccination.

Quel lien y a-t-il entre le massacre des populations civiles et la vaccination ? Le président des États-Unis

ajoute un point important pour ne pas donner l'impression à son envoyée spéciale qu'il est à côté du sujet : « Pour pouvoir fournir une assistance directe au gouvernement de la RDC, nous devons aussi nous assurer que l'équipe des enquêteurs sur les droits de l'Homme du secrétaire général des Nations unies dispose d'une liberté d'action pour mener ses investigations sur les allégations de massacres de réfugiés, [...] bien que je ne sois pas d'accord avec le ton de la dernière lettre du président Laurent-Désiré Kabila aux Nations unies sur cette question. Je suis malgré tout heureux que l'équipe d'enquête puisse maintenant commencer son travail » (Annexe 5).

Contrairement à ce qu'il affirme, Bill Clinton n'est pas très heureux que les enquêteurs de l'ONU fassent la lumière ou se penchent réellement sur les massacres du Zaïre sinon il aurait répondu sans difficulté aux

questions des membres du Congrès sur sa politique dans la formation militaire des rebelles tutsis. Au fond, il découvre non sans déception, comme Paul Kagame d'ailleurs, que Laurent-Désiré Kabila a beaucoup de personnalité malgré les défauts qu'on lui connaît. Kagame et ses parrains croyaient avoir placé une marionnette, qu'ils pourraient manipuler à leur guise, à la tête de la RDC. Ils vont s'apercevoir en moins d'une année que ce n'est pas le cas.

Laurent-Désiré Kabila avait déjà commencé à s'affirmer et à s'imposer comme le chef de l'État de la RDC, ce que ne souhaitaient pas ses mentors. Un de ses proches, M. Nyembo Assumali, affirme que lorsque Laurent-Désiré Kabila a déclaré à Lubumbashi qu'il était le président de l'AFDL, les Tutsis rwandais ont commencé à le traiter de dictateur[21]. Ils avaient en réalité « l'intention de mettre un des leurs à la tête de

la RDC en l'occurrence Déogratias Bugera », affirme l'ancien ministre congolais Justin Bitakwira[22], qui a suivi l'avancée des troupes rwandaises dans sa région natale du Sud-Kivu. Il souligne que : « À l'entrée de l'AFDL à Kinshasa, Laurent-Désiré Kabila a déjoué le plan qui avait été préparé de mettre un Tutsi à la tête de la RDC en se proclamant lui-même président de la République. Du coup, les Tutsis se sont emparés de plusieurs postes stratégiques comme le poste de chef d'état-major de l'armée congolaise, confié à James Kabarebe, puis du ministère des Affaires étrangères, confié à Bizima Karaha ou encore le poste de secrétaire général de l'AFDL confié à Déogratias Bugera[23]. » À ce moment-là, précise M. Bitakwira, « aucun Congolais (civil ou militaire) n'osait lever le petit doigt pour s'opposer à la nomination des Tutsis rwandais à la tête de l'État. C'était la soumission générale[24] ». La brutalité et la

violence exercées sur les Congolais par les Tutsis rwandais en 1997 furent telles qu'ils mirent un moment à comprendre ce qui leur arrivait. L'ancien directeur de cabinet de Laurent-Désiré Kabila, le mathématicien Aubert Mukendi, nous avait confié : « Ces individus se comportaient comme s'ils étaient en territoire conquis au Congo. Ils avaient l'air d'avoir quelques difficultés avec le savoir-vivre, manquant parfois de sens de la mesure et ignorant complètement le respect de la dignité des Congolais. Je l'ai vu à de nombreuses occasions. Je l'ai aussi vécu en tant que directeur de cabinet du président. Ils n'ont pas hésité à commettre une agression physique contre moi, dans mon bureau. Ce jour-là, j'ai définitivement compris qu'ils n'avaient aucun respect pour l'État congolais ni pour nos institutions[25] . »

Décidé à ne recevoir aucune instruction de Kigali ou même de la Maison Blanche, malgré l'influence grandis-

sante et écrasante des Tutsis rwandais dans l'appareil d'État congolais, Laurent-Désiré Kabila provoque rapidement l'ire de ceux qui avaient contribué à son arrivée au pouvoir. Plusieurs médias occidentaux se mobilisent alors contre lui, le traitant de dictateur au même titre que Mobutu, qui avait passé trente-deux ans à la tête du Zaïre. Aubert Mukendi confesse : « Ils voulaient tous la mort, pas seulement médiatique, du président. Ça transpirait la volonté de meurtre. J'étais stupéfait en voyant le déchaînement contre lui, en très peu de temps, et plus globalement contre nous. Je connaissais bien Laurent-Désiré Kabila mais quand je lisais et entendais toutes les insanités qu'on déversait sur lui alors qu'il n'avait même pas encore passé une année au pouvoir et qu'il voulait simplement l'indépendance du Congo, j'ai compris que les Occidentaux et leurs alliés voulaient son élimination pure et simple[26]. »

Les attaques médiatiques contre Laurent-Désiré Kabila seront d'autant plus surprenantes que les mêmes médias soutenaient quelques mois auparavant qu'il était l'homme du changement, le vieil opposant à Mobutu, qui allait ouvrir le Congo à la démocratie et à l'économie de marché. Comment pouvait-il alors devenir dictateur en quelques mois seulement ? Peut-être que Kabila ne semblait plus correspondre au rêve des dirigeants américains ou plus exactement au profil qu'ils voulaient à la tête du Congo. C'est ce que confirmera plus tard un officier de renseignements tutsi, proche de Kagame : « Les Américains nous avaient demandé d'écarter Kabila, qui ne leur convenait pas [27]. » La guerre médiatique contre Laurent-Désiré Kabila a pris de l'ampleur au point de faire du chef de l'État congolais un paria.

Encourager une enquête de l'ONU sur les massacres des réfugiés consistera donc pour le gouvernement des États-Unis non pas à rechercher la vérité mais à rendre le président Laurent-Désiré Kabila responsable de crimes contre l'humanité. Comme Laurent-Désiré Kabila avait compris ce que préparait l'administration Clinton contre lui, il a pris la décision de s'opposer fermement à l'initiative des enquêteurs de l'ONU qui voulait enquêter non pas sur les massacres commis à l'est de la RDC mais sur ceux commis à l'ouest. Il ne voulait surtout pas voir les enquêteurs onusiens mener leurs investigations sous la dictée de la Maison Blanche et de Kigali. Éviter d'enquêter à l'est de la RDC signifie éviter la vérité sur les auteurs de massacres en RDC.

Pendant que toutes ces manœuvres s'organisent en coulisses contre le président Kabila, un journaliste franco-américain, Stephen Smith, publie dans le quo-

tidien français *Libération* un article intitulé : « Kabila dans la mire de l'ONU : un témoignage accablant confirme le massacre des Hutus ». Le journaliste plante donc le décor en affirmant que : « L'enquête sur les massacres de réfugiés hutus dans l'ex-Zaïre devient un enjeu de politique internationale. D'un côté, la quasi-totalité des États africains et, au-delà, le mouvement des non-alignés regroupant une centaine de pays du tiers-monde font bloc autour de Laurent-Désiré Kabila, le président de la nouvelle République démocratique du Congo, qui s'est estimé hier "victime de complots ourdis par de grandes puissances, sous couvert d'action humanitaire". De l'autre, les Nations unies et l'opinion publique occidentale exigent que la lumière soit faite sur des tueries ayant fait, sans compter les réfugiés morts d'inanition ou de maladies pendant des mois de persécution à travers la forêt équatoriale, des dizaines

de milliers de victimes. Entre les deux, les États-Unis sont pris au piège de leur politique africaine, qui les aurait rendus complices de ces violations de droits de l'homme. Alors que Washington cherche à ménager ses alliés africains et à minimiser l'assistance militaire fournie à des soldats assassins, l'opinion américaine, du Congrès aux médias, "presse le gouvernement de révéler toute l'étendue du rôle, passé et présent, de l'armée américaine au Rwanda et au Congo[28]". »

Si l'enquête de l'ONU parvenait à se faire convenablement, des informations que détiennent déjà certains membres du Congrès américain et qui seraient susceptibles de mettre en cause des soldats ou des conseillers américains pourraient être versées au dossier. Cette option est inenvisageable pour le président Clinton. On va néanmoins apprendre dans le témoignage de M. Scott Campbell (consultant de l'ONG américaine

Human Rights Watch), cité par le journaliste Stephen Smith, que Kabila et Kagame redoutent que la mission d'enquête de l'ONU trouve des ossements et tente ainsi de déterminer qui est responsable des massacres. M. Campbell souligne que le nettoyage des charniers serait en cours (y compris par la crémation des cadavres) et fait état d'« intimidation des témoins, dont certains seraient battus, arrêtés ou sommairement exécutés [29] ».

Qui aurait donc intérêt à intimider des témoins ou à les assassiner ? Après avoir souligné la possible responsabilité de Laurent-Désiré Kabila dans ces massacres, M. Campbell révèle qu'« au nom de la stabilité, une grande partie de la communauté internationale semble prête à poursuivre comme si de rien n'était et à mettre ces massacres sous le tapis. Construire un nouveau Congo sur les squelettes et les cendres de réfugiés

constitue, cependant, un point de départ pour de nouvelles violences et une instabilité à long terme ».

Il est utile de rappeler que Laurent-Désiré Kabila, s'il n'a pas lui-même initié la prise de Kinshasa par les armes, n'a pas hésité, pour préserver son arrivée au pouvoir, à fermer les yeux sur tous les massacres de masse commis par les troupes de Kagame aidées par les Américains. C'est bien sur ce point précis que la Maison Blanche et Kagame le tiennent et veulent lui faire porter la responsabilité des crimes perpétrés par l'AFDL et l'APR. Enfin, si la communauté internationale est prête à « passer l'éponge » comme le dit M. Scott Campbell, ce n'est pas pour protéger Laurent-Désiré Kabila mais Paul Kagame et l'administration Clinton. Voilà le fond du problème.

En tout état de cause, l'enquête de l'ONU aura bien lieu malgré les réserves exprimées publiquement par le

président Laurent-Désiré Kabila. Dans sa lettre du 29 juin 1998 adressée au président du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan livre ainsi quelques éléments de conclusion de son équipe d'enquête : « Les tueries auxquelles se sont livrés l'AFDL et ses alliés, y compris des éléments de l'Armée Patriotique Rwandaise, constituent des crimes contre l'humanité, tout comme le déni d'une assistance humanitaire aux réfugiés rwandais hutus. Les membres de l'équipe pensent que certains des meurtres peuvent constituer des actes de génocide, selon l'intention qui les motivait [30]. » M. Annan ajoute : « Les coupables de violations doivent rendre des comptes ; les droits de l'Homme doivent faire l'objet d'une surveillance étroite partout où ils sont menacés. » Le qualificatif de « génocide » employé par Kofi Annan n'est pas hasardeux car le même terme a été utilisé par un autre enquêteur du

HCR, Robert Gersony, en juillet 1994 sur des faits similaires commis par les rebelles tutsis. M. Gersony avait jeté un malaise en présentant les protégés tutsis de l'administration Clinton comme auteurs d'un génocide. Pour ne pas envisager des poursuites pour « génocide » contre les rebelles tutsis, l'administration Clinton a enterré le rapport Gersony. L'auteur de ces lignes a rencontré personnellement la procureure Carla Del Ponte pour lui demander pourquoi le TPIR n'a pas poursuivi les auteurs du génocide dont parle Robert Gersony en 1994. Mme Del Ponte va révéler : « Ce que je peux dire est que le fameux rapport Gersony est très important. Nous l'avons retrouvé et il est désormais dans les dossiers du TPIR. Il y a tout de même une lettre de quelqu'un qui nous a fait croire que ce rapport n'avait jamais existé. Nous avions surtout retrouvé monsieur Gersony, l'auteur dudit rapport. Il nous avait avoué que

son rapport existait bel et bien. Un jour, nous avons reçu un document expurgé qu'on nous a présenté comme étant le rapport Gersony. Nous avons finalement interrogé monsieur Gersony. Il était prêt à répondre à nos questions, mais il lui fallait une autorisation de l'ONU. L'ONU a opposé un refus catégorique à ce que le TPIR puisse interroger monsieur Gersony. Nous avons tout fait pour obtenir le droit d'entendre Robert Gersony. On nous a dit que c'était hors de question. J'en ai parlé personnellement au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Il a définitivement dit non[31] ! »

De ces confidences de la procureure Carla Del Ponte, il ressort que même l'ONU à travers son secrétaire général, Kofi Annan, a refusé que les auteurs tutsis du « génocide » soient poursuivis par le TPIR. Le paradoxe est que le même Kofi Annan va quand même reconnaître en 1998 que les éléments de l'APR dirigés par Kagame

ont bien commis des actes pouvant être constitutifs d'un génocide au Zaïre. Pour Pierre Péan, « ce terme de génocide était manifestement insupportable à tous – journalistes, politiciens et membres des associations de défense des droits de l'Homme – qui, au fil des ans, ont fait de Paul Kagame leur héros[32] ».

Ce que certains médias ont essayé de faire croire est que l'AFDL dirigée par Laurent-Désiré Kabila était aux commandes de ce génocide du Zaïre. Cette présentation erronée des faits arrangeait bien Paul Kagame dont les troupes étaient diluées au sein de l'AFDL. La mise en avant de cette alliance a permis d'éclipser le rôle crucial des soldats tutsis rwandais dans le massacre de civils au Zaïre. Pourtant, au-delà du rapport de l'ONU, des chercheurs vont mettre en évidence le rôle décisif des troupes de Kagame dans ces massacres au point de donner quelques noms des auteurs présumés de

ce génocide : « Il semble de plus en plus clair que ceux engagés dans la plupart des tueries sont des éléments de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). C'était déjà le cas, au moment de l'attaque des camps dans la région de Goma. […] les opérations de l'APR dans la région de Kisangani d'abord, dans celle de Boende-Mbandaka ensuite, visent clairement les réfugiés en tant que tels. Nombreuses sont les sources qui font état de militaires parlant le kinyarwanda et/ou portant les uniformes offerts par l'Allemagne à l'APR. On a déjà dit qu'en avril 1997, plusieurs témoins voient des unités rwandaises de "recherche et destruction" comptant entre 200 et 400 hommes débarquer à l'aéroport de Kisangani, pour ensuite être déployées sur l'axe Kisangani-Ubundu. Des noms d'officiers rwandais sont cités, mais le fait qu'ils se font connaître par leur (vrai ou faux) prénom rend leur identification difficile.

Cependant, on a pu établir avec un certain degré de certitude l'implication de James Kabarebe, *alias* Kabari, qui deviendra plus tard le chef d'État-major de l'armée congolaise, de Godfrey Kabanda et de Jackson Nkurunziza, *alias* Jacques Nziza, surnommé "L'Exterminateur", soupçonné également d'être responsable du meurtre de Kisase Ngandu en janvier 1997[33]. À Mbandaka, les colonels Richard et Wilson, surnommé Khadafi, organisent les massacres, sans que le général congolais Gaston Muyango, formellement en charge de la région militaire, ne puisse s'y opposer. On observe d'ailleurs de la part des éléments congolais de l'AFDL une réprobation impuissante de ces pratiques. Sous le couvert de l'anonymat, plusieurs militaires non-rwandais de l'AFDL expriment leur dépit à la presse, notamment lors d'un témoignage diffusé le 4 juin 1997 par FR3[34]. »

Cependant, on a pu établir avec un certain degré de certitude l'implication de James Kabarebe, *alias* Kabari, qui deviendra plus tard le chef d'État-major de l'armée congolaise, de Godfrey Kabanda et de Jackson Nkurunziza, *alias* Jacques Nziza, surnommé "L'Exterminateur", soupçonné également d'être responsable du meurtre de Kisase Ngandu en janvier 1997[33]. À Mbandaka, les colonels Richard et Wilson, surnommé Khadafi, organisent les massacres, sans que le général congolais Gaston Muyango, formellement en charge de la région militaire, ne puisse s'y opposer. On observe d'ailleurs de la part des éléments congolais de l'AFDL une réprobation impuissante de ces pratiques. Sous le couvert de l'anonymat, plusieurs militaires non-rwandais de l'AFDL expriment leur dépit à la presse, notamment lors d'un témoignage diffusé le 4 juin 1997 par FR3[34]. »

Il faut rappeler que M. James Kabarebe, tutsi rwandais et bras droit de Paul Kagame cité ci-dessus, est à ce moment-là chef d'état-major des forces armées congolaises. D'autres soldats tutsis rwandais et burundais seront à cette même période placés dans le renseignement militaire, dans la sécurité présidentielle et au sein de la police de la RDC. L'infiltration des institutions congolaises par des Tutsis de l'armée rwandaise est donc indiscutable. Nous reviendrons sur cet aspect avec des éléments plus précis encore dans le dernier chapitre de cet ouvrage. C'est dire, au regard de ce qui précède, que l'enquête de l'ONU ne pouvait se faire que sous le contrôle des Tutsis rwandais ou de ceux qui étaient suspectés d'avoir commis des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité en RDC. Si le rôle de James Kabarebe et celui de bien d'autres soldats tutsis du Rwanda ont été finalement reconnus dans

les massacres imputés globalement et indistinctement à l'AFDL, aucune sanction n'a été prise contre eux et aucune poursuite n'a été envisagée non plus. Il ne faut surtout pas toucher à Kagame, le *bad guy* que Washington a secrètement choisi pour gérer la RDC en lieu et place des Congolais. Tout a été mis en place pour que seul Laurent-Désiré Kabila endosse la responsabilité des horreurs et pas leurs véritables auteurs.

Mais refusant de céder aux nombreuses pressions occidentales et au contrôle de son pays par des Tutsis rwandais, qui occupaient déjà plusieurs postes stratégiques dans l'appareil d'État, Laurent-Désiré Kabila prend la décision lourde de conséquence de les renvoyer chez eux. En quelques jours, il devient, d'après les médias occidentaux, un dictateur, un criminel de guerre, un traître à la démocratie, etc.

Ce qui est surprenant, c'est que des Tutsis qui se disaient congolais et qui occupaient presque naturellement de très hautes fonctions au sein du régime Kabila et dans l'appareil d'État prennent délibérément le parti de retourner au Rwanda. Laurent-Désiré Kabila comprend alors qu'il n'a peut-être pas eu tort de crever l'abcès. Croyant pouvoir convaincre les Occidentaux de sa bonne foi en montrant l'attitude agressive et déloyale des Tutsis venus du Rwanda, il se heurte plutôt à leurs défenseurs : « En discutant avec les Occidentaux, nous nous sommes rendu compte que le peuple congolais était absent des préoccupations de ceux qui disent défendre les droits humains. Le calvaire des Congolais ne compte pas du tout. On se soucie davantage des agresseurs, des tueurs et des sanguinaires que tout le monde connaît d'ailleurs. Conclusion, les Congolais n'ont pas le droit de se défendre car s'ils se défendent,

on dira qu'ils tuent les Tutsis. Il faudrait peut-être que le peuple congolais ne cherche pas à se défendre car chaque geste qu'il oserait porter en direction de l'ennemi risque d'être considéré comme une tentative de génocide. J'ai écouté avec consternation ce genre d'abomination. C'est une injustice insupportable ! Je dois vous avouer que notre lutte doit continuer. C'est la conclusion à laquelle ma délégation et moi-même sommes arrivés. Après avoir rencontré d'éminentes personnalités en Belgique, on a osé nous dire que les Congolais auraient identifié un ennemi dans une tribu. Lorsque nous avons demandé de quelle tribu il s'agissait, on nous a dit qu'il s'agissait de la tribu Tutsi. Il est pourtant de notoriété publique que l'armée rwandaise et burundaise sont mono-ethniques. Lorsque l'armée rwandaise est venue au Congo, nous n'avons vu que des Tutsis dans cette armée. Alors si le peuple congolais se

défend contre des Tutsis armés, on dira que les Congolais veulent exterminer les Tutsis. Dans ce cas, que faut-il faire alors ? Faudrait-il les laisser liquider le peuple congolais physiquement ou les laisser nous asservir comme ils l'ont fait chez eux avec la majorité Hutu[35] ? »

Pendant que les médias occidentaux se déchaînent contre le président Kabila, l'armée tutsi de Paul Kagame crée une nouvelle « rébellion » dans le but d'occuper à nouveau l'est de la RDC et de renverser cette fois le président Laurent-Désiré Kabila. Les États-Unis réagissent timidement à cette nouvelle agression des troupes de Kagame en RDC. Et pour cause, « deux espions britanniques sont arrêtés aux abords de l'aéroport de Ndolo, à Kinshasa : ils sont accusés de préparer l'arrivée de rebelles. Ils sont ensuite remis à l'ambassade de Grande-Bretagne à Kinshasa. Interrogé, l'ambassadeur britannique se contente de répondre qu'il s'agit

de membres de l'ambassade venus voir comment on pourrait procéder à l'évacuation des étrangers au cas où surviendrait une attaque dans Kinshasa. À la même époque, trois "missionnaires" blancs, américains cette fois, sont appréhendés à Lubumbashi (RDC), porteurs de fusils d'assaut avec balles explosives. Dans le sous-sol de leur maison d'habitation, protégé par un système électrique, sont trouvées des jumelles infrarouges de vision nocturne, des armes et des lunettes de tir de précision, le tout portant l'inscription "US Army[36]" ». Selon des éléments de la garde rapprochée de Laurent-Désiré Kabila, il s'agirait de commandos envoyés par les forces spéciales américaines pour abattre le président congolais. Interrogé sur l'identité de ces individus, l'ambassadeur des États-Unis à Kinshasa, M. William Lacy Swing dira qu'« ils sont des missionnaires venus faire du tourisme à titre privé ». Questionné sur le fait qu'ils

détenaient des armes d'assaut de gros calibre, il répond que « ces armes leur servaient à abattre du gibier pour se nourrir »[37]. Se prenaient-ils pour des pygmées vivant de la chasse en RDC ? En général, les touristes américains à l'étranger ont leurs devises pour se nourrir et n'ont pas à chasser pour se procurer leur nourriture… à moins que le gibier qu'ils traquaient ne fût plutôt le président congolais ?

Il est incontestable que Laurent-Désiré Kabila se savait désormais en danger. Son proche conseiller, Kabisa Boniface, explique : « Lorsque, attaqué de toutes parts, le président Laurent-Désiré Kabila arrive à Bruxelles en 1998, au moment de rencontrer les parlementaires belges puis le roi, je m'empresse de récupérer son manteau. Je crains surtout qu'il soit mis entre des mains suspectes et lui soit rendu imbibé de substances toxiques et dangereuses. Certains membres

du protocole n'ont pas apprécié mon attitude et vont tenter de me persuader de leur remettre le manteau du président. Ce que je refuse avec fermeté mais le président Kabila a observé la scène. À la fin de la rencontre, il vient reprendre son manteau et me demande en souriant : "C'est quoi cette guerre du manteau que tu as engagée avec tant de détermination ?" Je lui exprime mes craintes vu le contexte de sa visite. Il me dit d'un air plus sérieux : "Enlevez vos lunettes. Vous êtes bien naïfs. Vous croyez que j'ai encore 3 ou 4 ans à vivre ? Ils ne me laisseront pas vivant. Ils me demandent des choses que je ne peux pas donner. Mon pays n'est pas à vendre. Moi non plus. Les gens comme moi, ils les tuent ! Vous comprenez ? Vous croyez que je suis venu ici pour quoi ? C'est ici qu'il y a la guerre contre la RDC. C'est l'Occident qui nous fait la guerre. Il faut qu'il y ait beaucoup de Kabila. On va les tuer les uns après les

autres mais nous finirons par gagner et notre pays vivra enfin libre. Ce n'est pas encore le cas." Le président s'est isolé avec moi et j'avais les larmes aux yeux en l'écoutant. Ce n'est qu'après que j'ai compris qu'il me livrait en quelque sorte un bout de son testament sur notre pays[38]. »

Ainsi, face aux menaces qui pèsent sur lui et devant les mensonges grossiers des représentants britanniques et américains à Kinshasa, l'envoyée spéciale de Bill Clinton, Cynthia McKinney, nous confie : « J'ai effectué un voyage au mois de juin 1997 en RDC avec l'ambassadeur Bill Richardson pour soutenir le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila à la demande du président Clinton. J'ai, par la suite, eu plusieurs conversations directes avec le président Kabila qui m'a expliqué les difficultés auxquelles il était confronté notamment avec le Rwanda et les pressions que l'Occident, dont les États-

Unis, exerçait sur lui et pas sur les agresseurs de son pays. Il ne voulait pas brader le Congo ni se soumettre au diktat des grandes puissances. J'ai pu également me rendre à Kigali et constater que non seulement le régime de Kagame en voulait à Laurent-Désiré Kabila mais qu'il se moquait éperdument des droits humains. En tant qu'envoyée spéciale du président Clinton dans la région, les dysfonctionnements de la politique étrangère de mon pays dans cette Afrique des Grands lacs étaient désormais visibles à l'œil nu et cela m'inquiétait beaucoup. Étaient-ce simplement des dysfonctionnements ou une réalité que l'on tentait de dissimuler ? Pour ce qui me concerne, j'ai essayé d'attirer l'attention de notre secrétaire d'État, Madeleine Albright, mais son silence et ses ambiguïtés ont achevé de me convaincre. J'ai alors compris qu'en réalité, il y avait un autre agenda que celui que le gouvernement défendait ostensible-

ment devant les médias[39]. » En effet, Cynthia McKinney adresse le 30 novembre 1998 une lettre d'une page et demie à Mme Albright dans laquelle elle lui dit : « Je suis préoccupée par la guerre qui se déroule actuellement en RDC et par la menace qu'elle représente pour la stabilité de cette région des Grands lacs. Je suis très inquiète par l'absence continue d'un engagement approprié de notre administration dans la gestion de cette guerre et ses implications pour l'Afrique et ses relations avec les États-Unis. Le prestige du président Clinton ainsi que la crédibilité des États-Unis sont en jeu. Je suis convaincue que les problèmes posés par la crise du Congo, bien que complexes, peuvent être résolus si nous amenons les parties concernées à la table de négociations. Avec les alliés régionaux qui soutiennent militairement Kabila et les rebelles qui contrôlent déjà au moins 40 % du territoire, la guerre ne saurait s'arrêter[40]. » Malgré le ton

très mesuré de cette lettre, Cynthia McKinney ne semble plus avoir de doute sur le fait qu'elle est face à une politique délibérée de Madeleine Albright et du président Bill Clinton au Congo et au Rwanda. C'est alors qu'elle décide, nous dira-t-elle, de ne plus jouer sur le registre des précautions oratoires. Toutes ses tentatives visant à essayer d'encourager les dirigeants américains à ramener la paix en RDC ayant échoué, elle refuse de continuer à se bercer d'illusions et de croire au discours patelin de son président. Elle décide donc d'écrire à nouveau au président Clinton et, cette fois, elle ne prend pas de gants : « Au cours des récentes semaines, il est devenu de plus en plus clair que l'Armée Patriotique Rwandaise de Paul Kagame – un gouvernement avec lequel les États-Unis entretiennent des relations extrêmement proches – a massacré des milliers de réfugiés Hutu à l'Est du Congo (ancien Zaïre) ainsi qu'à l'inté-

rieur du Rwanda. Les victimes sont des hommes, des femmes et des enfants, et ces massacres paraissent se baser sur une partie du plan délibéré et systématique visant leur élimination pour des raisons ethniques. Il a également été constaté récemment que les États-Unis ont continué à donner une formation militaire y compris celle de "tireur d'élite" à ces mêmes forces rwandaises pendant la période où ces massacres avaient lieu. Les États-Unis ont aussi mené des opérations conjointement avec ces forces. La réponse du gouvernement des États-Unis devant les rapports concernant ces massacres a été constamment faible. L'ambassade des États-Unis au Rwanda, au lieu de prendre des mesures vigoureuses afin de vérifier l'exactitude des rapports de ces atrocités reçus déjà dès le début du mois de novembre dernier, semble considérer ces rapports avec un extrême scepticisme. Notre attitude officielle envers ces

rapports, extrêmement détaillés sur ces atrocités commises par l'Armée Patriotique Rwandaise et leurs alliés au Zaïre, semble avoir été d'opter pour une sorte d'expression polie de notre désaccord alors que nous aurions dû procéder au changement de notre politique sur le terrain. Par exemple, nous n'avons cessé ni la formation militaire, ni les exercices militaires conjoints. Par conséquent je vous écris pour vous prier de vous renseigner immédiatement afin de savoir si un mandataire ou n'importe quel autre fonctionnaire de l'État a été complice, soit par des actes, soit par négligence, des massacres perpétrés par nos alliés rwandais. Une action énergique et immédiate doit aussi être entreprise pour convaincre le gouvernement rwandais – aussi bien que ses admirateurs parmi les autorités chargées de la politique extérieure des États-Unis – qu'un minimum de respect des règles les plus élémen-

taires de décence est le prix à payer pour mériter l'aide militaire des États-Unis[41]. »

La principale leçon que l'on peut tirer de l'attitude de Washington dans cette histoire tragique du Zaïre ou de la RDC se trouve dans les archives de l'ONU, dans un document confidentiel du Department of Political and Security Council Affairs adressé le 4 février 1988 au secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar et qui rapporte la réflexion suivante de l'ancien Premier ministre congolais Léon Kengo Wa Dondo évoquant l'attitude des alliés du Zaïre et principalement des Occidentaux : « Nous avons toujours appartenu au camp occidental et le paradoxe veut que ce soit toujours les pays occidentaux qui nous attaquent. On dirait qu'ils ne veulent pas que le Zaïre soit une vraie puissance ; l'allié le plus sûr du camp occidental est traîné dans la boue. On veut le réduire à l'impuissance, à l'anarchie, simple-

ment parce qu'il réclame son droit à la différence. Nous voulons simplement être nous-mêmes [42] … »

1. Six ministres hutus du gouvernement intérimaire ont été acquittés de toutes les charges. Il s'agit de Justin Mugenzi, Prosper Mugiraneza, Casimir Bizimungu, André Ntagerura, Jerôme Bicamumpaka, André Rwamakuba.

2. Copie de la lettre du secrétaire d'État américain à la Défense en possession de l'auteur.

3. Copie de la lettre du secrétaire d'État américain à la Défense en possession de l'auteur.

4. Lynne Duke, « US Military Role in Rwanda Greater than Disclosed », *Washington Post*, 16 août 1997.

5. *Ibid.*

6. Mulindi est une localité qui se trouve au nord du Rwanda près de la frontière avec l'Ouganda. C'est à partir de cet endroit que Paul Kagame a dirigé les opérations militaires contre le régime hutu qu'il a renversé en 1994.

7. Tom Cooper, *Great Lakes Holocaust. The First Congo War, 1996-1997*, Africa@War, p. 31.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. Témoignage de Georges Gérin à Pierre Péan dans le cadre du procès que lui avait intenté SOS Racisme pour son ouvrage intitulé *Noires Fureurs, blancs menteurs*, publié en 2005 aux éditions Mille et une nuits.

11. Lynne Duke, *Mandela, Mobutu, and Me*, New York, Doubleday, 2003, 294 p., p. 174.

12. Témoignage du conseiller du président Mobutu, Honoré Ngbanda, à l'auteur.

13. Entretiens avec l'auteur.

14. Wayne Madsen, *Genocide and Covert Operations in Africa 1993-1999*, New York, Edwin Mellen Press, 1999, 540 p., p. 173.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p. 199.

18. *Le Monde*, n° 16355 du 28 août 1997.

19. *Ibid.*

20. Cynthia McKinney avait confié à l'auteur avoir été parmi ceux qui avaient vraiment soutenu le couple Clinton au moment de l'affaire Monica Lewinsky.

21. Entretiens avec l'auteur.

22. Témoignage accordé à l'auteur.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

25. Entretiens avec l'auteur.

26. Entretiens avec l'auteur.

27. Colette Braeckman, *Les Nouveaux Prédateurs*, Paris, Fayard, 2003, 310 p.

28. *Libération* du 24 septembre 1997.

29. *Ibid.*

30. Lettre du 29 juin 1998 du secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité : S/1998/581.

31. Entretien et témoignage accordé à l'auteur par la procureure Carla Del Ponte dans son bureau à La Haye en 2005 en présence de son porte-parole Florence Hartmann.

32. Pierre Péan, *Carnages*, *op. cit.*, p. 345.

33. Il s'agit d'un officier congolais qui avait rejoint Laurent-Désiré Kabila au sein de l'AFDL et qui aurait décidé de tenir tête aux Tutsis de l'APR qui voulaient dominer et tout imposer aux Congolais sur leur territoire.

34. Véronique Parqué et Filip Reyntjens, *Crimes contre l'humanité dans l'ex-Zaïre*, Anvers, 1998.

35. Intervention de Laurent-Désiré Kabila à la conférence de presse de Bruxelles le 26 novembre 1998.

36. Pierre Péan, *Carnages*, *op. cit.*, p. 396.

37. Pierre Péan, *Carnages*, *op. cit.*, p. 396.

38. Témoignage accordé à l'auteur.

39. Entretiens avec l'auteur.

40. Lettre de Cynthia McKinney présentée à l'auteur à Atlanta aux États-Unis.

41. *Ibid.*

6 – Le projet d'empire tutsi connu à l'Élysée et à la Maison Blanche

Depuis bientôt trente ans, chaque fois qu'il est question des événements tragiques du Rwanda, le

traitement réservé dans les médias français à l'ancien président François Mitterrand est moins enviable que celui réservé par les mêmes médias au dictateur rwandais Paul Kagame. Pourquoi ? Derrière Kagame, on observe depuis 1994 une pléthore d'associations françaises plus ou moins réputées, et même celles propulsées par François Mitterrand, comme SOS Racisme. Que vient faire SOS Racisme dans les histoires politiques du Rwanda ? Mystère ! On retrouve aussi dans le soutien à Kagame les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Japon, de l'Australie. Plusieurs personnalités politiques comme Tony Blair (ancien Premier Ministre britannique et conseiller de Kagame), Clare Short (ancienne ministre britannique et grand soutien de Kagame dans sa guerre au Zaïre), Bill et Hillary Clinton (ancien

président et ancienne secrétaire d'État des États-Unis), Madeleine Albright (ancienne secrétaire d'État des États-Unis), Susan Rice (ancien membre du Conseil national de sécurité sous Bill Clinton, proche d'Albright et soutien majeur de Kagame), William Perry (secrétaire d'État à la Défense des États-Unis et soutien militaire de Kagame), Bernard Kouchner (ancien ministre français de la Santé proche de Kagame et des rebelles tutsis), Louis Michel (ancien commissaire européen et ministre belge des Affaires étrangères, grand soutien de Kagame en Belgique et au sein du Parlement européen et de la Commission européenne), Nicolas Sarkozy (ancien président français, soutien indéfectible de Kagame en France)… La liste n'est pas exhaustive. Même de grandes équipes de football comme Arsenal ou le Paris Saint-Germain sont subitement devenues des supports publicitaires du régime de Kagame. Ce n'est ni courant

ni habituel de voir un tel aréopage de dirigeants occidentaux se ruer derrière un ancien milicien et criminel de guerre africain.

Réunir un soutien institutionnel et politique d'une telle importance pour un si petit pays africain sans ressources incite nécessairement à la curiosité et au questionnement. Depuis plus de deux décennies, on a vu d'autres personnalités moins connues exprimer leur soutien au régime de Kagame. L'Union européenne ne cesse d'accorder des sommes faramineuses au Rwanda au détriment d'autres pays sans que l'on sache exactement pourquoi[1]. Il est donc très probable qu'un réseau organisé travaille pour et avec ce régime pour des raisons encore inavouables et certainement peu louables.

Le président français François Mitterrand ne figure pas sur cette liste prestigieuse des courtisans du plus grand criminel de guerre africain de ces trois dernières

décennies et de la fin du XX^e siècle. Le président Mitterrand a surtout été, dans son propre pays, la France, la victime incontestable de ce réseau organisé derrière Paul Kagame. Le rapport de force anglo-américain, qui était déjà favorable au chef rebelle rwandais dès 1994 et qui s'est étendu aux rebelles tutsis, finira par avoir raison de la volonté de résistance d'un François Mitterrand rongé par la maladie.

Dans ce contexte, le gouvernement français a tout fait en 1994 pour éviter l'affrontement avec les troupes de Kagame, soutenues par Washington et Londres. Le Premier ministre français Édouard Balladur se contentera cependant de gérer l'urgence humanitaire au Rwanda tout en essayant, par la même occasion, de restaurer, non sans difficulté, l'image dégradée de la France dans les médias. Cette bataille fut perdue d'avance tant la propagande pro-Kagame avait envahi

presque tous les médias français avec l'aide des lobbys qui soutenaient sa cause… Cette situation n'a pas changé réellement à ce jour.

Selon M. Balladur, la fragmentation de l'opinion au sujet du Rwanda en France ne permettait pas de prendre le moindre risque : « à droite comme à gauche nombreux étaient ceux qui étaient favorables au soutien des Hutus et à une intervention en leur faveur ; c'était aussi le cas dans plusieurs ministères et dans les milieux militaires, diplomatiques et africains. Cette position présentait de grands risques[2] ».

Soutenir les Hutus « présentait de grands risques » en 1994, comme le dit si bien l'ancien Premier ministre français. Cette situation n'a manifestement pas encore changé aujourd'hui[3]. Pourquoi ? Tous les Hutus sont-ils des assassins ou des criminels ? Beaucoup parmi les hauts responsables politiques hutus, que l'on traitait de

« génocidaires », ont pourtant été acquittés devant le TPIR après plus d'une dizaine d'années de procédures et de détention arbitraire. En affirmant que prendre parti dans la guerre du Rwanda ou « procéder à une expédition militaire aux allures de guerre coloniale » aurait valu à la France « l'hostilité de la plus grande partie de l'opinion africaine et internationale », M. Balladur exprime clairement ce qu'était son état d'esprit en 1994[4]. Ainsi, attentif aux violentes critiques des médias sur le rôle et l'action de la France et de François Mitterrand au Rwanda, le Premier ministre français a préféré jouer la carte de la prudence[5]. Cet aspect n'a pas été assez mis en avant dans les analyses relatives aux accusations contre la France. Il s'agit pourtant d'un point essentiel permettant d'apprécier la crédibilité des accusations et le sérieux des accusateurs. Éviter tout soutien politique aux Hutus et toute intervention militaire « aux allures

d'expédition coloniale » au Rwanda, comme le souhaitait M. Balladur, ont-ils été suffisants pour freiner ou empêcher les critiques acerbes contre la France ? Apparemment, non. Cette attitude a-t-elle atténué l'hostilité des Tutsis du FPR contre la France ? Manifestement, non.

Malgré toutes les précautions prises par le Premier ministre français, il faut bien constater que le régime de Paul Kagame n'aura de cesse d'affirmer que le gouvernement français a « aidé les génocidaires hutus » et que l'opération Turquoise était en réalité une initiative militaire visant à sauver un régime hutu en déroute. M. Balladur aura beau rappeler que « Turquoise n'était pas une opération à but militaire » et que « c'était une mission de sauvetage et d'apaisement », personne ne l'entendra et personne ne le croira. Son propos, comme celui d'autres dirigeants français, a été noyé dans le

flot des critiques incessantes et douteuses sur le « rôle suspect » de la France au Rwanda. Les Français ont été incapables de se défendre efficacement dans cette triste affaire où la propagande l'a emporté sur les faits et sur la vérité historique[6]. Et pour cause, les soutiens français au régime tutsi ont continué à souffler sur les braises pour achever de consumer ce qui restait encore d'honorable dans l'action de la France au Rwanda en 1994. Ce fut un remarquable travail de démolition interne qui n'a d'ailleurs pas cessé à ce jour. Édouard Balladur semble meurtri de voir tout ce qu'il avait tenté de préserver avec l'opération Turquoise s'effondrer comme un château de cartes. Pourtant, la leçon est, chaque jour, plus claire et plus précise : en France, il vaut mieux ne pas se risquer à critiquer la politique des États-Unis ni à dénoncer ses soutiens. Les Américains y ont leurs gendarmes et leurs « chiens », et ces derniers veillent

sur la réputation de leurs preux chevaliers comme de serviles sentinelles. Paul Kagame et les rebelles tutsis étant des protégés de Washington, piétiner le cadavre de François Mitterrand et démolir sa politique au Rwanda en déformant la réalité n'est pas choquant en France. D'ailleurs, les adversaires du président Mitterrand s'en sont donné à cœur joie, même en n'ayant aucune connaissance sur le Rwanda et la guerre de 1994.

Au fond, l'erreur du Premier ministre français est de ne pas s'être rendu compte que son pays était au cœur d'un conflit géopolitique violent avec les États-Unis pour le contrôle des richesses du Zaïre ou du moins de n'en avoir pas suffisamment pris la mesure. Dans ces conditions, la bonne foi ou le respect de la légalité internationale ne comptent pas vraiment pour Washington. L'exemple le plus significatif est l'attitude qu'affiche le gouvernement des États-Unis tout au long

du conflit rwandais et au cours des massacres et du génocide en particulier. Lorsque les États-Unis décident de lancer leur opération « humanitaire » Support Hope au Rwanda, ils ne recourent pas au Conseil de sécurité de l'ONU et ne lui en réfèrent pas une seule fois. En agissant ainsi, les dirigeants américains savent déjà qu'ils ne feront face à aucune critique dans les médias français. C'est exactement ce qu'il s'est passé. De même, lorsqu'ils décident d'appuyer militairement les rebelles tutsis pour leur prise de pouvoir par la violence des armes, ils savent qu'ils ne seront jamais soupçonnés de quoi que ce soit. Et si, d'aventure, certains venaient même à être au courant du rôle de Washington dans ces événements, ils se tairont. C'est bien ce qu'il s'est encore passé. En réalité, la politique des États-Unis au Rwanda n'a jamais conduit, comme en France, à la création d'une commission d'enquête au Congrès américain.

Pourtant, les données sur le rôle suspect ou sur l'action secrète des États-Unis dans le génocide du Rwanda ne manquent pas [7]. Il est d'ailleurs troublant d'observer le décalage qui existe entre la masse de documents disponibles dans les archives américaines déclassifiées sur le rôle des États-Unis dans ces événements et le vide abyssal des travaux scientifiques sur la politique des États-Unis dans cette même tragédie.

La seconde erreur du Premier ministre Édouard Balladur est d'avoir ignoré qu'en choisissant de déployer l'opération Turquoise à l'est du Zaïre pour éviter, selon lui, tout affrontement avec les troupes de Paul Kagame, il installait carrément les militaires français dans la zone d'exploitation minière qu'occuperont en 1998 le chef de guerre tutsi et ses parrains anglo-américains. C'est exactement dans cette zone que sont venus échouer tous les réfugiés rwandais en 1994. En

toute logique, Paul Kagame et ses alliés anglo-saxons ne pouvaient considérer l'installation de la force multinationale Turquoise à Goma, point de ralliement des trafiquants de minerais du Zaïre, comme une bonne chose. L'accueil réservé aux Français et à leur action ne pouvait donc être que désastreux.

À la différence du Premier ministre français, le président François Mitterrand aura une tout autre lecture de la situation. Conscient des enjeux et du rapport de force que les États-Unis imposaient déjà à la France, il ne tardera pas à s'exprimer avec clarté et précision. C'est ainsi qu'en 1996, au moment où Kagame, appuyé par des conseillers militaires américains, prépare l'invasion du Zaïre, François Mitterrand, qui scrute les ambitions présidentielles de son Premier ministre, profite d'une interview avec le journaliste français Georges-Marc Benamou pour déclarer : « Balladur est naïf… La

France ne le sait pas mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort. Apparemment. Oui, ils sont très durs, les Américains, ils sont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde… Vous avez vu, après la guerre du Golfe, ils ont voulu tout contrôler dans cette partie du monde. Ils n'ont rien laissé à leurs alliés[8]. »

Malgré le cancer qui ronge le chef de l'État français, il essaye d'alerter ses compatriotes : « La France se trouve aujourd'hui confrontée à toutes sortes de difficultés : l'élargissement de l'Europe, la montée en puissance de l'Asie, la contestation de sa politique dans l'Afrique francophone… Sur ce dernier point, certaines campagnes anglo-saxonnes s'inscrivent dans une continuité historique vieillissante. Ce qui reste du Colonial Office (Britannique) n'a jamais cessé d'adopter à l'égard

de la politique française en Afrique et au Levant une attitude d'extrême méfiance et de compétition[9]. » Son message est pourtant clair mais il restera inaudible, voire insaisissable.

S'agissant du Rwanda et surtout du Zaïre, ce sont les conseillers de François Mitterrand qui donneront plus d'éléments sur cette réalité qui échappe encore à beaucoup. Bruno Delaye, conseiller pour les Affaires africaines à l'Élysée, souligne d'emblée : « On assiste à une montée en puissance de l'action humanitaire à Goma et par les États-Unis sur Entebbe avec une perspective d'implantation à Kigali. Cela n'est pas neutre. Les États-Unis seront à Kigali et les médias vont leur attribuer progressivement le leadership[10]. » En ouvrant la discussion par ce propos, M. Delaye braque immédiatement les projecteurs sur ce qui se dessine dans la région.

Le 24 août 1994, lors d'une réunion des conseillers de l'Élysée, Anne Lauvergeon, chargée de mission auprès du président Mitterrand, pose directement la question : « Sous quelle forme reprenons-nous nos relations avec le Zaïre, qui est le véritable enjeu de cette zone[11] ? » M. Dominique Pin, conseiller de la cellule Afrique à l'Élysée, répond : « Les États-Unis, les Britanniques sont présents là où ils n'étaient pas auparavant. Je leur souhaite du courage, on verra dans deux ou trois ans[12] … »

Quelque peu dépités d'être éjectés de l'Afrique des Grands Lacs sans élégance par leurs alliés anglo-américains, les Français supportent mal l'affront. Anne Lauvergeon revient alors à la charge : « Alors, nous restons au Zaïre, les Anglo-Américains vont être embêtés, il y a beaucoup de richesses naturelles au Zaïre[13] . »

Et là, le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier de François Mitterrand, très incisif sur l'at-

titude de Washington, révèle le plan secret de Paul Kagame et du président ougandais Yoweri Museveni sur le Zaïre : « Les États-Unis, qui sont à Kigali et à Entebbe, voudraient couvrir tout l'ensemble humanitaire, ils y voient le bénéfice pour leur image en Afrique. [...] Les Britanniques sont arrivés, dans les zones américaines. Ils vont refaire les voies de communication entre Kigali et l'Ouganda, ce n'est pas innocent. [...] Il y a un accord entre Museveni, très soutenu par les États-Unis, et Kagame [...] pour en faire une grande zone d'influence tutsi. Dans ce pacte, il est prévu le démantèlement du Zaïre. Il n'y a plus de raison de s'arrêter. Le nord du lac Kivu, au Zaïre, est dans cette zone tutsi. Le problème du Zaïre ne peut être traité sans cette zone[14]. » La menace de démantèlement qui pèse sur la RDC depuis lors est claire. Tout le monde a fait semblant d'ignorer cette réalité.

titude de Washington, révèle le plan secret de Paul Kagame et du président ougandais Yoweri Museveni sur le Zaïre : « Les États-Unis, qui sont à Kigali et à Entebbe, voudraient couvrir tout l'ensemble humanitaire, ils y voient le bénéfice pour leur image en Afrique. [...] Les Britanniques sont arrivés, dans les zones américaines. Ils vont refaire les voies de communication entre Kigali et l'Ouganda, ce n'est pas innocent. [...] Il y a un accord entre Museveni, très soutenu par les États-Unis, et Kagame [...] pour en faire une grande zone d'influence tutsi. Dans ce pacte, il est prévu le démantèlement du Zaïre. Il n'y a plus de raison de s'arrêter. Le nord du lac Kivu, au Zaïre, est dans cette zone tutsi. Le problème du Zaïre ne peut être traité sans cette zone[14] . » La menace de démantèlement qui pèse sur la RDC depuis lors est claire. Tout le monde a fait semblant d'ignorer cette réalité.

Le général Quesnot avait déjà fait ce type de déclaration quelques mois auparavant, en avril 1994 précisément. Informé de l'appui militaire que le président ougandais fournissait aux rebelles tutsis dirigés par Paul Kagame, il fait cette autre déclaration : « Derrière tout cela, il y a aussi Museveni, le président ougandais, qui veut créer un Tutsiland avec la complicité objective des Anglo-Saxons, qui estiment que Museveni doit devenir le leader régional et assurer la stabilité dans la zone des Grands lacs. Ils se trompent car une ethnie majoritaire à 90 % n'acceptera pas la domination d'une ethnie minoritaire tutsi (10 % [15]). »

En réitérant son propos en comité restreint, le chef d'état-major particulier de François Mitterrand donne une dimension officielle à ce que certains considèrent encore comme un projet invraisemblable et extravagant, comme Gérard Araud, ancien ambassadeur de

France à Washington et en Israël : « Le général Quesnot que Jacques Chirac devait, paraît-il, appeler "casque à boulons" nous assénait une géopolitique de comptoir où se mêlaient peur d'une "poussée anglophone en Afrique" et théorie des dominos[16] . »

Cet énarque, qui exprime sans réserve son dédain pour les analyses du général Quesnot dans l'Afrique des Grands Lacs et qui fera plus tard l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République pour « intelligence avec une puissance étrangère[17] », ferait-il partie de ces hauts fonctionnaires et diplomates français qui ont soutenu avec force et audace la stratégie américaine aux côtés des Tutsis du FPR ?

Plus de vingt ans après, au regard de ce que l'on observe actuellement en RDC, M. Gérard Araud pourrait-il encore soutenir que les analyses développées par le

général Quesnot en 1994 relèvent toujours d'une « géopolitique de comptoir » ?

Dans tous les cas, n'en déplaise à M. Araud, l'influence anglo-américaine au Rwanda est désormais indiscutable et l'adhésion de Kagame au Commonwealth en novembre 2009, une réalité. Plus intéressante et plus troublante est la coïncidence entre le projet de démantèlement du Zaïre annoncé par le général Quesnot en 1994 et les tentatives de contrôle du Kivu par des guerres d'occupation successives conduites à l'intérieur du Congo par les rebelles tutsis jusqu'à ce jour. Le démantèlement de la RDC ou ce que certains appellent la « Balkanisation » de la RDC n'est plus un mot vide de sens pour les Congolais. Ils sont plus que jamais convaincus que leur pays est menacé par des extrémistes tutsis de la région.

Avant le général Quesnot, l'opposant ougandais à Yoweri Museveni, M. Remigius Kintu, évoquait déjà ce projet de création d'un Tutsiland dans la région des Grands Lacs. Il soutenait qu'un groupe de militants tutsis prétendument marxistes et dirigé par Yoweri Museveni s'était constitué en 1971 au sein du Fronasa « pour organiser et réaliser un plan de prise de pouvoir dans les pays de la région des Grands lacs africains [18] ». Selon Kintu, « l'Ouganda devait servir de base ou de tremplin au Fronasa et ce groupe comprenait les personnes suivantes : Yoweri K. Museveni, Fred Rwigyema, Paul Kagame » et bien d'autres [19] [20].

Fred Rwigyema et Paul Kagame, alors qu'ils étaient exilés et officiers dans l'armée ougandaise, ont par la suite créé une autre organisation dénommée Rwandese Alliance for National Unity qui deviendra le Rwandan Patriotic Front ou Front patriotique rwandais (FPR).

Fred Rwigyema sera tué mystérieusement en 1990 puis remplacé par Paul Kagame à la tête de ce mouvement. Nous avons demandé à M. Kintu si Paul Kagame et certains Tutsis avaient déjà ce projet d'étendre leur domination au Rwanda et en République démocratique du Congo et plus globalement dans la région d'Afrique centrale. Il dira : « Sans aucun doute. Il faut savoir que les membres dirigeants de ce mouvement soutenaient pendant qu'ils étaient encore en Ouganda qu'ils ne pouvaient jamais accepter d'être dirigés par des Hutus parce que ces derniers sont supposés être leurs esclaves ou leurs valets. Vous devez savoir qu'ils pensent exactement la même chose des Zaïrois ou des Congolais aujourd'hui. Ce n'est donc pas par hasard que Paul Kagame a décidé d'envahir l'est du Zaïre en 1997. Sachez que le contrôle de l'Afrique centrale reste un de leurs objectifs quoi qu'ils en disent. Pensez-vous que la présence des

troupes de M. Kagame en République centrafricaine est le résultat d'un égarement géographique[21] ? »

L'analyse de M. Kintu sur le projet d'un Tutsiland est somme toute déstabilisante. Il nous a dit avoir expliqué cela à des Congolais qui ne l'ont jamais écouté[22]. En rédigeant cet ouvrage, nous avons eu connaissance d'un article dont la source reste certes inconnue, publié sous le titre « Paul Kagame utilise-t-il des femmes de l'armée rwandaise pour manipuler certaines personnalités africaines ? », article qui atteste : « Dans les coulisses en Afrique, on interroge une certaine "géopolitique des sentiments", qui serait développée par le président rwandais, pour asseoir son influence dans le continent. » Plusieurs personnalités africaines sont citées dans cet article comme ayant été victimes de l'entrisme du président Kagame. La question de l'utilisation des femmes ou des hommes tutsis, selon les situations,

dans la politique d'influence du président Kagame, est régulièrement évoquée en privé par des diplomates européens. Cette réalité est assez répandue et a déjà fait ses preuves en Amérique du Nord, en Europe et dans plusieurs pays d'Afrique, notamment au Zaïre et au Rwanda. D'autres pays comme la République centrafricaine (RCA), le Cameroun, le Gabon, le Tchad ou le Congo-Brazzaville ne sont pas en reste. Identifiés comme des pays riches sur les plans minier et pétrolier, ils connaissent un déploiement dans un temps long ou restreint des femmes tutsis vers les centres de pouvoir.

Les exemples de la RCA et du Congo-Brazzaville sont suffisamment éloquents pour saisir le mode opératoire de Paul Kagame et ses ambitions en Afrique centrale. Dès 1997, peu après l'accession au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, Brazzaville était déjà dans le viseur de Kigali. C'est à travers le président Pascal Lissouba que

Paul Kagame s'est introduit au Congo-Brazzaville, sans évidemment rien laisser transparaître. Une femme tutsi dénommée Madeleine Murekeyisoni fera discrètement son entrée à la présidence de la République. Cette femme est très vite devenue la dame de compagnie de Jocelyne Pierrot-Lissouba, l'épouse du président congolais Pascal Lissouba. Madeleine Murekeyisoni avait connu Pascal Lissouba lorsqu'il occupait le poste de directeur régional de l'Unesco à Nairobi au Kenya, fief dans les années 1990 des agents de renseignements de Paul Kagame. Lorsque Pascal Lissouba sent venir la menace militaire de Sassou-Nguesso, il se rend discrètement à Kigali pour chercher un soutien militaire et s'approvisionner en armes. Ce déplacement, qui est une recommandation de Laurent-Désiré Kabila, ne passe pas complètement inaperçu. Alerté par les services de renseignements français, le président Jacques Chirac

demande au président angolais José Eduardo Dos Santos d'aider rapidement Sassou-Nguesso à prendre le pouvoir. Paris envoie en même temps des caisses d'armes et de munitions *via* l'Angola. Peu après son retour de Kigali, Pascal Lissouba est renversé. Après la victoire de Sassou-Nguesso, Paul Kagame perd son cheval de Troie à la présidence congolaise. Il finit par nouer une relation de confiance avec le nouveau président du Congo-Brazzaville au point de lui faire croire qu'ils partagent les mêmes analyses des problèmes de la RDC et de la RCA. Le prédateur de Kigali tisse tranquillement sa toile à Brazzaville et le président Sassou-Nguesso devient un de ses admirateurs. Dans l'entourage du président congolais, on ne cache pas la fascination qu'il a pour Kagame mais sait-il ce que ce dernier prépare contre le Congo ? Plusieurs militaires congolais, dont des hommes très proches du chef de

l'État, ont pourtant servi au sein de l'opération Turquoise en 1994. Ils ont vu comment Kagame a traité ses propres compatriotes hutus dans les camps de réfugiés du Zaïre dont certains sont encore réfugiés au Congo-Brazzaville. La passion soudaine de Kagame pour Brazzaville n'est donc pas sans arrière-pensée. De nombreux Congolais de Brazzaville sont de plus en plus préoccupés par les ambitions hégémoniques de l'ogre de Kigali dans leur pays. Un agent des services de renseignements congolais confirme bien que Kagame est très intéressé par les minerais et qu'il veut avaler le Congo en s'appuyant sur le triangle minier qui réunit l'est de la RDC, la RCA et le Congo-Brazzaville[23]. On parle aussi d'un nouveau cheval de Troie au palais présidentiel à travers une femme franco-rwandaise connue sous le nom de Françoise Joly, qui officie depuis février 2021 au

Congo-Brazzaville comme conseillère spéciale du président Sassou-Nguesso.

Certains Congolais évoquent surtout le rôle du fils du chef de l'État dans l'acquisition de 12 000 hectares de terres congolaises. Ce dernier, ministre de la Coopération internationale, explique qu'il s'agirait plutôt « d'une société de droit congolais dont l'actionnariat serait au Rwanda ». En fait, les dirigeants congolais auraient pris des parts dans une société dénommée Crystal Ventures, un fonds d'investissement appartenant à Paul Kagame et la caisse noire de son parti politique. Contrairement donc au discours officiel, les dirigeants congolais ont manifestement cédé des terres non pas au gouvernement rwandais mais directement à Paul Kagame et à son parti dans le dessein de les exploiter et d'explorer avec leurs partenaires les ressources minières du Congo. Une affaire qui est, pour certains

économistes congolais, très opaque pour être bénéfique au Congo. L'ancien ministre des Finances du Congo-Brazzaville, Mathias Dzon, a écrit une lettre ouverte aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale de son pays pour s'indigner et exprimer ses « vives préoccupations à propos de quatre des huit accords signés par le Congo avec le Rwanda, à l'occasion de la visite d'État effectuée au Congo par le président rwandais, monsieur Paul Kagame, du 11 au 13 avril 2022[24] ».

Il s'agit, d'après M. Dzon, d'accords portant sur « la cession de 12 000 hectares (120 km^2) de terres congolaises au Fonds souverain du Rwanda, représenté par l'entreprise Crystal Ventures, d'un accord portant sur l'exploitation minière, d'un accord de défense entre le Congo et le Rwanda ». Ces accords qui n'auraient été préalablement soumis ni au débat ni à l'approbation du Parlement congolais, constitueraient, selon M. Dzon, un

danger et une menace réelle pour la souveraineté et la sécurité du Congo-Brazzaville : « Nous craignons que les 12 000 hectares de terres congolaises cédées au Rwanda ne servent de base militaire à des supplétifs de l'armée rwandaise et aux indésirables chassés d'Angleterre. Nous interpellons en conséquence le parlement congolais, afin qu'il ne ratifie pas cet accord néfaste pour le Congo et son peuple car céder une partie des terres congolaises à un pays dont les visées expansionnistes sont avérées constitue un abandon de la souveraineté nationale. » S'agissant de l'exploitation minière, M. Dzon s'interroge et s'inquiète davantage : « Quelles sont les mines liquides ou solides visées par l'accord avec le Rwanda ? De quelle expertise technique le Rwanda dispose-t-il en la matière ? Ce pays ne veut-il pas à travers cet accord servir de simple apporteur d'affaires, moyennant des commissions occultes juteuses ? Ne

cherche-t-il pas à introduire à Brazzaville les sociétés étrangères qui exploitent pour son compte les richesses naturelles de la RDC ? Une fois encore, nous invitons le parlement congolais à refuser de ratifier cet accord qui masque mal les intentions réelles du partenaire rwandais. » Le chef de l'opposition congolaise, Clément Mierassa, va plus loin. Selon lui, la cession au Rwanda de 12 000 hectares de terres congolaises, soit la totalité de la superficie de Paris et ses environs, est une violation pure et simple de la Constitution. Il cite pour cela quatre articles, plus précisément les articles 44, 53, 217 et 219 de la Constitution congolaise, et s'étonne de ce que les dirigeants n'ont pris en compte ni le point de vue de la RDC, ni celui des pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Il conclut son propos en soutenant que le Rwanda a encore des réfugiés hutus à Brazzaville. Comment, dans ces conditions,

peut-il signer des accords avec la Grande-Bretagne pour recevoir sur son territoire exigu de 26 338 km^2 des populations dont les Britanniques ne veulent pas chez eux ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'imbroglio rwandais est plus que jamais au cœur des discussions en Afrique centrale.

La RCA, qui a des frontières communes avec le Congo-Brazzaville, le Cameroun et le Tchad, périmètre minier et pétrolier de premier plan, est la troisième cible intéressante, avec les deux Congo, pour faire progresser insidieusement la réalisation du projet d'empire dont rêvent certains Tutsis en Afrique centrale. Un collectif d'associations centrafricaines n'a de son côté pas hésité à dénoncer récemment l'ingérence de Paul Kagame dans les affaires intérieures de leur pays sans que cela ne trouble les dirigeants de l'Union européenne. Pourtant, la présence des troupes rwandaises en RCA

suscite de plus en plus d'inquiétudes comme le montre la note du 23 septembre 2022 de l'ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bangui, M. Kambale Bahekwa Esdras. Sous le titre : « La RDC serait-elle encerclée par le Rwanda à partir de la RCA ? », le diplomate congolais explique qu'à la suite de l'accord de défense signé entre la RCA et le Rwanda, « des militaires rwandais déployés en Centrafrique sont affectés non seulement à Bangui, la capitale, mais aussi dans les villes frontalières avec la République démocratique du Congo ». Il précise que : « des militaires rwandais rentrés au pays reviennent en RCA en qualité d'investisseurs dans l'agriculture, le commerce en général et autres secteurs productifs ». (En réalité, ils sont des réservistes.) L'ambassadeur conclut sa note en soulignant que « les militaires rwandais peuvent facilement opérer

en République démocratique du Congo à partir de la République centrafricaine » (Annexe 6).

Un agent des services de renseignements soudanais confirme la présence du Rwanda en RCA pour prendre le contrôle à la fois des minerais au Sud-Soudan et en RDC. La présence de leurs troupes à Bangui s'explique aussi par la sécurité du président Touadéra qui a déjà beaucoup donné au régime tutsi du Rwanda. Kigali a quasiment pris la place de la France en RCA pour mieux dominer les Centrafricains chez eux.

Cette tentative d'encerclement de la RDC et l'arrivée inattendue des troupes de Kagame en Afrique centrale, notamment au pays de Jean-Bedel Bokassa[25], posent incontestablement la question de l'effectivité du projet d'un Tutsiland.

Il faut rappeler que le Rwanda est devenu l'un des principaux pays contributeurs de la Mission des Na-

tions unies en République centrafricaine (Minusca) depuis son déploiement en 2014[26]. Quelles sont les capacités financières du Rwanda, pour soutenir dans le cadre des Nations Unies, une mission de la paix en RCA ? Tous les observateurs crédibles de cette région savent que le Rwanda est un pays pauvre qui ne parvient déjà pas à résoudre ses propres problèmes de pauvreté et vit de la rapine dans les mines de la RDC et surtout de l'aide internationale depuis 1994.

Ce que les Centrafricains n'ont pas vu venir, c'est le fait que le chef de l'État centrafricain, Archange Touadéra, pouvait être la cible principale des ambitions de Kagame en RCA. En plaçant une femme Tutsi dans l'entourage du président centrafricain comme garde du corps, après que cette dernière a assuré la sécurité de l'ancienne présidente, Samba Panza, Kigali a créé nécessairement un lien très intéressé avec un chef de l'État

dont la France veut se débarrasser par tous moyens. Cela a été une aubaine pour Kagame qui a obtenu des États-Unis l'envoi des troupes rwandaises à Bangui dans le cadre de l'Union africaine puis de l'ONU. Ainsi, Kigali peut à la fois faire du renseignement pour Washington sur les ambitions de la Russie et de la Chine en RCA tout en faisant avancer son projet de Tutsiland à partir de Bangui. Le président Touadéra aurait donné un sacré coup de pouce à ce projet en permettant l'octroi de la nationalité centrafricaine à près de cinq cents Tutsis rwandais qui se sont précipités pour ouvrir des magasins et autres commerces dans le pays. Parmi les naturalisés, il y a des militaires et des agents de renseignements. C'est déjà d'une attribution collective de la nationalité qu'ils avaient bénéficié au Zaïre en 1974 et qui avait été remise en cause par une loi parlementaire en 1981. Les Centrafricains pourraient-ils s'en

sortir avec des institutions affaiblies par la guerre et les divisions internes ? Difficile dans ces conditions de continuer à prétendre qu'il n'existe aucun de projet de Tutsiland en Afrique centrale.

L'ancien ministre français de la Coopération, Bernard Debré, nous en avait parlé en 1999. Il expliquait que la création d'un Tutsiland était une idée mûrie et entretenue par une petite élite tutsi de la région des Grands lacs africains, principalement d'Ouganda, du Burundi, du Rwanda et du Zaïre. Le ministre français soutenait que ces individus nourrissaient l'ambition de dominer et de contrôler l'Afrique de l'Est et centrale à moyen ou long terme[27]. Il affirmait que ce projet hégémonique était appuyé par des Anglo-Saxons qui entendaient défendre leurs intérêts en Afrique à travers ces Tutsis[28]. Un tel projet nous paraissait complètement saugrenu au moment où le Pr Debré nous en parlait dans son

bureau de l'hôpital Cochin à Paris. Son propos était pourtant tiré de ses nombreux voyages dans la région et des échanges directs et personnels avec des Tutsis ougandais, rwandais et burundais. L'ancien ministre et député français va fournir plus de détails des années plus tard dans son livre intitulé *La Véritable histoire des génocides rwandais* où il évoque carrément « la mise en place de l'empire Tutsi[29] ». Il ne sera jamais contredit ni attaqué par Kigali ni par le réseau parisien de Paul Kagame. Redoutaient-ils que le Pr Debré apporte d'autres éléments à sa démonstration et à ses affirmations ? Apparemment, personne n'a voulu de publicité inopportune sur ce projet. Il faut dire que les informations fournies dans le livre du Pr Debré laissent perplexe et nul ne peut objectivement suspecter ni ses sources ni ses contacts suivis avec plusieurs acteurs politiques (Tutsis en particulier) de la région ou de la diaspora. Il

nous confiera aussi le rôle discret joué par l'ancienne mannequin Esther Kamatari au profit du régime de Paul Kagame à Paris[30].

Le diplomate camerounais, Gilbert Ngijol, conseiller du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda en 1994, nous a également entretenus de ce même projet de Tutsiland affirmant qu'une élite tutsi cherche à étendre son influence et son pouvoir dans plusieurs pays de la sous-région[31]. Son analyse se fonde sur des entretiens directs qu'il a eus avec des Rwandais et des Occidentaux quand il était en mission entre 1993 et 1994 au Rwanda[32]. Il semble, lui aussi, avoir des informations très précises et son discours recoupe celui tenu par le ministre Debré.

Le Rwandais Noël Ndanyuzwe, qui a eu à son tour accès à des archives ougandaises non déclassifiées, soutient devant les plus sceptiques que : « Loin d'être

le fruit d'une imagination délirante, encore moins du complexe de Fachoda, l'édification d'un grand empire nilotique en Afrique constitue le projet politique le plus ambitieux et le plus important aux yeux du tandem Museveni-Kagame et de leurs parrains anglo-saxons[33]. » D'après lui, « poussés par les intérêts sordides, hégémoniques et impérialistes des puissances occidentales anglo-américaines, les Tutsis radicaux et suprématistes ainsi que tous ceux qui leur sont apparentés s'emploient à unir les forces armées et les efforts pour constituer une bande ethnique qui formerait un seul État comprenant le Soudan, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi[34] ». L'auteur précise qu'une réunion présidée par Lynda Chalker, député du parti conservateur britannique et ministre d'État chargée du développement et de l'Afrique, s'est même tenue le 26 avril 1996 à Westham en Grande-Bretagne

avec une trentaine de participants venus d'Ouganda, de Tanzanie, du Rwanda, du Burundi, d'Éthiopie, de l'Érythrée et de l'Angola. L'objectif de cette rencontre, selon Ndanyuzwe, serait, pour les responsables de ces pays, de réaliser le projet de Tutsiland et de faire allégeance à la couronne britannique[35]. Comme pour conforter l'analyse et les informations de Noël Ndanyuzwe, le propre fils du président ougandais, Muhoozi Kainerugaba, commandant en chef de l'armée de terre ougandaise, dira dans un tweet d'un enthousiasme mal contenu que « l'armée hima-tutsi d'Afrique de l'Est déclare que toute attaque contre l'Ouganda ou le Rwanda sera sévèrement punie ». Le problème est que nul ne sait exactement qui est le chef de cette armée hima-tutsi à caractère tribal et sous-régional.

L'ancien ministre zaïrois de la Défense et ex-conseiller spécial du président Mobutu, M. Honoré Ng-

banda, aujourd'hui décédé, nous a également fait part de son expérience personnelle dans la mise à exécution de cette entreprise burlesque. Dans son livre *Crimes organisés en Afrique centrale*, il raconte bien plus en détail comment un réseau de Tutsis rwandais a été mis en place depuis l'Ouganda et comment il a pris racine au sein de l'appareil d'État zaïrois sous la houlette de Barthélémy Bisengimana (Tutsi), directeur de cabinet du président Mobutu dans l'optique de prendre de l'intérieur le contrôle du Zaïre[36].

Entre 1994 et 2000, beaucoup de personnes, notamment l'auteur de ces lignes, ont continué à prendre ces analyses tantôt pour des chimères, tantôt pour un projet d'illuminés. Pourtant, la situation interne au Zaïre montrait déjà des signes d'affaiblissement qui n'étaient hélas attribués qu'à l'action du président Mobutu. Nul n'osait questionner ouvertement le rôle de Barthélémy

Bisengimana ni de son réseau au Zaïre. Le président Mobutu lui-même, d'après les confidences de M. Honoré Ngbanda, était loin de prendre ce projet d'« Empire tutsi » au sérieux même s'il est clair que le chef de l'État zaïrois était l'un des dirigeants les mieux informés de la région. Il semblait surtout considérer qu'il y avait trop de médisance autour de son directeur de cabinet [37]. Le successeur de M. Bisengimana, M. Nimy, a trouvé des éléments suspects qui l'ont conduit à prendre des mesures drastiques : « Sans chercher à m'acharner sur tous les choix antérieurs de mon prédécesseur Bisengimana, j'étais néanmoins comme guidé par un "6e sens" et intrigué par deux situations : un "Rwandais", monsieur Ntare Semadwinga était chef de service de la documentation, bibliothèque et archives de la présidence de la République, un autre "Rwandais", monsieur Munyakazi était le "patron" du complexe OUA (restaurant, piscine,

pavillon des hôtes et invités spéciaux du chef de l'État). J'avais décidé de les virer tous les deux. Avec élégance concernant monsieur Ntare Semadwinga que j'avais affecté au CCIZ (Centre de commerce international du Zaïre) avant que ce centre ne passe véritablement sous tutelle du ministère du Commerce extérieur. [...] Le traitement de la documentation et des archives au niveau du cabinet d'un chef d'État n'est pas une affaire banale. On ne le confie pas à n'importe qui ; en tout cas, pas entre des mains incertaines. Quant à Munyakazi, son arrogance, à la limite du mépris et ses attitudes altières à l'égard des autorités politiques zaïroises m'avaient conduit tout simplement à le remercier et à résilier son contrat, sans plus[38]. »

La décision du nouveau directeur de cabinet du président Mobutu à l'égard de ces Tutsis recrutés par son prédécesseur montre qu'il y avait un problème. Ce n'est

qu'en 1996, lorsque le chef de l'État zaïrois s'est senti réellement menacé par le régime de Kagame qu'il va prendre toute la mesure du danger. C'est à ce moment qu'il confie au président de la commission parlementaire, Vangu Mambweni, chargé d'examiner la question des Tutsis à l'est du Zaïre : « N'oubliez jamais que tout jeune officier, j'ai failli mourir pour défendre le Kivu et l'intégrité du territoire. [...] Si je le pouvais encore, je prendrais moi-même les armes et me mettrais en première ligne pour combattre ces gens[39] . » M. Vangu Mambweni sera accusé de tous les noms d'oiseau simplement pour avoir proposé que les questions soulevées par les Banyamulenge (Tutsis congolais) soient examinées par une commission parlementaire. L'un des membres de cette commission, Kanyagere Lwoaboshi, nous a confié : « À la fin de nos travaux, nous sommes allés rendre compte au président Mobutu de la situa-

tion. Nous croyions lui apprendre beaucoup de choses sur ce sujet mais c'est quand il a ouvert sa mallette pour nous remettre des documents, notamment la lettre que les Banyamulenge lui avaient adressée personnellement que nous avons compris qu'il en savait plus que nous[40]. » M. Kanyagere ajoute : « Je crois que les Banyamulenge n'ont jamais digéré le fait que le président nous ait remis cette lettre en tant que membres de la commission parlementaire. Ils diront d'ailleurs que le chef de l'État les a trahis car ils n'imaginaient pas que ce document envoyé dans le plus grand secret au président Mobutu sera rendu public. Ils nous diront que le président paiera cette trahison[41]. » Il faut rappeler qu'un certain nombre de Congolais du Kivu étaient parfaitement conscients du danger. Les représentants de l'association SIMA-Kivu ont tenté de sensibiliser l'opinion européenne en Belgique, en France et en Alle-

magne du danger qui menaçait leur pays et leur région. Un de ses représentants, Assumani Budagwa, dira au cours d'une conférence, le 3 août 1996 à Bruxelles, que le « Kivu fait l'objet d'un vaste complot international » et que la création d'un Tutsiland est avancée comme une solution possible pour la paix dans les Grands Lacs.

La réalité est qu'aujourd'hui encore, certains peinent à admettre ce qui est, hélas, devenu l'objet d'un conflit armé violent, année après année, à l'est de la RDC. Pourtant, en 1998, deux membres de l'association SIMA-Kivu, Pascal Mamboleo et Déocard Karhamba, avaient écrit au ministre belge des Affaires étrangères, M. Erik Derycke, pour attirer son attention sur une inquiétude grandissante : « Notre association SIMA-KIVU dont vous n'ignorez pas l'existence constate avec regret que vos interlocuteurs se montrent plus préoccupés par la nationalité du seul groupe des Banyamulenge

comme si la problématique de la nationalité des ressortissants du Rwanda et du Burundi établis au Congo depuis l'époque coloniale, avant ou après celle-ci, ne concernait que le seul groupe des Tutsis du Congo qui se font appeler Banyamulenge pour masquer leur origine rwandaise. [...] Tout le monde sait aujourd'hui qu'ils ont été utilisés comme un cheval de Troie pour permettre le massacre des réfugiés hutus du Burundi et du Rwanda, l'assassinat de l'élite intellectuelle du Kivu et des chefs coutumiers en préparation d'une occupation pure et simple de ce Kivu, avec la bénédiction ou la complicité des institutions internationales soucieuses de faire du Kivu un Hutuland ou un Tutsiland pour se dédouaner sans trop de frais de leur incapacité à prévoir, et à arrêter le génocide au Rwanda en 1994. La récente mutinerie des soldats Banyamulenge à Bukavu, à la suite de la saisie d'importants stocks d'armes

détenus par des civils Tutsis parmi lesquelles le vice-gouverneur du sud-Kivu lui-même, a mis en évidence que les Banyamulenge veulent continuer à servir de prétexte à la déstabilisation du Kivu qui, elle-même, servira de prétexte à l'implosion de la République Démocratique du Congo. Cette implosion pourrait alors légitimer l'occupation et le rattachement du Kivu au Rwanda au mépris de la détermination des populations du Kivu qui ne souhaitent pas partager un pays avec des groupes dont la cruauté et les méthodes génocidaires ne sont plus à démontrer. [...] Nous restons convaincus qu'il est encore possible de faire échec à cette entreprise cynique de démembrement du Congo au seul profit des lobbies et des états qui veulent s'appuyer sur la minorité tutsi[42]. »

Les inquiétudes soulevées dans cette lettre n'ont manifestement jamais disparu chez les Congolais, pas

plus qu'elles n'ont été prises en compte par les autorités belges ou européennes en général. Ces dernières restent focalisées sur les droits des Tutsis du Congo et à aucun moment, on ne les entend parler du droit des Congolais à vivre dans la paix et la dignité chez eux. Tout se passe comme s'il y avait en RDC d'un côté les Banyamulenge avec des droits spécifiques ou élargis et de l'autre côté tous les autres sans droits ni valeurs. Cette attitude discriminatoire pose problème à beaucoup de Congolais qui se demandent s'il y aurait un malaise à questionner sereinement la réalité d'un projet de Tutsiland dans leur pays ou les signes de son existence. Il faut bien préciser ici et rappeler, pour les gens de mauvaise foi tout au moins, qu'il ne s'agit nullement de considérer tous les Tutsis de la région comme étant liés à ce réseau ni même comme des adhérents à ce projet expansionniste délirant. Toutefois, les témoignages concordants des

personnalités politiques, sans lien particulier avec la région, conduisent tout chercheur libre et indépendant à se pencher sérieusement sur cette question.

Nous avons recueilli le témoignage d'un diplomate américain qui a requis l'anonymat pour des raisons professionnelles et qui était au Rwanda en 1995. Il a beaucoup discuté avec des membres du nouveau régime tutsi de Kigali et a été reçu un jour par un officier tutsi très proche de Paul Kagame pour un échange informel : « J'ai constaté dans la pièce où j'étais reçu par cet officier qu'il y avait une carte sur le mur avec des petits drapeaux rwandais sur plusieurs pays africains. Je lui ai posé la question de savoir ce que ces drapeaux voulaient dire. Il m'a répondu que c'était tous les endroits où il y avait des Tutsis. Je n'ai pas bien compris sur le moment, croyant qu'il s'agissait d'une blague. J'ai alors réagi par une plaisanterie en lui demandant si je pourrais aussi

en tant qu'Américain faire la même chose en mettant des petits drapeaux dans plusieurs pays européens montrant d'où viennent certains de mes ancêtres ou de mes grands-oncles. Sa réaction fut une surprise pour moi car son visage s'est immédiatement crispé et il semblait ne pas avoir apprécié ma plaisanterie. Il était vraiment furieux et j'ai compris que j'avais touché quelque chose de sensible chez lui. C'est bien après que j'ai compris, en voyant les comportements suspects de l'armée rwandaise au Congo, qu'il y avait parmi certains Tutsis qui étaient au gouvernement ou dans l'armée des velléités expansionnistes ou de domination envers des Africains d'autres pays d'Afrique. Cela m'a beaucoup frappé et c'est malheureusement une réalité car j'ai eu d'autres informations à mon retour aux États-Unis sur ce sujet[43]. » Une anecdote, apparemment anodine nous a été rapportée par l'ancien ministre congo-

lais chargé des droits humains, le Pr Alphonse Ntumba. Un de ses amis tutsis lui aurait dit un jour : « Tu sais, nous sommes partout, nous les Tutsis. Peut-être qu'un jour nous aurons l'Afrique centrale par les mariages ou des liens familiaux[44] . »

La question que l'on peut donc se poser est de savoir si, au vu de ce qu'il se passe au Rwanda, à l'est de la RDC, au Congo-Brazzaville et en RCA, l'on peut écarter d'un revers de main tous les témoignages évoquant ce projet d'un Tutsiland en construction. Pour l'historien Stanislas Bucyalimwe Mararo, un des meilleurs spécialistes de la région des Grands Lacs africains et fin connaisseur du Kivu, cela ne fait aucun doute. Il atteste que ses propres recherches l'ont conduit à constater que le projet d'un Tutsiland, soutenu par des Anglo-Saxons, n'est pas une vue de l'esprit. Selon lui, il a été préparé de longue date par des individus qui rêvent de dominer

l'Afrique de l'Est et centrale, et cela n'a rien d'une chimère, sauf à considérer que toutes les personnalités ou les auteurs cités sur ce sujet seraient sortis d'un asile psychiatrique ou qu'ils auraient du temps à perdre à s'intéresser à des choses qui n'existent pas[45]. M. Bucyalimwe Mararo explique que l'un des principaux enjeux du conflit déclenché contre le président Mobutu était d'insérer le Kivu (Nord-Kivu et Sud-Kivu) dans l'orbite rwando-ougandais[46]. Selon lui, cette guerre qui fut officiellement dirigée contre des réfugiés hutus et contre le président Mobutu se révéla être, au fil du temps, une guerre de conquête et d'occupation[47].

En 1996, les parlementaires et le gouvernement zaïrois ont finalement décidé de se pencher sur cette question et ont mené des enquêtes au Kivu. Ils sont parvenus, eux aussi, à la conclusion que « les Tutsis de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et tous les autres

Tutsis qui vivent au Zaïre, au Kenya et en Tanzanie projettent dans le futur proche la naissance d'un empire hamite qui, pour des raisons de camouflage, s'appellerait la République des Volcans ou les États-Unis d'Afrique Centrale si leur union fédéraliste relie effectivement Dar-Es-Salam à Matadi[48] ».

Est-ce donc pour réaliser ce projet sans être soupçonné que Paul Kagame mène une forte propagande dans les milieux panafricains laissant croire qu'il milite pour l'unité du continent contre l'impérialisme occidental ? Comment celui qui cumule tous les attributs du défenseur de l'impérialisme occidental en Afrique peut-il réussir à duper des Africains et des Occidentaux alors qu'ils sont en mesure de s'informer par eux-mêmes et de voir ce que fait Paul Kagame dans son propre pays contre les Rwandais et en RDC contre les Congolais ?

Pour savoir si un tel projet est réellement connu des plus hautes autorités américaines puisque tous les témoignages font état d'un appui anglo-saxon, il est apparu nécessaire de poursuivre nos investigations aux États-Unis. C'est en examinant les archives du président Bill Clinton que la surprise est arrivée et que nous avons pris toute la mesure des témoignages obtenus ainsi que de l'importance du travail réalisé par la commission des parlementaires zaïrois pendant deux décennies.

Les archives de la Maison Blanche confirment effectivement l'existence du projet d'« Empire tutsi » tel qu'évoqué par le Pr Bernard Debré et toutes les personnalités citées plus haut. Un document confidentiel de novembre 1994 établi par l'ambassade des États-Unis à Kigali et intitulé *Rwanda's Tutsis : A Glimpse behind the*

Looking Glass (« Les Tutsis du Rwanda : un regard derrière le miroir »), qui a attiré notre attention.

On peut penser que ce rapport confidentiel sur le Tutsiland était très important pour qu'il soit directement adressé à la Maison Blanche par l'ambassade des États-Unis à Kigali. Son contenu évoque sans détour « la question du grand Tutsiland » (*The question of greater Tutsiland*) et porte sur des échanges directs entre les responsables de l'ambassade des États-Unis au Rwanda et les dirigeants tutsi et hutu au pouvoir à cette période. L'auteur du document affirme d'emblée qu'il y a « une frange extrémiste du FPR/APR (Tutsi) qui désire clairement la domination tutsi dans l'ensemble du pays », mais il souligne que « les éléments modérés parmi les Tutsis appellent plutôt à un partage du pouvoir avec les Hutus modérés et souhaitent également une réconciliation nationale. Aucun des Tutsis avec lesquels nous

avons parlé (précise l'auteur du document) ne soutient la participation des Hutus à un quelconque niveau du gouvernement ». Il ajoute cependant : « La question qui est restée sans réponse est de savoir si cela fait partie d'un plan plus vaste pour se tailler un plus grand Tutsiland. »

Le document mentionne également que certains Tutsis veulent « maintenir les réfugiés hutus hors du Rwanda si les conditions de leur retour sont inacceptables ».

À ce stade, on peut constater que le traitement discriminatoire qui est réservé aux Hutus et Twas en général, à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda, et aux réfugiés en particulier laisse dubitatif. Pour certains, l'éventualité d'un retour serein dans leur pays est encore inenvisageable et cela reste la cause d'une grande souffrance et de beaucoup de frustrations tant pour les

personnes définitivement acquittées devant le TPIR que pour celles qui n'ont commis aucun crime en 1994 au Rwanda.

Ce rapport confidentiel de l'ambassade des États-Unis au Rwanda prouve que le projet d'un Tutsiland est bien connu des dirigeants américains même si ses contours définitifs ne sont pas encore totalement clairs. Par conséquent, nul ne peut plus douter de sa réalité. Le projet existe bel et bien et ce que l'on voit depuis bientôt trois décennies sur le terrain en RDC, en RCA ou avec l'achat de terres au Congo-Brazzaville, ressemble à sa manifestation concrète et non à une « théorie du complot » comme l'assènent généralement les soutiens de Kigali.

Apparemment, dans ce projet de Tutsiland, tout Tutsi qui n'adhère pas ou qui ose dénoncer cette initiative peut, selon certaines confidences, être éliminé

sans autre forme de procès. Ce *modus operandi* est aussi infligé aux Congolais. C'est ainsi que plusieurs Congolais évoquant ce projet ou luttant contre lui ont été assassinés dans leur propre pays. C'est le cas en 2001 du président Laurent-Désiré Kabila. En 2007, le président de la commission parlementaire Vangu Mambweni a été lui aussi assassiné, selon plusieurs sources et d'après ses proches, par empoisonnement après la publication de son livre intitulé *Rôle et tentacules du Tutsi international power en République démocratique du Congo*. Il soutient dans cet ouvrage qu'il a cru un moment que ce projet de Tutsiland serait bloqué : « Avec le président Mobutu aux commandes suprêmes de l'État, j'ai eu à penser, par moments, que le "complot de l'est" ne se réaliserait peut-être jamais. Tout simplement parce que le président Mobutu savait ce qui se tramait contre les intérêts supérieurs de la nation. Et les Tutsis

avaient de la retenue vis-à-vis de sa personnalité. C'était sans compter avec l'obstination du Tutsi international power et de tous les développements qui ont conduit jusqu'à l'assassinat des présidents Habyarimana et Ntaryamira, puis à la guerre des Banyamulenge de septembre 1996[49]. »

Les élites de l'Afrique centrale sont donc en droit de se pencher rigoureusement sur cette question avant qu'il ne soit trop tard. Certains soutiennent que l'amputation du Soudan est une des étapes de ce projet car les Soudanais du Sud étaient soutenus par l'Ouganda, Washington et Londres. Kagame était officier de renseignements en Ouganda lorsque les Sud-Soudanais menaient encore la lutte armée pour une autonomie du Sud-Soudan. Les conditions dans lesquelles est survenue la partition du Soudan méritent réflexion. Il faut souligner que le président du Soudan du Sud, Salva

Kiir, est particulièrement proche de Kagame depuis la période où ce dernier était encore à la tête des services de renseignements ougandais. Sa participation à la signature des accords de paix sur la RDC et l'acceptation de l'offre du déploiement d'un contingent de 750 militaires soudanais du Sud pour soi-disant combattre les rebelles du M-23 en RDC fut une erreur grave d'appréciation des autorités de Kinshasa.

La lecture et l'examen des documents d'archives de la Maison Blanche aident à comprendre le jeu des États-Unis dans cette région. Le traitement qu'ils réservent à la majorité des Rwandais, des Burundais et des Congolais en général est plutôt surprenant. Les dirigeants américains sont les premiers à reconnaître qu'il existe un groupe minoritaire au Rwanda et au Burundi qui veut dominer intégralement le jeu politique, mais Washington semble s'accommoder de cette si-

tuation. On dirait même que les dirigeants américains encouragent cette domination et qu'elle est mise au service des intérêts des globalistes américains. Ainsi, les crimes commis par les hommes de Kagame tant au Rwanda qu'en RDC, y compris contre des Européens ou des Nord-Américains, restent tabous et totalement impunis. De même, la terreur pratiquée contre des millions de civils en RDC ou encore les assassinats planifiés contre les opposants rwandais, y compris tutsis, ne semblent pas troubler l'ordre des choses.

On peut donc se demander, au regard de ce qui précède, si ces assassinats, ces massacres de masse et toutes ces destructions sont finalement les valeurs que défendent ou promeuvent les dirigeants des États-Unis en Afrique.

Après la victoire militaire de Paul Kagame au Rwanda en juillet 1994, le gouvernement américain a toujours

été au courant de tout ce qui se passait dans la région. Plusieurs rapports des agences américaines de renseignements ont souligné par exemple que le nouveau régime de Kigali et son armée sont dominés par des Tutsis et que cela risquait de créer des tensions si ceux-ci décidaient de s'aliéner la majorité hutu (85 % de la population avant le génocide). Si certains Hutus ont commis des crimes contre l'humanité en 1994 au Rwanda, pourquoi rendre collectivement les Hutus responsables d'atrocités et les traiter collectivement de « génocidaires » ? C'est pourtant ce que fait Paul Kagame pour entretenir la zizanie et les tensions entre Rwandais. Depuis quelque temps, son réseau inaugure un nouvel axe d'accusations contre les Congolais, qui sont pourtant victimes de massacres de masse chez eux. Ce réseau profère carrément des menaces directes de poursuites contre des responsables congolais pour

incitation à la haine contre les Banyamulenge. Cette inversion de la réalité est surprenante car ceux qui commettent des crimes de masse, des viols et des atrocités en RDC depuis plus d'une vingtaine d'années sont bien les milices Banyamulenge du RDC, du CNDP ou du M23 avec l'aide des mercenaires rwandais et ougandais. Cette inversion des rôles, qui consiste à proférer des accusations mensongères contre les victimes, vise simplement à protéger des criminels de guerre et à étouffer la vérité. Les dirigeants américains savent très bien que ceux qui utilisent ce genre de procédé cherchent à falsifier l'histoire de la guerre en RDC comme on a falsifié avec succès celle de la guerre au Rwanda de 1990 à 1994. Il est devenu patent de constater que l'histoire des crimes et des guerres qui minent toute la région des Grands Lacs est sans cesse falsifiée depuis 1990. Et la version qui prédomine est toujours

loin de la réalité. Les dirigeants américains et européens le savent mais ils s'évertuent à nier et à minimiser le rôle de Paul Kagame dans tous ces crimes. Comme ils ont encore besoin de lui dans la déstabilisation de la RDC et qu'il sert très bien leurs intérêts, tous les griefs exprimés contre Kagame et ses hommes continuent d'être systématiquement étouffés et enterrés. Washington ne s'est d'ailleurs pas privé d'évincer la procureure du Tribunal pénal international, Carla Del Ponte, parce qu'elle avait osé envisager des poursuites contre les Tutsis de l'APR que dirigeait Paul Kagame. En d'autres termes, Paul Kagame peut lui-même falsifier l'histoire des massacres du Rwanda et du Zaïre ou terroriser ses propres populations ou celles de la RDC, faire avancer son projet d'un Tutsiland au Congo ou en Afrique centrale, cela n'affectera en rien le soutien que lui accordent les gouvernements des États-Unis et de la Grande-

Bretagne, ou des industriels anglo-saxons et de l'Union européenne. En agissant ainsi, on peut se demander si les dirigeants des États-Unis et certains Européens ne poussent pas objectivement Paul Kagame et ses alliés à réaliser le projet de l'« Empire tutsi » dont ils rêvent en Afrique centrale.

C'est l'impression qu'aura l'ancien ministre des Affaires étrangères du Zaïre, Gérard Kamanda Wa Kamanda qui, constatant en 1996 que son pays, menacé par Kagame, est au bord de l'implosion, décide de faire enfin des révélations devant les parlementaires zaïrois. Il raconte essentiellement son expérience au cœur des institutions africaines et internationales au sujet des réfugiés rwandais du Zaïre et les comportements équivoques qu'il observe et qui lui donneront le sentiment que les ennemis du Zaïre ont reçu un passeport pour réaliser leur rêve d'un Tutsiland : « L'exode des réfugiés

rwandais au Zaïre est à considérer comme la tête d'un iceberg car cette situation n'est pas accidentelle, mais plutôt quelque chose de bien programmé dont seul le Zaïre semble ignorer les tenants et les aboutissants. » Un puissant lobby anglo-saxon travaille sur ce dossier depuis des années avec de solides ramifications au bureau du secrétaire général de l'ONU ; dans les structures mêmes de l'ONU ; en Allemagne ; au Congrès américain ; en Grande-Bretagne et au bureau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). À ce sujet, le secrétaire général de l'OUA avait même déjà initié un dossier fort avancé sur les causes profondes de l'instabilité des populations dans la région des Grands Lacs. La solution est d'appliquer sur le terrain une étude développée par le professeur kényan Mazrui et qui consiste à revoir le tracé des frontières des États sur base des affinités ethniques pour aboutir à l'émergence

de l'Empire hima-tutsi à l'est du continent africain… Le secrétaire général de l'ONU le sait et soutient même le plan puisqu'il détient un exemplaire du rapport du Pr Mazrui : « Revenu d'Addis-Abeba, j'ai fait un rapport au gouvernement. Je suis ensuite parti à Genève, cette fois-ci avec les résolutions du HCR-PT sur les Réfugiés. À Genève, j'ai mené une intense activité diplomatique pour faire comprendre à madame Sadako Ogata que la solution viable au Rwanda, pour éviter l'enlisement de la situation est le retour des réfugiés rwandais chez eux. Le secrétaire général de l'ONU était contre cette thèse du Zaïre et a même quitté la salle de réunion. Il m'a fallu d'un aparté avec lui dans son bureau pour qu'enfin, il me comprenne. Je découvrirai peu après que son directeur de cabinet-adjoint est un Rwandais-Tutsi. À ce propos, saviez-vous par exemple, que l'actuel ambassadeur du Rwanda à l'ONU était à peine hier fonctionnaire

du Zaïre au PNUD ? C'est avec le quota du Zaïre et notre passeport que jusque-là il travaille à l'ONU. Allez à la Cour suprême de justice ici, vous en trouverez aussi d'autres qui y travaillent comme Zaïrois. Ma thèse ayant fait du chemin dans les esprits, certains pays, notamment la France, ont délié la langue sur cette affaire. Lorsque j'avais rencontré le secrétaire général de l'ONU, monsieur Boutros Boutros-Ghali, je lui fis comprendre que pour le Zaïre, le schéma fiable reste le rapatriement des réfugiés chez eux. Il me dira qu'il était parfaitement d'accord avec notre position. J'ai conféré ensuite avec le secrétaire d'État américain aux Affaires africaines, monsieur George Moose, pendant au moins 3 heures. Sa première préoccupation a été de savoir ce que le secrétaire général de l'ONU m'avait dit. Je lui ai répondu que nous avions causé des problèmes des Grands Lacs africains. Il me dira alors ceci : "Pour le moment on

maintient la position du Zaïre mais à long terme, le Zaïre et les Zaïrois doivent arriver à absorber ces populations parce que le problème peut revenir demain." Arrivé en Allemagne, il me sera tenu le même discours. J'ai alors compris que le puissant lobby pro-tutsi, bien installé en Allemagne, était au courant de tout le travail diplomatique que je faisais et voulait savoir le pourquoi de la position du Zaïre. »

Après la chute du président Mobutu, la question de « l'Empire tutsi » est posée publiquement pour la première fois en 1998 par son successeur Laurent-Désiré Kabila. C'est au cours d'une conférence de presse dans les locaux de l'ambassade de la RDC à Bruxelles que le chef de l'État congolais en personne, ancien allié de Paul Kagame et de Museveni, confie aux Congolais et aux journalistes présents la réalité de ce qui se joue derrière le rideau : « L'expansion territoriale est aussi une moti-

vation de nos agresseurs. L'Empire hima-tutsi a besoin de territoires et des terres congolaises. Le gouvernement, comme le peuple congolais, n'est pas d'accord avec cela. La guerre que l'on nous impose est une guerre injuste. Nous devons la dénoncer et nous sommes ici pour la dénoncer à cause de la duplicité de beaucoup de pays et de la communauté internationale. […] Tout le monde sait que nous sommes agressés chez nous mais il n'y a pas d'exigence contre nos agresseurs. Souvenez-vous quand le 2 août 1990, l'Irak de Saddam Hussein a agressé puis envahi le Koweït. Personne n'a, à ce moment-là, demandé aux Koweïtiens de discuter avec les Irakiens. Nous avons plutôt vu une armada d'une vingtaine de pays occidentaux mobiliser des troupes pour lancer l'opération "Tempête du Désert" contre l'Irak. Quand il s'agit de l'agression contre la RDC, on nous demande de négocier avec les agresseurs. […] Il

faut dire la vérité et nos partenaires doivent entendre cette vérité[50]. » Le président Kabila poursuit : « Le pays est occupé par des Tutsis qui assassinent. Je vous rappelle que le président Museveni a envoyé en RDC près de 1 500 soldats séropositifs au VIH. C'était pour faire quoi ? Pour faire un génocide chez nous ? En faisant cela, quelle était l'intention de son auteur ? Ces gens aiment le sang. Ils ont la haine du Congolais. Ils nous tuent et personne n'en parle. Pourquoi ? Qu'avons-nous fait au monde et surtout au monde occidental pour être si peu considéré ? Le génocide ne fait pas partie de notre culture ni de nos comportements. Chez nous, quand un soldat meurt au front, on l'enterre avec dignité. Pour Kagame, le sanguinaire, le sadique, c'est toute autre chose. Il a récemment ordonné à ses troupes de couper la tête de tout soldat tutsi mort au combat. Plusieurs soldats tutsis envoyés par Kagame pour nous combattre

sur notre territoire sont effectivement tombés lors des affrontements à Kabaro. Et nos soldats ont trouvé plus tard, plus de 89 corps de soldats tutsis sans tête après l'offensive. Qu'ont-ils fait des têtes de leurs soldats morts lors des affrontements ? Ont-ils voulu dire que les Congolais coupaient les têtes de Tutsis ? C'est ignoble ! Ces gens sont des sanguinaires. Ils n'ont même pas de scrupules à couper la tête de leurs propres morts. Apparemment, c'est dans leurs habitudes ou dans leurs traditions. C'est peut-être pourquoi, chez eux, couper la tête d'un mort n'est vraiment pas un problème. Voilà le type d'individus auxquels les Congolais font face.
Quand nous résistons, on prétend que c'est nous qui cherchons à commettre un génocide. Parfois, ils nous traitent même de génocidaires. Qu'est-ce que cela veut dire ? On veut faire de nous ce que l'on a fait des Hutus chez eux ? Tous les Hutus (femmes, enfants et

vieillards) sont qualifiés de génocidaires. Tout un peuple, 85 % de la population rwandaise (Hutu) en 1994, ne serait donc constitué que de génocidaires ? Comment expliquer que la communauté internationale garde le silence devant ce genre d'affirmations ? Devons-nous donc laisser les Tutsis prendre notre pays ? Quand on voit une armée venant du Rwanda pour nous agresser et occuper notre pays et qui, de surcroît, est monoethnique, c'est-à-dire composée exclusivement de Tutsis. Que faut-il faire ? Notre résistance doit être nationale ! Nous ne pouvons pas accepter d'être égorgés chez nous et nous ne laisserons jamais des étrangers venir occuper notre pays. Nous savons que notre pays a ses propres problèmes mais c'est à nous de régler ces problèmes. Que les Rwandais retournent régler leurs problèmes chez eux. Nous, Congolais, n'irons jamais au

Rwanda. Qu'est-ce qu'on peut bien aller chercher là-bas ? Il y a quoi au Rwanda pour nous y attirer[51] ? »

1. La dernière enveloppe de l'Union européenne au Rwanda était de 20 millions d'euros pour la lutte contre le terrorisme alors que les rapports de l'ONU et le président de la RDC signalaient, preuves à l'appui, le soutien militaire et logistique du Rwanda au groupe terroriste M-23 en RDC.

2. *Paris Match* du 13 au 19 mai 2021, p. 32-34.

3. En France, tous les Hutus acquittés devant le TPIR sont encore considérés comme des « génocidaires ». Les médias n'hésitent d'ailleurs pas à traiter leurs enfants comme étant des enfants de « génocidaires ». Rien n'est fait pour traiter objectivement l'histoire des Hutus qui n'ont pas participé au génocide de 1994 ou qui en ont été également des victimes.

4. *Ibid.*

5. Édouard Balladur, *Le pouvoir ne se partage pas*, Paris, Fayard, 2009, 440 p.

6. Charles Onana, *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*, *op. cit.*

7. Helen Epstein, « America's Secret Role in the Rwandan Genocide », art. cit.

8. Georges-Marc Benamou, *Le Dernier Mitterrand*, Paris, Plon, 1996, 248 p., p. 52.

9. *Le Figaro* du 9 septembre 1994.

10. Notes de Françoise Carle le 27 juillet 1994, document d'archives de l'Élysée.

11. Notes prises par Françoise Carle, pendant la réunion des conseillers le 24 août 1994, Archives de l'Élysée.

12. *Ibid.*

13. Entretiens avec Françoise Carle le 3 août 1994, Archives de l'Élysée.

14. *Ibid.*

15. Entretiens avec Françoise Carle le 29 avril 1994, Archives de l'Élysée.

16. Gérard Araud, *Passeport diplomatique. Quarante ans au Quai d'Orsay*, Paris, Grasset, 2019, p. 82-83.

17. *Marianne*, 4 octobre 2021 (article de Vanessa Ratignier et Emmanuel Lévy).

18. Front for National Salvation créé en Ouganda.

19. Entretiens avec l'auteur.

20. Remigius Kintu, *The Truth behind the Rwanda Tragedy*, mars 2005 (document d'expertise présenté devant le TPIR).

21. Entretiens avec l'auteur.

22. *Ibid.*

23. Entretiens avec l'auteur.

24. Lettre ouverte du 26 avril 2022 aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville.

25. Charles Onana, *Bokassa. Vie et dernières confidences*, Paris, Éditions Duboiris, 2020, 416 p.

26. *Le Figaro* avec AFP le 21 décembre 2020.

27. Entretiens avec l'auteur au bureau de l'ancien ministre Bernard Debré (service d'urologie de l'hôpital Cochin à Paris).

28. *Ibid.*

29. Bernard Debré, *La Véritable Histoire des génocides rwandais*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2006, 208 p., p. 111-118.

30. Entretiens avec l'auteur.

31. Entretiens avec l'auteur.

32. Entretiens avec l'auteur.

33. Noël Ndanyuzwe, *La Guerre mondiale africaine*, Lille, Éditions Sources du Nil, 2014, p. 435.

34. *Ibid.*, p. 308.

35. *Ibid.*, p. 437.

36. Honoré Ngbanda Nzambo, *Crimes organisés en Afrique centrale*, *op. cit.*

37. Entretiens avec l'auteur.

38. José Patrick Nimy Mayidika Ngimbi, *Je ne renie rien. Je raconte…*, Paris, L'Harmattan, 2006, 568 p., p. 193.

39. Vangu Mambwevi ma Busana, *Rôle et tentacules du Tutsi international power en République démocratique du Congo*, Médias pour la paix, 2000, 238 p., p. 75.

40. Entretiens avec l'auteur.

41. *Ibid.*

42. Extrait de la lettre des représentants de SIMA-Kivu au ministre belge des Affaires étrangères.

43. Témoignage accordé à l'auteur avec recommandation de respecter l'anonymat pour les fonctions de l'intéressé et son travail au Rwanda.

44. Échanges avec l'auteur.

45. Entretiens avec l'auteur.

46. Stanislas Bucyalimwe Mararo, « L'Est de la République Démocratique du Congo : dix ans entre la guerre et la paix (1996-2006) », *Afrique des Grands lacs. Annuaire 2006-2007*, Paris, L'Harmattan, p. 261-286.

47. *Ibid.*

48. Kabuya-Lumuna et Mahano, *La Situation de l'est du Zaïre : repères et enjeux*, publication du ministère de l'Information et de la Presse, octobre 1996, p. 68.

49. Vangu Mambwevi ma Busana, *op. cit.*, p. 80.

50. Discours du président Laurent-Désiré Kabila le 26 novembre 1998 à l'ambassade de la RDC à Bruxelles.

II – LES BANYAMULENGE ET LA DESTRUCTION PRÉMÉDITÉE DE LA RDC

1 – Les « Banyamulenge » ou l'histoire fabriquée au Kivu

Depuis 1996, le Zaïre, redevenu en juillet 1997 la RDC, vit au rythme des revendications des Banyamulenge (Tutsis du Congo) et assimilés. Tantôt ils exigent d'avoir droit à la nationalité congolaise, tantôt ils

disent souffrir de discriminations, tantôt ils affirment qu'ils ont peur d'être exterminés. Ce qui est néanmoins surprenant, c'est que pour résoudre leurs problèmes de nationalité ou de discrimination ou encore de peur d'être « exterminés » en RDC, ils n'hésitent ni à prendre les armes contre le pouvoir en place, ni à s'en prendre massivement aux populations civiles innocentes, ni même à falsifier l'histoire de la RDC pour imposer leur vision et leurs objectifs. Et, à chaque fois, on s'aperçoit que le soutien militaire du régime de Paul Kagame et de certains lobbys en Occident leur est continuellement acquis. En fait, il est désormais manifeste que toutes les guerres sanglantes et meurtrières que connaît l'est de la RDC, depuis la chute du président Mobutu à laquelle les Banyamulenge ont largement pris part, sont toujours en lien direct ou indirect avec les droits ou l'identité des Banyamulenge. En général, lorsque ces guerres ne sont

pas menées par les Banyamulenge eux-mêmes, elles sont menées par leurs alliés ou leurs défenseurs parmi lesquels se trouvent constamment Paul Kagame et ses troupes. Le Rwanda est donc clairement, et ce depuis 1994, soit leur base arrière, soit leur principal soutien militaire. Cet aspect sera abordé plus largement au prochain chapitre.

Ce que l'on peut retenir pour l'instant est que ces guerres atroces et épuisantes, qui ont déjà tué des millions de Congolais et entraîné des viols de centaines de milliers de femmes dans ce pays, ne semblent pas avoir réglé tous les problèmes des Banyamulenge. Comment expliquer que sur plus de quatre cents groupes ethniques que compte la RDC, y compris les minorités les plus discriminées et les plus marginalisées comme les Pygmées, seuls les Banyamulenge et leurs alliés s'illustrent par des atrocités récurrentes ou par la violence

armée ? Quels objectifs poursuivent-ils exactement pour terroriser les civils congolais et vouloir détruire tout ou partie des populations de l'est de ce pays ?

Pour tenter de comprendre cette situation dramatique dans laquelle se trouve la société civile congolaise désormais en proie à la peur et à la colère, une analyse approfondie de la question des populations dites « banyamulenge » ou « rwandophones » et des guerres qu'elles conduisent indéfiniment sur le territoire congolais est nécessaire. Le spectacle insoutenable de millions de morts aux têtes coupées, aux membres amputés et aux sexes arrachés ou profanés puis celui des déplacés aux corps faméliques, sans oublier la cohorte d'orphelins et d'enfants traumatisés, ne semble émouvoir personne, du moins dans la communauté internationale. D'ailleurs, des efforts colossaux sont faits pour ne pas les montrer.

La gravité de la situation oblige donc à se demander quelle dette paye le peuple congolais vis-à-vis des Banyamulenge. L'élimination d'un grand nombre de Congolais ainsi que les viols massifs de femmes congolaises se feraient-ils seulement au nom de la lutte contre la discrimination des Banyamulenge en RDC ? En d'autres termes, les Congolais et les Congolaises seraient-ils, sans le savoir, l'objet d'une guerre préventive dans l'optique de régler politiquement, efficacement et durablement la question des Banyamulenge en RDC ? Dans un contexte où l'émotion et l'horreur gagnent chaque jour du terrain, où la propagande politique et médiatique autour des Banyamulenge est plus que jamais omniprésente, il est judicieux de savoir de quoi l'on parle et de qui l'on parle exactement. Pour cela, quelques repères historiques sont indispensables pour fixer les choses et ne pas égarer ceux qui ne com-

prennent pas les enjeux qui entourent cette question obscure des Banyamulenge en RDC.

Tout commence en 1971 lorsque le président Mobutu signe l'ordonnance-loi n° 71/020 du 20 mars 1971 ainsi libellé : « Les personnes originaires du Rwanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 sont réputées avoir la nationalité congolaise à la date susdite. » Ce texte devient immédiatement l'acte fondateur du droit à la nationalité accordé aux réfugiés originaires du Rwanda et du Burundi au Zaïre[1]. Il faut rappeler qu'il y a des Hutus et des Tutsis venus du Rwanda et du Burundi à cette période-là au Zaïre. C'est ainsi que ceux qui se font appeler « Banyamulenge » (Tutsis venus du Rwanda ou du Burundi) vont obtenir massivement la nationalité zaïroise. Cette décision va provoquer des remous dans la population du Kivu (territoire zaïrois situé à l'est du pays, à la frontière avec le Rwanda) qui y

verra non pas un acte délibéré du chef de l'État zaïrois mais une manœuvre de son directeur de cabinet, en la personne de Barthélémy Bisengimana, un Tutsi d'origine rwandaise connu avant sa nomination au cabinet du chef de l'État comme ancien président des étudiants rwandais à l'université Lovanium de Léopoldville. Pour les populations du Kivu, cet acte d'attribution « collective » de la nationalité zaïroise à des réfugiés rwandais ou banyarwandas serait susceptible d'engendrer des troubles majeurs dans le pays. Ce n'est pas la vision du président Mobutu qui considère que ces Rwandais présents dans son pays ne doivent pas être différents des Zaïrois. Il adopte quelque peu la même position que le président ivoirien Houphouët-Boigny qui intégrait beaucoup d'étrangers en Côte d'Ivoire dans les années 1970.

Les populations du Kivu ont-elles quand même raison de craindre des troubles après cette décision présidentielle ? Apparemment, l'histoire des réfugiés tutsis au Kivu leur a appris que la paix n'est pas toujours une donnée naturelle [2].

Cette réalité est illustrée par un document inédit retrouvé dans les archives diplomatiques de la Confédération helvétique. Il s'agit de la lettre que M. Charles Martel Dabingwa, président intérimaire du gouvernement du Nord-Kivu, adresse en 1964 à M. François Preziosi, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le représentant du Kivu y déclare au terme d'un entretien avec le responsable du HCR : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que suite à la situation tout à fait catastrophique (massacre, rébellion, etc.) actuellement dans la province du Nord-Kivu, occasionnée par des mouvements destructifs de Rwandais réfugiés dans

notre province, il vous est interdit d'avoir accès aux endroits habités par les réfugiés en question jusqu'à nouvel ordre. Je porte, en outre, à votre connaissance que pour des raisons de sécurité, le gouvernement provincial du Nord-Kivu se propose de déplacer tous les réfugiés tutsis se trouvant dans les centres de Bibwe et Ihula depuis 1959. Les intéressés seront placés dans un autre endroit, au sein même de la province du Nord-Kivu. Cet endroit vous sera communiqué ultérieurement en temps utile afin de vous permettre de continuer vos actions concernant ces réfugiés. »

Les massacres et rébellions ci-dessus évoqués seraient donc provoqués par une partie des réfugiés tutsis qui avaient perdu le pouvoir au Rwanda en 1959. Ces derniers n'étaient pas nécessairement en phase avec la première vague de travailleurs immigrés tutsis arrivés au Congo entre 1900 et 1930 sous l'impulsion

de l'administration coloniale ou des milieux d'affaires belges. Dans un rapport des chefferies des Bafuleros et des Baviras établi à la suite d'une réunion du 19 septembre 1966 à laquelle participent le mwami Simba (chef coutumier des Bafuleros), le mwami Kabale Rampa (chef coutumier des Baviras) ainsi que des officiers de l'armée, on comprend mieux ce qui s'est réellement passé. Les chefs coutumiers expliquent dans ce rapport que les rebelles ont détruit les archives des territoires d'Uvira en menant des raids contre les civils. Les Banyarwandas ou réfugiés tutsis impliqués dans la rébellion congolaise avaient manifestement ciblé les locaux où se trouvaient les archives pour effacer les traces de leur histoire en tant que réfugiés au Congo. À l'arrivée des troupes gouvernementales, ils prennent immédiatement la fuite vers la Tanzanie et le Burundi. Pourquoi détruire les archives des territoires d'Uvira

puisqu'elles permettent de retrouver la mémoire et les données des peuples qui y demeurent ainsi que des éléments de preuve sur les questions politiques, administratives et migratoires ? La conséquence directe de cette destruction d'archives est la disparition des données statistiques sur les Banyarwandas. Les chefs coutumiers bafuleros et baviras se voient en 1966 dans l'impossibilité de fournir des données précises sur le nombre de réfugiés rwandais se trouvant sur leur territoire. Pour le chef bafulero, il y avait environ 10 000 réfugiés tutsis installés à Katobo par le HCR avant le déclenchement de la rébellion en 1964. Il en restera précisément 1 327, représentant les groupements de Lemera (266 réfugiés), Runingu (130 réfugiés), Kigoma (604 réfugiés) Luvungi (327 réfugiés), selon le mwami Simba.

Pour le chef coutumier Kabale des Baviras, 650 Banyarwandas résident dans sa chefferie en 1966. Il précise qu'ils y sont arrivés entre 1900 et 1910 et qu'ils ont été « recensés comme Congolais ». Ils constituent donc, selon le mwami Kabale Rampa, 1,5 % de la population (environ 2 000 Rwandais) pour une population totale de 126 817. Suite à la destruction des archives des territoires d'Uvira, le mwami Simba demande de renvoyer chez eux au Rwanda tous les réfugiés qui participent à la rebellion.

Les originaires du Nord-Kivu considèrent pour leur part que le gouvernement provincial avait chargé la mission d'immigration de la population (MIP) d'installer les réfugiés tutsis à Bibwe et Ihula. Ainsi, 10 000 réfugiés ont été transportés à Bibwe et 6 000 à Ihula. À la suite des troubles de 1964 et l'implication de ces derniers dans la rébellion, la plupart des réfugiés ont

fui vers l'Ouganda. Ces réfugiés avaient en général trois types de documents pour les identifier : une attestation d'identité délivrée par le chef de la MIP, un permis de séjour provisoire et un livret congolais portant la mention : « Réfugié rwandais ». En 1966, suite aux problèmes causés par les réfugiés rwandais entre 1964 et 1965, les autorités congolaises créent une mission d'enquête dirigée par Albert Teuwen. Celle-ci conclut qu'il y a quatre problèmes :

1 – Entre 1964 et 1965, des troubles ont éclaté entre Rwandais et Congolais à Masisi.

2 – Une tension continue de régner entre Congolais et Rwandais à Masisi.

3 – Les Congolais craignent d'être écrasés par les Rwandais, ces derniers étant majoritaires dans certains territoires.

4 – Les Rwandais, eux, demandent la nationalité congolaise et des droits politiques.

Il est incontestable que la situation est déjà explosive avec certains réfugiés du Rwanda, notamment avec la vague de Tutsis de 1959, installés par le HCR en collaboration avec la Croix-Rouge dans les centres de Katobo, Mulenge et Lemera dans le territoire d'Uvira. Pendant les raids qu'organisait la rébellion en 1964, près de 3 000 réfugiés de ces centres ont été évacués en Tanzanie. Ces réfugiés tutsis en voulaient particulièrement au clergé et à l'administration belges qui avaient soutenu les Hutus lors de la révolution ayant conduit à la chute de la monarchie tutsi au Rwanda. La frustration de ces Tutsis s'exprime d'ailleurs assez clairement dans la revue *Dignité nouvelle* fondée par Marcel Bisukiro[3], ministre du Commerce extérieur du gouvernement du Premier ministre congolais Patrice

Lumumba. Dans une tribune du 26 août 1961, certains de ces Tutsis se disant « patriotes rwandais réfugiés au Kivu-Maniema » écrivent : « L'administration belge est coupable et doit être punie par l'ONU qui assume la responsabilité du territoire du Rwanda. [...] Plusieurs fois, nous nous sommes demandé quelles étaient les raisons qui ont poussé les colonialistes à opprimer un pays qui n'a pas un sous-sol fabuleux comme celui du Congo[4]. »

Ces Tutsis réfugiés au Kivu-Maniema se considèrent donc comme « patriotes rwandais » et soulignent en 1961 que leur pays (le Rwanda) n'a pas un sous-sol riche en minerais comme le Congo. Seulement, dans la suite de leur tribune, ils affirment que leur « pays (le Rwanda) est d'une importance stratégique considérable. Celui qui y aura une base pourra contrôler toute l'Afrique centrale ». Cette phrase lourde de sens serait-elle révélatrice de la vision qu'ils ont du Rwanda et

pourrait-elle expliquer une partie du soutien militaire que le Rwanda d'aujourd'hui (gouverné par des Tutsis) apporte depuis plus de deux décennies aux Banyamulenge ? Il faut souligner que la perte du pouvoir des Tutsis du Rwanda en 1959 fut traumatisante pour eux. Non seulement ils ne pensaient pas perdre ce pouvoir, tout comme leur hégémonie sur les autres populations du Rwanda (Hutu et Twa), mais ils n'ont jamais envisagé d'être gouvernés par des Hutus. La question est de savoir si les Tutsis du Rwanda envisageaient déjà, en s'emparant du pouvoir en 1994, de « contrôler toute l'Afrique centrale » comme certains l'évoquent dans cette tribune et donc de créer un Tutsiland. Une grande partie de la réponse a déjà été donnée au chapitre précédent.

Ce qui est clair, c'est que ces Tutsis rwandais ont commencé à s'investir pleinement dans des actions

politico-militaires d'appui aux mouvements insurrectionnels des années 1960-1970, soutenus par les communistes chinois au Congo, en Ouganda, en Tanzanie et au Soudan. Les services de renseignements belges et américains sont parfaitement au courant de cette réalité. Par exemple, le groupe consultatif de l'Otan a pu établir dans un document secret du 16 mars 1965 que « de nombreux réfugiés tutsis originaires du Rwanda, remuants et favorables aux rebelles congolais, sont hébergés en territoire du Burundi[5] ». D'ailleurs, les agents de renseignements de l'Otan découvriront à cette période que 79 tonnes d'armes et de munitions en provenance de la Chine populaire et destinées aux rebelles congolais sont stockées au camp militaire de Gitega (Burundi) par l'armée tutsi au pouvoir à Bujumbura.

Il faut rappeler que le Burundi, gouverné ces années-là par des Tutsis, fut longtemps une base arrière des

Tutsis rwandais qui avaient perdu le pouvoir chez eux en 1959. Autrement dit, les liens entre ces Tutsis, désormais réfugiés au Congo, et ceux détenant le pouvoir au Burundi à la même période sont restés très solides. On peut donc penser qu'une forme de solidarité communautaire transfrontalière commençait déjà à s'exprimer à travers des actions paramilitaires clandestines. Grâce à ces liens, les réfugiés tutsis du Rwanda créent, sur le territoire congolais, des commandos paramilitaires dénommés par eux-mêmes *Inyenzi* en langue kinyarwanda ; cette désignation signifie à la fois *Ingangurarugo Ziyemeje kuba Ingenzi*, ce qui peut se traduire littéralement par « membres de la milice qui se sont juré d'être importants (ou essentiels [6]) ». *Inyenzi* veut aussi dire « cancrelats » en français, ce qui peut faire référence à la rapidité fulgurante des attaques des commandos qui filent à la vitesse des cancrelats.

Paul Kagame et ses soutiens ont toutefois réussi à faire croire en 1994 que cette dénomination relevait essentiellement d'une stigmatisation des Tutsis de la part des Hutus [7].

S'agissant précisément des réfugiés tutsis et du rôle joué par leurs commandos *Inyenzi* dans la déstabilisation du Congo des années 1960, le journaliste belge Paul Masson, qui a séjourné pendant dix-sept ans au Kivu, raconte : « Le gouvernement Malago avait aussi sur les bras le problème des réfugiés tutsis, venus du Rwanda à la fin de l'année 1963. Parmi ceux-ci, les commandos armés qui n'avaient pas réussi à renverser les autorités dans la République voisine (Rwanda) lors des attaques de décembre constituaient une menace supplémentaire. Ces "Inyenzi", chassés de Bukavu, avaient gagné la région de Luvungi d'où ils allaient encore lancer plusieurs raids contre la frontière rwandaise et le poste

de Bugarama. Ils y conclurent des alliances avec les révolutionnaires locaux qui avaient précisément besoin d'armes et d'hommes entraînés pour leur armée de partisans[8]. »

Il est donc incontestable que les réfugiés tutsis du Rwanda se trouvant sur le territoire congolais du Kivu y conduisaient déjà, dans les années 1960, des actions politico-militaires pour déstabiliser tantôt le Rwanda, tantôt le Congo. Il n'est pas exclu qu'ils s'y soient également établis pour ce que représente le Kivu sur le plan économique. En effet, dans un document de recherche d'universitaires belges publié en 1963, on peut lire : « Bien que l'on ait coutume de dire que le Kivu est le grenier de la République, il importe de remarquer que les possibilités économiques du Kivu Central ne s'arrêtent pas à son agriculture diversifiée qui le place au premier plan de l'agriculture du pays. Le Kivu central dispose, en

effet, de ressources minières explorées de tout genre et qui le placent parmi les provinces minières les plus importantes de la République[9]. »

Malgré l'activisme politique de ces réfugiés tutsis au Congo, les données dont dispose le HCR au cours de cette période sont sans ambiguïté : « Au début de 1964, il y avait au Congo approximativement 40 000 réfugiés rwandais, dont 13 000 recevaient une assistance internationale visant à leur permettre de se réinstaller dans ce pays. Les programmes d'assistance au Congo ont été gravement compromis par les troubles survenus dans la province de Kivu en 1964. [...] Au 31 décembre 1964, quelque 1 300 réfugiés avaient été réinstallés en Tanzanie grâce à l'organisation d'un pont aérien entre Goma, dans le nord de la province de Kivu, et Tabora, sur les plateaux de Mwesi, en Tanzanie, où on s'emploie actuellement à les installer dans l'agriculture[10]. » Le HCR

ajoute : « Le nombre de Rwandais réfugiés au Burundi, qui en 1963, était au total de quelque 26 000 personnes – groupées pour la plupart dans les trois zones d'installation de Kayongozi, Kigamba et Muramba – a augmenté de 13 000 à la fin de 1963 et au début de 1964, à la suite d'un afflux de 9 000 nouveaux arrivants, qui vivaient jusque-là dans la province centrale du Kivu de la République démocratique du Congo[11] . »

Dans sa lettre du 3 juillet 1965 au gouverneur de la province du Nord-Kivu, le chargé de mission du HCR, Robert Bossard affirme que « c'est pour éviter que ces réfugiés n'encombrent la ville de Goma » que leur transfert a été fait dans les centres de Bibwe et Ihula où « ils pourront travailler en attendant qu'une solution définitive soit trouvée pour eux ». La visite du camp de Bibwe a bien eu lieu le 6 octobre 1966.

La question qui se pose ici est de savoir pourquoi des réfugiés, qui ont généralement tendance à se faire discrets et à respecter le pays qui les accueille, peuvent-ils manifester des comportements belliqueux dans leur pays hôte. La réponse à cette question est donnée par le chercheur et historien Stanislas Bucyalimwe Mararo qui rappelle l'existence d'un plan de colonisation du Kivu par des Tutsis suite aux troubles de 1962[12]. Il est effectivement curieux d'apprendre dans un document de deux pages intitulé « Le plan de colonisation tutsi du Kivu », remis en 1996 à la commission parlementaire zaïroise et qui date du 22 septembre 1962, que « tout intellectuel Mututsi est tenu de se faire un ami dans tous les services administratifs de la République démocratique du Congo pour lui permettre de s'initier à la machinerie administrative de ces services en vue de se préparer au remplacement éventuel du responsable ».

Les auteurs de ce document expliquent ceci : « Puisque nous sommes numériquement faibles au Kivu et que, pendant les élections de 1960, nous avons réussi à nous fixer au pouvoir en nous servant de la naïveté des Bantous et que d'autre part notre malignité a été découverte un peu tard par les Congolais, tout Mututsi, de quelque région qu'il soit, doit appliquer le plan ci-dessous (plan de colonisation) et y réserver une très large diffusion dans les milieux tutsis du district des volcans. »

M. Bucyalimwe précise qu'un diplomate de la Mission de l'ONU en RDC (Monuc) lui avait remis un document secret qui « porte sur l'implication des Tutsis réfugiés dans la rébellion de 1964-1965 et qui montre déjà leurs ambitions territoriales à l'époque » sur le Kivu[13]. On découvre aussi dans ce document secret que les actions militaires menées contre le Congo viennent d'un réseau

organisé de Tutsis du Burundi, de Tanzanie, d'Ouganda et de l'intérieur du Congo. L'historien Bucyalimwe explique surtout que « le Kivu fut placé au cœur de la guerre régionale des Tutsis réfugiés rwandais par ces derniers eux-mêmes depuis 1960. Étant seuls acteurs à la fois locaux, nationaux et régionaux fortement financés et armés par les Soviétiques et les Chinois, ils ont travaillé pour infléchir le paysage politique en leur faveur, en maintenant une situation instable au Kivu (en empêchant les institutions démocratiques de fonctionner normalement) et ce, jusqu'à leur entrée au cœur du pouvoir congolais à partir de 1966-1969 à travers Barthélémy Bisengimana [14] ». En réalité, ces Tutsis ont profité de l'affrontement est-ouest pour obtenir le soutien de la Chine pendant la guerre froide et s'armer pour continuer leur combat.

Constatant donc que ces réfugiés rwandais s'impliquent avec obstination et un certain zèle dans les activités politico-militaires des rebelles congolais en 1964[15], le délégué du HCR leur adresse un communiqué officiel disant : « Réfugiés rwandais ou banyarwandas, nous vous demandons de rester strictement neutres. Vous avez obtenu l'asile politique au Congo à condition que vous ne vous occupiez en aucune façon de la politique. Si quelqu'un vient solliciter votre appui, vous devez répondre qu'en tant qu'étrangers, réfugiés et hôtes de la République démocratique du Congo, vous ne pouvez pas, vous ne devez pas prendre part à quelque mouvement politique que ce soit. » Ce message fut également traduit en kinyarwanda pour s'assurer que ceux qui ne lisent pas le français le comprennent.

S'il est donc établi que les Tutsis qui sont arrivés au Congo en 1959 et bien après sont incontestablement

des réfugiés rwandais ou « banyarwandas » d'après les Congolais et les rapports du HCR, comment ont-ils alors pu passer du statut de réfugiés rwandais ou banyarwanda à celui de « Banyamulenge » ? C'est le point le plus intéressant qui préoccupe beaucoup les Congolais d'aujourd'hui.

En 1994, lorsque les troupes tutsis de Paul Kagame prennent le pouvoir au Rwanda et que la pression des réfugiés rwandais, cette fois hutus, s'exerce à nouveau sur le Zaïre (après celle des Tutsis en 1959), les parlementaires zaïrois décident de se pencher sur cette question. Le 18 août 1994, une commission composée de dix conseillers de la République est créée sous la présidence de Vangu Mambweni. Elle est immédiatement dépêchée à l'est du Zaïre « pour s'enquérir de la situation qui prévaut dans les régions du Nord- et Sud-Kivu suite à l'entrée massive des réfugiés rwandais ».

Un travail colossal est réalisé par cette commission et les premières observations que font les deux branches (extérieure et intérieure) des services de renseignement zaïrois, notamment le Service national d'intelligence et de protection (SNIP), dont quelques membres participent à la commission, sont les suivantes : « Les Tutsis, tous, où qu'ils soient même ceux qui vivent au Zaïre, ont cotisé pour financer la décision du Front patriotique rwandais (FPR) de renverser le régime hutu au Rwanda ; les Tutsis qui, tambours battants bousculaient les autochtones du Nord-Kivu pour se disputer les droits politiques et coutumiers, rentrent chez eux au Rwanda avec trompettes et arrogance affichée ; l'infiltration du FPR à Goma et de quelques filles entraînées à Nairobi empoisonne les militaires des Forces armées rwandaises (FAR) réfugiés à Goma ; du côté des Tutsis vivant au Zaïre, bon nombre d'entre eux regagnent le

Rwanda et y restent. Certains cachent ou dissimulent leur enthousiasme de peur que leurs avoirs au Zaïre ne soient déstabilisés. D'autres encore vont au Rwanda en mission exploratoire afin de comparer l'établissement au Zaïre à celui du Rwanda sur le plan purement matériel[16]. »

Qu'en est-il donc des Banyamulenge qui tantôt se révoltent et réclament la nationalité zaïroise, tantôt prennent des armes pour conquérir le pouvoir au Zaïre ? Les membres de la commission ont pris la peine d'interroger à la fois quelques représentants des Banyamulenge mais aussi des notables de la région et surtout le comité de sécurité composé de magistrats, commissaires de police, commandants de gendarmerie, chefs de poste du SNIP. Le constat de ces derniers est, dès 1994, sans appel : « Les Banyamulenge constituent un volcan en activité sur lequel est assis le peuple zaïrois et

attendu que tout autochtone ne les accepte pas comme Zaïrois car ne s'étant jamais comportés comme Zaïrois, sauf pour les naïfs et leurs complices, il est impératif et nationaliste de leur retirer la qualité de Zaïrois qu'ils se sont appropriés [17]. »

Pourquoi le comité de sécurité pose-t-il le problème en ces termes ? En lisant le rapport de la commission Vangu, on découvre que le chef ou le mwami Lenghe III d'Uvira [18], ville de la province du Sud-Kivu où se trouve la colline de Mulenge dont les Banyamulenge disent être originaires depuis le XIVe siècle [19], dénonce une falsification des faits historiques par ces derniers. Ainsi, le mémorandum que le mwami Lenghe dépose au bureau de la commission parlementaire stipule sans ambages que « l'appellation Banyamulenge est utilisée par tricherie par les Banyarwandas immigrés de 1959 ». Il est souligné dans ce même rapport que « la philosophie des

Banyamulenge, Rwandais autoproclamés Zaïrois, inquiète le peuple "Vira" au plus haut niveau ».

Au-delà de cette inquiétude exprimée, d'où vient précisément le terme « Banyamulenge » ? L'évêque d'Uvira, Mgr Gapangwa, Munyamulenge lui-même et « fils d'anciens immigrés du Rwanda du temps de la monarchie tutsi », explique qu'il ne sait ni à quelle époque ni en quelle année les Banyamulenge seraient arrivés au Zaïre. Pourtant, il est l'un des tout premiers intellectuels banyamulenge. La vérité est qu'il sait précisément que ses ancêtres n'ont jamais été au Congo ni au XIVe siècle ni plus tard. Séverin Kyalondawa Kazamwali, prêtre et théologien de Rome, qui connaît bien son histoire, explique : « Les premiers enfants des réfugiés pouvaient déjà s'éloigner de leur famille sans aucun risque et se faire héberger par des familles autochtones. Sibomana Déogratias et Jérôme Gapangwa furent les

premiers à s'inscrire à l'école primaire catholique de Baraka, dans les années 1950. Inscrit ensuite au petit séminaire de Mungombe, Jérôme Gapangwa fut hébergé par la famille Isungapala Frédéric, à Mwenga[20]. »

Les Congolais qui ont accueilli Mgr Gapangwa du temps où il était encore jeune réfugié tutsi ont manifestement été identifiés même s'il ne s'en souvient plus lui-même.

S'agissant de l'origine du terme « Banyamulenge », Mgr Gapangwa dit à la commission parlementaire qu'il provient « de leur installation à Mulenge », une colline identifiée dans la collectivité-chefferie des Bafulirus, proche de la plaine de Ruzizi.

D'après Mgr Gapangwa, ils seraient banyamulenge simplement parce qu'ils se sont installés à Mulenge à une date ou une période inconnue. Le problème est qu'il ne précise ni à quelle chefferie ils appartiennent, ce qui, dans la tradition des tribus ou des groupes ethniques

au Congo est incontournable, ni à quel lignage ils sont rattachés. De même, Manassé Ruhimbika, Tutsi militant de la cause banyamulenge, explique que « le nom Banyamulenge veut souligner notre présence ancienne au Zaïre à ne pas confondre avec les réfugiés rwandais des années 1960. Le nom *Banyamulenge* ne se réfère ni à un de nos vingt-six clans, ni à un ancêtre commun mais au village de Mulenge où se sont installés nos arrière-grands-parents [21] ».

Le président de la commission, Vangu Mambweni, n'en revient toujours pas : « Comment un peuple peut-il s'identifier sous le nom d'une colline comme le prétendent les Banyamulenge, cette autre "race" d'imposteurs ! [22] » Les groupes ethniques originaires du Congo, depuis l'époque coloniale et même avant, s'identifient toujours par leur langue et pas par leur lieu de résidence ou d'installation. Le vrai problème

des Banyamulenge est qu'ils parlent kinyarwanda, la langue du Rwanda. D'ailleurs, ils disent eux-mêmes être des Congolais rwandophones, ce qui est fort compréhensible mais le kinyarwanda ne fait pas partie des langues traditionnelles du Congo et n'est pas répertorié ni du temps de la colonisation ni après l'indépendance comme une langue du Congo.

Le linguiste et universitaire congolais Kasangati Kinyalolo, ressortissant du Sud-Kivu, s'étonne du manque de précision et de rigueur scientifique dans le débat historique concernant les Banyamulenge : « Les Tutsis ne sont pas sur la liste des tribus du Congo établie par les Belges. Il est dit que même leur langue n'est pas reprise sur les cartes linguistiques du Congo belge[23] . » M. Kinyalolo va encore plus loin : « Le 8 octobre 2020, en annonçant sur le plateau de Top Congo 1 que les Tutsis viennent d'Éthiopie, M. Sebaganwa Gasore Zébé-

dée, membre de la communauté tutsi et président des Forces républicaines fédéralistes (FRF), introduit, sans le vouloir peut-être, d'autres aspects dans le complexe narratif tutsi. Par exemple, à quel moment de l'histoire auront-ils abandonné une de ces langues d'Éthiopie qu'ils parlaient pour adopter le kinyarwanda ? »

Quant aux arrière-grands-parents dont parle Ruhimbika, on peut se demander à quel lignage ils appartenaient au Congo. À cette question à caractère purement sociologique et anthropologique, aucune réponse n'est fournie par Ruhimbika. En réalité, d'autres études attestent que cette appellation a été inventée de toutes pièces par Isaac Gisaro, alors député national dans le régime du président Mobutu au cours des années 1970. L'objectif de cette invention était de dissimuler l'origine rwandaise de ces Tutsis car avant 1970, ils étaient ap-

pelés *Banyarwanda* (« ressortissants du Rwanda ») et/ou réfugiés rwandais.

Excédé par les questions sur les lignages de Tutsis au Congo, Manassé Ruhimbika écrit en 1996 : « Nous avons nos livrets d'identité signés par les administrateurs belges et chefs coutumiers d'avant 1900[24]. » Surpris par cette réponse lapidaire, le linguiste congolais Kinyalolo la balaye d'un trait et rétorque : « Les bureaux d'état civil dans le territoire de la Ruzizi-Kivu ayant été établis par l'arrêté du 23 novembre 1905 du vice-gouverneur général de l'État indépendant du Congo, les Tutsis n'avaient ni livrets d'identité ni autres actes administratifs faisant foi. »

Où se trouvent donc ces documents d'archives qui prouveraient que les Banyamulenge sont au Congo depuis le XIVe ou le XVe siècle et qu'évoquent régulièrement M. Ruhimbika et d'autres Banyamulenge ? Au

moment de l'enquête de la commission parlementaire zaïroise de 1996 présidée par Vangu, la question a bien été posée aux Banyamulenge. Selon Ruhimbika lui-même : « Le problème était plutôt de démontrer que nos ancêtres vivaient au Zaïre avant 1885. L'un d'entre nous, Musafiri Mushambaro a présenté la carte de baptême de son grand-père établie à Uvira vers 1930. » Là encore, il y a un problème. Pour l'historien Bucyalimwe Mararo, « il n'y avait pas de paroisse à Uvira en 1930. Les paroisses qui existaient dans la région du Sud-Kivu (couloir d'Uvira-Bukavu), c'est Nyangezi en 1906 et Sainte-Thérèse à Bukavu en 1910[25] ». Pour la commission parlementaire, une carte de baptême n'est pas un document administratif permettant de renseigner sur l'origine ou l'identité de ses ascendants. M. Ruhimbika, très véhément et très engagé dans la défense des Banyamulenge est alors sommé par les parlementaires

de fournir les documents d'archives prouvant que ses ancêtres sont originaires de Mulenge ou simplement du Congo. Il déclare : « Nous n'avons pas gardé les pièces d'identité de nos ancêtres[26] . » Pour Kinyalolo, « il est clair que les Tutsis n'avaient ni livrets d'identité à garder ou à égarer ; ces documents n'existaient simplement pas[27] ». Ruhimbika et ses amis achèvent leur entretien avec les membres de la commission parlementaire, qui leur demandent des documents sur leurs parents, par une menace : « Nous informons les parlementaires que nous nous acheminons vers une déstabilisation des zones d'Uvira et de Fizi[28] . » Pourquoi chercher à déstabiliser Uvira et Fizi alors qu'il est simplement question de produire des documents sur ses ascendants au Congo ?

En examinant donc les choses de très près, il apparaît clairement que peu de recherches ou d'arguments sé-

rieux plaident réellement en faveur des thèses avancées jusqu'ici par les Banyamulenge sur leurs origines ou sur leur implantation pendant plusieurs siècles au Congo. Il est difficile de comprendre pourquoi ils peinent à s'en tenir strictement aux faits et surtout à la vérité historique. Que cherchent-ils donc à cacher pour s'attribuer une présence historique au Congo qui n'est en rien conforme à la réalité ?

S'il y a une chose au moins qu'il faut concéder au colonisateur belge, c'est la rigueur de l'organisation administrative des territoires et des études consacrées aux populations du Congo-Belge. Aucune étude ethnologique ancienne, aucun registre d'état civil, aucune généalogie dans les chefferies du Congo et aucun écrit de missionnaires belges n'a été brandi jusqu'ici pour témoigner d'une présence très ancienne des Banyamulenge au Congo ni au XIVe, ni au XVe, ni au XVIe et

encore moins au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle[29]. Ce qui n'est pas du tout le cas des autres tribus congolaises pour lesquelles on trouve assez aisément des récits de voyages d'explorateurs coloniaux, des études ethnographiques poussées, des recherches ou enquêtes historiques et autres rapports ou documents officiels…

Même « des anciens coloniaux ayant vécu au Kivu avouent n'avoir jamais entendu parler des "Banyamulenge" durant leur séjour au Congo[30] ». Quel est donc le sens et peut-être aussi la finalité de cette invention historique des Banyamulenge ?

Le vrai problème reste le silence suspect qu'affichent les autorités belges actuelles devant une question historique aux conséquences politiques et humaines désastreuses et sur laquelle elles détiennent des informations précises. Pourquoi les responsables politiques belges n'osent-ils pas exposer des documents

permettant de clore ce débat empoisonné sur les Banyamulenge du XIVe siècle ? Pour l'ancien président de la commission parlementaire du Zaïre, Vangu Mambweni, qui a mené de longues investigations dans le Nord- et le Sud-Kivu, les choses sont très claires : « Phénomène banyamulenge ? Je dis bien que c'est de la supercherie ! Toutes les sources historiques fiables orales ou écrites concordent sur deux points : il n'existe pas au Congo (ex-Zaïre) une quelconque tribu dénommée Banyamulenge. Autrement dit, il n'y a pas et il n'y a jamais eu en République démocratique du Congo une tribu qui serait celle des Zaïrois ou des Congolais d'origine tutsi ou d'origine rwandaise ou d'expression kinyarwanda[31] . » À ce sujet, précise M. Vangu, « la Belgique puissance coloniale du Congo peut – et devrait – témoigner qu'à l'accession de notre pays à l'indépendance, le 30 juin 1960, elle a laissé en place un peu plus de 400 ou 450 tribus,

les mêmes qui étaient déjà établies sur le territoire congolais en 1885, lors de la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique et parmi ces tribus, il n'existait pas celle des "Banyamulenge" ou des "Tutsis congolais" [32] ».

Agacé par la campagne médiatique venimeuse organisée par les réseaux occidentaux des Banyamulenge, un groupe de parlementaires du Sud-Kivu rédige, le 9 novembre 1996, un aide-mémoire à l'attention de l'ambassadeur canadien Raymond Chrétien, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Congo. Les parlementaires du Sud-Kivu souhaitent que M. Chrétien, en tournée au Congo, reparte à New York avec des informations exactes et précises au sujet des Banyamulenge. Ils soulignent donc dans cet aide-mémoire qu'« il n'existe aucun document ou carte ethnographique où l'on trouve cette tribu pendant toute la période où nous avons été colonisés par la Belgique. C'est en 1977

que le mot *Banyamulenge* sera utilisé pour la première fois par Isaac Gisaro[33], un politicien qui réclamait la nationalité collective pour tous les Rwandais vivant au Zaïre. Aujourd'hui, les éleveurs rwandais n'habitent pas Mulenge, qui n'était que leur site d'accueil où le HCR les avait installés en 1959 et en 1962 ». Pour les parlementaires zaïrois, « le chef Mulenge existe, c'est un pygmée. Comment pourrait-il avoir été un ascendant des Tutsis ? ». Ils rappellent, dans leur aide-mémoire à Raymond Chrétien, que ces Tutsis sont arrivés au Sud-Kivu pour la première fois en 1924 et que la deuxième vague est arrivée en 1933 puis en 1959, en 1962 et en 1972 suite à la famine et aux troubles ethniques (Tutsis contre Hutus) consécutifs, survenus à la fois au Rwanda et au Burundi. Les parlementaires zaïrois concluent leur propos en soulignant que : « La population du Sud-Kivu ne les a jamais attaqués. Nous avons

été surpris de les voir apporter de l'aide à Museveni qui a pris le pouvoir en Ouganda en 1986 et surtout de voir tous les jeunes Tutsis du Zaïre aller, en 1990, aider le FPR à conquérir le pouvoir au Rwanda. Nous croyions que c'était un retour normal chez eux. Nous avons été à nouveau surpris de les voir attaquer le Zaïre le 31 août 1996. Nous ne comprenons donc pas cette idée de xénophobie prétendument dirigée contre eux qu'ils propagent à l'ONU et partout ailleurs. »

En 1981, quinze ans avant la rédaction de cet aide-mémoire des parlementaires zaïrois, les Banyamulenge prennent l'initiative de saisir directement le secrétaire général des Nations unies. Dans le courrier qu'ils estampillent en objet « Revendication », ils y livrent leurs motivations profondes et l'état d'esprit qui les anime à cette période. Alors que l'on s'attend à les voir étaler les discriminations et les menaces d'extermination dont

ils seraient l'objet au Zaïre, c'est tout autre chose qui est mise en avant. En effet, la lettre qu'ils adressent au secrétaire général de l'ONU a plutôt un caractère politique et son contenu est pour le moins surprenant :

« C'est avec une vive émotion et une profonde inquiétude que nous avons l'honneur de vous faire part de notre extraction en république du Zaïre, que nous considérons comme notre patrie de fait et de droit. En effet, sur le plan historique, le roi du Rwanda, Sa Majesté Rwabugiri, avait conquis les zones de Goma, Rutshuru, Walikale, Masisi, Kalahe et Idjwi, dans la sous-région du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Cette conquête a permis aux ressortissants du royaume du Rwanda de s'installer dans les zones conquises. L'organisation démographique qui s'est ensuivie fait qu'aujourd'hui, nous sommes plus de 2 millions d'habitants dans différentes zones. » Autrement dit, les Banyamulenge considèrent

eux-mêmes que leur ancêtre rwandais Rwabugiri, qui aurait envahi et conquis le Congo à une date inconnue, leur aurait ouvert les portes du Nord- et du Sud-Kivu. Ils tireraient donc logiquement leur citoyenneté congolaise ou zaïroise de cette conquête territoriale ancestrale. Dans ces affirmations, il n'y a évidemment aucune date ni autre donnée factuelle. Le XIVe ou XVe siècle relatif à leur arrivée au Congo a aussi mystérieusement disparu du narratif. De même, le chiffre de 2 millions d'habitants (apparemment Tutsis) dont ils font état ne s'appuie sur aucune source ni sur aucun recensement officiel. La suite de la lettre est encore plus troublante lorsqu'on y apprend ceci : « Grâce à notre influence grandissante dans le pays, certains de nos compatriotes (Banyamulenge) occupent des postes de première importance. C'est ainsi, suite au soutien personnel de Son Excellence Mobutu Sese Seko à cette époque-là,

qu'une loi sur la nationalité fut promulguée en 1972 et qui nous reconnaissait collectivement le droit à la citoyenneté zaïroise. Au fur et à mesure que l'opposition à nos intérêts et à notre influence s'organisait à l'intérieur du pays, nous continuons à croire naïvement aux promesses du général Mobutu de sauvegarder nos intérêts. Hélas, c'est avec une profonde indignation que nous vous faisons aujourd'hui part d'une décision d'État, qui a force de loi dans ce pays anarchique, du comité du parti unique, le mouvement populaire de la révolution, prise en date du 8 juin 1981, et qui abroge purement et simplement la loi de 1972 qui nous reconnaissait, d'une manière collective, la nationalité zaïroise. Nous nous opposons donc avec force, à la procédure individuelle de demande de petite ou grande naturalisation décidée par les membres du comité

central du MPR dont le président n'est autre que le menteur et tyran Mobutu Sese Seko. »

Cet autre extrait de la lettre des Banyamulenge précise qu'ils occupent, non seulement du fait de « leur influence grandissante dans le pays », des postes de première importance au Zaïre mais qu'ils ont obtenu, grâce au président Mobutu, une loi leur donnant collectivement droit à la citoyenneté zaïroise.

Deux questions se posent donc à ce stade : pourquoi les Banyamulenge ont-ils accepté une loi sur la nationalité collective si le Kivu leur appartenait déjà pour avoir été conquis par le roi rwandais Rwabugiri à une date ancienne ? En outre, comment peuvent-ils prétendre être victimes de discriminations au Zaïre s'ils affirment, eux-mêmes, y occuper « des postes de première importance » et s'ils y ont une « influence grandissante » ? Ils semblent même y avoir obtenu col-

lectivement une loi pour protéger leurs intérêts particuliers en tant que groupe, exigence qui n'a été jusqu'ici ni posée ni obtenue par aucune autre communauté au Congo.

Ce qui est frappant dans cette lettre, c'est qu'ils disent d'un côté que c'est grâce au président Mobutu en personne qu'ils ont obtenu collectivement le droit à la nationalité et que de l'autre, ils n'hésitent pas à accuser le même Mobutu de les avoir trahis en laissant le parlement adopter une loi abrogeant le texte sur la nationalité collective neuf ans plus tard. Ils ne s'arrêtent pas là.

Dans leur lettre de 1981 au secrétaire général de l'ONU, les Banyamulenge ajoutent : « Aussi avons-nous pris des précautions de consulter Son Excellence le président Juvénal Habyarimana, de la République rwandaise, qui reconnaît la justesse de notre cause, […]

afin que notre démarche ne soit pas étouffée par les dictateurs de la république du Zaïre. »

Les Banyamulenge semblent donc s'appuyer sur le président (Hutu) du Rwanda et non sur des personnalités du Congo-Zaïre pour faire reconnaître la légitimité de ce qu'ils appellent « leur cause ». Les auteurs de cette lettre concluent leur propos en haussant vigoureusement le ton : « Monsieur le secrétaire général des Nations unies, nous nous permettons de rappeler à votre haute attention les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantie par les Nations unies. Nous n'acceptons pas d'être dépouillés de la nationalité zaïroise à laquelle nous avons droit depuis 1972. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'intervenir auprès du gouvernement zaïrois pour que, en accord avec les populations des zones, l'autodétermination soit organisée dans les zones de

Goma, Rutshuru, Walikale, Masisi, Kalehe et Idjwi, qui, après référendum sous l'égide des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine, constituera un État à part qui aura à solliciter sa reconnaissance internationale. Il ne s'agit pas d'une aventure ou d'une subversion mais bien d'une mobilisation générale des populations originaires du Rwanda en république du Zaïre qui sensibilisent les autorités internationales sur leur légitime cause, quelles que soient les conséquences qui en découleront. Pour que les autorités zaïroises ne l'ignorent pas, nous avons adressé une copie de la présente au secrétariat permanent du comité central du MPR à Kinshasa. »

La menace des Banyamulenge en 1981 est donc sans équivoque puisqu'ils disent vouloir agir « quelles qu'en soient les conséquences » pour obtenir satisfaction. Le point le plus important de leur revendication n'est plus

seulement la nationalité mais l'autodétermination sur les territoires de Goma, Rutshuru, Walikale, Masisi, Kalehe et Idjwi, pour la création d'un « État à part qui aura à solliciter sa reconnaissance internationale ».
Le masque des Banyamulenge tombe donc avec cette phrase et cette lettre. Ils se battent non pas pour être Zaïrois ou Congolais mais pour avoir un État indépendant au Kivu, ce qui correspond soit à la volonté d'exécuter le plan de balkanisation du Congo souhaité par certaines grandes puissances, soit à concrétiser le projet de colonisation du Kivu établi par des Tutsis en 1962 et qui confirmerait l'effectivité du projet de création d'un Tutsiland dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale. Le prochain chapitre montrera plus en détail que les fondements de leurs interminables combats militaires au Congo, tout comme les massacres, les

viols et le déplacement des populations qui y ont cours depuis 1997 semblent répondre à cet impératif.

Ce qui est mis sous l'expression « conquête du Kivu » par de prétendus ancêtres des Banyamulenge est en réalité une histoire inventée de toutes pièces révélant avant tout un véritable projet d'occupation ou de conquête territoriale que certains Tutsis caressent depuis longtemps. Inventer des attaches historiques et ancestrales dans une région où l'on en a manifestement aucune n'est pas une démarche innocente. Que disent les historiens exigeants sur cette conquête du Kivu ? L'historien et philosophe kivutien Paul Serufuri Hakiza livre d'emblée cette appréciation : « Les conquêtes mentionnées plus haut à propos des régions du Nord-Kivu présentent ce caractère vague, imaginaire et des anachronismes qui caractérisent aussi les règnes des rois supposés les avoir réalisées. En outre, un parmi eux,

à savoir Kigeri II Nyamuheshera, n'est qu'un fictif. Fictives sont également les conquêtes qu'on lui attribue[34]. » D'après cet historien congolais, il faut chercher l'explication de cette distorsion ou invention des faits historiques dans ce que certains auteurs appellent le « chauvinisme des Tutsis rwandais ». Ce dernier aurait marqué profondément la vision que certains rwandais ont de leur propre histoire. Sur ce point précis, l'ethnographe et historien belge, Jan Vansina, très connu et respecté pour son travail sur l'histoire ancienne du Rwanda, livre un éclairage particulier : « Toutes les histoires sont marquées de chauvinisme mais celle du Rwanda l'est peut-être plus que toute autre, parce qu'elle tend sans cesse à prouver que les Tutsis étaient supérieurs aux Hutus et que, dès le début, dès l'arrivée de Kigwa[35] sur terre, il en fut décidé ainsi. L'histoire dans ce sens n'est que la relation du déploiement du

génie tutsi, d'une race de surhommes à qui rien ne fut réellement difficile. Et parmi ces Tutsis, les élus sont les Tutsis du Rwanda. Ils n'ont cessé d'agrandir leur pays et de conquérir de nouveaux territoires et ils continueront à le faire dans le futur[36]. » Vansina montre, de façon prémonitoire, le projet d'agrandissement du Rwanda et « comment l'histoire devient, pour le peuple du Rwanda, une chose préétablie, décidée préalablement par le surnaturel et qu'on ne peut tenter de contrecarrer. Le précédent historique en devient sacré. Et l'histoire en devient rigide et mécanique[37] ». Paul Serufuri Hakiza conclut ainsi l'histoire des conquêtes ancestrales des Banyamulenge au Kivu : « Dans beaucoup de récits tutsis, il est fréquent de trouver plusieurs noms de rois qui sont venus à des périodes différentes conquérir les mêmes régions du Nord-Kivu, de Gihanga aux XIe - XIIe siècles (1091-1124) en passant par Ruganzu II Ndoli

au XVIe siècle, Kigeri II Nyamuheshera au XVIIe siècle jusqu'à Kigeri IV Rwabugiri au XIXe siècle. Et rien dans les sources rwandaises ne montre que ces conquêtes se sont complétées les unes les autres au fur et à mesure de l'écoulement des siècles. Dès lors, quels territoires le 2e conquérant a-t-il ajoutés aux conquêtes du 1er, le 3e aux conquêtes du 2e, et ainsi de suite jusqu'à Kigeri IV Rwabugiri ? On ne voit donc pas bien les gains que les conquérants successifs sont venus ajouter aux nombreux territoires déjà conquis par le premier de la série. En outre, dans ces conquêtes au Nord-Kivu, rien n'est dit des lieux où se seraient déroulées les batailles, ni des guerriers locaux défendant leur pays, ni même des tactiques utilisées par les Tutsis pour les anéantir, etc. C'est comme si les agresseurs tutsis n'avaient enregistré aucune résistance de la part des populations locales et

que ces populations n'étaient constituées que de méprisables poltrons ou des couards[38]. »

En somme, les récits de conquête du Kivu par des rois Tutsis sont chimériques et ne reposent sur aucun fait historique établi ni source digne de foi.

S'agissant des discriminations dont les Banyamulenge disent régulièrement être les victimes en RDC, nous avons montré plus haut qu'ils avouent eux-mêmes occuper des postes de « première importance » dans ce pays mais un de leurs porte-voix Azarias Ruberwa, Tutsi de RDC et ancien vice-président de la République fera une déclaration qui va scandaliser les Congolais : « Les Banyamulenge sont comme des Noirs en Afrique du Sud ou comme étaient les Noirs dans le temps aux États-Unis. Les Banyamulenge sont obligés de vivre dans la peur, dans leur propre pays. Ils vivent dans l'humiliation[39]. » Ces propos, considérés par beau-

coup de Congolais comme un mensonge effronté et surtout comme un manque de respect pour la vie des Noirs sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud et sous des lois ségrégationnistes aux États-Unis, ont donné lieu à une réponse cinglante de Mme Marie-Madeleine Mienze, à l'époque vice-ministre de l'Enseignement supérieur en RDC. Dans une lettre rendue publique le 28 octobre 2007, la ministre déclare : « Ancien vice-président chargé de la Commission politique, défense et sécurité pendant la transition, M. Azarias Ruberwa, devenu président mondial d'une mutualité tutsi, ne fait aucun cas des nombreux problèmes politiques et sécuritaires qui assaillent la RDC et ne s'intéresse qu'au seul sort de ses frères tutsis et pas des 450 autres tribus du pays. » Et la ministre d'égrener les noms d'une liste impressionnante de personnalités de la communauté banyamulenge qui occupent de très hautes fonctions

dans l'armée, la police, la haute fonction publique, face à d'autres communautés congolaises qui n'ont quasiment personne dans les mêmes fonctions.

Quant au risque d'extermination que certains Banyamulenge disent redouter en RDC et qui est propagé avec une certaine obstination par des officines occidentales, rien n'est aussi peu crédible et pour le moins méprisant à l'égard des millions de victimes congolaises que de diffuser ce genre de fausses informations. Si les Banyamulenge sont au Congo comme ils l'affirment depuis le XII^e^ ou le XIV^e^ siècle, à quel moment et à quelle date ont-ils découvert que les Congolais risquaient de les exterminer ? Pourquoi vouloir imputer aux Congolais ce qu'ils font déjà dans des proportions inqualifiables ? Il est pourtant établi que ce sont plutôt des milices Banyamulenge qui mènent au Congo une guerre d'extermination des Congolais et qui multiplient des actes

de terreur au Nord- et au Sud-Kivu tout comme des massacres de masse et des viols sans fin contre des femmes congolaises en toute impunité, depuis vingt-six ans maintenant, sous le regard complaisant de la communauté internationale. Est-ce une réelle surprise de voir que le chef de guerre Laurent Nkunda, porte-parole invétéré des Banyamulenge radicalisés, qui s'est illustré par sa hargne et sa volonté d'immoler les Congolais, a trouvé refuge au Rwanda après avoir massacré, avec ses hommes, des milliers de Congolais et fait subir à des centaines de femmes et de filles viols et tortures ? Est-ce également une surprise si personne n'a osé exiger son extradition suite au mandat d'arrêt international lancé contre lui par la RDC, dès lors que toutes les chancelleries occidentales savent qu'il est l'hôte et le protégé de Paul Kagame ?

1. Le Parlement zaïrois va ensuite renforcer ce texte en promulguant le 5 janvier 1972 une loi organique ainsi libellée dans son article premier : « Sont Congolais aux termes de l'article 5 de la Constitution à la date du 30 juin 1960 toutes les personnes dont un des ascendants est ou a été membre d'une tribu établie sur le territoire du Congo dans les limites du 15 novembre 1908 et telles que modifiées par les conventions ultérieures. » Le législateur congolais dispose dans l'exposé des motifs de ce texte que : « Cette loi attribue aussi la nationalité congolaise aux originaires du Rwanda-Urundi établis dans la province du Kivu avant le 1er janvier 1950. »

2. Stanislas Bucyalimwe Mararo, *La guerre dite « Kanyarwanda » au Nord-Kivu (RD Congo) : qu'était-ce ? Mensonges et vérités*, Kinshasa, Publications du PANADI-Série CES/Études, 2013, 120 p.

3. Il s'agit d'un Hutu de Rutshuru (Nord-Kivu).

4. Revue *Dignité nouvelle*, no 30 du samedi 26 août 1961, p. 3.

5. Rapport consulté par l'auteur.

6. Interview de François Ngurumbe, l'un des fondateurs du mouvement Inyenzi, accordé à l'hebdomadaire *Kanguka*,

n° 52, 5e année, du 12 février 1992. Il a repris ces explications sur Radio Rwanda en 1998 et dans une interview à la BBC Great Lakes le 8 novembre 2003.

7. Eugène Shimamungu, Rapport d'expertise dans le cadre du procès « le procureur contre Bizimungu Casimir » au TPIR, janvier 2007.

8. Paul Masson, *Dix Ans de malheurs : Kivu 1957-1967*, Bruxelles, Max Arnold, 234 p., p. 99.

9. CRISP, « Les nouvelles structures politiques du Congo », *Congo 1963*, 1963, p. 306.

10. **Rapport du HCR,** n° 11 **(A/6011/Rev.1), 1965.**

11. *Ibid.*

12. Échanges avec l'auteur.

13. Bucyalimwe Mararo Stanislas, La guerre dite « Banyarwanda » au Nord-Kivu (RD Congo) : qu'est-ce ? Mensonges et vérités, *op. cit*, p. 45.

14. *Ibid.*

15. Après l'assassinat du Premier ministre du Congo, Patrice Lumumba, le 17 janvier 1961, son ministre de l'Éducation

nationale Pierre Mulele et certains de ses amis vont suivre une formation militaire en République populaire de Chine avant de revenir créer un mouvement politico-militaire qui va combattre à la fois le Gouvernement en place et l'armée congolaise soutenue par la Belgique et les États-Unis. Les réfugiés tutsis du Rwanda qui voulaient exterminer les Bahundes en 1962, groupe ethnique du Congo qui se trouve près du lac Kivu à la frontière avec le Rwanda, vont rejoindre les rebelles de Pierre Mulele dans le but de s'en prendre à nouveau au Bahunde et tenter en 1964 de les chasser de leur terre.

16. Rapport de la commission Vangu, Kinshasa, 1994.

17. *Ibid.*

18. Il fut assassiné le 26 octobre 1996 par les Banyamulenge au moment où leur révolte se propageait au Kivu avec l'aide et l'appui militaire des troupes de Paul Kagame.

19. Plusieurs déclarations des leaders banyamulenge ou tutsis du Congo prétendent que leurs ancêtres sont au Congo depuis le XIV^e^ siècle.

20. Séverin Kyalondawa Kazamwali, *Monseigneur Jérôme Gapangwa et ses Banyamulenge dans les conflits sur l'Itombwe*, Belgique, Éditions Scribe, 2010, 246 p., p. 57.

21. Manassé Ruhimbika *alias* Müller, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre les deux guerres*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 21.

22. Vangu Mambweni ma Busana, *Rôle et tentacules du Tutsi international power en République démocratique du* Congo, *op. cit.*, p. 76.

23. Témoignage accordé à l'auteur.

24. *Ibid.*

25. Témoignage accordé à l'auteur.

26. Manassé Ruhimbika *alias* Müller, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre les deux guerres*, *op. cit.*, p. 128.

27. Entretien avec l'auteur.

28. Manassé Ruhimbika *alias* Müller, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre les deux guerres*, *op. cit.*, p. 129.

29. Il faut préciser que Uvira a été le chef-lieu du territoire Ruzizi-Kivu de 1900 à 1912.

30. Code des impôts, frontières et statut des personnes physiques, site : droitcongolais.info, p. 64-65.

31. Vangu Mambweni Guerre préméditées en région des grands lacs : rôle et tentacules du Tutsi international power en République du Congo, *op. cit.*

32. *Ibid.*

33. Isaac Gisaro, ancien député du Congo-Zaïre et père de l'invention du terme « Banyamulenge », est aussi le père d'Alexis Gisaro, l'actuel ministre des Infrastructures et des Travaux publics sous la présidence de Félix Tshilombo Tshisekedi.

34. Paul Hakiza Serufuri, « Le Rwanda a-t-il réellement conquis le Nord-Kivu des siècles avant la colonisation belge ? », in *Pour un combat légitime et exemplaire. Mélanges en hommage à Léonard Nyarubwa Ngirabanzi*, 2022, 532 p.

35. Kigwa est un personnage légendaire qui, dans le mythe étiologique tutsi, serait « tombé du ciel ». Il est parent de Gihanga, le fondateur de la dynastie nyiginya, et son nom montre que les ancêtres de cette dynastie « ont une origine céleste » (Maniragaba Balibutsa, « Le mythe des fils de Gihanga ou l'histoire d'une fraternité toujours manquée », in *Les Rela-*

tions interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990. Genèse, soubassements et perspectives, Ruhengeri, Éditions universitaires du Rwanda, 1991, p. 104). Sur le mythe lui-même, voir P. Loupias, « Traditions et légendes des Batutsi sur la création du monde et leur établissement au Rwanda », in *Anthropos. 1906. Revue internationale d'ethnologie et de linguistique*, III, Vienne, 1908, p. 1-13.

36. Jan Vansina, *L'Évolution du royaume Rwanda des origines à 1900*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1962.

37. *Ibid.*

38. Paul Hakiza Serufuri, « Le Rwanda a-t-il réellement conquis le Nord-Kivu des siècles avant la colonisation belge ? », in *Pour un combat légitime et exemplaire. Mélanges en hommage à Léonard Nyarubwa Ngirabanzi, op. cit.*

39. RFI, 6 décembre 2006.

2 – Les guerres de Kagame et ses « Banyamulenge » en RDC Ruberwa, Mutubetsi, Nkunda, M-23…

Avant de montrer comment Paul Kagame, ses

troupes et ses miliciens menacent la stabilité de la RDC, et sèment la terreur et la mort dans la population, depuis plus de deux décennies, examinons au préalable les causes de ce laisser-faire dans ce pays. En effet, beaucoup de personnes se posent la question de savoir comment un petit pays comme le Rwanda peut réussir à imposer sa loi à un vaste pays comme la RDC. Il y a une explication endogène et une explication exogène à cela. L'explication endogène repose sur l'histoire de la RDC et de ses dirigeants. Comme d'autres États d'Afrique centrale, la RDC porte en elle les germes de son affaiblissement et il est important d'en être conscient. Sans vouloir s'aventurer dans une étude psychosociologique complexe, non opportune ici, il est néanmoins utile de saisir une partie de la réalité à travers le regard subjectif d'un observateur extérieur qui a fait une photographie instantanée du comportement des Congolais, peu après

l'indépendance de leur pays. Il s'agit de l'ambassadeur suisse présent à Léopoldville à cette période. Dans un rapport confidentiel qu'il envoie à sa hiérarchie en novembre 1965, le diplomate de la Confédération helvétique pose ainsi le problème : « L'origine profonde de l'inextricable confusion congolaise réside dans les structures congolaises elles-mêmes et principalement dans la carence effroyable de cadres compétents, dans le manque radical de sens civique national au sein des représentants parlementaires des quelque quatorze millions d'habitants de ce vaste pays. Pour tous ceux-ci, l'intérêt du clan passe d'abord avant l'intérêt de la tribu, l'intérêt de la tribu avant celui de l'ethnie… le sentiment national ne débordant en aucun cas l'intérêt ou l'esprit de la solidarité ethnique ! Il n'existe chez les "Congolais" aucun idéal politique au sens occidental. »

Ces propos pourraient paraître déplacés et jugés inacceptables par certains Congolais. D'autres pourraient même s'empresser d'affirmer qu'ils sont l'expression du préjugé occidental envers le pays de Patrice Lumumba[1]. Ils ont probablement raison mais qui peut prétendre échapper aux préjugés ? L'intérêt des propos du diplomate suisse réside surtout dans le fait qu'ils sont la traduction d'une perception d'un observateur extérieur non impliqué dans la vie et la culture des Congolais. S'ils peuvent être choquants pour certains, devraient-ils pour autant être rejetés d'un revers de main et sans examen ? La question se pose car lorsqu'on observe l'agressivité et l'arrogance des troupes ou des milices tutsis rwandaises en RDC, depuis plus de vingt ans, tout observateur indépendant est obligé de se demander ce qu'il se passe. Comment peut-on commettre tant de massacres, d'atrocités ou encore de

viols à grande échelle contre des centaines de milliers de femmes congolaises sans qu'une réaction appropriée des différents gouvernements congolais, de l'armée ou des parlementaires ou même des sénateurs de ce grand pays ne vienne mettre un coup d'arrêt au calvaire des populations ? C'est une réalité qui surprend et étonne encore beaucoup d'observateurs étrangers. Même des intellectuels congolais s'interrogent. C'est le cas du politologue et diplomate congolais Georges Nzongola-Ntalaja qui dit : « Comment se fait-il qu'un pays aux dimensions continentales soit envahi, occupé et pillé par des États lilliputiens comme le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ? [2] »

Il faut souligner que si la RDC d'aujourd'hui a désormais plus de cadres formés que dans les années 1960, la volonté de protéger le peuple congolais dans son ensemble et dans toutes ses composantes reste peu

visible. D'ailleurs Paul Kagame ne cesse lui-même, dans un mépris non dissimulé, de renvoyer les Congolais à leurs insuffisances ou à « leur incapacité à protéger leur pays ». Ce type de propos heurte nécessairement la dignité et la fierté des Congolais mais Kagame continue ses provocations en RDC, sans rencontrer une réelle opposition dans la classe politique. Cette constatation n'est pas destinée à remettre en cause le sens des responsabilités des dirigeants congolais dans leur ensemble mais elle permet d'interroger leur attitude devant les agressions répétées et hautement meurtrières que les troupes et les milices tutsis du Rwanda imposent aux populations de la RDC.

En laissant de côté la charge émotionnelle que pourraient susciter chez certains les propos de l'ambassadeur suisse cités plus haut, on s'apercevra que beaucoup de Congolais tiennent aujourd'hui à peu près

le même langage que ce diplomate. Par exemple, l'écrivain Patrick Mbeko considère que : « Les Congolais ont pris part à tous les complots auxquels leur pays a été confronté : de la première agression armée extérieure (de 1996) au pillage systématique des ressources naturelles en passant par la légitimation de l'imposture au sommet de l'État, on retrouve des Congolais. Si le compte est bon, on parle de plus de 6 millions de vies fauchées et de centaines de milliers de femmes violées (selon l'ONU). À qui la faute ? "Aux étrangers", diront en chœur la plupart de nos compatriotes. Oui. Mais nous sommes les premiers coupables[3]. » Cette culpabilité des dirigeants congolais remonte pour Georges Nzongola-Ntalaja au régime du maréchal Mobutu[4].

Le politologue congolais Philippe Biyoya Makutu Kahandja, professeur des universités et spécialiste des relations internationales, est lui aussi préoccupé par

cette question : « Le mal géopolitique dont souffre le Congo et qui condamne le destin géopolitique de ce pays hante mon esprit depuis les temps de la conférence nationale souveraine des années 1990. » Pour lui, « le déficit de gouvernance et de leadership, les faiblesses de la machine de l'État, que ce soit au niveau de la légitimité politique, de l'efficacité et de l'effectivité de la gouvernance administrative, et surtout au niveau sécuritaire, tout cela a facilité les crises internes et l'invasion étrangère du territoire congolais et l'infiltration-subjugation des institutions de l'État[5] ».

Cet universitaire soutient que « les faiblesses du leadership de la RDC sur l'échiquier mondial et régional sont telles que le pays n'a pas pu exploiter les rapports de ses propres services de renseignements sur les préparatifs de la guerre du M-23[6] ». Son analyse et ses constatations, tout comme celles de Patrick Mbeko et

Georges Nzongola-Ntalaja, rejoignent donc, à un demi-siècle de distance environ, celles faites par l'ambassadeur de la Confédération helvétique en 1965.

Quant à l'explication exogène, elle vient incontestablement de l'appétit vorace pour les richesses minières du Congo-Zaïre que certains milieux d'affaires anglo-américains et les dirigeants du Rwanda n'ont eu de cesse de dissimuler depuis avril 1994. Leur obsession à vouloir piller les énormes ressources minières du Congo-Zaïre a conduit Paul Kagame à brandir toutes sortes d'alibis, son seul objectif étant de donner l'impression que le drame du Congo, ce sont les Congolais [7]. Selon lui, si ses troupes ou ses milices sont régulièrement en RDC, ce n'est pas à cause d'un besoin immodéré de faire main basse sur les ressources minières du Congo mais ce serait plutôt lié à la vulnérabilité des frontières de la RDC ou au laxisme de ses dirigeants. Le

politologue et journaliste congolais Freddy Mulumba Kabuayi fait d'ailleurs remarquer à juste titre qu'après des années de déstabilisation du Congo-Zaïre à travers les guerres de l'AFDL, celles du RCD-Goma, celles de l'Ituri, l'insurrection de la colonne Mutebusi[8], les guerres du CNDP[9], celles des multiples milices armées orchestrées pour les besoins de la cause, les guerres des FDLR instrumentalisées, et aujourd'hui la guerre du M-23 ou du CNDP nouvelle formule, « l'ensemble de ces actions convergent vers un même objectif ultime et contribuent à faire accepter l'idée de l'ingouvernabilité du Congo et de l'incapacité du gouvernement de Kinshasa à gouverner la RDC dans ses frontières actuelles[10] ».

Cette lecture que tentent d'imposer Paul Kagame[11] et certains Occidentaux n'est pas du tout partagée par l'ancien président congolais feu Laurent-Désiré

Kabila. Lors de sa conférence de presse à Bruxelles en novembre 1998, il précise que « l'agression contre la RDC a une motivation économique » et que tout le pillage de minerais fait à l'est du pays par les troupes de Kagame est la cause de sa rupture avec les Tutsis rwandais. Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre consacré aux rapports de l'ONU sur le pillage. Examinons ici comment Kagame, ses Banyamulenge et leurs différents chefs et/ou soutiens sont parvenus à tordre la réalité en minimisant d'abord leurs crimes et atrocités contre les civils, puis en légitimant complètement leurs guerres avant de faire croire enfin au monde entier que les vraies victimes en RDC sont essentiellement les Tutsis du Congo ou les Banyamulenge.

Il faut pour cela restituer l'histoire et les faits tels qu'ils se sont passés sans pour autant jeter l'anathème ni couvrir d'opprobre tous les Rwandophones de la RDC.

Ils ne sont pas tous des criminels de guerre, ni même des alliés de Kagame qui instrumentalise leur statut au Congo-Zaïre. Ceux dont il est question ici, ce sont essentiellement ceux, militaires ou civils, qui jouent ou ont joué un rôle majeur dans les guerres et le calvaire que vit encore le peuple congolais actuellement.

Lorsque les troupes de Paul Kagame intègrent l'AFDL en vue de renverser le président Mobutu, l'alibi qui sert à justifier cette offensive armée et surtout le coup d'État au Zaïre est « l'injustice contre les Banyamulenge ». Argument largement diffusé au Congrès américain par Roger Winter et repris à l'unisson dans plusieurs médias occidentaux. Quelle est donc cette injustice ? M. Winter affirme que « les Banyamulenge ont été relégués au statut de citoyens de seconde zone malgré leur réussite sur le plan économique au Sud-Kivu [12] ». Il affirme que la loi de 1981 a privé les Banyamulenge

et d'autres Tutsis de la nationalité zaïroise, que les Banyamulenge auraient vu le massacre d'un million de Tutsis au Rwanda et que plusieurs Banyamulenge ont pour cela rejoint les troupes dirigées par Paul Kagame à cette période pour combattre les Hutus, qu'en 1995 et 1996, des Banyamulenge auraient assisté au nettoyage ethnique de milliers de Tutsis zaïrois du Masisi et que ces massacres seraient l'œuvre des autorités zaïroises et des extrémistes hutus vivant dans les camps de réfugiés au Zaïre[13].

Ainsi, au nom de cette injustice présumée contre les Banyamulenge, ces derniers auraient décidé à la mi-octobre 1996, selon Roger Winter, de prendre les armes pour défendre leurs droits[14]. Effectivement, depuis le mois de septembre 1996, des Banyamulenge ont diffusé de nombreuses déclarations à travers les médias étrangers, principalement occidentaux, affirmant qu'ils pre-

naient des armes pour exiger la reconnaissance de leur nationalité zaïroise et pour empêcher leur expulsion vers le Rwanda. Entre septembre et octobre, les services de renseignements zaïrois observent une infiltration nocturne de troupes en provenance du Burundi et du Rwanda avec un arsenal militaire sophistiqué. De jeunes Tutsis de ces deux pays et de nombreux Banyamulenge partis en formation militaire dans ces mêmes pays reviennent, avec la même tenue reconnaissable, treillis de combat et bottes vertes en plastique, pour, disent-ils, « libérer le Zaïre ». Le Zaïre connaît à cette occasion un bain de sang considérable avec des milliers de morts et des charniers, uniquement pour rétablir les Banyamulenge dans leurs droits.

L'ancien ministre zaïrois des Affaires étrangères, Mukulumanya Zenda, constate qu'au lendemain de la prestation de serment du nouveau président de la RDC,

Laurent-Désiré Kabila, « des Tutsis banyamulenge ont fait une entrée fort remarquée dans le tout premier gouvernement de salut public » dans lequel certains sont devenus ministre d'État (Déogratias Bugera) ou ministre des Affaires étrangères (Bizima Karaha Mu-heto)[15]. Le président Laurent-Désiré Kabila a même nommé le chef de la délégation banyamulenge, Isaac Rumenge, responsable du service de renseignements militaire. Malgré leur position élevée dans l'appareil d'État en RDC, les Banyamulenge et les Tutsis rwandais de Paul Kagame ne semblent pas satisfaits. Ils lancent en août 1998 une nouvelle attaque contre la RDC et cherchent, cette fois, à renverser le président Laurent-Désiré Kabila qu'ils ont, un an auparavant, contribué à installer au pouvoir, après avoir renversé en 1997 le président Mobutu.

Que veulent-ils donc obtenir avec cette nouvelle guerre ? N'ont-ils pas obtenu des postes ministériels à leur mesure et même la direction de l'armée au détriment des Congolais plus méritants ? Ne sont-ils pas déjà en position hégémonique dans la haute administration en RDC ? Un de leurs représentants, Manassé Ruhimbika *alias* Müller, reconnaît d'ailleurs que : « Pour calmer les militaires banyamulenge, James Kabarebe (Tutsi rwandais devenu chef d'état-major de l'armée congolaise et bras droit de Paul Kagame) nomme une dizaine d'entre eux à des postes de commandement. Ce sont dans la plupart des cas des caporaux de l'Armée patriotique rwandaise auxquels il confie des postes de chefs de brigade. [...] Ils sont alors sous le contrôle d'un sous-officier rwandais qui détient le commandement réel de l'unité[16] . »

et contrôlent certains quartiers de la ville. Nos forces se battent à l'intérieur de Kinshasa. […] Nous allons tout libérer. » En effet, les Banyamulenge voudraient effectivement « libérer le pays » en renversant le chef de l'État congolais. C'est bien ce que l'ancien procureur rwandais du régime de Kagame, Gérald Gahima, confie plus tard à l'écrivain congolais Patrick Mbeko : « Kagame voulait à tout prix chasser Laurent-Désiré Kabila du pouvoir. Cette démarche était surtout inspirée par l'orgueil, il voulait diriger le Congo à distance, ce que Kabila ne voulait pas [17]. »

Depuis que les Tutsis du Rwanda et leurs alliés banyamulenge ont compris qu'ils pouvaient dominer les Congolais chez eux, ils franchissent toutes les limites et violent allègrement tous les droits humains dans ce pays. L'ancien ministre et député sud-kivutien Justin Bitakwira se souvient : « Les Tutsis se com-

portaient comme des conquérants-occupants, tuant et massacrant à tout va, sans oublier leur mépris à l'égard des Congolais, y compris dans l'armée. Ils nous confondaient un peu avec les Hutus du Rwanda. Ils arrachaient les plus belles voitures des Congolais ainsi que tous les objets de valeur qu'ils trouvaient. Dans ma région, au Sud-Kivu, presque tous les Tutsis dit "Banyamulenge" étaient devenus commandants. Un soldat tutsi pouvait enlever son béret de sa tête et ordonner à un Congolais de le lui tenir et de marcher quarante ou cinquante kilomètres à pied avant de le reprendre. Certains soldats tutsis disaient aux Congolais d'ouvrir leur bouche et ils crachaient dedans, juste pour les humilier et les rabaisser. Ils ont tué des gens jusqu'à jeter les corps dans les fosses septiques. Ils n'hésitaient pas à tirer à bout portant sur des Congolais sans raison, juste pour les traumatiser et faire régner la terreur partout.

C'était un véritable cauchemar pour nos populations. Ces comportements inhumains, cruels et dégradants ont provoqué une réelle animosité à l'encontre du président Laurent-Désiré Kabila, qui leur avait donné tous les pouvoirs à Kinshasa[18]. »

Le président Laurent-Désiré Kabila explique lui-même au cours de sa conférence de presse du 26 novembre 1998 à Bruxelles la triste réalité : « Quand l'armée rwandaise est arrivée chez nous, on a vu un seul groupe ethnique au sein de cette armée, des Tutsis. Un groupe de Banyamulenge et de militaires tutsis rwandais ont massacré 37 Congolais dont 1 prêtre, 3 religieuses et 1 séminariste, le 24 août 1998 dans la paroisse de Kasika, au Sud-Kivu. Même le Saint-Siège a dénoncé ces violences. Ils vont néanmoins continuer à massacrer les Congolais et chaque jour, les Congolais seront tués. » Laurent-Désiré Kabila en vient à la

Il faut rappeler ici que l'on est bien en République démocratique du Congo et pas au Rwanda. Les Congolais pourraient-ils agir ainsi au Rwanda ? Pourraient-ils traverser la frontière et s'autoriser à occuper des postes de direction dans l'armée rwandaise et la haute administration sans provoquer l'indignation générale des Rwandais ? Ces derniers accepteraient-ils d'être écrasés et dominés chez eux sans réagir ?

Dans cette nouvelle guerre qui éclate en août 1998 en RDC, les Banyamulenge ou Tutsis congolais sont encore aux premières loges mais personne ne comprend vraiment pourquoi ils prennent à nouveau les armes alors qu'ils dirigent pratiquement la RDC avec des Tutsis du Rwanda. Un de leurs leaders politiques, Bizima Karaha Muheto, de surcroît ministre des Affaires étrangères du gouvernement congolais, déclare le 26 août 1998 : « Nos troupes (rebelles) ont attaqué l'aéroport de Ndjili

cause de ces massacres et de sa rupture avec ces Tutsis du Rwanda et d'Ouganda : « Nous devons résister à l'oppression et nous devons refuser d'être massacrés chez nous. La cause de ma mésentente avec ces Tutsis rwandais est qu'ils prennent le peuple congolais pour un peuple mineur et ils veulent nous imposer ce que nous devons faire chez nous. Yoweri Museveni avait déclaré à la délégation des ministres des Affaires étrangères de la SADC (Southern African Development Community) que la RDC a besoin d'un président faible. Laurent-Désiré Kabila est trop fort. Il refuse tout ce qu'on lui dit de faire. Et qu'est-ce qu'on me demandait de faire ? Tout simplement de donner à Museveni et à ses frères tutsis des concessions minières au Congo. Ils veulent avoir le droit de piller l'or, le diamant et tous les minerais du Congo et par-dessus tout, le droit de nous exterminer. Je ne peux pas accepter cela et les Congo-

lais ne l'accepteront jamais. » Pour les Banyamulenge, alliés à Paul Kagame, ce qu'ils infligent aux populations civiles congolaises est apparemment sans importance. Ce qui compte et qu'ils essayent de faire passer comme message dans les médias, c'est qu'il y aurait un risque d'extermination des Tutsis en RDC.

Pour mieux masquer leurs propres crimes dans ce pays, ils les imputent aux Congolais et tentent de les faire passer pour des « génocidaires » ou pour des gens qui envisageraient de commettre un génocide contre des Tutsis. Ainsi, le lexique cher à Paul Kagame se trouve de plus en plus diffusé en RDC. C'est une tactique qui avait déjà été utilisée avec beaucoup de succès au Rwanda et certains Banyamulenge tentent, avec leurs soutiens occidentaux, de réitérer l'exploit rwandais au Congo pour empêcher les Congolais de dénoncer les actes criminels dont ils sont quotidiennement

victimes. Si l'on prend l'hypothèse des Banyamulenge selon laquelle il y aurait risque de génocide, cela signifie-t-il alors qu'ils mèneraient à titre préventif, avec l'aide de Paul Kagame, une guerre d'extermination des Congolais pour éviter un génocide en projection ?

Que disent le gouvernement des États-Unis et la Belgique de cette étrange situation ? Pas grand-chose si ce n'est qu'il faut garantir la sécurité des Banyamulenge et des Tutsis au Congo. Et l'extermination des Congolais sur leur propre territoire ? Pas un mot. Ceux qui prétendent défendre partout les droits humains adoptent au sujet des Congolais une attitude particulièrement suspecte et les Congolais s'en aperçoivent bien. Laurent-Désiré Kabila a compris, au cours des discussions officielles avec des dirigeants européens, qu'il ne pouvait rien attendre des Occidentaux sur ce volet, si ce

n'est de sempiternelles remontrances sur son action et son régime.

En réalité, c'est lors d'un voyage à Cuba en juillet 1998 que les services de renseignements de Fidel Castro informent Laurent-Désiré Kabila que les Américains préparent sa chute avec l'aide de Paul Kagame et des Tutsis opérant en RDC. Cette information sera confirmée plus tard par l'ancien secrétaire d'État américain Hermann Cohen qui va admettre que la guerre de 1998, pilotée par le Rwanda et l'Ouganda, avait pour objectif de « renverser Laurent-Désiré Kabila et de le remplacer par un Congolais plus réceptif au diktat de Kigali et de Kampala [19] ». Envisageaient-ils aussi de chasser progressivement les Congolais de leur pays, en particulier dans les zones minières ? En observant par la suite le comportement des dirigeants américains et l'offensive militaire des troupes rwandaises et des

Banyamulenge en RDC, Laurent-Désiré Kabila conclut que Fidel Castro lui a certainement sauvé la vie. Il avait pourtant tout donné ou presque aux Tutsis rwandais et même aux Banyamulenge avant de constater qu'ils sont en réalité insatiables.

Pour lui, en tant que président de la République, l'injustice faite à la RDC et aux Congolais semble de plus en plus difficile à accepter. Le président Kabila se replie alors sur lui-même et tente de mobiliser le peuple congolais contre les envahisseurs rwandais et ougandais. Les États-Unis et leurs alliés, convaincus qu'ils ont au moins réussi à isoler diplomatiquement et économiquement le chef de l'État congolais, accentuent les pressions sur son régime. Ridiculisé et malmené dans les médias occidentaux, Laurent-Désiré Kabila devient la cible de toutes les attaques pendant que ceux qui massacrent les Congolais sont célébrés. Le cynisme est

à son comble. Le chef de l'État congolais résiste comme il peut mais Washington et Kigali mettent définitivement sa tête à prix. Le 16 janvier 2001, il est assassiné dans son bureau à Kinshasa dans des conditions non encore élucidées.

Joseph Kabila, formé par l'Armée patriotique rwandaise de Paul Kagame, lui succède immédiatement avec l'aide de Paris et de Washington. Pourquoi les Congolais n'ont-ils pas cherché à couper définitivement tout lien avec les hommes envoyés par Kagame à la tête de leur pays ? L'explication est donnée en partie par l'artiste et ministre d'État congolais, Victor Mpoyo : « Lorsque Laurent-Désiré Kabila a été assassiné, le président du Zimbabwe Robert Mugabe m'a téléphoné et m'a dit : "C'est à vous Congolais de prendre le pouvoir et de changer les choses. Kabila a lutté contre les envahisseurs et ils l'ont tué, il vous appartient maintenant de

mettre un terme à cette situation. Le Congo ne doit pas être détruit, il faut prendre le pouvoir pour régler vos problèmes[20]." » M. Mpoyo confesse qu'il avait constaté que « les Congolais n'étaient pas prêts[21] ». En réalité, le fauteuil présidentiel dans lequel venait d'être assassiné Laurent-Désiré Kabila avait réussi à créer beaucoup d'angoisse parmi les hauts responsables congolais chargés de décider de la succession à la tête de l'État. Nul ne voulait se risquer à prendre la place du président assassiné. Victor Mpoyo dit alors avoir suggéré le nom de Joseph Kabila et l'unanimité s'est faite rapidement autour de lui car les proches de Laurent-Désiré Kabila le considéraient comme leur « fils ». C'est ainsi que Joseph Kabila dont on soupçonne les origines rwandaises sera intronisé avant de recevoir la bénédiction de Washington et Paris. Le conseil du président Mugabe aux Congolais et à M. Victor Mpoyo n'a manifestement eu

aucun effet. Celui qui sera en revanche intrigué par ce choix et cette validation rapide est le président Denis Sassou-Nguesso du Congo voisin. Il confie à l'écrivain Pierre Péan : « Joseph Kabila est un mystère, venu de nulle part, il est, en quelques jours seulement, honoré à Paris, Londres, Washington et Bruxelles. Je constate que le jour, il est contre Kagame et, la nuit, il marche avec lui. On dirait le cheval de Troie de Kagame en RDC[22] . »

Joseph Kabila a-t-il été le cheval de Troie de Kagame à la tête de la RDC ? Les Congolais sont bien placés pour répondre à cette question. Une chose est au moins certaine, c'est qu'il n'a pas poursuivi le combat de Laurent-Désiré Kabila contre Kagame. Son silence lors des diverses agressions-rebellions du Rwanda n'a pas manqué d'interroger. Il avait néanmoins demandé à l'ambassadeur américain à Kinshasa, William Lacy Swing, au cours de leur rencontre en tête à tête le 25 janvier

2001, de faire pression sur le Rwanda et l'Ouganda pour qu'ils retirent leurs troupes de la RDC. D'après Joseph Kabila, l'argument avancé par ces pays et en particulier le Rwanda, la présence de « génocidaires » sur le territoire congolais, est fallacieux. Le gouvernement des États-Unis n'exercera naturellement aucune pression sur le Rwanda et encore moins sur l'Ouganda, mais proposera à la RDC de conclure un accord de paix avec les différents groupes armés et leurs soutiens rwandais et ougandais. Un organisme très particulier dénommé Comité international d'accompagnement de la transition (Ciat), regroupant plusieurs pays dont les États-Unis, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, né de l'accord global inclusif sur la RDC[23], sera chargé de veiller à la « bonne mise en œuvre » de la transition politique en RDC. Au lieu de faciliter la résolution du problème congolais, cet accord, souhaité par certains

leaders banyamulenge et par les États-Unis puis l'Union européenne, est devenu la source de nouveaux problèmes en RDC.

En 2004, les Banyamulenge reprennent la guerre. Que veulent-ils cette fois ? Personne ne le sait vraiment. Toutefois, une affaire grave va se produire au Sud-Kivu. Elle est alimentée par un officier banyamulenge, Jules Mutebutsi, membre d'un mouvement politico-militaire dénommé Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) soutenu par le Rwanda. Certains ont tenté de faire passer cette affaire pour un banal affrontement entre les soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et un groupe de miliciens banyamulenge du RCD, fidèles à Jules Mutebutsi. En réalité, c'est plus grave que cela. Mutebutsi est un milicien tutsi qui avait été intégré dans les FARDC suite à l'accord global inclusif. Il est devenu, après cet accord,

numéro deux du 10e régiment militaire des FARDC du Sud-Kivu commandé par le général Prosper Nabyolwa.

Après sa prise de fonctions, le général Nabyolwa apprend que certaines personnes complotent contre la sécurité de l'État. Il vérifie cette information et aboutit, après ses propres enquêtes, à la conclusion qu'une troisième guerre se prépare contre le Congo, à l'instigation du Rwanda et de ses miliciens banyamulenge. Le général Nabyolwa, qui est natif du Sud-Kivu, ne veut pas voir son pays et sa région natale sombrer à nouveau dans la guerre. Il décide alors de rechercher et de neutraliser les fauteurs de troubles en tant que commandant du Sud-Kivu. Sa surprise est d'autant plus grande qu'au cours d'une conversation avec le gouverneur du Sud-Kivu, Xavier Ciribanya, celui-ci lui propose de participer à « un coup d'État en préparation contre Joseph Kabila pour prendre le pouvoir à partir de

Bukavu ». Évidemment, dit-il, « j'ai refusé cette proposition »[24]. Le général congolais rencontre peu après le vice-président de la République Azarias Ruberwa (Tutsi du Congo ou Munyamulenge) lors d'une mission à Bukavu et là, nouvelle surprise :

« Au cours de l'entretien que j'ai eu avec M. Ruberwa à Bukavu, il me dit qu'un coup d'État est en préparation et qu'il souhaite que je prenne part à cette action. Je rejette cette nouvelle proposition mais je commets une faute professionnelle grave en révélant à M. Ruberwa que le gouverneur du Sud-Kivu est lui aussi engagé dans ce type d'action[25]. » Malgré sa fonction de vice-président et son rôle d'éminent porte-parole des Tutsis au sein du gouvernement congolais, M. Azarias Ruberwa envisage de fomenter un coup d'État, quand bien même plusieurs Tutsis ou Banyamulenge ont été intégrés au gouvernement, au Parlement, dans l'armée et la

police. Quel est donc le sens de cette nouvelle action de déstabilisation ?

Préoccupé par cette situation dangereuse pour la stabilité des institutions de l'État congolais, le général Nabyolwa mobilise son système de renseignements et ne tarde pas à être mis sur la piste des exécutants du complot : « Un jour, un informateur m'apprend qu'il y a un lot d'armes et de munitions dans une résidence du gouverneur du Sud-Kivu, Xavier Ciribanya. J'organise une descente sur les lieux avec la police militaire pour me rendre compte de la réalité. Au vu de l'importance de la menace contre le président de la République, je prends le risque de ne pas demander de réquisition pour surprendre les suspects. Quand nous arrivons sur place, le gouverneur est immédiatement informé de ma présence et il décide de m'appeler sur mon téléphone cellulaire pour me dire que je n'ai pas le droit de

m'introduire dans sa résidence. Je lui rétorque que j'y suis parce qu'il y a des armes et des munitions chez lui et qu'il devrait se préparer à donner des explications à qui de droit. Évidemment, les armes s'y trouvaient. Cet incident va se terminer au bureau de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (Monuc) avec lequel nous partagions périodiquement certaines informations d'ordre sécuritaire. Lorsque nous nous retrouvons à la Monuc, le gouverneur me parle en langue bashi en disant que je n'aurais pas dû le dénoncer de cette façon. Je lui rétorque qu'une telle remarque est inopportune. Je confie toutes les armes et munitions découvertes chez lui à mon adjoint, Jules Mutebutsi, afin qu'il les dépose à la brigade et qu'on ouvre un dossier sur ces faits[26]. »

Sans le savoir, le général des FARDC venait de mettre la main sur un pan de la gigantesque machine cri-

minelle des miliciens banyamulenge et des Tutsis rwandais au Sud-Kivu à laquelle appartenait son adjoint Jules Mutebutsi. Il faut savoir en outre que le gouverneur du Sud-Kivu, Xavier Ciribanya, qui stocke les armes et les munitions dans sa résidence pour attenter à la sécurité de l'État congolais a déjà un casier judiciaire pour des faits similaires. Il a été mis en cause et condamné par contumace en 2002, devant la cour militaire de Kinshasa, pour complicité dans l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila. Il serait, cette fois, devenu un pourvoyeur d'armes pour une nouvelle tentative de coup d'État impliquant le Rwanda à Kinshasa.

Jules Mutebutsi, adjoint du général Nabyolwa, est quant à lui un ancien milicien du RCD, dirigé par Azarias Ruberwa, que soutient militairement le Rwanda. En clair MM. Azarias Ruberwa, Xavier Ciribanya et Jules Mutebutsi, tous membres des milices soutenues par

Paul Kagame en République démocratique du Congo, souscrivent à l'idée de déstabiliser le pays. La question est de savoir si c'est au profit des Banyamulenge ou du Rwanda. Peut-être des deux ? En tout état de cause, le général Prosper Nabyolwa devient un obstacle à la réalisation de leur projet de déstabilisation du pays. Le général congolais ne sait pas encore qu'il lutte quasiment contre la pieuvre qui ronge la RDC. Entre-temps, une délégation officielle se rend au Sud-Kivu et le gouverneur détenteur d'armes et de munitions est démis de ses fonctions ainsi que le responsable provincial de la sécurité. Il est discrètement évacué vers le Rwanda par Jules Mutebutsi et remplacé par Jean-Pierre Mazambi, qui assure l'intérim du gouverneur. Le général Nabyolwa ne réalise pas encore qu'il vient de faire tomber un maillon important du réseau de Paul Kagame au Sud-Kivu. Continuant son travail patriotique de

sécurisation de la zone militaire dont il est le commandant, il apprend d'un autre informateur qu'il y aurait une seconde cache d'armes chez le major Jeef Kasongo, un Munyamulenge soutenu par le Rwanda et très proche de Jules Mutebutsi et du vice-président de la République Azarias Ruberwa, tous Tutsis. Le général Nabyolwa raconte : « L'information sur les caches d'armes étant crédible, je décide d'effectuer une descente sur les lieux avec la police militaire. Je prends toutefois la précaution d'associer cette fois la Mission de l'ONU à cette opération. Nous allons découvrir avec effroi que les armes et munitions sont enfouies sous terre dans la résidence de M. Jeef Kasongo. J'ordonne immédiatement la mise aux arrêts de ce monsieur et nous nous dirigeons ensuite au bureau de la Monuc pour régler cette affaire. C'est là que va se produire un incident très grave. L'officier de l'ONU qui a participé à

l'opération avec moi et la police militaire déclare en présence de ses supérieurs hiérarchiques qu'il ne voit pas ce qui pourrait permettre d'attester que ces armes et munitions ont été enterrées chez M. Kasongo. Je n'en crois pas mes oreilles puisqu'il était présent sur les lieux et que nous sommes arrivés ensemble chez le suspect. Ne pouvant accepter qu'un tel mensonge soit proféré par un officier de l'ONU, j'interpelle son supérieur hiérarchique, M. Sharif Sharouh en disant que j'informerai ma hiérarchie des déclarations de cet officier onusien et j'ajoute, pour être certain que ma position est claire à l'endroit de mon interlocuteur, que je suis patriote et que je n'entends pas trahir mon pays. La réunion se termine en queue de poisson au bureau de la Monuc[27]. »

Le général Nabyolwa ne compte pas en rester là. Le 21 février 2004, après la mise aux arrêts de Jeef Ka-

songo, la nouvelle se répand et les Banyamulenge du RCD alertent Kigali. La tension monte d'un cran. Le général Nabyolwa ne se rend toujours pas totalement compte qu'il vient non seulement de faire échouer le coup d'État mais qu'il a aussi neutralisé un élément important du réseau des miliciens banyamulenge dont se sert le Rwanda pour déstabiliser le Congo. Cette fois, c'en est trop pour les comploteurs. Les confiscations d'armes et cette mise en détention sont vraiment trop gênantes. Le vice-gouverneur convoque le général en urgence pour un entretien : « Il m'annonce sans détour : "mon général, nous risquons d'avoir des problèmes si Jeef Kasongo n'est pas libéré". Je me suis posé la question de savoir qui nous posera des problèmes et pour quelle raison[28] ? » Le lendemain de cette rencontre d'avertissement, le général Nabyolwa prend contact avec le chef d'état-major du renseignement militaire

et demande un transfert rapide à Kinshasa de Kasongo afin qu'il ne soit pas libéré par des complices qui se trouveraient au sein des FARDC ou même au sein des institutions de l'État. Un avion est affrété par des officiers de renseignements, et le détenteur clandestin d'armes de déstabilisation est immédiatement transféré par vol spécial à Kinshasa. Ceux qui envisageaient de libérer ce milicien munyamulenge sont pris de court. L'initiative du général Nabyolwa sème la panique à Kigali et dans les rangs des miliciens banyamulenge du RCD. Ces derniers, mis sous pression par Kigali et par certains Banyamulenge influents au sein du gouvernement et au Parlement, se déchaînent. Le général Nabyolwa devient la cible d'attaques violentes dans les médias. Le porte-parole munyamulenge le plus virulent utilisé par le Rwanda à l'Assemblée nationale congolaise, Moïse Nyarugabo, s'en prend vivement au

président Joseph Kabila qu'il traite de « sanguinaire » et de président d'un « État voyou ». Il menace même de se désolidariser de toutes les institutions de transition si le détenteur illégal d'armes de guerre, Jeef Kasongo, n'est pas libéré. Beaucoup se demandent si ce sont finalement les miliciens banyamulenge et les trafiquants d'armes qui dirigent la RDC.

Le 23 février 2004, la grande surprise viendra du Ciat et de la très respectable « communauté internationale » qui commencent tous deux à exercer de très fortes pressions sur le chef de l'État congolais, Joseph Kabila, pour qu'il libère immédiatement le milicien et trafiquant d'armes Jeef Kasongo. Tout le travail accompli jusque-là par le général Nabyolwa est anéanti. Le soutien de Kigali, de certaines grandes puissances et même de la « Communauté internationale » à la déstabilisation de la RDC par des milices banyamulenge devient visible.

Le coup est rude pour ceux qui croyaient encore à la paix et à la lutte contre les milices armées au Kivu.

Peu après, les masques tombent. Le vice-gouverneur et Jules Mutebutsi, adjoint du général Prosper Nabyolwa, font désormais équipe : « Le vice-gouverneur m'a téléphoné pour m'informer qu'il venait me voir à mon bureau avec mon adjoint Jules Mutebutsi. Je les ai reçus et le vice-gouverneur de me dire : "Mon général, vous m'avez trahi. Nous voulions libérer Jeef Kasongo mais vous l'avez envoyé à Kinshasa. Ce n'est pas bien, savez-vous qu'il risque gros ?" Je lui réponds que ce qui est fait n'est plus à faire[29]. »

Jules Mutebutsi, qui est encore officier des FARDC et adjoint du général Nabyolwa, affiche clairement sa position de milicien banyamulenge devant son supérieur hiérarchique. Le général patriote ne tarde pas à comprendre que le pouvoir est plutôt du côté des miliciens

et non de celui de l'armée congolaise : « Ils ont manifestement décidé de m'infliger une correction puisqu'un de mes officiers qui était en formation à Kinshasa, le colonel Simba, me téléphone pour m'annoncer qu'une attaque contre ma résidence est imminente et qu'elle est dirigée par le major Jules Mutebutsi. […] J'appelle alors la Monuc et précisément M. Sharouh, qui est le chef de bureau provincial de la Monuc. Je l'informe de la situation et lui demande de voir comment désamorcer cette attaque pour parvenir à une solution négociée. Il me rétorque qu'il n'a pas les moyens d'empêcher une attaque contre ma résidence. Un quart d'heure plus tard, la situation se détériore et je rappelle la Monuc puis demande à nouveau à M. Sharouh d'intervenir en tant qu'arbitre pour éviter le pire. Il me dit : "mon général, ha ha ! Ha ha ! Vous connaissez bien ces choses-là. Je n'ai pas les moyens de vous aider." Au bout de quelques

minutes, une rafale est tirée sur ma résidence et je saute du balcon d'un étage pour quitter les lieux avant que le commando dirigé par mon adjoint Jules Mutebutsi ne vienne m'assassiner. J'ai eu la chance d'être caché par une personne en attendant la fin[30]. » Le général ajoute : « Avant de quitter ma résidence, j'appelle cette fois le vice-président de la République, Azarias Ruberwa, pour l'informer de l'attaque dont je suis victime. Il ne dira rien de plus. Plus tard, c'est le président Joseph Kabila qui va m'appeler en me demandant d'être prudent. Il précise qu'il tentera de me sortir de cette situation[31]. »

Il est 23 h 45 lorsque le groupe d'assaillants banyamulenge fortement armés et dirigés par Jules Mutebutsi défonce les portes de la résidence du général congolais Nabyolwa à coups de lance-roquettes. Deux militaires de faction des FARDC sont abattus avec le chauffeur du général, sept officiers des FARDC seront li-

gotés. La maison du général est littéralement pillée, les documents confidentiels des FARDC et d'autres objets précieux sont emportés. L'ensemble de l'opération est suivi par le renseignement militaire rwandais et par la Monuc branchés sur la fréquence radio de Mutebutsi. Le commando que dirige Jules Mutebutsi au cours de cette opération est composé de tireurs d'élite venus du Rwanda. Ces derniers retourneront à Kigali vers 3 heures du matin, laissant derrière eux des victimes congolaises non protégées et peu défendues. Quant au milicien et trafiquant d'armes Kasongo, il sera effectivement libéré le 25 février et ramené par un vol spécial de la Monuc[32] à Bukavu où il sera accueilli en héros par Jules Mutebutsi. Accompagné à sa descente d'avion par le représentant de la Monuc, M. Sharouh, qui avait refusé de porter secours au général congolais en danger, Jeef Kasongo retrouve la région que lui et ses compa-

gnons miliciens ont transformée en cimetière pour les Congolais.

« Il m'a été dit, à mon retour à la capitale Kinshasa qu'aucune enquête n'est envisagée sur tout ce qui m'est arrivé », conclut le général Nabyolwa [33].

En effet, l'ONU et le gouvernement congolais ne feront aucune enquête officielle ni sur les armes récupérées, ni sur la menace contre la sécurité de l'État congolais, ni même sur la tentative d'assassinat du général Nabyolwa dans l'exercice de ses fonctions. Pour faire accepter l'inacceptable aux Congolais, révoltés par l'attitude du gouvernement à l'égard de ce général, on crée une « commission d'enquête » imaginaire dirigée par le chef d'état-major des forces terrestres, le général Sylvain Mbuki, un ancien compagnon de Mutebutsi et du major Kasongo au sein de la milice du RCD-Goma soutenue par le Rwanda. Dans ces conditions, peut-on

raisonnablement croire au discours sur la paix et la sécurité au Congo ?

L'Union européenne n'est pas en reste. Un rapport confidentiel du représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs affirme sur cette affaire que les ordres « exécutés par le général Nabyolwa avaient été décidés par le seul président Kabila, sans l'accord ou consultation de la hiérarchie militaire, du ministre de la Défense ou du vice-président en charge des questions politiques et de sécurité », c'est-à-dire M. Azarias Ruberwa[34]. En clair, l'Union européenne semble regretter qu'un général des FARDC ait fait correctement son travail en procédant à l'arrestation, sur ordre du chef de l'État et chef des armées, d'un milicien qui détenait illégalement des armes en vue d'un coup d'État contre les institutions de la transition. Peut-être fallait-il préalablement demander au vice-président

Azarias Ruberwa, qui complotait contre les institutions, l'autorisation d'arrêter un membre de sa propre milice impliqué dans le coup ?

Après cet épisode symbolisant le degré d'insécurité entretenu en RDC, la guerre reprend, comme l'avait bien prévu le général Nabyolwa. D'où vient-elle ? Il est encore question de revendications et de droits des Tutsis de RDC *alias* Banyamulenge. Celui qui mène cette nouvelle guerre s'appelle Laurent Nkunda, un proche de Jules Mutebutsi – l'officier qui a œuvré tout au long de l'affaire Kasongo –, d'Azarias Ruberwa (le vice-président de la République) et du député Moïse Nyarugabo. C'est la fine fleur des Banyamulenge qui se disent discriminés en RDC et qui revendiquent leurs droits par les armes et la terreur.

Dans ce pays, la défense des droits des Tutsis ou Banyamulenge s'exprime et passe en général par les

massacres de masse, les viols de femmes, les coups de pilon sur les bébés enfoncés dans les mortiers et l'extermination à l'arme lourde. C'est une spécialité du Rwanda, affirment, presque traumatisés, certains Congolais. Les victimes congolaises sont souvent priées, par leurs bourreaux, de choisir le type de mort qui leur convient. Une victime de Minova (Sud-Kivu), où ont sévi M. Laurent Nkunda et ses Banyamulenge, raconte : « Lorsque les combattants de Laurent Nkunda sont arrivés, ils ont demandé aux mamans qui avaient des bébés de les mettre dans les mortiers et de les piler. Si une refusait de le faire, elle était torturée et les soldats commençaient à piler le bébé malgré les pleurs de celui-ci et de la maman concernée. C'était atroce car une fois le bébé mort, la mère était par la suite violée par plusieurs miliciens avant d'être abandonnée à même le sol, épuisée[35] . »

C'est en 2004 également que Laurent Nkunda rejoint Jules Mutebutsi pour organiser le chaos, la terreur et la mort au Sud et au Nord-Kivu. Nkunda est quasiment le géniteur du mouvement du 23 mars que l'on connaît aujourd'hui sous la dénomination du M-23. Qui est donc Laurent Nkunda ? L'état-major de la Monuc a rédigé un rapport spécial (*Special Report*) d'une dizaine de pages sur ce chef milicien et criminel de guerre banyamulenge en RDC. Ainsi, dans ce rapport de la Monuc du 19 janvier 2006, Laurent Nkunda Mihigo est présenté comme « un Munyamulenge du Rwanda, qui a étudié dans une école d'infirmiers à Bukavu. Ayant échoué à ses examens et n'ayant jamais achevé sa formation d'infirmier, il n'a pu obtenir de diplôme pour exercer ce métier. Il est ensuite retourné chez lui au Rwanda où il a rejoint l'armée et devenu sergent. C'est en 1996, lors de la première rébellion des Banyamulenge qu'il

rejoint l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila. À cette époque, Nkunda devient capitaine avant de se retrouver peu après à Kisangani comme commandant de brigade au sein du RCD-Goma ».

Contrairement donc à tout ce qui a été écrit et avancé dans les médias sur les attaches de Laurent Nkunda et son histoire familiale en RDC, la Monuc semble dire sans hésitation que son pays c'est le Rwanda[36]. Ces conclusions de la Monuc correspondent exactement à ce que disait le vice-président congolais Jean-Pierre Bemba, chef de guerre lui aussi, au sous-secrétaire d'État américain chargé des Affaires africaines, Donald Yamamoto le 22 juin 2004 à Kinshasa. M. Bemba avait, à cette occasion, lourdement insisté auprès du représentant américain en affirmant que Laurent Nkunda n'est pas congolais mais rwandais et qu'il avait connu

ce dernier lorsqu'il était officier de renseignements de Paul Kagame à Kisangani.

La Monuc reconnaît aussi dans son rapport que « durant sa période de commandement, Laurent Nkunda s'est rendu coupable de nombreuses violations de droits humains, notamment de crimes de masse à Kisangani » et qu'il a reçu, à de nombreuses reprises, l'aide militaire du Rwanda. Le rapport précise que, même nommé au sein des FARDC, il refusera d'aller à Kinshasa de peur d'être arrêté pour les atrocités qu'il avait commises. Voilà donc, d'après la Monuc, un parfait criminel contre l'humanité qui a rencontré à deux reprises au moins le commissaire européen Louis Michel pour négocier la paix.

Au cours d'une rencontre avec le président Joseph Kabila en septembre 2005, le représentant spécial de l'Union européenne exhortera le chef de l'État congolais

à « déchoir Nkunda de son grade de général des FARDC et de le poursuivre pour insurrection et massacre de populations civiles ». Il faut rappeler que le président Joseph Kabila a en effet signé le décret n° 016/2003 du 19 août 2003 nommant Laurent Nkunda au grade de général de brigade[37]. La question est de savoir si Joseph Kabila ignorait, en le nommant dans l'armée congolaise, que Laurent Nkunda était plutôt rwandais et qu'il ne comptait jamais travailler pour le compte de l'armée congolaise. Officiellement, Nkunda était un général de l'armée congolaise mais dans la réalité, il était un milicien tutsi travaillant et défendant les intérêts du Rwanda en RDC. Voici ce que dit le général Michel Joana, chef de la mission européenne en matière de réforme de la sécurité Eusec[38] : « Les opérations de mixage entre les unités fidèles à Laurent Nkunda et les unités en provenance du Sud-Kivu sont le résultat de négociations ap-

d'accès depuis le sud et la province orientale, et lui permet en cas de besoin de prendre aisément le grand Nord-Kivu depuis Kanyabayonga[39] . »

Il apparaît donc très clairement ici que Laurent Nkunda ne travaille pas pour la stabilité de la RDC mais agit comme un cheval de Troie du Rwanda au Congo. Comment les négociateurs congolais ont-ils pu accepter des compromis avec le Rwanda sur des aspects militaires concernant la sécurité de leur pays sans s'apercevoir qu'ils seront pris en tenaille à la fois par les troupes de Kigali et par leur allié en RDC Laurent Nkunda ? Le général Michel Joana donne plus de détails encore dans son rapport : « Parallèlement, les hommes de Nkunda ont lancé des campagnes de recrutement au Kivu et au Rwanda avec la bénédiction de Kigali. Les candidats sont infiltrés en territoire congolais par groupe de 10 à 80 et sont intégrés aux unités dissi-

dentes avant et pendant les opérations de mixage. Au mois de novembre 2006, Laurent Nkunda disposait de 3 500 hommes, principalement regroupés dans les 81e et 83e brigades. »

Ce rapport de l'Union européenne montre donc que Laurent Nkunda a recruté des soldats rwandais pour les injecter dans les rangs des FARDC.

Aujourd'hui, Laurent Nkunda, le Tutsi congolais, s'est évanoui au Rwanda et personne ne lui demande de comptes sur tous les crimes qu'il a commis avec ses mercenaires de l'armée rwandaise ou ses milices banyamulenge. Cette impunité et ce désordre planifié, voire cette destruction de l'armée congolaise, ont été organisés et encouragés par Joseph Kabila. Dans une note interne du 16 février 2006 sur la mission du représentant spécial de l'Union européenne, Aldo Ajello, ce dernier s'indigne : « La résolution sur l'embargo sur

les armes doit identifier des noms et imposer des sanctions. La situation en Ituri ne se stabilise pas. Les ex-seigneurs de guerre incorporés comme généraux dans l'armée congolaise, en échange de leur soutien à la transition, ne tiennent pas leur engagement et continuent à entretenir des milices et à exploiter illégalement les richesses. Il faut un *name and shame* ("nommer et couvrir de honte") dans la prochaine résolution du Conseil de sécurité sur le Congo et éventuellement activer le TPI[40]. »

Comment comprendre que plus les Banyamulenge obtiennent des avantages et des nominations au niveau le plus élevé de l'armée, du Gouvernement et même du Parlement, plus ils combattent les institutions congolaises, complotent contre l'État, massacrent et terrorisent les populations ? Une femme violée par les hommes de Nkunda explique : « Laurent Nkunda était

comme un petit dieu à Minova. Il avait ses lois et son gouvernement et tout le monde devait obéir à ses lois. » Que veut dire exactement avoir « ses lois et son gouvernement » et que cherchent toutes ces milices tutsis en commettant des massacres de masse, des viols, des exécutions sommaires et des assassinats de bébés ? Les explications de Laurent Nkunda pourraient-elles aider à comprendre ? Lors d'un meeting public à Kitshanga, dans la province du Nord-Kivu, devant le personnel des agences de l'ONU (Unicef, Monuc), Laurent Nkunda annonce la formation de son gouvernement avec un drapeau, qui n'est pas celui de la RDC. L'objectif avoué est de prendre militairement la ville de Goma. Nkunda, sûr de lui, affiche ostensiblement son arrogance et son mépris pour les institutions congolaises. Le gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, dira à la presse : « Nous avons tenté sans succès d'engager un dialogue avec

Laurent Nkunda. Sa guerre risque de raviver la haine. Il peut, peut-être, s'emparer de Goma mais il ne pourra régner sur la ville comme le faisait la guérilla il y a quelques années[41]. »

Le 4 septembre 2007, Laurent Nkunda fait une déclaration officielle dans laquelle il explique qu'une rencontre s'est tenue à Kigali avec le représentant du chef de l'État congolais lui-même et James Kabarebe, chef d'état-major de l'armée congolaise en 1997, retourné chez lui pour être chef d'état-major de l'armée rwandaise et bras droit de Paul Kagame. Selon Nkunda, il a été évoqué, entre autres questions, la protection de la « minorité tutsi ». Les Banyamulenge semblent donc davantage préoccupés par leur sort que par celui du Congo ou des Congolais dans leur ensemble. Les citoyens congolais de Rutshuru, une localité de la province du Nord-Kivu, constatèrent par exemple, lors

de la campagne présidentielle de 2006 en RDC, que le vice-président de la République Azarias Ruberwa « était protégé par des militaires n'appartenant pas à l'armée nationale mais à une des rébellions encore en activité, celle du général dissident Laurent Nkunda, qui occupe une partie de la région et que les Forces armées nationales seraient supposées combattre [42] ».

En janvier 2008, Laurent Nkunda déclare : « Il ne faut pas qu'on se cache la vérité. Je ne protège par les Tutsis. Je plaide leur cause. Il y a une cause tutsi qui n'a jamais été défendue dans cette République. Il y a des gens qui ne savent pas s'ils sont congolais ou rwandais. Depuis des années, ils naviguent entre le Rwanda et le Congo. Il y a des réfugiés qui sont au Rwanda, en Ouganda et au Burundi. Aucun officiel congolais n'a jamais pris la peine de se pencher sur leur situation [43] . » À la question de savoir qui menace réellement les Tutsis au Congo ?

puyées par le Rwanda pour résoudre la crise déclenchée à la fin du mois de novembre à Sake. Officiellement, ce processus est considéré par les autorités congolaises comme un préalable au brassage. En privé, les autorités militaires et politiques congolaises restent très divisées. En réalité, Laurent Nkunda n'a jamais eu l'intention d'accepter le processus d'intégration, ni d'être exfiltré dans un pays étranger. En revanche, cet accord lui a permis de renforcer son déploiement militaire et de préparer le terrain pour une déstabilisation éventuelle des deux provinces du Kivu. En arrière-plan, cet accord semble être la première phase d'une stratégie permettant aux autorités rwandaises de retrouver une assise militaire dans l'est de la RDC. [...] Le déploiement des unités mixées, accepté par les négociateurs des FARDC, permet à Laurent Nkunda de contrôler la totalité du petit Kivu, lui offre la possibilité de verrouiller les voies

Nkunda répond : « La menace ne se situe pas au niveau de la population. C'est au niveau des pouvoirs publics. À titre d'exemple, lorsque la guerre a repris en août 1998, plusieurs officiers tutsis avaient refusé de prendre l'avion avec James Kabarebe et des Rwandais. Ces officiers étaient notamment à Kinshasa, à Kamina et à Kisangani. Sans oublier Lubumbashi. Ils ne voulaient en aucun cas être confondus avec les officiers rwandais. Savez-vous ce qu'ils sont devenus ? Ils ont été massacrés. »

Depuis quand les Tutsis sont-ils menacés de génocide ou d'ostracisme au Congo ? Laurent Nkunda répond : « Nous avons été menacés pendant un certain temps lorsque la guerre rwandaise a commencé à partir du mois d'octobre 1990. Cette situation peut être expliquée par l'amitié qui existait entre Mobutu et Habyarimana. Je peux vous dire cependant que je garde

personnellement un excellent souvenir de l'époque de Mobutu durant laquelle tout le monde jouissait de la liberté d'aller et de venir aux quatre coins du Zaïre d'alors. J'en garde un grand souvenir. J'ai toujours répété aux gens qu'on devrait suivre l'exemple de Mobutu dans le "management" de toutes les ethnies du pays. » Cette réponse est pourtant en contradiction totale avec le discours des Banyamulenge lorsqu'ils déclenchent la campagne visant à renverser le maréchal Mobutu en 1996, qui serait la source de leurs malheurs. Le 23 octobre 2008, dans une interview à la Voice of America, Laurent Nkunda, tel que l'exprimaient déjà les miliciens banyamulenge en 1996, se dit favorable à la chute du régime de Joseph Kabila lorsqu'il évoque le problème des salaires et de la grève des enseignants. Le journaliste lui demande s'il est indispensable de résoudre ce problème en prenant les armes pour commettre des

massacres. Pour Nkunda, dès lors que le Gouvernement ne résout pas les problèmes, c'est à considérer comme une déclaration de guerre. Et dans ce cas, il faut faire la guerre. Certains chercheurs sont arrivés, en suivant les multiples déclarations de cet individu sans foi ni loi, à la conclusion suivante : « Il est à présent de notoriété publique que Laurent Nkunda et son mouvement sont au service des intérêts de la minorité tutsi (ou du moins d'une partie de ceux-ci) dans les Kivu[44] . »

Comme on peut le constater, tous les artifices utilisés pour dissimuler les vrais objectifs des guerres interminables que livrent les miliciens tutsis contre les populations civiles au Congo depuis 1996, avec l'appui du Rwanda et de quelques grandes puissances, n'ont que deux objectifs : s'emparer de la totalité du pouvoir en RDC mais aussi des ressources naturelles de ce pays. Est-ce l'étape déterminante pour la mise en place dé-

finitive de l'« Empire tutsi » dont parlait le Pr Bernard Debré et qui avait poussé les parlementaires zaïrois à s'inquiéter des conséquences que ce type de projet pourrait avoir dans leur pays et en Afrique centrale ?

1. Il est le tout premier Premier ministre de la RDC en 1960. Il est assassiné le 17 janvier 1961 sur instruction et supervision de la CIA.

2. Georges Nzongola-Ntalaja, « La guerre, la paix et la démocratie au Congo », *Journal of African Elections*, vol. 2, n° 1, avril 2003.

3. Tribune publiée dans *Œil d'Afrique* le 3 septembre 2021 sous le titre « Nous sommes aussi coupables ».

4. *Ibid.*

5. Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda (dir), *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Rockville, Icredes, 2013, 416 p., p. 298.

6. *Op. cit.*, p. 300.

7. Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda (dir), *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, *op. cit.*, p. 58.

8. Chef de milices tutsi soutenu par le Rwanda.

9. Congrès national pour la défense du peuple dirigé par un chef rebelle tutsi (Laurent Nkunda) soutenu par le Rwanda.

10. Conférence de Freddy Mulumba en 2020 à Kinshasa.

11. Le soir du 19 août 1998 : « Le Rwanda explique son désamour pour Kabila Insécurité des frontières, nationalité des Banyamulenge, dérive du régime congolais : le vice-président Kagame ne manque pas d'arguments… »

12. Témoignage de Roger Winter devant le Congrès des États-Unis, 4 décembre 1996.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. Mukulumanya Wa N'Gate Zenda, *La Guerre de l'Est. Enjeux, vérités oubliées et perspectives de paix*, Paris, L'Harmattan, 2022, 116 p.

16. Manassé Ruhimbika, *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres, op. cit.*, p. 77.

17. Patrick Mbeko (avec Honoré Ngbanda Nzambo), *Stratégie du chaos et du mensonge, op. cit.*

18. Témoignages accordés à l'auteur.

19. Interview de M. Hermann Cohen publiée en octobre 2002 par Congopolis.

20. Entretiens de l'auteur avec le ministre Victor Mpoyo plusieurs années avant son décès le 23 avril 2015 à Kinshasa.

21. *Ibid.*

22. Propos exprimés par Pierre Péan lors d'un entretien avec l'auteur au sujet des confidences que lui avait faites le président Sassou-Nguesso au sujet de Joseph Kabila.

23. L'accord global inclusif signé entre les milices rwandaise, congolaise et ougandaise le 16 décembre 2002 à Sun City en Afrique du Sud avait vocation à conjuguer des efforts pour obtenir une réconciliation nationale et un gouvernement d'union nationale en vue d'organiser des élections libres en RDC.

24. Témoignage et confidences à l'auteur.

25. Confidences faites à l'auteur.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*

32. Information confirmée par un rapport confidentiel de l'Union européenne obtenu par l'auteur.

33. *Ibid.*

34. Rapport de mission du représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs à Kinshasa (23-29 février 2004).

35. Témoignage d'une femme violée à Minova ayant assisté à ce type de scène.

36. Il est d'ailleurs « réfugié » ou installé depuis plusieurs années au Rwanda sous la protection du régime de Paul Kagame.

Celui qui a longtemps prétendu être un Tutsi congolais coule des jours tranquilles dans son vrai pays après avoir égorgé, massacré et fait violer des femmes congolaises et piler des bébés au Kivu.

37. *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, 1er septembre 2003, n° 17.

38. Rapport final du général Michel Joana, chef de mission Eusec en RDC (mai 2005-février 2008).

39. *Ibid.*

40. Tribunal Pénal International.

41. « Le général Nkunda relance la guerre au Congo », *Le Figaro*, 10 octobre 2008.

42. *La Croix* du 27 juillet 2006.

43. Interview du journaliste congolais Amba Wetshi et publié sur le site www.congoindependant.com.

44. Filip Hilgert et Steven Spittaels, *Cartographie derrière les motivations derrière les conflits : le cas de l'est de la RDC*, Anvers, IPIS, mars 2008, p. 6.

3 – La FIDH : une défense des droits humains à géométrie variable

En général, les organisations qui visent à défendre les droits humains se fondent sur la Déclaration uni-

verselle des droits de l'homme. Celle-ci stipule dans son préambule qu'il « est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ». Elle précise en son article 2 que « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

Il paraît néanmoins incontestable que le peuple congolais ne bénéficie pas de ces dispositions depuis l'invasion de son territoire par les troupes et les milices tutsis venues d'Ouganda ou du Rwanda dirigé par Paul Kagame. Le peuple rwandais dans son ensemble ne

semble pas non plus jouir des droits visés dans cette déclaration depuis que le même Paul Kagame s'est emparé du pouvoir à Kigali en 1994. Célébré par l'ensemble des organisations des droits humains dès sa prise de pouvoir pour des raisons relativement obscures, Paul Kagame serait devenu en quelque sorte le « garant » de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans l'Afrique des Grands Lacs. C'est en fonction de son implication que l'on peut ou non condamner les violations des droits humains dans cette région, en particulier au Rwanda ou en RDC.

Depuis bientôt trois décennies, les organisations occidentales des droits humains se sont illustrées davantage par la défense sélective des victimes des massacres dans la région des Grands Lacs que par la défense des droits de toutes les victimes, sans distinction de leur origine ethnique, politique, nationale ou sociale tant

au Rwanda qu'en RDC. Des trois groupes historiques de populations qui composent la société rwandaise (Hutu, Tutsi et Twa), l'attention des organisations des droits humains ne s'est manifestement portée que sur les Tutsis. Quant à la RDC, sur les quatre cent cinquante groupes qui constituent sa population, toutes les sollicitudes semblent une fois encore destinées aux Tutsis dénommés Banyamulenge. La Fédération internationale des droits de l'homme, ayant à sa remorque les associations Survie-France, Ibuka et l'association dite des « Rwandais de France », toutes très proches du régime de Paul Kagame, est l'exemple le plus significatif de cette attention très sélective.

Cette situation a débuté dès 1993 lorsque Kagame planifiait sa prise de pouvoir au Rwanda, commençant par prendre d'assaut la partie nord du Rwanda. Alors que le FPR/APR qu'il dirigeait n'était encore

qu'un simple groupe de miliciens qui commettait des atrocités contre des civils[1], ce dernier obtint aisément le concours de la FIDH et du président-fondateur de l'association française Survie, Jean Carbonare, pour dissimuler le rôle de son groupe armé dans les massacres qui commençaient au Rwanda. Après avoir obtenu toutes les facilités et même la coopération du gouvernement rwandais de l'époque pour effectuer une enquête concernant les violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire, les membres de la commission dite « indépendante » de la FIDH passeront à peine deux heures dans la zone contrôlée par les troupes de Kagame où se commettent pourtant à l'époque la majorité des massacres.

Au bout de quatorze jours de travail, un rapport est rendu, accusant exclusivement le régime hutu du président Habyarimana et passant sous silence tous

les crimes commis par le FPR/APR de Kagame dans le nord du Rwanda depuis 1990. L'activisme de la FIDH ne s'arrête pas là. Celle-ci va s'empresser d'introduire une action écrite devant la commission des droits de l'homme de l'ONU sous le titre : « Violations massives et systématiques des droits de l'Homme au Rwanda : compte-rendu d'une mission internationale d'enquête ». La FIDH affirme dans son exposé préliminaire que sa commission a été « instituée à la demande des associations de défense des droits de l'homme pour enquêter sur les massacres des Tutsis [2] ». Soulignons que l'interprète désigné par cette commission est, d'après la FIDH elle-même, tutsi, ce qui soulève la question de l'impartialité des traductions. On peut aussi constater que l'intitulé de la mission telle que formulée par la FIDH semble d'office suggérer qu'il n'y a de victimes à rechercher que parmi les Tutsis et pas au sein d'autres

groupes de la population rwandaise, en l'occurrence chez les Hutus et les Twas. Ce type d'appréciation sera totalement contestée par le colonel Michel Robardey, officier de police judiciaire français, qui menait aussi des investigations sur ces mêmes crimes commis contre des civils au Rwanda. Ses enquêtes commencées en juillet 1992 et se déroulant sur plusieurs mois ont prouvé que les attentats ayant ensanglanté le pays au printemps 1993 et les conflits intercommunautaires étaient « le fait d'éléments infiltrés appartenant au FPR » de Paul Kagame. Le colonel Robardey précise que « la campagne médiatique parfaitement orchestrée (par Jean Carbonare président-fondateur de Survie, entre autres) a entériné définitivement le rapport de la FIDH rédigé à la hâte », occultant ainsi ses propres investigations[3]. Notons d'ailleurs que les membres de cette commission de la FIDH n'ont jamais cherché à interroger le

colonel Robardey, ne serait-ce que pour consulter des éléments de ses investigations et éventuellement les confronter avec leurs propres données. Comment une commission d'enquête qui se veut à la fois « internationale » et « indépendante » peut-elle à ce point pécher sur le plan méthodologique ? Comment justifier qu'elle préfère *a priori* s'enfermer dans ses préjugés ou ses convictions et limiter ainsi ses propres investigations ?

Pour donner plus de poids et de retentissement au résultat de son « enquête », la FIDH et l'américaine Alison Des Forges, membre de cette fameuse « commission indépendante », font publier un communiqué de presse le 27 janvier 1993 par l'association Africa Watch, filiale de l'association américaine Human Rights Watch. Alison Des Forges assure la publicité du rapport de la FIDH aux États-Unis et dans les médias américains, ce qui lui permet d'être d'office considérée comme une « experte »

attitrée du conflit rwandais devant les juridictions internationales et les universités nord-américaines.

Manifestement satisfait du travail de ses ouailles et de son association, le président de la FIDH, Daniel Jacoby, écrit alors au président hutu rwandais, Juvénal Habyarimana, soulignant qu'il aurait aimé que son courrier soit « une simple lettre de remerciement » de la FIDH pour les facilités que le gouvernement rwandais et son administration ont accordées à la commission pour son enquête sur « les violations des droits de l'homme commises au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 ».

M. Jacoby déplore en effet que « des actes de génocide ont été perpétrés au Rwanda contre l'ethnie tutsi, avec la participation d'agents de l'État et des militaires des Forces armées rwandaises ». L'accusation, d'une gravité extrême, n'est à ce stade corroborée par aucun

autre élément provenant d'une source différente mais correspond par contre exactement au discours que tiennent déjà les rebelles armés du FPR. Le président de la FIDH n'est manifestement pas gêné de le reprendre *in extenso*. Dans la lettre de M. Jacoby, on ne trouve pas un mot sur les atrocités ou les crimes commis par les Tutsis du FPR contre des civils hutus ou tutsis depuis 1990. Cette appréciation partiale de la réalité ne semble aucunement incommoder ce président d'une association assurant défendre les droits humains. Rappelons que nous sommes encore en 1993, avant le déclenchement du génocide en avril 1994.

Choqué par ces accusations et ce regard partiels, le président Habyarimana, qui a pourtant facilité le travail de la commission, décide de répondre lui-même au président de la FIDH : « J'ai pris connaissance des communiqués rendus publics par Me Eric Gillet à Bruxelles

et par l'Africa Watch à Washington. Loin de moi l'intention d'engager une quelconque polémique. J'aurais souhaité cependant que les intéressés communiquent au monde, la situation dramatique que vit le Rwanda depuis le 1er octobre 1990, à la suite de la guerre qui lui a été livrée à partir de l'Ouganda et qui a ravivé les tensions entre les deux principales ethnies hutu et tutsi, vu que les agresseurs se recrutent encore à plus de 90 % au sein de l'ethnie tutsi, représentant environ 14 % de la population rwandaise. » Le président rwandais ajoute : « Je me serais attendu à ce que les membres de la commission ne passent pas sous silence les efforts que déploie le gouvernement rwandais pour mettre fin aux antagonismes interethniques. […] Je comprends fort bien que la complexité des problèmes que vit le Rwanda n'a pas pu être portée à leur connaissance, d'autant plus que l'ambiance un tant soit peu partisane qu'ils

ont côtoyée pendant leur séjour ne s'y prêtait pas. » Le président Habyarimana conclut sa lettre par des mots simples mais lourds de sens : « La Fédération internationale des droits de l'homme devrait, dans le cadre de sa mission, nous aider à ramener la paix et la concorde dans notre pays. »

Le juriste belge Eric Gillet, membre de cette fameuse « commission indépendante » de la FIDH, expliquera au cours de son audition du 24 mars 2004 organisée par l'association Survie, partenaire de la FIDH et sympathisant dogmatique de la cause du régime tutsi de Kagame, que : « on mettait en cause la responsabilité du président de la République rwandaise de l'époque, non pas sur base de preuves écrites d'une participation à des réunions qui organisaient des massacres mais nous savions déjà qui avait organisé des massacres sur le terrain, parce que les victimes nous le disaient[4] ».

N'était-il pas prématuré de mettre en cause les plus hautes instances de l'État rwandais sur la base de simples soupçons non étayés ? Les seules déclarations de ceux que l'on considère comme victimes suffisent-elles à rédiger un rapport accablant sur un génocide dès 1993 ? Interrogé sur le sérieux et la crédibilité de ce rapport par l'écrivain congolais Patrick Mbeko, M. Gillet explique : « Quand on va faire des enquêtes sur les droits de l'homme, on n'y va pas comme un juge ou comme un historien mais comme un militant, comme un activiste des droits de l'homme. [...] Si vous regardez ce rapport au travers du prisme de l'historien ou même à travers le prisme du juge, bien entendu que ça manque de rigueur[5]. » Et pour cause ! Les juges canadiens ont par la suite considéré que ce rapport était effectivement dépourvu de toute rigueur scientifique et ne méritait pas d'être cité en référence dans un dossier

judiciaire : « Je m'étonne du manque de rigueur qu'elle (Alison Des Forges) a démontré dans la rédaction du rapport de la commission internationale d'enquête [...]. Aucun tribunal correctement instruit ne pourrait conclure, que le discours en litige aurait constitué au Canada une incitation au meurtre, à la haine ou au génocide[6]. » Pour autant, cela n'a pas empêché Kagame une fois au pouvoir de le mettre à la disposition du TPIR pour inciter le procureur à poursuivre ses adversaires politiques pour planification du génocide.

Il apparaît donc que les membres de la commission de la FIDH ont mis un chef d'État en cause sans preuves sur le fondement d'une enquête bâclée pour satisfaire la volonté des Tutsis du FPR. Il est, semble-t-il, interdit de rappeler ce type de faits, au risque de se faire attaquer par la FIDH et Survie-France pour « négation du génocide des Tutsis ». Cette défense exclusive des intérêts

tutsis, au détriment de toutes les victimes, relève-t-elle d'un intérêt particulier à agir dans la région ? En effet, on retrouve à nouveau la FIDH lors de l'invasion du Zaïre par les troupes de Paul Kagame en 1996 où elle prend encore parti non pas pour les Zaïrois agressés dans leur propre pays, ni même pour les réfugiés Hutus ou Twas massacrés dans les camps de réfugiés du Zaïre par les troupes de Kagame, mais pour les militants tutsis agissant pour le compte du régime de Kigali. C'est ainsi que l'on apprend dans le rapport de la FIDH publié en 1996 que « les témoignages recueillis par les chercheurs de Human Rights Watch/Afrique et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme font ressortir la complicité de fonctionnaires zaïrois et de membres de l'armée aux niveaux local, régional et national, dans la violence contre les Tutsis[7] ». Pour bien marquer son intérêt pour les Tutsis du Zaïre

s'autodésignant Banyamulenge dans la guerre qui affecte l'ensemble des Zaïrois, la FIDH rappelle que « les attaques contre les Tutsis zaïrois ont débuté dans le Masisi et le Rutshuru en janvier et février 1996 et ont progressivement gagné le Loubero et le Walikale. Selon les estimations du HCR, au cours des quatre derniers mois de 1995, 11 825 réfugiés qui étaient déjà considérés comme "affaires classées", c'est-à-dire ceux qui avaient fui le Rwanda avant 1994, ont quitté le Zaïre pour rentrer au Rwanda. Durant les trois premiers mois de 1996, 10 164 Tutsis zaïrois sont passés du Nord-Kivu au Rwanda. Entre mars et mai 1996, plus de 8 000 Tutsis zaïrois ont traversé la frontière rwandaise[8] ».

Quant à l'association Survie-France, dont l'intérêt pour les seuls Tutsis et pour le régime de Paul Kagame est de notoriété publique, son président-fondateur Jean Carbonare avait démontré, dès 1994, que sa préoccupa-

tion première n'était pas la défense des droits humains mais l'appui au régime de Kagame. L'écrivain Pierre Péan a révélé en 2005 que c'est bien Jean Carbonare qui a soutenu activement le FPR dans sa lutte pour la prise du pouvoir[9]. En effet, Jean Carbonare avait attiré l'attention sur le rapport de la FIDH en l'évoquant avec émotion au journal de 20 heures de France 2 en janvier 1993. Il avait parfaitement joué son rôle d'agent de propagande du régime de Kagame au point que son association est quasiment devenue une antenne des militants du FPR à Paris. C'est bien ce qu'avait constaté l'ancien ambassadeur rwandais en France, Jean-Marie Vianney Ndagijimana, devenu en 1994 ministre des Affaires étrangères sous le régime de Paul Kagame. Il explique ainsi le traitement réservé à Jean Carbonare par le FPR, après sa prise de pouvoir à Kigali : « Pendant que nous autres ministres du gouvernement étions

encore à la recherche des moyens de locomotion, Jean Carbonare avait déjà une voiture de fonction avec escorte au Rwanda. C'était très étonnant de voir le traitement très particulier qui lui était réservé[10]. » Ce traitement privilégié s'explique par le fait que le président de Survie-France est devenu, à la prise du pouvoir de Kagame, conseiller du régime FPR comme l'atteste la lettre personnelle que lui a adressée le président rwandais le 22 août 1994[11]. Le militantisme de Survie-France en faveur des Tutsis et du régime de Kigali s'explique donc aisément par cette alliance historique de son fondateur aux côtés d'anciens maquisards et de criminels de guerre venus d'Ouganda. Autrement dit, les associations Survie-France et la FIDH semblent travailler main dans la main depuis plus d'un quart de siècle maintenant non pas pour la défense de toutes les victimes des massacres des Grands Lacs

africains comme cela devrait être le cas mais plutôt pour le compte du régime tutsi que dirige Paul Kagame depuis 1994. L'écrivain Patrick Mbeko a constaté que ces associations se constituent régulièrement « parties civiles » dans les procès que le régime de Kagame ou ses affidés intentent à différentes personnes en France[12]. L'exemple le plus frappant est leur déchaînement contre les militaires français de l'opération Turquoise où la FIDH et Survie-France défendaient encore et toujours des Tutsis ainsi que les positions du régime de Kagame. Après dix-sept années d'instruction, les juges considèrent qu'« il ne ressort de manière crédible d'aucune des 16 379 pièces de l'information judiciaire, aucune intention des militaires français de faciliter la commission de crimes sur les civils tutsi[13] ». Le communiqué du parquet n'est pas moins incisif : « Au terme de très nombreuses investigations menées par dix magis-

trats successivement saisis ou co-saisis, les juges ont également considéré, conformément à l'appréciation du parquet de Paris, que les élément de la procédure n'établissaient pas la participation directe des forces militaires françaises à des exactions commises dans des camps de réfugiés, ni aucune complicité par aide ou assistance aux forces génocidaires. (…) Par ailleurs, ils ont estimé qu'aucune pièce de la procédure ne permettait de caractériser une participation individuelle des militaires français à une entente existante en vue de commettre un génocide ou un crime contre l'Humanité »[14]. Survie et la FIDH, devenues une équipe de militants-harceleurs impénitents, ont perdu leur procès contre les soldats de l'opération Turquoise et se sont pourvues en appel.

Force est de constater que ces différentes associations expriment davantage un soutien permanent à l'égard

du régime de Paul Kagame, c'est-à-dire à l'égard des rebelles tutsis venus de l'extérieur faire la guerre au régime Habyarimana, que la mémoire des victimes civiles du génocide. À cet égard, on peut effectivement se poser beaucoup de questions sur leur crédibilité et douter de leur impartialité au sujet des massacres de la région des Grands Lacs africains en général. Leur statut d'utilité publique interroge également. De surcroît, jamais ces associations n'ont défendu, depuis 1994, les victimes des crimes du FPR qu'elles soient hutus ou tutsis. Au final, la FIDH et Survie-France donnent plutôt l'impression de soutenir ou de protéger des criminels de guerre et des criminels contre l'humanité dans la région des Grands Lacs, d'autant que parallèlement, elles s'emploient à harceler, avec la dernière énergie, tous ceux qui osent dénoncer ces criminels qu'ils refusent de dénoncer.

En observant le comportement de ces militants quelque peu fanatisés qui gravitent autour du régime de Paul Kagame, tout comme l'impunité qui entoure ses crimes, l'hypothèse de la construction d'un réseau d'influence international aux fins d'imposer un groupe ou une vision hégémonique dans la région des Grands Lacs africains ne peut plus être complètement exclue. De même ne saurait être écartée de l'analyse politique l'idée selon laquelle ce régime bénéficierait d'alliés pour assurer son impunité dans plusieurs pays occidentaux. La RDC et la France sont pour cela deux excellents terrains d'observation. Historiquement, on peut s'apercevoir que la question tutsi est devenue récurrente dans la vie politique et dans l'appropriation des terres du Congo depuis plusieurs décennies. Très peu de dirigeants congolais s'aventurent à parler ouvertement de cette question car ils risqueraient, disent-ils, d'être

montrés du doigt ou de se voir barrer tout accès au pouvoir[15]. C'est un climat pesant pour les Congolais qui n'ont que le choix de se taire ou de subir.

En ce qui concerne la France, il est important de rappeler que pendant le génocide du Rwanda en 1994, le FPR, appuyé par les États-Unis et la Grande-Bretagne, avait déclenché une campagne virulente contre la France pour sa participation présumée au génocide des Tutsis. Très peu de personnes, sachant que ces accusations étaient à la fois absurdes et inconsistantes, ont osé les réfuter. Englués dans des querelles intestines superficielles entre adversaires de François Mitterrand et défenseurs de sa politique au Rwanda, les responsables politiques français ont largement ouvert la porte à l'autodénigrement de leur pays plutôt que de s'atteler à la recherche de la vérité ou du moins à l'examen objectif des faits. Les soutiens influents de Paul Kagame

en France ont ainsi saisi l'occasion pour ne parler que des victimes tutsis et pour imposer partout un climat de terreur psychologique et intellectuelle pour que nul ne parle des crimes commis par les rebelles tutsis, ni au Rwanda ni en RDC. Dans cette logique de terreur, ils sont largement parvenus à soumettre journalistes, chercheurs et une grande partie de la classe politique française, aux desiderata du dictateur rwandais. Les cas de l'écrivain Pierre Péan ou de la journaliste Natacha Polony, résistants à la doxa et contraints de se défendre devant les tribunaux pour avoir évoqué et analysé les crimes du régime de Kagame, sont suffisamment éloquents[16].

Péan nous confiait : « C'est hallucinant ce qu'il se passe en France avec le Rwanda et Kagame. Quand je discute avec certains responsables politiques, ils reconnaissent tous en privé que cet homme est un dangereux

criminel et que ce qu'il fait en RDC est d'une cruauté sans nom mais personne n'ose le dire publiquement. Je ne comprends pas [17] … »

Jamais un dossier criminel africain n'a fait l'objet d'un tel niveau de harcèlement judiciaire, de pressions politiques ou de propagande dans les médias français et dans les milieux universitaires en France. En mars 2020, lors d'un colloque au Sénat qui a failli ne pas se tenir en raison d'énormes pressions politiques, l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, faisait remarquer : « Je trouve très important que ce colloque ait pu avoir lieu car on voit bien qu'il y a une tendance à la censure, à l'étouffement des voix contraires… C'est insupportable ça. Il y a eu des pressions considérables pour que ce colloque n'ait pas lieu. Surtout que les arguments employés dans les articles ou les pétitions sont détestables. On entend

par exemple le terme de négationnisme. C'est honteux. À ma connaissance, personne n'a jamais dit qu'il n'y a pas eu de génocide des Tutsis. C'est donc honteux de parler de négationnisme quand on sait ce que cela signifie au sujet de la Shoah. En aucun cas, l'accusation de négationnisme n'est fondée sur les événements du Rwanda. Ceux qui l'emploient sont manifestement à court d'arguments[18]. »

Ce climat de censure, de terreur organisée, d'accusations fantaisistes et de pressions en tous genres, instauré en France par les principaux soutiens français du régime de Paul Kagame donne à réfléchir. L'attitude des dirigeants français y est naturellement pour beaucoup. Il est bon de rappeler que cette atmosphère a pris de l'ampleur avec Nicolas Sarkozy. À son arrivée à l'Élysée en 2007, le chef de l'État français a pris l'initiative de s'en prendre à la politique de son pays non pas sur les

fondements d'une analyse solide de l'action politique et diplomatique de la France entre 1990 et 1994 mais en raison de la tonalité qu'il entendait donner à ses rapports personnels avec Paul Kagame. Et ces rapports sont vite devenus des rapports de proximité et de grande sympathie. Dans ces conditions, tout écrivain ou journaliste qui ose faire œuvre de réflexion critique sur les événements tragiques de 1994 au Rwanda ou sur ceux qui endeuillent la RDC s'expose, malgré lui, à « l'amitié franco-rwandaise ». Lorsque François Hollande arrive au pouvoir en 2012, Paul Kagame s'empresse d'attaquer la France en disant qu'elle a joué « un rôle direct dans la préparation du génocide ». Jugeant ces propos inacceptables en plus d'être inexacts, le président Hollande refuse de se rendre à Kigali à l'invitation du dictateur rwandais pour écouter ses sempiternels griefs contre Paris. Ce ne sera pas le cas

du président Emmanuel Macron. Lorsqu'il est invité par les autorités rwandaises aux commémorations du 25e anniversaire du génocide des Tutsis, par l'intermédiaire de la cantatrice africaine-américaine Barbara Hendricks, le président Macron ne s'y rend pas personnellement mais il envoie son ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, ainsi que le député français d'origine tutsi Hervé Berville le représenter à Kigali. M. Macron précise toutefois dans sa lettre à Barbara Hendricks qu'il souhaite que « le 7 avril soit désormais une journée de commémoration du génocide tutsi, pour que le souvenir d'un tel massacre demeure et soit transmis aux générations futures ». (Annexe 7) Joignant l'acte à la parole, le président Macron signe effectivement le 13 mai 2019 un décret relatif à la commémoration du génocide tutsi chaque 7 avril à Paris. De tels efforts et une pareille mobilisation seraient-ils

envisageables en faveur des millions de victimes et de femmes violées que compte aujourd'hui la RDC ?

1. Paul Kagame et François Misser, *Vers un nouveau Rwanda ?*, Belgique, Éditions Luc Pire, 1995, 168 p.

2. Intervention écrite présentée par la FIDH à la 79e session de la Commission des droits de l'homme le 1er février 1993.

3. Témoignage de Michel Robardey accordé à l'auteur.

4. François-Xavier Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*, Paris, Karthala, 2005, p. 224.

5. Entretien de M. Gillet dans l'ouvrage à paraître de Patrick Mbeko.

6. Jugement rendu à Ottawa le 8 septembre 2003. Dossier A-316-01 sous référence 2003 CAF 325.

7. FIDH, *Zaïre. Forcé de fuir : violence contre les Tutsis au Zaïre*, juillet 1996, 32 p., p. 3.

8. *Ibid.*, p. 18.

9. Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, *op. cit.*, p. 346.

10. Entretiens avec l'auteur.

11. L'auteur est en possession d'une copie de cette lettre.

12. Entretiens avec l'auteur.

13. Ordonnance de non-lieu, Cour d'Appel de Paris.

14. Parquet du tribunal judiciaire de Paris, Communiqué de presse de la procureure de la République Laure Beccuau, 7 septembre 2022.

15. Parquet du tribunal judiciaire de Paris, Communiqué de presse de la procureure de la République Laure Beccuau, 7 septembre 2022
Discussions que l'auteur a eues avec plusieurs responsables politiques congolais.

16. Pierre Péan avait gagné en 2008 son procès suite à l'accusation infamante de « complicité de diffamation raciale » et « complicité de provocation à la discrimination raciale » en écrivant simplement le livre *Noires fureurs, blancs menteurs* où il démontre que « Paul Kagame est le plus grand criminel

de guerre en vie ». Quant à Natacha Polony, elle a été relaxée en 2022 dans un procès inique intenté pour « contestation de l'existence de crimes contre l'humanité ». Manifestement, il ne faut pas critiquer en France les rebelles tutsis, auteurs en 1994 de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ni leur chef Paul Kagame, président du Rwanda depuis vingt-neuf ans.

17. Entretiens avec l'auteur.

18. Intervention de l'ancien ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine au Sénat sur « L'Afrique des Grands Lacs : 60 ans de tragique instabilité ».

4 – Le viol des femmes congolaises ou la terreur organisée

« Il est temps de cesser d'applaudir ce pays qui se développe sur les morts, les violences sexuelles et par

l'exploitation illicite de nos ressources. » C'est par cette phrase qui sonne comme un cri de révolte contre le Rwanda de Paul Kagame que Mme Julienne Lusenge, directrice exécutive du Fonds pour les femmes congolaises, s'adresse au public lorsqu'elle monte à la tribune du Conseil de sécurité de l'ONU le 2 juillet 2022.

Depuis 1996 en effet, avec l'arrivée des troupes rwandaises et ougandaises en RDC sous le drapeau de l'AFDL, les femmes congolaises vivent un calvaire sans nom. Malgré les appels lancés jusqu'ici pour attirer l'attention du monde sur leur sort, la communauté internationale reste muette. Les médias et les dirigeants politiques tentent d'esquiver autant que possible le sujet ou s'abstiennent de nommer les bourreaux. La tribune publiée en 2012, dans le quotidien français *Le Monde* par plusieurs personnalités parmi lesquelles le président français Jacques Chirac, sous le titre « Au

Kivu, on viole et massacre dans le silence » n'a eu aucun effet sur cette situation.

Ces femmes continuent donc à souffrir mais elles résistent et luttent au quotidien pour la reconquête de leur dignité. Leurs bourreaux, venus du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, commettent des viols contre des bébés, des enfants, des adolescentes, des adultes et même des grands-mères. L'objectif est de détruire, de briser et de broyer leurs victimes. Celles qui résistent à la terreur sont assassinées et abandonnées dans un ravin ou au bord d'une rivière. Les survivantes ont peur de revoir leurs violeurs et leurs tortionnaires qui n'hésitent cependant pas à revenir et à recommencer leur sale besogne. Pour les survivantes, la guerre au Nord- et au Sud-Kivu est un cauchemar sans fin. Il est important de leur donner la parole et de suivre leurs témoignages pour que l'on sache simplement ce qu'elles endurent

depuis plus d'un quart de siècle, dans l'indifférence générale.

Tout commence lorsque les troupes rwandaise et ougandaise, appuyant l'insurrection des Banyamulenge entrent en RDC. C'est le début de l'enfer ! Denise Beutler Mateso d'origine congolaise raconte : « Quand l'AFDL est entrée au Congo, j'étais allée voir un collègue dans un autre quartier. On sortait de chez lui quand on a vu une masse de personnes courir… On a fait pareil car on entendait des tirs à l'arme automatique. Je me souviens qu'il y avait une femme qui marchait devant moi ; elle a reçu une balle en pleine tête et s'est écroulée. Je ne pouvais rien faire. Des obus étaient tirés contre la population civile[1]. » Denise Beutler Mateso ajoute : « Je voyais partout des corps démembrés, une tête par-ci, une jambe par-là et je pleurais sans arrêt. […] J'ai vu des femmes violées en présence de leurs enfants, de leur

mari… C'était horrible ! Leurs bourreaux prenaient des couteaux et les mettaient dans le vagin. Les foyers ont été détruits, beaucoup de ces femmes ont été rejetées et leur vie détruite[2]. »

Ayant vécu ces horreurs après l'arrivée des troupes rwandaises à Goma, elle décide de s'enfuir pour ne pas être tuée. Depuis 1996, près d'un demi-million de femmes ont subi ce sort. « *La plupart des viols sont accompagnés d'énormément de violence. En général, on introduit des bâtons, des plastiques chauds, des baïonnettes, des morceaux de verres dans le vagin des femmes* », affirme Christine Schuler Deschryver de l'ONG City of Jo. Pour les soldats de Paul Kagame et leurs Banyamulenge, le niveau de cruauté n'est pas encore suffisant. Il faut asservir ces femmes, prendre possession de leur ville ou de leur village dans l'espoir de soumettre rapidement l'ensemble de la population congolaise. C'est

ainsi qu'en 1997 ils prennent le contrôle de Masisi et obtiennent le renfort de près de 1 000 militaires tutsis pour étendre leur action. Ils décident de brûler vifs les paysans et massacrent au fusil les plus résistants. Le 21 juillet 1997, plusieurs dizaines de paysans sont retrouvés calcinés dans des cases comme du bétail. Dans la seule zone de Masisi (Nord-Kivu), le nombre de victimes regroupées et brûlées vives s'élève à 436.

Dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu), le 12 avril 1997, un commandant militaire rwandais de l'APR lance un appel aux paysans pour un rassemblement populaire. L'officier tutsi prétend les sensibiliser aux questions de sécurité et une fois les paysans rendus sur le lieu de rassemblement, les soldats ouvrent le feu et le carnage commence. Les pauvres tombent les uns sur les autres et les corps, dégoulinant de sang, s'entassent. Le 8 janvier 1998, 80 maisons sont incendiées

avec leurs occupants à Kasika (Sud-Kivu). Plusieurs ONG locales comme l'AZADO et quelques confessions religieuses rédigent des rapports à cette occasion. Dans la presse internationale, tout cela n'est pas assez important pour être repris. Le dimanche 2 août 1998 à Uvira (Sud-Kivu), vers 16 heures de l'après-midi, un militaire munyamulenge tire à bout portant et sans raison sur un vendeur ambulant. La population est consternée et beaucoup désertent les lieux pour éviter d'être pris pour cibles. Des militaires congolais, rapidement informés de l'incident, effectuent une patrouille dans les environs et retrouvent le cow-boy qui a froidement abattu le vendeur ambulant. Dans la soirée, sans attendre les suites à donner à cette affaire, des milices banyamulenge, droguées et mécontentes, lancent directement un raid sur les populations civiles d'Uvira, principalement dans les quartiers de Kimanga,

Songo et Kalimabenge. Les militaires rwandais et les milices banyamulenge font irruption dans une maison où deux jeunes filles de 13 et 15 ans vendent de la bière aux paysans qui viennent se désaltérer à leur retour du travail. Les assaillants intiment l'ordre aux deux filles de les suivre. Ils les violent avant de les assassiner. Les corps de ces deux filles seront retrouvés gisant à proximité d'une rivière.

Le même jour, les soldats banyamulenge assassinent plusieurs personnes dont un élément de l'Agence nationale de renseignements (ANR) d'Uvira. Tout Congolais sachant lire et écrire est une cible car considéré par la coalition des Banyamulenge et leurs alliés du Rwanda comme dangereux. Les intellectuels de l'association SIMA-Kivu rapportent ceci : « Partout où ils se trouvent, les occupants rwandais et ougandais enferment des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants dans des

habitations, des églises et des écoles, avant de les brûler vifs. Des femmes sont violées et éventrées avant d'être égorgées. Il arrive que les victimes soient enterrées vivantes. Ce fut le cas au moment des massacres de Butembo (Nord-Kivu, près de Goma) en février et avril 1998 et à Uvira. Les militaires rwandais et ougandais exigent de l'argent à ceux qui préfèrent mourir par balles plutôt que d'être égorgés ou immolés par le feu. À Kasika et à Masisi, les victimes ont été ligotées avant d'être égorgées. À Butembo, elles ont été enterrées vivantes après avoir été obligées de creuser leurs propres tombes. Fréquemment, les survivants (hommes, femmes, enfants) sont conviés à ces scènes macabres et assistent, impuissants, contraints et forcés, à l'agonie de leur parent, voisin, ami[3] … »

Au milieu de ces crimes abominables, le calvaire des femmes se poursuit, chaque jour ou presque, les

soldats banyamulenge et leur soutien de l'Armée patriotique rwandaise semblent ne jamais assouvir leur soif du crime et du viol. Un matin, une jeune femme congolaise, employée du HCR, se rend en voiture à son travail. Elle s'appelle Espérance Masange, épouse du juge Bwebwe du tribunal de grande instance d'Uvira. Elle tombe sur ces individus peu recommandables qui n'hésitent pas à faire descendre tous les passagers de la voiture avant de violer Espérance devant son mari et ses enfants, acte ignoble qui vise manifestement à traumatiser la famille. Dans la nuit du 28 au 29 août 1998, Liliane, jeune femme célibataire et opératrice au HCR d'Uvira, est tuée après avoir été violée par les milices banyamulenge et les mercenaires tutsis rwandais. Le dossier sera purement et simplement enterré comme beaucoup d'autres, assurant ainsi l'impunité aux auteurs.

En 2004, alors que se profile une autre rébellion des Banyamulenge, le viol des femmes congolaises continue inexorablement à l'est de la RDC. Des milliers de femmes, toutes vêtues et coiffées de pagne noir en signe de deuil, décident de manifester publiquement leur colère à Bukavu, ville du Sud-Kivu. Elles défilent dans les principales artères de la ville et tiennent un grand meeting pour dénoncer les seigneurs de la guerre qui sèment la mort dans leur région. À cette occasion, les oratrices s'en prennent vivement à ceux qu'elles considèrent d'office comme les premiers responsables des crimes et viols massifs qu'on leur inflige. Elles nomment le gouverneur du Sud-Kivu, Xavier Ciribanya, mais surtout deux militaires banyamulenge, Jules Mutebutsi et Laurent Nkunda. Ces officiers « dissidents » venaient en effet d'être mis en cause par l'association américaine Human Rights Watch en des

termes précis : « Le 26 mai, les forces dissidentes sous le commandement du brigadier général Laurent Nkunda et du colonel Jules Mutebutsi ont lancé une insurrection contre l'armée nationale unifiée de la 10e région militaire à Bukavu. [...] Les troupes dissidentes ont tué des civils et commis des violences sexuelles généralisées contre des femmes et des filles ; certaines d'entre elles n'avaient pas plus de trois ans[4]. »

Pour justifier les attaques contre des civils non armés, Laurent Nkunda a prétendu qu'un génocide contre les Banyamulenge était en cours. Une équipe du bureau des droits de l'homme de la Monuc décide de se rendre sur place, à Bukavu, pour enquêter sur ces allégations. Elle rend les premières conclusions et « exclut la possibilité d'un génocide à Bukavu, contrairement aux affirmations du général dissident des forces armées congolaises Laurent Nkunda ». Les affrontements font

néanmoins 143 victimes, dont 66 morts et 31 cas de viols identifiés.

Devant ce mensonge, la communauté internationale ne réagit pas. L'Union européenne non plus. Les Banyamulenge ont manifestement le droit de violer. Ils ont menti, tué et violé sans que cela porte à conséquence. Le soutien accordé aux Banyamulenge semble donc plus important que les crimes qu'ils commettent. Comment pourraient-ils alors respecter la vie des Congolais et la dignité des femmes congolaises ? Pourtant, toutes les organisations locales, humanitaires internationales ou onusiennes, s'accordent pour reconnaître plusieurs centaines de milliers de femmes violées dans l'est de la RDC depuis 1996, et les chiffres sont probablement minorés : les femmes décédées à la suite de ces violences, par exemple, ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, une part importante des victimes garde le silence.

Hanté par le calvaire de ces femmes, nous essayons de leur donner la parole. Nous avons été particulièrement marqué par l'une de ces victimes prénommée Desanges, qui, après avoir d'abord refusé de s'exprimer, a fini par se livrer sur les atrocités qu'elle a subies. Voici, tel quel, notre échange :

« — Je suis écrivain, je travaille depuis plusieurs années sur la guerre en RDC et je souhaite parler de ce qu'endurent les femmes congolaises à l'est du pays, en particulier au sujet des viols.

— Oui, nous sommes nées dans la guerre et on a grandi avec la guerre. Jusqu'à présent, la guerre continue dans notre pays et nous ne savons pas si elle se terminera un jour. J'ai connu la guerre de Laurent Nkunda en 2006 et celle du M-23 en 2012. J'ai été violée dans ces deux guerres. Quand les militaires rwandais sont arrivés dans mon village, ils nous ont trouvés à la

maison avec mon père. Il avait une ferme et du bétail. Nous avions une belle propriété. J'étais avec ma petite sœur. À l'époque, j'avais 14 ans et ma sœur avait 13 ans. Les militaires rwandais sont entrés dans notre maison et ils ont menacé de tuer mon père. Ils lui ont demandé les documents de la ferme, c'est-à-dire les papiers qui prouvaient que la ferme lui appartenait ainsi que sa parcelle de terre. Mon père est allé prendre les documents et les leur a remis, croyant qu'ils n'allaient pas le tuer. Ils ont pris les documents et nous ont ordonné de sortir. Nous sommes sorties, ma petite sœur et moi, et sommes restées devant la maison. Bien qu'ayant pris les documents, ils ont versé de l'essence sur papa et l'ont brûlé vif. Ensuite, ils ont mis l'essence sur la maison et ont mis le feu. La maison a commencé à brûler devant nous avec mon père. On pleurait mais…

— Vous avez donc vu votre père mourir dans les flammes et votre maison brûler ?

— Oui, ils nous ont contraintes à regarder tout ça. Après, ils ont scindé les militaires en deux groupes. Ma petite sœur est partie avec un groupe et moi avec l'autre. Je ne sais pas à ce jour si elle est toujours vivante. J'ai été violée pendant six mois dans la forêt par des militaires rwandais. Il y avait d'autres femmes, nous étions toutes traitées comme des animaux. Celui qui vous violait le matin n'était pas le même à midi ni le soir. Nous étions comme des prisonnières. C'était horrible ! Il y avait une rivière à l'endroit où nous étions dans la forêt et après un viol, j'allais me laver à la rivière et m'asseyais au bord de cette rivière pour essayer d'oublier ou de me relaxer. C'était vraiment très dur… puisque ça allait recommencer le soir puis le lendemain. C'étaient des viols sans fin. Je ne savais pas quand tout cela allait se terminer. J'avais

surtout peur d'être tuée car lorsque ces militaires commençaient à avoir marre d'une femme, ils la tuaient. Chaque jour, les militaires rwandais, qui parlaient seulement en kinyarwanda, allaient piller les marchés, les maisons et revenaient avec du bétail, des haricots, beaucoup de nourriture et d'autres filles. Un jour, après avoir passé six mois dans la forêt, nous étions trois femmes, les militaires rwandais sont repartis pour piller les marchés et ils nous ont laissées avec des gardes du corps. J'ai parlé avec les autres filles et je leur ai dit qu'il nous restait une seule solution, celle de fuir car nous risquions de mourir comme les autres femmes. Elles étaient d'accord et je connaissais un peu la région. Nous avons réussi à nous échapper ce jour-là et c'est à l'église que nous sommes allées après trois longs jours de marche. Nous étions épuisées et amaigries. Il fallait éviter d'être retrouvées par les Rwandais, nous n'avions

ni provisions ni eau à boire. Le plus important était de s'enfuir, loin, très loin. Je connaissais bien le pasteur de l'église où nous sommes arrivées parce qu'il avait de bons rapports avec mon père. Il ne m'a pas reconnue quand nous sommes arrivées mais je lui ai expliqué la situation. Il a demandé à une dame de nous protéger. C'est ainsi que nous sommes allées à l'hôpital de Panzi et on nous a fait des examens. Une des trois filles avait le VIH-sida et elle est morte peu de temps après. L'autre, une femme plus âgée, était fatiguée, elle est décédée d'épuisement quand nous sommes arrivées. Et moi, survivante de la bande, j'étais enceinte, une grossesse survenue à la suite des multiples viols pendant les six mois dans la forêt. Mon fils a maintenant 14 ans. J'ai voulu le tuer et j'ai voulu me suicider… En repensant à tout ça, ça me fait encore plus mal.

— … Euh…

— C'est très dur ce que j'ai vécu, ce que nous avons vécu. Je ne sais pas si ma sœur est encore vivante…

— Qu'est-ce que tu penses de tout ça ?

— Je me dis que c'est la faute de notre Gouvernement qui n'arrive pas à nous défendre, à nous protéger. Actuellement, le Rwanda et le M-23 nous attaquent encore, ces gens vont encore revenir nous violer. Que va-t-on faire ? Qu'est-ce que nous allons devenir ? Qui va nous protéger ?

— Lorsqu'il nous arrive des choses très dures comme la guerre ou tous ces actes douloureux, il faut toujours garder l'espoir.

— Non, il n'y a pas d'espoir dans mon pays, ils nous ont tout pris, ils nous tuent, c'est tout !

— Desanges, il y a quand même des gens qui se battent et qui luttent aussi, euh, pour vous, pour votre situation…

— Oui, je sais, je sais, mais ils ne sont pas soutenus. »

Désarmé devant cette lucidité et ces répliques implacables d'une femme solide, combative mais broyée par les horreurs de la guerre, nous renonçons à l'interroger davantage. L'entretien, qui a duré près d'une demi-heure, a été éprouvant.

Un jour, en février 2023, au moment où les médias parlaient abondamment de l'offensive militaire du M-23, nous recevons un message angoissé de Desanges.

— Bonjour.

— Bonjour. Comment ça va ?

— Nous sommes toujours dans une situation d'insécurité.

— Que se passe-t-il exactement ?

— Il y a encore la guerre, entre nos militaires et le M-23. C'est environ à quarante kilomètres de notre village. Nous accueillons déjà les habitants des villages

voisins. Nous sommes inquiets, comme je vous l'avais dit dernièrement, nous risquons encore d'être violées. Nous sommes actuellement dans une situation où le M-23 risque de venir chez nous pour nous tuer et nous violer comme ils le font dans tous les villages qu'ils occupent.

— Est-ce que les militaires congolais protègent votre village en ce moment ?

— Je n'ai pas confiance en nos militaires. Lorsqu'ils ont échoué en 2012, ils ont pris refuge dans nos villages et nous ont violées.

— Que font les autorités du village pour essayer de vous protéger ?

— Rien. Nous sommes à deux mille kilomètres de la capitale. Les autorités sont loin. Elles se moquent de ce qui peut nous arriver.

— Le M-23 est, d'après vous, à combien de kilomètres environ ?

— Ils sont à peu près à quarante kilomètres de notre village alors que notre village est parmi les villages qui nourrissent Goma.

— Vous entendez le bruit des armes ?

— Oui, nous entendons des bombes…

— Y a-t-il des avions qui attaquent aussi ?

— Oui, il y a des avions qui attaquent.

— Est-ce qu'il y a au moins des organisations humanitaires sur place ?

— Oui, il y a des organisations humanitaires mais jusqu'à présent, elles ne prennent pas en charge les déplacés. Seule une ONG locale, ECC Meru, qui fait déjà le recensement des déplacés.

— Le gouverneur a-t-il pris des dispositions pour protéger au moins les femmes et les enfants ?

— Non… Nous avons des députés élus pour parler des problèmes de la population mais quand ils arrivent à Kinshasa, dans la capitale, ils oublient leur mission car ils gagnent beaucoup d'argent…

Comment consoler Desanges ? Comment la soutenir et que faire face à ces mercenaires du M-23 qui approchent à grands pas ? Elle ne veut plus vivre le calvaire des viols répétitifs. Nous nous sentons impuissant devant sa situation et celle des milliers d'autres femmes, prises par l'angoisse des miliciens et violeurs qui s'apprêtent à envahir les villages du Sud-Kivu.

Dans un livre intitulé *Au-delà de nos larmes*, les femmes violées de la RDC parlent et témoignent de leur vécu, de leur traumatisme, de leur douleur. Gisèle raconte : « Je suis une citoyenne congolaise pour qui la vie n'a été qu'un long cauchemar depuis mon premier viol, à l'âge de treize ans. J'étais partie à un mariage avec

ma famille à Bunyakiri (Sud-Kivu), et en allant chercher de l'eau à la rivière, mes amies et moi avons été violées par un nombre d'hommes que je n'ai jamais su compter. Depuis, j'ai été atteinte de paralysie, et après un mois passé chez moi, on s'est rendu compte que j'étais enceinte. Un petit garçon est né de ces viols, un enfant qui ne connaîtra jamais son père car ils étaient nombreux à avoir abusé de moi ce jour-là. Ils ont détruit ma vie. Trois ans plus tard, en 2015, ma cousine m'a invité à Kalonge (Sud-Kivu) pour assister à un mariage. Les rebelles ont attaqué le village, tout le monde s'est enfui en oubliant que j'étais dans la maison et que je ne pouvais pas m'enfuir. Ce jour-là, j'ai été violée de nouveau par ces voyous. Ils n'ont pas tenu compte de ma paralysie, ni de ma fistule qui aujourd'hui est devenue chronique. Ils m'ont violée, et neuf mois plus tard, j'ai accouché par césarienne d'un autre enfant issu du viol[5]. »

Une journaliste congolaise, Maud-Salomé Ekila, a décidé de se pencher sur le cas de ces femmes violées et survivantes des massacres de l'est de la RDC. C'est à travers l'action médicale du docteur et prix Nobel de la Paix, Denis Mukwege, qu'elle découvre l'horreur de ces survivantes : « En septembre 2012, je pars à Bukavu pour tourner un film documentaire sur les femmes violées de l'est de mon pays, la RDC. J'étais loin d'imaginer ce que j'allais voir et vivre. Le sujet était plutôt à caractère médical car il s'agit d'une nouvelle technique chirurgicale qui permet de réparer les lésions physiques trop profondes dues aux viols perpétrés avec une extrême violence contre des femmes et qu'il n'est pas possible de soigner par voie basse. Enfant de deux médecins (ma mère et mon père), de surcroît chercheurs, j'ai passé toute mon enfance à entendre parler de chirurgie, de nouvelles techniques opératoires.

Justement, mes parents travaillaient sur de nouvelles techniques chirurgicales. Avant l'âge de 10 ans, j'allais souvent au bloc opératoire pendant que mes parents pratiquaient des actes chirurgicaux. J'avais donc déjà assisté à plusieurs opérations et cela n'avait rien de traumatisant pour moi. Ni le sang, ni les bistouris, ni même l'écran qui montrait les images des organes à l'intérieur de l'abdomen lors des opérations par chirurgie laparoscopique ne m'effrayaient. J'avais l'habitude de filmer des actes chirurgicaux mais cette fois, je ne savais pas encore que ce serait différent… Lorsque j'arrive à l'hôpital de Panzi au Sud-Kivu le 10 septembre et que je rencontre le Dr Mukwege, je ne mesure pas encore l'importance de l'homme que j'ai en face de moi. Dès ses premières paroles, j'ai ressenti de la bienveillance et une grande gentillesse. Cette rencontre allait changer ma vie… Avant d'entrer au bloc opéra-

toire, il commence sa consultation médicale avec une survivante de viol. Celle qui sera opérée moins de deux heures après était assise devant lui. J'ai sorti ma caméra et je lui ai demandé si je pouvais la filmer pendant qu'on l'auscultait, mais sans que l'on voie son bassin. Elle avait la tête ailleurs, son regard vide m'a glacé le sang. Néanmoins, elle a accepté d'être filmée. Dès que l'examen commence, je lance l'enregistrement et là, je vois la tête de la patiente qui se transforme. Elle a très mal, elle se tord de douleur pendant l'examen gynécologique. J'ai l'impression qu'elle n'en peut plus. L'équipe médicale qui intervient sur son cas est composée de plusieurs chirurgiens. L'un d'entre eux, qui a initié la mission à l'hôpital de Panzi, assiste lui aussi pour la première fois à l'examen gynécologique d'une survivante de viol de guerre. Pendant que je filme derrière l'épaule de la patiente, je vois le visage du Dr Mukwege qui se trans-

forme. Son collègue, le Dr Guy-Bernard Cadière, semble également surpris par ce qu'il découvre. L'atmosphère est pesante. Je comprends qu'ils voient les dégâts physiques, la destruction totale de cette partie intime qui donne la vie à l'être humain. C'est dur… Plus tard, les deux médecins m'avouent que "c'était l'horreur absolue". En écoutant le Dr Mukwege, je constate qu'il retient ses larmes en expliquant ce qui aurait produit l'horreur que l'équipe chirurgicale découvre. Entre le vagin et l'anus, il n'y a plus de séparation, plus de paroi. On appelle ça une fistule. Au bout de quelques minutes, la consultation prend fin… Machinalement, je suis le Dr Mukwege et l'autre médecin qui avance vers la salle d'opération. Le Dr Mukwege se tourne vers moi, le regard interrogatif. Il veut savoir comment je vais. Il connaît déjà cette première phase où l'on découvre pour la première fois ce qu'un cœur humain a du mal à

supporter. Comment ne pas être bouleversée en voyant ça… Dans le vestiaire du bloc opératoire, je croise des sourires, ça me fait du bien. Sans perdre de temps, je mets la tenue stérile, la toge, le masque, les protections de chaussures. Je sors ma caméra et j'entre au bloc opératoire. Toute l'équipe est en place pour l'intervention et s'active déjà. Je m'apprête à tourner et surtout je vais filmer une nouvelle technique chirurgicale qui va permettre de réparer des fistules vésico-vaginales ou recto-vaginales trop profondes et trop compliquées. Même ce terme de fistule, il est prévu que l'on me l'explique car je ne sais pas ce que ça signifie. La caméra est en route et l'on peut voir que les parties génitales de la femme sont détruites par des couteaux, des machettes, du plastique brûlé, des coups de feu, des bâtons de bois, la paroi qui sépare le vagin du rectum n'existe plus, il faut la recréer avec ce qu'il reste de tissus de chair ou

trouver un autre système pour séparer les deux organes. Les femmes violées qui traînent des fistules depuis des semaines ou des années m'expliqueront en interview que plus personne ne veut s'approcher d'elles à cause de l'odeur. Les matières fécales passent par le vagin, créant des infections monumentales et récurrentes. Le viol n'est donc pas la fin de leur malheur car leur mari se sent déshonoré et les quitte. Elles sont stigmatisées. Je suis bouleversée car je me demande comment des maris ou des pères peuvent chasser leur femme et leurs propres filles plutôt que de se lever pour leur dignité, les soutenir et les protéger en pareille situation. L'opération chirurgicale est une première et une grande réussite. Les lésions profondes sont opérées à quatre mains par l'abdomen et le vagin, les deux en même temps, et avec deux chirurgiens qui se complètent. Une touche d'espoir dans cet océan de confusion, de ques-

tionnement et de souffrance. Le Dr Mukwege avait l'air plutôt satisfait à la fin de cette opération qui a duré sept heures. Il offrait, grâce à cette technique, la possibilité de soigner d'autres victimes. Je me suis posé la question de savoir si les gens se rendent compte de ce que cela signifie de passer sept heures à réparer une fistule, à "réparer une femme" déchirée, c'est un travail titanesque, il faut aimer son métier mais aussi ces femmes pour les soulager et les soigner. En quittant le bloc opératoire, j'ai interviewé pour la première fois de ma vie une survivante… C'était dur, je ne m'étais pas préparée à cette expérience. Son mari et plusieurs de ses enfants ont été découpés à la machette après qu'elle a été violée devant son mari par plusieurs hommes… En quittant l'hôpital après le film et l'interview, je suis allée saluer le docteur et me suis effondrée dans ses bras après un simple regard. J'étais prise par un mélange de

colère et le sentiment d'injustice, j'essayais d'exprimer ce que je ressentais mais j'étais à bout de forces… Ce que je venais de vivre était insoutenable… C'était trop pour moi »[6].

Comment peut-on accepter que ce type de situation perdure sans réagir, sans bouger, sans questionner ? Est-ce vraiment le seul problème des Congolais et des Congolaises ? Quand on apprend et quand on découvre ce que sont ces milices banyamulenge et ces mercenaires venus du Rwanda, du Burundi ou de l'Ouganda, peut-on lâchement s'éclipser en abandonnant ces femmes, ces filles et ces enfants aux mains de toutes ces brutes pour qu'ils les détruisent ou pour qu'ils les achèvent d'une balle après les avoir profanées ? En 2005, un romancier congolais de grand talent, Désiré Bolya, nous présentait, excédé par le silence

et la complaisance de la communauté internationale sur ce que l'on fait subir aux femmes de son pays, un essai remarquable et corrosif intitulé *La Profanation des vagins*[7]. Décédé en août 2010, rongé par la colère et le désarroi de tout ce qu'endurait le peuple congolais, Bolya nous dit un soir au Quartier latin à Paris : « Violer une femme, c'est le crime des crimes, c'est le mal absolu. Que faut-il encore au monde pour constater que toutes ces femmes violées sont déjà mortes et qu'il faut éviter de les enterrer une deuxième fois par le silence et l'impunité[8] ? »

1. HCR, « Pays immense, problèmes gigantesques, formidable potentiel : la République démocratique du Congo peut-elle tourner la page ? », *Réfugiés*, n° 145, vol. 1, 2007, p. 9.

2. *Ibid.*

3. Rassemblement pour le progrès, *Pour que l'on n'oublie jamais : mourir pour avoir accueilli, aimé et protégé*, 2001, p. 21.

4. Human Rights Watch du 11 juin 2004.

5. Tatiana Mukanire Bandalire, *Au-delà de nos larmes*, Paris, Des femmes Antoinette Fouque, 2021, p. 48-49.

6. Témoignage de Maud-Salomé Ekila accordé à l'auteur.

7. Désiré Bolya, *La Profanation des vagins*, Paris, Du Rocher, 2005, 202 p.

8. Discussions avec l'auteur.

5 – L'ONU révèle le pillage et l'Europe affiche sa complaisance

Le premier rapport de l'ONU sur le pillage des ressources en RDC date d'avril 2001, il y a exactement

vingt-deux ans. Avant de revenir sur ce rapport proprement dit, il est important d'évoquer son contexte et l'importance des ressources qui ne cessent d'attirer les vautours dans ce pays.

Depuis 2010, la RDC est considérée comme le premier producteur mondial de cobalt avec environ 120 000 tonnes par an. Elle est suivie de la Russie et l'Australie. Ce minerai qui entre dans la fabrication des batteries de voitures électriques nécessite entre 5 et 15 kg pour chacune d'entre elles. Les experts mondiaux considèrent que la demande de cobalt a quasiment triplé depuis 2011 et devrait continuer à grimper jusqu'en 2030.

La RDC fournit donc, à elle seule, 70 % de la production mondiale de cobalt. Le raffinage de ce cobalt est en revanche contrôlé à 50 % par la Chine. C'est dire l'intérêt que représente la RDC aux yeux des grandes

puissances et des entreprises spécialisées dans la fabrication des voitures électriques. On peut aussi comprendre l'inquiétude des pays occidentaux (les États-Unis et l'Europe en particulier) qui vivent avec angoisse la forte présence de la Chine en RDC et en Afrique centrale. Leur système de défense et de sécurité dépendant de plus en plus des technologies de pointe et en partie de ce minerai, les États-Unis et l'Europe ne peuvent pas apprécier l'arrivée de la Chine dans une zone où ils régnaient quasiment depuis la période coloniale en maîtres absolus.

Le cobalt n'est cependant pas le seul atout de la RDC. L'uranium et le coltan sont des minerais stratégiques de première importance qui se trouvent aussi dans le sous-sol congolais. Ils ont été longtemps essentiels à la sécurité des États-Unis et du monde occidental en général et le sont encore. Le développement technologique

n'a fait que renforcer leur importance et accroître le besoin d'approvisionnement de ces minerais.

Ainsi, l'uranium qui a servi au projet Manhattan, nom de code de la recherche ayant permis la production des deux premières bombes atomiques que Washington a larguées sur Hiroshima et Nagasaki, venait du Congo. Ce minerai avait été vendu aux États-Unis par le belge Edgar Sengier, ingénieur des mines et directeur de la société générale de Belgique et de l'Union minière du Haut-Katanga. L'uranium du Congo, utilisé à des fins civiles et surtout militaires, a largement servi au système de défense des États-Unis et plus globalement de l'Occident. Après la Seconde Guerre mondiale, de longues négociations ont continué entre le gouvernement belge et les Anglo-Américains pour le contrôle de l'uranium du Congo[1]. Les centres de recherche occidentaux ont essayé de s'en approprier aussi pour

leurs études scientifiques. C'est le cas de la Commission suisse pour les recherches sur l'énergie atomique qui écrit en avril 1946 au roi de Belgique pour lui demander la fourniture de 20 tonnes d'uranium destinées aux universités de physique et à l'école polytechnique fédérale. En 1944, la Belgique, constamment sollicitée pour la vente des minerais du Congo, s'était déjà engagée à livrer aux États-Unis toute la production de l'uranium du Congo à des prix relativement modestes. L'objectif principal de la Belgique était, d'une part, d'avoir accès aux résultats des recherches scientifiques américaines dans le domaine nucléaire et, d'autre part, d'obtenir l'aide américaine pour le développement du Congo. Washington ne verra aucun inconvénient à accéder au premier volet de la requête belge car ses besoins en uranium, manganèse, cobalt, cuivre et autres ressources minières disponibles au Congo étaient urgents. À cette

période, les États-Unis ne veulent surtout pas voir ces minerais du Congo belge tomber entre les mains des Russes. Toutefois, l'aide au développement du Congo que souhaite la Belgique n'est pas du tout une priorité pour les États-Unis. D'ailleurs, c'est toujours dans le plus grand secret que Washington mènera les négociations sur l'uranium avec les autorités belges au point que cela finira par agacer des parlementaires et de nombreux hauts fonctionnaires du ministère belge des Affaires étrangères qui ne sauront presque rien des discussions concernant ce minerai.

La seule chose qui intéresse alors les États-Unis, c'est de prendre eux-mêmes la direction de toutes les compagnies minières du Congo et d'exploiter unilatéralement toutes ces ressources sans passer par la Belgique. Le roi belge se ravisera et refusera catégoriquement de céder sa colonie la plus rentable au Pentagone ou aux

élevée et où les aérodromes locaux sont accessibles. Dans les sites d'extraction qui sont gérés par les superviseurs de l'APR, divers régimes de travail forcé coexistent, pour l'extraction, pour le transport et pour les tâches domestiques. Selon de nombreuses sources, il serait largement fait appel à des prisonniers importés du Rwanda, qui travaillent comme main-d'œuvre sous contrat[18]. »

Les prisonniers rwandais seraient-ils parfois envoyés à l'est de la RDC pour y commettre des exactions après avoir été usés dans les mines de coltan ? Cette question mérite d'être examinée plus en profondeur car plusieurs sources nous ont fait état de cette situation. Il est cependant incontestable que Paul Kagame et ses troupes utilisent depuis le début des années 2000 des méthodes empruntées soit au système colonial le plus violent, soit au capitalisme le plus abject à l'est

du Congo. Le groupe d'experts de l'ONU observe par exemple que « 15 à 25 % du volume total des exportations de colombo-tantalite est acheté par les comptoirs qui appartiennent à des Rwandais auprès de "négociants" locaux dans des mines éloignées ou d'agents de groupes locaux de défense. Plus généralement, ces comptoirs, qui appartiennent à des officiers de l'Armée rwandaise ou aux proches du Gouvernement rwandais, comme le comptoir MHI, Eagle Wings ou Rwanda Metals SARL, ont leurs propres sites d'extraction et recrutent leurs propres travailleurs qu'ils soumettent à des conditions très difficiles[19] ».

Pour comprendre d'où Paul Kagame tire sa force et une partie de son arrogance en RDC, il faut simplement observer le profil des partenaires avec lesquels il travaille dans ce business de trafic de coltan. Le groupe d'experts de l'ONU explique ainsi l'organisation des

filières de vente du coltan par le Rwanda et les intermédiaires avec lesquels il opère : « Le comptoir de colombo-tantalite Eagle Wings Resources, qui opère à Bukavu, est une filiale de Trinitech International Inc., société ayant son siège dans l'Ohio (États-Unis). Eagle Wings a des bureaux au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo. Le directeur d'Eagle Wings à Kigali entretient des liens étroits avec le régime rwandais. Aussi la société Eagle Wings opère-t-elle en République démocratique du Congo comme un comptoir contrôlé par les Rwandais, avec tous les avantages qui s'y attachent. [...] Eagle Wings collabore avec l'APR afin de jouir d'un accès privilégié aux mines de coltan et à une main-d'œuvre captive[20] . »

Les experts de l'ONU précisent que : « Près de 25 % de la colombo-tantalite d'Eagle Wings est expédiée de Kigali à l'usine métallurgique de la société NAC

Kazatomprom à Ulba, au Kazakhstan. Vingt-cinq pour cent sont vendus à la maison mère d'Eagle Wings, Trinitech International Inc. (États-Unis), qui gère les ventes à la fois à Ulba et à l'usine de traitement chinoise de Ningxia Non-Ferrous Metals Smeltery (NNMS).
H. C. Starck, société basée en Allemagne et filiale de la société transnationale Bayer AG, achète près de 15 % du coltan d'Eagle Wings. H. C. Starck a nié qu'il se procurait du coltan en Afrique centrale. Dans un communiqué de presse publié le 24 mai 2002, H. C. Starck a de nouveau affirmé que la société n'avait pas acheté de matières premières provenant d'Afrique centrale depuis août 2001. Le groupe d'experts a des preuves du contraire[21]. » Certaines entreprises identifiées dans les rapports de l'ONU ont changé de dénomination, mais les dirigeants sont parfois restés les mêmes pour continuer à piller les ressources.

Dans cet univers où se mélangent des officiers d'une armée nationale, des mercenaires, des trafiquants d'armes, des entrepreneurs véreux et des transporteurs relativement suspects, difficile de savoir qui fait quoi et combien gagnent tous ces acteurs. Le moins que l'on puisse dire est que le règne de l'opacité est ici de mise et malgré ses dénégations, le régime de Paul Kagame est à la manœuvre. Il faut souligner que lorsque toutes ces informations ont été rendues publiques et que certains médias ont commencé à citer régulièrement le nom de l'Armée patriotique rwandaise dans le pillage des ressources en RDC, le régime de Kigali a changé le nom de l'armée en 2002 pour devenir « Forces rwandaises de défense » ou « Rwanda Defence Force ».

Malgré le changement de nom, les enquêteurs continuent leurs investigations. Dans un autre rapport du mois de juillet 2004, les experts de l'ONU détaillent

le résultat de leurs recherches sur ces transporteurs suspects : « Le groupe d'experts a mené une enquête sur une compagnie aérienne qui se livre à des pratiques irrégulières en matière d'immatriculation et de plans de vol. Le 1er juin 2004, un Antonov 32, immatriculé au Rwanda sous le numéro 9XR-SN, a quitté Goma pour se rendre à Beni (RDC) ainsi que le prévoyait son plan de vol. En cours de vol, l'appareil s'est détourné de son itinéraire pour faire escale à l'aéroport de Kigali avant de continuer à Beni. Alertées, les autorités portuaires de Beni ont refusé l'autorisation d'atterrissage. L'appareil est retourné à l'aéroport de Kigali où il a atterri en catastrophe, le train d'atterrissage droit s'étant affaissé. Aucun bilan particulier n'a été signalé. Des militaires rwandais ont été vus débarquant de l'appareil. Exploité par Mango Mat Airlines et appartenant à Sun Air Charter Limited, l'appareil quitte régulièrement l'aéroport

de Goma en utilisant différents noms de compagnies, tels que “Flying”, “PAC” et “FAS”, et en suivant divers plans de vol. Le groupe d’experts a demandé au gouvernement rwandais une copie du rapport d’incident, qui ne lui a pas encore été communiquée à cette date[22]. »

Les experts de l’ONU ne recevront jamais de rapport d’incident. Ce qu’il faut savoir, c’est que, pendant que les experts onusiens poursuivent sans relâche leurs enquêtes et qu’ils exposent les faits de pillage concernant la RDC ainsi que les acteurs impliqués, les dirigeants de l’Union européenne regardent ailleurs. Ils ne souhaitent ni sanctionner le Rwanda, ni débattre publiquement de ce dossier. On assiste cependant à de bien curieuses rencontres dont celle d’un groupe de travail européen sur l’Afrique qui se tient le 20 juillet 2004 à La Haye et au cours de laquelle on apprend que la Communauté économique des pays des Grands Lacs

(CEPGL), composée du Rwanda, du Burundi et de la RDC, s'est discrètement réunie à Bruxelles, à l'initiative de la Belgique. L'objectif de cette rencontre de Bruxelles a été l'adoption de « mesures de confiance » pour que les pays de la CEPGL tentent de surmonter la « méfiance qui règne entre la RDC, le Rwanda et le Burundi » et se consacrent à « la coopération et à la défense de leurs intérêts communs ». Pourquoi parler d'intérêts communs au moment où la RDC est pillée par les membres de la CEPGL ? Cette rencontre à laquelle participent les ministres des Affaires étrangères du Rwanda, du Burundi et de la RDC fixe deux priorités : la relance d'une banque régionale et la mise en place d'un programme commun sur l'énergie et l'agriculture. Aucune allusion n'est faite à l'action belliqueuse du Rwanda en RDC, pas d'allusion non plus au pillage ni aux massacres de civils par les soldats rwandais en RDC. Le silence autour du drame

congolais semble donc bien organisé et personne ne veut le briser.

À la même période, une autre réunion se tient en marge du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, en 2004, entre le représentant spécial de l'Union européenne, Aldo Ajello, et la secrétaire d'État adjointe des États-Unis chargée des Affaires africaines, Constance Newman. Cette dernière informe M. Ajello de la tenue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC à Washington où il est question de la mise en place du mécanisme de contrôle de la frontière entre la RDC et le Rwanda. Les pays concernés ne sont évidemment pas d'accord, mais aucune remarque n'est faite au Rwanda ni sur sa violation constante du territoire congolais, ni sur ses incursions illégales et les crimes commis par ses troupes en RDC. Les représentants congolais

demandent de voir au moins une mention sur l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui a mystérieusement disparu du mandat de la Monuc, mais le Rwanda rejette catégoriquement cette idée. Elle sera naturellement abandonnée. Les responsables américains se contentent de rappeler que les trois pays (RDC, Rwanda et Ouganda) devraient respecter les accords de paix signés et être attentifs aux « relations de bon voisinage ». Ce refrain est repris dans presque toutes les rencontres et « négociations de paix » sur le conflit toujours en cours à l'est de la RDC.

Quant à l'Union européenne, elle se contente de déclarer, lors de la réunion du groupe consultatif pour la République démocratique du Congo, les 11 et 12 novembre 2004 à Kinshasa, que : « L'Union européenne ne peut que solliciter de la part de tous les anciens belligérants le respect intégral des accords signés et les

inciter à mettre en place des mesures qui rétabliront la confiance réciproque. » Difficile d'être plus complaisant et plus encourageant envers un Rwanda toujours plus agressif, envahissant et belliciste, particulièrement vis-à-vis de la RDC. Cette attitude de la Communauté internationale à l'égard du Rwanda n'est-elle pas une autorisation à poursuivre ses actions criminelles et destructrices au Congo ? Un ancien ministre congolais s'est ainsi retrouvé à Kampala dans une discussion privée avec des diplomates occidentaux (belge, français et britannique). Le diplomate britannique ne se privera pas, d'après le ministre, de se montrer ouvertement hostile à toutes les positions évoquant les crimes des troupes et des milices rwandaises. Au cours de la discussion, le diplomate belge va, quant à lui, soutenir avec un grand sourire qu'il n'y a pas de quoi se plaindre : « Cher monsieur, si nous recevons à l'ambassade de Belgique à Kin-

shasa quelqu'un disant qu'il a un colis (des minerais) et qu'il veut se rendre à Bruxelles, croyez-vous qu'on lui refusera le visa ? Certainement pas ! Il sera très bien reçu et on sera ravi de le diriger vers Anvers, avec toutes les attentions. » Le Français se contentera, d'après le ministre congolais, de le décourager d'entreprendre la moindre initiative fâcheuse contre le Rwanda[23].

Depuis près de deux décennies, c'est ainsi que les instances internationales et régionales africaines traitent le contentieux qui oppose la RDC au Rwanda. Il est constamment conseillé aux Congolais de ne pas faire de vagues au niveau international et on laisse le régime rwandais libre de faire ce qu'il veut en RDC. Il est de notoriété publique que le Rwanda a systématiquement violé tous les accords de paix signés avec la RDC et cela n'a jamais conduit à la moindre sanction ni au niveau africain, ni au niveau international. Cette situa-

tion n'a pas changé depuis vingt ans et l'on continue de conclure de multiples « accords de paix » sans effet sur le terrain.

En Belgique, c'est le même état d'esprit qui prévaut. Malgré sa connaissance intime de la situation rwandaise et congolaise et en dépit des multiples rapports de l'ONU sur le pillage et les atrocités commises par les troupes rwandaises en RDC, le ministre des Affaires étrangères belge de 2004 à 2009, Karel De Gucht, continuera d'émettre des critiques seulement à l'endroit de la RDC et presque jamais à l'égard de ses agresseurs. Comme en octobre 2004, lors de son voyage à Kigali, où il déclare : « J'ai rencontré au Congo peu de responsables politiques qui m'ont laissé une impression convaincante. […] Ici (à Kigali), il y a au moins un État. Au Rwanda, on s'efforce de gérer (le pays) de manière correcte. »

Il est difficile de comprendre les motivations de cette kyrielle de louanges autour d'un pays qui viole allègrement le droit international en agressant, en pillant et en massacrant ses voisins. Choqué par ce discours, le directeur du Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, Joseph Matata, adresse une lettre à M. De Gucht pour lui rappeler que plusieurs organisations internationales « accusent le président Paul Kagame d'assurer l'impunité à plusieurs chefs militaires de sa junte impliqués dans les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité non seulement au Rwanda mais aussi en Ouganda et en République démocratique du Congo ». Le militant rwandais des droits humains conclut sa lettre au ministre belge en soulignant : « Vous n'avez aucune raison de croire en un État caractérisé par les crimes contre l'humanité, les assassinats politiques, les disparitions,

les pillages du patrimoine national et des pays voisins, la corruption, les emprisonnements arbitraires, l'impunité et l'injustice[24]. »

Cette complaisance des dirigeants politiques européens à l'égard du régime de Kigali ne décourage cependant pas les experts de l'ONU. Alors que Jules Mutebutsi et Laurent Nkunda sèment la terreur et la mort à l'est du Congo en se disant tous deux banyamulenge et prétendant lutter pour les droits de ces derniers en RDC, les experts de l'ONU poursuivent leurs investigations : « Le groupe d'experts a estimé qu'étant un État de première ligne, le rôle du Rwanda est déterminant pour assurer une application effective de l'embargo sur les armes. Conformément à son mandat, le Groupe s'est attaché à déterminer les mesures que le Rwanda a prises pour empêcher que son territoire soit utilisé pour apporter assistance aux groupes armés ou milices

en République démocratique du Congo. Quelque temps après l'affrontement, au début de juin 2004 à Bukavu, entre les FARDC et les forces dissidentes de Jules Mutebutsi, commandant adjoint de la 10e région militaire suspendu de ses fonctions, le Groupe s'est constitué en deux équipes qui se sont rendues à différents moments dans la zone de la ville frontalière rwandaise de Cyangugu et a pu directement voir et étayer le non-respect par le Rwanda du régime des sanctions. Le groupe d'experts a conclu que le Rwanda violait les sanctions en apportant une aide directe et indirecte, aussi bien en République démocratique du Congo qu'au Rwanda, aux soldats mutins de Jules Mutebutsi et Laurent Nkunda pendant leurs opérations militaires armées contre les FARDC. Le Rwanda a également exercé un certain degré de commandement et de contrôle sur les forces de Mutebutsi[25]. »

Plus il avance, plus le travail des experts onusiens semble gêner la vision que certains dirigeants américains et européens ont du rôle que joue Paul Kagame, leur homme de main, en RDC. Tout se passe comme si la moindre dénonciation de son action au Congo serait d'office considérée comme un crime de lèse-majesté ou une « violation » du droit international. Ce sont pourtant les pillages de ressources naturelles, les massacres de masse, les viols prémédités et la présence des mercenaires tutsis au Congo qui constituent bel et bien les violations les plus flagrantes du droit international, dans son acception la plus large.

Après le ministre belge des Affaires étrangères, c'est au tour du chef de l'État français, Nicolas Sarkozy, de s'exprimer en mars 2009 sur la RDC : « Votre histoire fut celle de la colonisation, avec son cortège d'humiliations et de douleurs. Soumis au joug colonial, vous ne

pouviez être maîtres de votre destin. Alors vint la lutte pour l'indépendance, dont vous célébrerez l'année prochaine le 50e anniversaire. Il y eut des combats violents. Ils firent un martyr, Patrice Lumumba. Vous pensiez alors tenir les rênes de votre avenir. Et ce fut un régime baroque, autoritaire qui les prit. Il faut dire aussi qu'à la faveur, fût-ce pour un temps, d'une économie prospère, il forgea dans le cœur des Zaïrois la conviction qu'ils pouvaient s'élever vers les sommets. Pour autant, le jeu des grandes puissances fit très vite du Zaïre un pion sur l'échiquier de la guerre froide. Ce n'était pas votre communauté que vous serviez, mais les puissances étrangères qui se servaient de vous dans le combat entre les deux blocs. Et à nouveau, vos intérêts passaient après, bien après ceux des autres. Puis la région sombra dans les ténèbres. Les ténèbres de l'innommable génocide rwandais. Dix longues années de guerres injustes et

d'agressions étrangères que nourrissaient des appétits féroces et des haines profondes. Une fois encore, votre nation semblait malade de l'étranger. Mais il est vrai de dire aussi que des maux intérieurs rongeaient votre nation, la division entre Congolais, le pillage intérieur, la gabegie. Comme si une immense paralysie l'avait saisi, le Congo ne savait plus réagir. Les Congolais ont trop souffert et nous ne pouvons plus l'accepter. Votre souveraineté ne peut plus être bafouée, comme elle a été bafouée trop souvent dans le passé. Vos richesses ne peuvent plus être exploitées dans la plus grande illégalité et la division ne doit plus vous opposer[26]. »

Dans ce sermon aux accents paternalistes, M. Sarkozy trouve tout de même le moyen de placer le « génocide rwandais » dans son message faussement amical aux Congolais alors qu'ils n'ont absolument rien à voir avec ce drame dont ils payent, hélas, la facture. Pas un

mot sur les massacres que les troupes de Paul Kagame infligent aux Congolais. Lorsqu'il évoque « dix longues années de guerres injustes et d'agressions étrangères », le nom du Rwanda ou de l'Ouganda ne sort jamais. Pourtant, les rapports des experts de l'ONU sont explicites. M. Sarkozy trouve cependant, comme le ministre belge Karel De Gucht, le temps et le moyen de stigmatiser les Congolais, en les renvoyant à leur incurie et en mentionnant « la division entre Congolais, le pillage intérieur, et la gabegie ». Qu'en est-il alors du pillage de la RDC par le Rwanda ? Silence total ! Quand il en vient à parler de la « souveraineté bafouée » ou de l'exploitation illégale des richesses de la RDC, le nom du Rwanda n'apparaît toujours pas dans son discours malgré les multiples rapports de l'ONU et les rapports des services de renseignements français mis à sa disposition et qui

attestent que ce sont le Rwanda et l'Ouganda qui bafouent la souveraineté de la RDC.

En réalité, le chef de l'État français n'ignore rien de ce qu'il se passe. Il a déjà une idée bien arrêtée sur le Rwanda et l'exprime sans ambiguïté en janvier 2010 lors d'une réunion des ambassadeurs : « Quant à la région des Grands Lacs, la violence s'est une nouvelle fois déchaînée. L'option militaire n'apportera aucune solution aux problèmes de fond qui se posent de façon récurrente depuis dix ans. Cela met en cause la place, la question de l'avenir du Rwanda, avec lequel la France a repris son dialogue, pays à la démographie dynamique et à la superficie petite. Cela pose la question de la République démocratique du Congo, pays à la superficie immense et à l'organisation étrange des richesses frontalières. Il faudra bien qu'à un moment ou à un autre il y ait un dialogue qui ne soit pas simplement un dialogue

conjoncturel mais un dialogue structurel : comment, dans cette région du monde, on partage l'espace, on partage les richesses et on accepte de comprendre que la géographie a ses lois, que les pays changent rarement d'adresse et qu'il faut apprendre à vivre les uns à côté des autres. »

Partager les richesses du Congo avec le Rwanda, y compris le territoire congolais ? Cette idée « inspirante » de Nicolas Sarkozy n'a pas été saluée par les Congolais. Elle a plutôt été perçue par eux comme un encouragement tacite au pillage et aux massacres des Congolais.

La vraie question est de savoir ce que vient faire le chef de l'État français dans cette affaire où personne n'a demandé son point de vue ni sollicité ses conseils. Depuis son arrivée au pouvoir à l'Élysée en 2007, le président Sarkozy n'a cessé de se montrer conciliant avec

un Kagame qui a passé la majeure partie de son temps à dénigrer les militaires français de l'opération Turquoise, témoins gênants des massacres que ses troupes ont commis massivement contre des civils au Rwanda en 1994. Le chef de l'État français s'est même empressé d'éteindre ou de contribuer à étouffer l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 au Rwanda dans lequel deux chefs d'État en exercice et l'ensemble de l'équipage français ont péri[27].

Son activisme en faveur de Kagame ne s'est pas arrêté à cela. Il s'est ensuite rendu à Kigali sans se priver de stigmatiser la politique de son pays, la France, qu'il défendait pourtant en 1994 comme porte-parole du gouvernement d'Édouard Balladur. Très attaché au dictateur rwandais, Nicolas Sarkozy s'est surtout abstenu de lui demander des comptes sur l'assassinat de deux gendarmes français tués également en avril 1994

à Kigali par des soldats tutsis du FPR. En tant que chef de l'État français, il n'a jamais reçu les familles des victimes françaises, froidement abattues par les hommes de Kagame au Rwanda de peur de froisser ce dernier. Ses envolées lyriques sur la RDC ne pouvaient donc que susciter l'émoi et l'indignation chez les Congolais qui avaient bien compris l'alignement du chef de l'État français sur les positions de Washington concernant le Rwanda. Pour être tout à fait complet sur ce plan, il faut citer la déclaration de Nicolas Sarkozy en 2021 : « Kigali est devenue l'une des capitales les plus connectées d'Afrique. […] Le travail qu'a accompli le président Kagame est impressionnant ! […] Le Rwanda doit devenir l'un de nos partenaires stratégiques en Afrique. […] Le Rwanda fut d'ailleurs le thème de l'une de mes toutes premières discussions avec Emmanuel Macron peu de temps après son élection[28]. » Peut-on

être plus clair ? Pour célébrer avec éclat sa grande proximité avec le dictateur rwandais, Nicolas Sarkozy ira même jusqu'à fêter ses 66 ans dans ce Rwanda devenu célèbre pour ses tueries de masse et ses crimes contre l'humanité en 1994 et depuis 2001 pour son pillage et ses crimes en République démocratique du Congo. Dans le « prestigieux club de retraités » des « amis de l'Afrique des Grands Lacs », l'ancien chef de l'État français rejoint l'ancien Premier Ministre britannique Tony Blair, devenu conseiller de Paul Kagame. Tous les deux arpentent désormais l'Afrique et interviennent dans les médias pour tenter d'embellir l'image et l'action très peu honorables du dictateur rwandais en RDC.

Face à cette partie de poker menteur remarquablement jouée par les dirigeants politiques occidentaux, les Nations unies publient en 2010 un nouveau rapport, connu sous l'appellation de *Mapping Report*,

auquel se réfèrent beaucoup de leaders congolais, notamment Denis Mukwege, Martin Fayulu et même la Conférence épiscopale congolaise (Cenco). Ce document est une vaste enquête portant sur dix années (1993-2003) de violation des droits humains en RDC. Dans cette enquête, la situation des femmes et des filles est horriblement préoccupante : « Les actes de violence répertoriés montrent clairement que les femmes et les filles ont payé un tribut particulièrement lourd au cours de la décennie 1993-2003. La violence généralisée qui a déferlé sur le Zaïre, devenu la RDC, a eu des conséquences particulièrement graves pour les femmes en raison de leur vulnérabilité socio-économique et culturelle. Elle s'est aussi traduite par des formes spécifiques de violence comme les violences sexuelles dont les femmes ont été les principales victimes et il est largement admis que, depuis 1993, les femmes et

les filles congolaises ont été la cible d'actes de violence généralisés[29]. »

Ce rapport va provoquer un tollé dans tous les milieux occidentaux favorables au régime de Kigali, donnant pratiquement l'impression que les viols commis contre les femmes et les jeunes filles congolaises sont fictifs. L'acte le plus surprenant est venu du Parlement européen. C'est M. Louis Michel, ministre belge des Affaires étrangères de 1999 à 2004 et commissaire européen de 2004 à 2009, qui décide de créer une bien étrange « association des amis du Rwanda » au sein du Parlement européen alors que le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, publie ce rapport accablant sur le rôle et l'action des troupes rwandaises en RDC. Le cynisme est à son comble.

Dans son exposé relativement confus sur cette association, le parlementaire européen Louis Michel explique que la création de ce groupe vise, selon ses propres termes, à « découvrir et à respecter la culture de l'autre et contribuer ainsi à la sauvegarde du patrimoine de l'humanité ». Pourquoi donc dans cette découverte et ce respect de « la culture de l'autre » s'arrêter spécifiquement au Rwanda ? L'humanité ne va-t-elle pas jusqu'au Congo et au-delà ? Louis Michel précise, selon ses propres termes toujours, que « ce groupe des amis du Rwanda, c'est enfin introduire un esprit de dialogue entre les hommes et les peuples, entre les cultures et les religions, à un moment où plus que jamais l'humanité a besoin de tolérance, de compréhension et de solidarité ».

Encore une fois, pourquoi spécifiquement le Rwanda au point d'en faire une association d'amis au sein du

Parlement européen lors de la publication du *Mapping Report* ? On serait tenté de retourner à M. Michel ses propres arguments en lui demandant où se situe la tolérance de Paul Kagame et de ses troupes au Congo ? Où en sont la « compréhension » et la « solidarité » de M. Michel lui-même vis-à-vis du peuple congolais, victime de viols et de massacres de masse ? En posant cet acte de lancement d'une « association des amis du Rwanda » au Parlement européen, on peut se demander pourquoi M. Louis Michel a-t-il créé seulement une « association des amis du Rwanda » et pas aussi une association des amis du Congo. Peut-on imaginer que M. Michel aurait, en toute bonne foi, oublié de penser au Congo ?

En réalité, M. Michel n'a rien oublié du tout. Il a décidé de prendre parti pour le Rwanda et l'exprime très clairement devant les parlementaires européens venus l'écouter : « Le Rwanda, depuis seize ans, est revenu de

l'enfer. L'abomination que fut le génocide des Tutsis et des Hutus modérés aurait pu précipiter ce magnifique pays et sa population dans le déclin. […] Aujourd'hui, les signes tangibles de la renaissance d'un peuple, d'un État, d'une nation deviennent le témoignage des premiers succès d'une stratégie volontariste, ambitieuse et engagée. […] Il m'a paru de mon devoir de prendre parti pour empêcher que d'aucuns ne ternissent le bilan de ceux qui ont pris le destin de leur peuple à bras-le-corps. » La publication du rapport *Mapping* serait-elle une tentative de « ternir le bilan de ceux qui ont pris le destin des Tutsis à bras-le-corps » ? Le silence sur l'extermination des Congolais et sur tout ce que font Paul Kagame et ses troupes en RDC serait peut-être l'attitude la plus indiquée pour ne pas contrarier l'ordre des choses.

Pour mémoire, deux ans auparavant, en 2008 précisément, M. Louis Michel avait rencontré le célèbre criminel de guerre et criminel contre l'humanité munyamulenge, Laurent Nkunda, à l'est de la RDC. Que se sont-ils dit ? M. Louis Michel raconte : « Je lui ai dit qu'il devait d'abord se focaliser sur les problèmes qui font le conflit à l'Est et pas généraliser tous les débats. […] Le président Kagame m'a autorisé à dire à M. Nkunda que […] son exigence d'avoir une négociation globale sur tous les problèmes de la RDC était inadéquate. Tant que les revendications de M. Nkunda portent sur […] les préoccupations de la population (Tutsi) de l'Est, c'est légitime. À partir du moment où il demande amendements constitutionnels, un changement de régime, des négociations globales sur tous les problèmes du Congo, on sort de la réalité démocratique congolaise[30]. »

Cette grande compréhension et cette tolérance qu'affiche l'ancien commissaire et député européen à l'égard de Kagame et de Laurent Nkunda résument assez bien l'état d'esprit qui anime nombre de dirigeants européens et ceux de Washington depuis maintenant trois décennies sur le drame de la RDC.

Il est utile de rappeler ici que M. Aldo Ajello, représentant spécial de l'Union européenne, avait recommandé, lors de sa visite en septembre 2005 en RDC, que les autorités congolaises lancent un mandat d'arrêt international contre Laurent Nkunda et le poursuivent « pour insurrection et massacre de populations civiles ». Dans les archives du Conseil européen (structure stratégique de la politique extérieure de l'Union européenne) que nous avons obtenues, il y a plusieurs rapports confidentiels qui montrent clairement que tous les dirigeants européens sont au courant de ce qu'il se passe mais

qu'aucun ne veut emprunter le chemin des sanctions. Par exemple, dans le rapport du représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Aldo Ajello, suite à sa mission du 23 au 29 février 2004 à Kinshasa, il est dit que : « L'Ouganda continue de jouer son rôle de "guru" des groupes armés qui rendent visite et compte au président Museveni. Une démobilisation de ces milices apparaît dans ce contexte certes problématique mais d'autant plus urgente. » La proposition qui est faite à ce sujet est que « la pression sur l'Ouganda ne devrait pas se relâcher compte tenu de l'influence de Kampala sur toutes les milices et du rôle de certaines personnalités ougandaises dans le pillage des ressources naturelles [31] ».

Le rapport du 13 décembre 2004 rédigé par quatre membres du Conseil des Affaires générales et des relations extérieures de l'Union européenne, Julie Godin,

Domenico Rosa, Dietmar Krissler et Richard Wyatt, affirme que « la Commission européenne est extrêmement inquiète de la tension qui monte entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Dans ce cadre, il est malheureux que les menaces du Rwanda d'employer la force contre l'intégrité territoriale de la RDC et que les incursions des soldats rwandais dans l'est du Congo se produisent au lendemain de la déclaration de Dar-Es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui réaffirme les principes d'intégrité territoriale, de non-agression et d'interdiction d'autoriser l'usage de son territoire aux groupes armés comme base d'agression contre un autre État membre. La Commission soutient les initiatives politiques afin d'exhorter le Rwanda à retirer ses troupes des frontières avec le Congo et à stopper toute incursion de soldats dans l'est du Congo ».

Depuis 2004, le Rwanda n'a jamais respecté la déclaration de Dar-Es-Salaam, ni les initiatives politiques soutenues par la Commission européenne. Qu'a donc fait la Commission elle-même ou l'Union européenne vis-à-vis du Rwanda et de ses milices armées en RDC ? Un rapport confidentiel des experts de l'Union européenne d'août 2005 est pourtant très explicite : « Les réactions sont faibles vis-à-vis des implications, maintenant avérées, de l'Ouganda et du Rwanda dans la déstabilisation de leurs "zones d'influence" (Ituri, Nord- et Sud-Kivu) en RDC, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources naturelles, du trafic d'armes ou du soutien à certains groupes armés opérant en RDC [32] ... »

Laisser exterminer les Congolais et encourager le pillage de toutes les richesses de la RDC serait l'option finalement choisie par l'ensemble de la Communauté internationale ? Le Rwanda serait-il, dans ce cas, le

meilleur allié que l'on aurait trouvé pour accomplir ces basses œuvres ? Il est certain que le silence et la complaisance qui sont de mise envers l'action des milices et des soldats tutsis du Rwanda dépassent l'entendement.

Les Congolais essayent pourtant d'expliquer et de montrer, sans relâche et depuis bientôt trente ans, que ce qu'ils vivent est contraire aux valeurs que prétend défendre le « monde libre ». Par exemple, le ministre de l'Industrie de la RDC, Julien Paluku, ancien gouverneur du Nord-Kivu, qui a vécu de près toutes les guerres subies par sa région natale, explique : « Le financement de la guerre ayant été facilité par les ressources naturelles, les alliés ougando-rwandais n'ayant aucune ressource ont immédiatement commencé à nourrir des prétentions sur les ressources congolaises. C'est ainsi que le Rwanda est resté en RDC de 1998 à 2003, soit cinq ans sous le label de sa milice du RCD-Goma. Sachant que le

Nord-Kivu détient 60 à 80 % des réserves mondiales de coltan, précisément dans le Masisi, la présence permanente des militaires rwandais au Nord-Kivu n'a donc d'autres objectifs que le pillage de ce minerai et d'autres encore dans notre pays. Ils ont fait main basse sur la mine de Rubaya et le titulaire des droits miniers sur ce site est un Tutsi dénommé Mwangachuchu. Il siège à l'Assemblée nationale de la RDC comme député national depuis 2018. Le Nord-Kivu est l'unique endroit qui regorge aussi de gisements de Pyrochlore/Niobium grâce à la mine de Somikivu. Cette mine était sous contrôle de l'armée rwandaise de 1998 à 2003. Et même quand nous avons réussi à chasser les Rwandais, la mine du Pyrochlore est ensuite passée sous le contrôle du CNDP de Laurent Nkunda, avant d'être récupérée par Bosco Ntaganda et après par Makenga avec le M-23, tous soutenus par le Rwanda[33]. »

Mr. Mwangachuchu dont parle ici le ministre Julien Paluku vient d'être arrêté pour détention illégale d'armes de guerre et traduit le 3 mars 2023 devant la Haute cour militaire de Kinshasa. Les chefs d'accusation sont lourds : « trahison », « atteinte à la sûreté de l'État », « participation à un mouvement insurrectionnel », « association de malfaiteurs » et « incitation à commettre des actes contraires à la discipline ». Ancien président de la milice CNDP du criminel de guerre Laurent Nkunda, M. Edouard Mwangachuchu, député munyamulenge, siégeant à l'Assemblée nationale de RDC, a été interpellé le 1er mars 2023 par les services de renseignement congolais. Plusieurs sources proches de l'enquête affirment que ces armes étaient destinées à alimenter la guerre de l'organisation terroriste M-23, filiale du CNDP. Comment un élu de la République, qui édicte et veille au respect des lois, devient-il celui

qui entretient l'insécurité par la détention illégale d'armes de guerre ? Non seulement, il a obtenu, dans des conditions obscures, un gisement minier puis un permis d'exploitation (PE 4731) pour une concession de 25 kilomètres carrés dans le territoire de Masisi (nord-Kivu)[34], sous la présidence de Joseph Kabila, mais il semble participer secrètement et très activement au climat de terreur dont souffre le peuple congolais en ce moment.

Quelle est cette passion des responsables Banyamulenge, occupant de hautes fonctions régaliennes, qui consiste à appartenir et à soutenir des milices armées et à détenir illégalement des cargaisons d'armes chez eux ? Ses liens avec Kigali ont été plusieurs fois signalés sans que les autorités congolaises ne diligentent des enquêtes approfondies au sujet de ce député-milicien. Il apparaît selon l'enquête en cours que des policiers en

provenance du Rwanda ou d'expression rwandaise, placés sous commandement rwandais, ont été recrutés en RDC pour la « sécurisation du PE 4731 pour le compte de la Société Minière de Bisunzu (SBM) » appartenant à Mwangachuchu.

Que faut-il donc de plus pour constater que le régime de Paul Kagame envoie des commandos de pillards pour vider la RDC de ses ressources naturelles avec l'aide des multinationales minières et de réseaux qui ne sont pas loin de la mafia internationale des minerais ? Dès le début de l'invasion rwandaise, des intellectuels congolais ont commencé à alerter sur ce danger. Dans un communiqué du 27 octobre 1996, le Pr Emmanuel Nashi, président de l'association SIMA-Kivu, déclare que les Congolais du Kivu sont préoccupés par « l'agression de leur territoire par le Rwanda et le Burundi » et qu'ils « constatent avec amertume l'in-

différence, voire la complicité des instances nationales et internationales » devant les attaques et l'occupation rwandaises qui en résultent. Rappelant à cette occasion que l'agression de la RDC, qui arrache des milliers de personnes de leurs terres, est une violation du droit international et de la souveraineté du Congo, le Pr Nashi exprime aussi l'inquiétude des Kivutiens face au « rêve hégémonique des pouvoirs tutsis du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda d'imposer leur suprématie dans la région des Grands Lacs ». Manifestement, personne n'a voulu écouter ces inquiétudes. Peut-être que l'on a plutôt choisi de ne rien voir, de ne rien dire et de ne rien entendre, pourvu que se réalise ce que le philosophe congolais Emmanuel Kabongo Malu appelle « la rwandisation-ougandisation et burundisation de la RDC[35] ».

Il faut savoir que la « Rwandisation » dont parle Emmanuel Kabongo Malu est déjà très avancée puisque

l'on continue de parler actuellement de guerre du M-23, soutenu par le Rwanda, et des massacres de civils à l'est de la RDC. Ce mouvement terroriste est en train d'asphyxier la ville de Goma (nord-Kivu), de commettre en mars 2023 des massacres de civils, de créer des milliers de déplacés internes et de s'emparer de plusieurs territoires, chassant ainsi les Congolais de chez eux. Le Rwanda, qui appuie cette guerre en territoire congolais, a même ouvert sa frontière pour pousser les Congolais à se réfugier au Rwanda ou à mourir dans le lac Kivu. L'ancien chef d'état-major et ministre rwandais de la Défense, James Kabarebe, a fait une déclaration publique dans laquelle il justifie la guerre que les Tutsi rwandais mènent actuellement en RDC : « La guerre du M-23 a une relation directe avec notre guerre de libération de 1994. Pourquoi dis-je que la guerre du M-23 est directement liée à notre guerre de libération ? C'est

parce que la région du nord-Kivu, Rutsuru et Masisi est habitée par les Banyarwanda ou des Rwandais qui font environ 6 millions de personnes en République Démocratique du Congo. Ils parlent le kinyarwanda, ce sont des Banyarwanda ou des Rwandais. Nous avons la même culture. En fait, il n'y a aucune différence entre eux et nous. Rien ne nous sépare. Nous avons la même culture, que ce soit la musique, les proverbes et même l'histoire. Nous sommes le même peuple. (…) Le M-23 est né en 2012 et comme ses membres n'ont pas obtenu de réponse à leurs revendications, ils ont repris la guerre en 2017. Le vrai problème de ces gens, c'est le droit à la nationalité »[36].

Ce qui est clair dans ce propos, c'est, d'une part, que les membres du M-23 veulent tous obtenir la nationalité congolaise et, d'autre part, que ces « Banyamulenge » sont, d'après James Kabarebe, qui a fait la guerre

avec eux, des Rwandais. Pourquoi s'épuisent-ils alors à nier qu'ils sont Rwandais et prétendent qu'ils sont originaires du Congo depuis le XII^e ou le XIV^e siècle ? Le chiffre de 6 millions de Rwandais qui est brandi ici par James Kabarebe est tiré de nulle part et semble plutôt correspondre à la volonté de remplacer les populations congolaises du Kivu par des Tutsis rwandais. La réalisation du projet de Tutsiland est apparement en cours au Kivu.

Lorsque Paul Kagame est interrogé par Jeune Afrique, « son magazine » de propagande, sur les revendications du M-23, il répond : « Le gouvernement de Kabila a promis de régler cette affaire. Rien ne s'est passé. Le gouvernement Tshisekedi a fait la même promesse, et les dirigeants du M-23 se sont rendus à Kinshasa, où ils ont tourné en rond dans leur hôtel pendant quatre mois sans que personne les reçoive. Le M-23, dont les

éléments étaient en majorité réfugiés en Ouganda, s'est donc senti floué et fondé à reprendre la lutte pour faire valoir ses droits. Mettez-vous à la place de ces gens nés et élevés au Congo, dont les parents et grands-parents sont nés en terre congolaise et à qui l'on dit de retourner d'où ils venaient avant la colonisation et avant l'existence même des frontières ! »[37]. Pour Paul Kagame, les dirigeants du M-23 seraient donc légitimes à prendre les armes pour exterminer les populations de la RDC simplement pour faire valoir « leurs droits » mais quels sont exactement ces droits ? Paul Kagame affirme que la majorité des membres du M-23 « étaient réfugiés en Ouganda ». Il confirme ainsi qu'il s'agit bien de Tutsis rwandais qui ont été évacués par le HCR en Ouganda en 1964 et 1965 comme nous l'avons bien montré au chapitre 1 (partie II sur l'histoire fabriquée des Banyamulenge). Il ajoute cependant que ces derniers sont nés

et élevés au Congo et que leurs parents et grand-parents sont également nés en terre congolaise. C'est à ce niveau que le mensonge est flagrant et effronté.

Primo, si les parents et grands-parents des membres du M-23 sont nés au Congo, où sont-ils alors aujourd'hui ? Ont-ils tous disparu et en même temps de la RDC ? Où se trouve les sépultures de ces parents et grands-parents nés au Congo avant la colonisation et à quels lignages appartenaient-ils ? Secundo, pourquoi tous ces enfants nés et grandis au Congo-Zaïre se sont-ils alors retrouvés réfugiés en Ouganda, comme l'affirme Paul Kagame ? Que faisaient-ils en Ouganda puisqu'ils sont nés ainsi que leurs parent et grands-parents au Congo et que le président Mobutu, au pouvoir depuis novembre 1965, leur avaient donné droit à la nationalité congolaise ? M. Kagame poursuit : « L'accusation selon laquelle j'interviendrais au Congo

m'importe peu. L'important est de savoir pourquoi j'interviendrais. Si vous ne posez pas cette question, vous passez à côté de l'essentiel. Or la menace que fait peser sur notre sécurité l'activité d'un groupe imprégné de l'idéologie génocidaire comme les FDLR est clairement susceptible de nous amener à intervenir en territoire congolais, sans excuses ni préavis »[38]. Ceci se passe de tout commentaire. Manifestement, tous les moyens et alibis sont bons pour prendre le contrôle des ressources minières du Kivu et de s'emparer des terres du Congo.

Quelques sénateurs des États-Unis, moins complaisants que certains dirigeants européens, ont essayé de briser l'omerta en exprimant clairement leur désaccord avec la position de leur Gouvernement et en exigeant des sanctions contre Kigali. Dans une lettre du 3 août 2012, onze membres du Congrès américain ont écrit directement à Paul Kagame pour lui dire que les deux

groupes politiques de la Chambre des représentants (démocrates et républicains) sont préoccupés par la recrudescence du conflit à l'est de la RDC et ses conséquences sur la population. Les membres du Congrès pointent la responsabilité du Rwanda dans le soutien aux groupes armés du Kivu, notamment au M-23, malgré les dénégations de Kigali. Ils disent que le rôle que joue le Rwanda dans ce conflit laisse particulièrement perplexe la majorité des membres du Congrès. Ils affirment que le soutien que le Rwanda apporte aux groupes armés à l'est de la RDC est très bien documenté par l'ONU et que les preuves sont étayées par plusieurs rapports et témoins impartiaux. Le seul problème de cette lettre est qu'après avoir clairement établi la responsabilité du régime de Kagame dans la déstabilisation du Congo, les membres du Congrès américain se

contentent d'appeler au dialogue entre la victime et son bourreau.

Le 20 juillet 2022, c'est le président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat des États-Unis, Robert Menendez, qui adresse une lettre au secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, et lui dit : « Les efforts déployés par le président Kagame pour faire taire les journalistes, les militants des droits humains et les voix de l'opposition à l'intérieur du Rwanda sont bien connus. Après avoir changé la constitution rwandaise en 2015 pour supprimer les limites du mandat présidentiel afin de rester en fonction à perpétuité, Kagame a été réélu en 2017 avec un score invraisemblable de 99 % des voix. […] Les États-Unis ont alloué plus de 147 millions de dollars d'aide étrangère au Rwanda en 2021, et ont proposé 145 millions de dollars pour l'exercice 2023, faisant des États-Unis le plus grand donateur

bilatéral du Rwanda. En plus, l'armée rwandaise reçoit une aide et une formation américaines en matière de renforcement des capacités militaires. Au cours des derniers mois, l'Administration américaine a pris des mesures contre d'autres gouvernements responsables du ciblage des dissidents à l'étranger. […] Non seulement le Rwanda bafoue les lois américaines en ciblant les dissidents à l'intérieur des États-Unis mais le Rwanda semble être le seul gouvernement étranger au monde qui est considéré par les États-Unis comme un partenaire et un allié, en dépit du fait qu'il détient injustement un résident américain. J'exige une explication sur ce fait. […] Le Rwanda est également, une fois de plus, engagé dans des actions de déstabilisation régionale en Afrique centrale. Une semaine après la séance photo avec des hauts responsables américains, l'armée rwandaise a été accusée de manière crédible de

soutenir les rebelles du M-23 en République démocratique du Congo (RDC) et de déployer ses soldats de l'autre côté de la frontière vers la RDC. Comme vous vous en souvenez, à la fin des années 1990, le Rwanda et l'Ouganda avaient déjà envahi la RDC, déclenchant une guerre régionale qui, selon International Rescue Committee, avait causé pas moins de 5,4 millions de morts de 1998 à 2007, provoquant une grave crise humanitaire. En 2012, le Rwanda a de nouveau cherché à occuper la RDC en soutenant les rebelles du M-23, qui avaient pris la ville de Goma, dans l'est de la RDC, en tuant des centaines de civils et en faisant plus de 100 000 déplacés internes. Dix ans plus tard, en 2022, le Rwanda a de nouveau envoyé des troupes à travers la frontière de la RDC et a réactivé le M-23, sa milice relais, désormais responsable du meurtre des civils congolais, des troupes congolaises et des casques bleus de l'ONU. À

la lumière de ces questions troublantes, je vous exhorte à entreprendre un examen complet de notre politique envers le Rwanda. [...] Jusqu'à ce qu'un tel examen soit entrepris et communiqué à mon bureau, j'ai l'intention de regarder attentivement toute aide sollicitée au Congrès en faveur du Rwanda, et de faire suspendre toute assistance d'ordre sécuritaire, en commençant par l'enveloppe de plusieurs millions de dollars attribués en soutien aux casques bleus rwandais, car je crains que tout le soutien américain à l'armée rwandaise soit utilisé en RDC pour appuyer les rebelles, responsables d'attaques contre des civils congolais, des troupes congolaises et des soldats de la paix de l'ONU, et puisse lancer un signal donnant l'impression que les États-Unis approuvent tacitement de telles actions. Les États-Unis ne peuvent pas soutenir les contributions rwandaises au maintien de la paix dans certaines par-

ties de l'Afrique tout en fermant les yeux devant la réalité selon laquelle le Rwanda fomente la rébellion et la violence dans d'autres parties du continent. » (voir annexes).

1. Pierre Buch et Jacques Vanderlinden, *L'Uranium. La Belgique et les puissances*, Bruxelles, De Boeck université, 1995, 188 p.

2. Pierre Baracyetse, *L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo*, SOS Rwanda-Burundi, décembre 1999.

3. Il est britannique d'origine mauricienne et l'un des invités à l'investiture de Bill Clinton à la Maison Blanche (*Forbes* du 10 août 1998).

4. Deneault Alain, Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique, Montréal, Ecosociété, 2008, 348 p.

5. Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, S/2001/357, p. 6.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. Ulindi est la plus longue rivière du Sud-Kivu qui finit sa course dans le fleuve Congo.

12. Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC, S/2002/1146.

13. Mutabazi Ngaboyeka et Nyassa Sanganyi, *L'Exploitation du coltan en République démocratique du Congo. Trafic et guerre*, Johannesburg, Southern Africa Resource Watch, rapport de recherche n° 1, novembre 2008.

14. Rapport du groupe d'experts de l'ONU, S/2002/1146, *op. cit.*

15. *Ibid.*

16. Propos tenus par Paul Kagame au ministre Charles Josselin qui les a rapportés à l'auteur.

17. Entretiens avec l'auteur.

18. Rapport du groupe d'experts de l'ONU, *op. cit.*

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Rapport du groupe d'experts de l'ONU, S/2004/551.

23. Échanges avec un ancien ministre ayant participé au gouvernement sous la présidence de Joseph Kabila.

24. Lettre de Joseph Matata adressée à Karel De Gucht le 18 octobre 2004.

25. Rapport du groupe d'experts de l'ONU, S/2004/551, *op. cit.*

26. Déclaration de Nicolas Sarkozy le 26 mars 2009 à Kinshasa.

27. Charles Onana, *Enquêtes sur un attentat : Rwanda 6 avril 1994*, *op. cit.*

28. *Le Point* du jeudi 6 mai 2021, n° 2542.

29. *Mapping Report.*

30. AFP le 10 décembre 2008.

31. Rapport (restreint) de mission du représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs à Kinshasa (23-29 février 2004), 7 p.

32. Rapport politique sur la République démocratique du Congo, août 2005.

33. Témoignage accordé à l'auteur.

34. Cette concession avait été pillée et contrôlée par le CNDP en 2008. Mwangachuchu a hérité d'une affaire juteuse gérée illégalement par les criminels de guerre de son propre mouvement ou par sa propre milice puisqu'il est élu du CNDP.

35. Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda (dir), *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, *op. cit.*, p. 357.

36. Discours (traduit du Kinyarwanda) de James Kabarebe, conseiller à la Défense et à la sécurité à la présidence de la République du Rwanda devant un parterre de 600 jeunes rwandais le 19 février 2023 à Kigali.

6 – L'infiltration de l'armée et l'impunité garantie aux criminels

Les massacres de masse en RDC sont intrinsèquement liés à la guerre que le Rwanda et ses groupes

armés mènent contre les populations civiles de ce pays. C'est pour cela que l'on trouve, dans les différents rapports officiels comme dans ceux des organisations non gouvernementales, les noms des multiples structures politico-militaires telles que les FDLR, le M-23, le RCD-Goma, le CNDP, etc. Chaque fois qu'il s'agit de viols, de massacres, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, les noms de ces organisations apparaissent. Même les FARDC figurent dans ce registre peu glorieux et nous expliquerons pourquoi. Le problème est qu'en donnant l'impression que tous ces mouvements ont les mêmes travers et qu'ils sont tous auteurs d'abominations, nul ne sait plus de quoi on parle. La responsabilité des uns et des autres se trouve complètement diluée dans la confusion générale et cela n'est pas le fruit du hasard.

Pour tenter d'y voir plus clair, il est nécessaire de montrer comment l'impunité a été volontairement organisée à travers l'infiltration ou l'intégration des criminels de guerre et des criminels contre l'humanité dans l'armée congolaise. Les Maï-Maï, ayant une position particulière en ce qu'ils résistent aux mouvements armés soutenus par le Rwanda, ils ne sauraient d'emblée figurer dans le même registre.

Tout a commencé avec l'arrivée de Laurent-Désiré Kabila au pouvoir en 1997. Le major tutsi rwandais, James Kabarebe, prend, dès son arrivée à Kinshasa, les commandes de l'armée congolaise en devenant chef d'état-major. À cette occasion, il nomme plusieurs Tutsis rwandais à des postes stratégiques au sein des forces terrestres, du renseignement militaire, des forces aériennes et même au sein de la marine. C'est ainsi que plusieurs soldats tutsis de l'APR ayant commis

des massacres contre les réfugiés dans les camps du Zaïre[1], notamment des crimes de guerre, des viols et des crimes contre l'humanité, seront recrutés et disséminés dans l'armée congolaise. Il s'agit de les mettre à l'abri de la justice. Avant de se réfugier dans les rangs de l'armée congolaise, ces individus ont tenté d'effacer les preuves de leurs crimes en incinérant les corps de leurs victimes, en creusant des fosses communes pour enterrer des milliers de morts et en jetant des cadavres dans le lac Kivu. Ensuite, ils feront tout pour qu'il n'y ait pas d'enquête de l'ONU pendant toute la période où James Kabarebe a été chef d'état-major de l'armée congolaise.

Refusant cet état de choses et souhaitant que la vérité soit connue et la justice rendue au nom des victimes des massacres de masse et autres crimes en RDC, le militant pacifiste espagnol, Juan Carrero Saralegui, décide en janvier 1997 de s'installer devant le Parlement

européen pour y mener une grève de la faim jusqu'à ce que les institutions européennes interviennent pour arrêter les massacres. Il parvient, par cette action, à convaincre de nombreux parlementaires européens de s'intéresser aux massacres de masse du Congo. C'est en particulier la commissaire européenne à l'action humanitaire, Emma Bonino, qui viendra le supplier d'arrêter, après 42 jours, la grève de la faim puisque le Conseil des ministres de l'Union européenne venait d'adopter une résolution favorable à la demande de Juan Carrero et des parlementaires européens. Mme Bonino est alors autorisée à se rendre en RDC pour voir la réalité des horreurs.

Pendant que Juan Carrero poursuit sa grève de la faim, il apprend par la présidente du groupe parlementaire des Verts européens, Magda Aelvoet, que les États-Unis ont donné leur consentement à l'occupation de la

RDC par des militaires des régimes tutsis de la région des Grands Lacs (Rwanda, Ouganda et Burundi). Juan Carrero n'en croit pas ses oreilles. Cette information très confidentielle a été communiquée au cours d'une réunion à huis clos des présidents de groupes parlementaires à laquelle Magda Aelvoet assistait. Juan Carrero tente alors de tester la réaction des parlementaires européens en écrivant le 29 janvier 1997 une lettre au président Bill Clinton, soutenue par plus d'une dizaine de prix Nobel ainsi que par plusieurs groupes parlementaires. Panique à Bruxelles (voir Annexe 8). Dans cette lettre, il demande, entre autres, la mise en place d'un tribunal international indépendant pour juger les coupables de crimes en RDC. En l'absence de réponse, Juan Carrero écrit une seconde lettre le 26 juin 1997 pour rappeler les faits et l'importance des crimes commis en RDC et dans la région des Grands Lacs et surtout

la nécessité de poursuivre les coupables. La Maison Blanche ne répond toujours pas. Pour comprendre les raisons de ce silence, Juan Carrero décide de se rendre personnellement aux États-Unis. Il y rencontre alors l'ancien procureur général et ancien ministre de la Justice, Ramsey Clark. Ce dernier lui confie sans détour que le gouvernement américain a corrompu les associations des droits humains, plusieurs médias et organisations internationales sur ce dossier et qu'il faut, pour réussir, mener la lutte autrement et en dehors de ces structures.

Convaincu par cette information essentielle au regard de sa propre expérience, il rentre en Europe, décidé à saisir la justice espagnole. Il nous confie : « Au cours des mois de janvier et février 1997, j'ai constaté lors de mes visites à Bruxelles que certaines personnes au sein du Parlement européen étaient très contrariées

lorsque j'ai fait référence à la responsabilité américaine dans ce qu'il se passait au Zaïre. Mes contacts avec M. Gijs M. de Vries, alors président du groupe des Libéraux-démocrates et réformateurs européens, étaient particulièrement tendus. En fait, c'est le seul groupe qui n'a pas signé notre lettre à Bill Clinton, alors qu'elle avait été signée par de nombreux lauréats du prix Nobel. Dans cette lettre, je dénonçais non seulement l'Europe mais aussi les États-Unis pour le drame du Congo. M. Gijs M. de Vries ayant déjà refusé de signer la lettre à Clinton une première fois, j'ai décidé de le rencontrer dans son bureau avec un texte dans lequel j'avais souligné en lettres capitales la référence aux responsabilités européennes. Mais malgré cela, il a encore refusé de signer la lettre. Je suis finalement parti mais j'avais oublié de lui dire quelque chose et je suis revenu dans son bureau une deuxième fois, et là, je l'ai trouvé en train de hurler

au téléphone, en anglais au sujet de ma lettre et de mes accusations. Il était très mécontent. J'ai donc conclu que pour certains responsables politiques européens, parler des responsabilités américaines dans le drame de la RDC était un tabou[2]. » Juan Carrero ajoute non sans ironie : « Je n'ai pas été étonné de constater des années plus tard que M. Gijs M. de Vries est devenu le coordinateur de la lutte antiterroriste de l'Union européenne, après avoir refusé de signer une lettre dénonçant les massacres en RDC. Je crois que les États-Unis ont été très reconnaissants à son égard[3]. »

En 1998, lorsque James Kabarebe rompt avec Laurent-Désiré Kabila et qu'il retourne chez lui au Rwanda où il deviendra successivement chef d'état-major de l'armée rwandaise (2002), puis ministre de la Défense (2010), plusieurs militaires tutsis rwandais qu'il a recrutés en 1997 au Congo-Zaïre ne quittent

pas nécessairement l'armée ni le pays. Certains vont se convertir en Banyamulenge et devenir en 1998 des Tutsis congolais participant de ce fait à la nouvelle « rébellion » créée par Paul Kagame contre le régime de Laurent-Désiré Kabila. Cette « rébellion », dénommée Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), est une pure fabrication du Rwanda destinée à déstabiliser le Congo. Elle sera partout présentée comme un groupe politico-militaire congolais alors que ses soldats et ses cadres militaires sont des Tutsis de l'Armée patriotique rwandaise ou des armées d'Ouganda et du Burundi.
Le livre blanc que le gouvernement congolais soumet au greffe de la Cour internationale de justice le 23 juin 1999 est sur ce point explicite : « Il est clair que l'agression dont est victime la République démocratique du Congo est l'œuvre de la coalition rwando-ougando-burundaise. Ce que l'on tente de faire accréditer comme

une “insurrection Banyamulenge” ou une “rébellion des sujets congolais” contre le gouvernement n’est ni plus ni moins qu’un grossier habillage pour masquer l’entreprise déstabilisatrice des agresseurs, dont les visées irrédentistes et hégémoniques sur le territoire congolais ne sont plus à démontrer[4]. »

L’objectif principal d’une présentation erronée de l’identité des agresseurs de la RCD vise d’abord à dissimuler le fait qu’il s’agit d’un plan concocté par certains Tutsis aux fins de « s’emparer de Kinshasa par le Bas-Congo, pour renverser le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila, en vue d’y installer un régime Tutsi ou d’obédience Tutsi[5] ». Il s’agit ensuite de susciter la confusion sur la nature des agresseurs et des auteurs de crimes pour ne pas laisser répandre le fait qu’ils viennent essentiellement du Rwanda : « Les 2 et 3 août 1998 des colonnes constituées de plusieurs camions de

l'armée rwandaise, chargés de militaires lourdement armés, ont violé les frontières orientales congolaises pour investir les villes de Goma et Bukavu[6]. » Que viennent faire en permanence ces soldats rwandais en territoire congolais ? Voici des faits soumis en 1999 à la Cour internationale de justice par les autorités de Kinshasa : à Kasika (Sud-Kivu), le 29 août 1998, plusieurs femmes ont été violées avant d'être assassinées, le 1er septembre, un couvre-feu décrété par les agresseurs rwandais à Bukavu leur permet de commettre des viols sur 57 filles en territoire congolais, le mardi 22 septembre 1998 à 23 heures à Bukavu, M. Mukewa assiste impuissant au viol de sa femme et de ses deux filles âgées respectivement de 16 et 14 ans par des soldats tutsis venus du Rwanda. La liste des viols commis depuis 1998 par les miliciens et soldats tutsis de l'armée de Paul Kagame sur le sol congolais est interminable.

Dans la prise de contrôle régulière du territoire congolais par les troupes de Kagame, d'autres Tutsis rwandais recrutés à Kigali viennent gonfler les rangs des Banyamulenge en RDC et étendent l'ampleur des viols et des crimes sur le territoire de la RDC. La création de « rébellions » artificielles dans lesquelles on fait figurer des Congolais avant de les estampiller « rébellions congolaises » permet aux dirigeants tutsis du Rwanda de semer la confusion entre les véritables auteurs de crimes contre l'humanité en RDC et les figurants congolais. La vocation de ces mouvements paramilitaires est aussi de maintenir une porosité frontalière entre la RDC et le Rwanda ; ce qui permet à Kigali d'injecter le plus de Tutsis possible au Kivu. La guerre interminable que Kagame et ses soutiens imposent aux Congolais dans cette zone vise surtout à exterminer les populations du Nord- et du Sud-Kivu afin de les rempla-

cer progressivement par un nombre croissant de Tutsis venus du Rwanda ou des pays voisins et qui, une fois au Kivu, deviennent des Banyamulenge.

Cette politique de grand remplacement par l'extermination, le viol et l'expropriation des populations autochtones est systématique dans la guerre du M-23. Son corollaire est la diffusion dans les médias et les centres de recherche d'une rumeur tenace sur un projet d'extermination des Banyamulenge. En diffusant ce type de rumeur, les autorités rwandaises détournent immédiatement les regards de l'extermination effective des populations du Congo pour attirer l'attention sur leurs Banyamulenge qui seraient prétendument en danger au Congo. Il est évident que ceux qui ne sont pas vraiment au fait de ce qu'il se passe dans ce pays lointain vont avoir tendance à croire de fausses informations relayées par le réseau des « Blancs men-

teurs » du dictateur rwandais[7]. Il est aussi patent de constater que, pour les mêmes raisons, de nombreux rapports officiels diffusent des données erronées sur les massacres de civils pour diluer la responsabilité des rébellions rwandaises dans ces massacres de masse et autres crimes contre l'humanité en RDC.

C'est ainsi que l'on a pu voir dans plusieurs rapports le nom des Forces armées de la RDC ou FARDC citées comme coauteurs de crimes et d'exactions à l'est du Congo. Une précision s'impose ici. Certes, dans toutes les armées du monde, il arrive souvent que des militaires commettent des actes répréhensibles mais dans le cas de la RDC, plusieurs rapports présentent souvent les soldats des FARDC comme étant aussi des auteurs de crimes au même titre que les miliciens du RCD, du CNDP de Laurent Nkunda ou ceux du M-23. Cette lecture sans nuance et prétendument équilibrée

arrange ceux qui ne veulent pas identifier les auteurs de crimes ou qui essayent de les dissimuler. S'agissant précisément des FARDC, après les accords dits « de Sun City »[8], qui ont conduit à insérer ou à intégrer des soldats venant des « groupes armés » fabriqués et armés par le Rwanda et l'Ouganda au sein de l'armée congolaise[9], certains ont cru à la fin de la guerre et des massacres. C'est du moins l'espoir que la Communauté internationale a vendu aux Congolais.

Concrètement, c'est le ministre belge de la Défense André Flahaut qui, en automne 2003, a écrit à plusieurs « pays amis » pour les inviter à participer au processus de reconstruction des FARDC. Des rencontres de réflexions stratégiques seront d'ailleurs organisées avec des experts congolais et belges ainsi que des représentants de l'ONU, de la Banque mondiale et du Ciat, à cet effet. Il naîtra de ces rencontres l'idée d'appliquer un

programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). En quoi consiste-t-il ? *Primo*, à récupérer des armes détenues par les miliciens et, *secundo*, à faciliter le retour à la vie civile pour ceux qui n'intègrent pas l'armée. Quels objectifs poursuit donc le programme de DDR ? Le premier est d'offrir aux miliciens une alternative à l'usage de la violence et des armes comme moyen de subsistance. Le deuxième objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la RDC et le troisième vise à ramener la paix et le progrès dans le pays. Qui va être concerné par ce programme de DDR que soutiennent la Banque mondiale et l'Union européenne, principaux bailleurs de fonds ? C'est là que toute la confusion s'installe, presque volontairement. On y trouve, entre autres, les ex-Forces armées congolaises (FAC), la milice dénommée Mouvement pour la libération du Congo (MLC) dirigée par Jean-Pierre

Bemba et soutenue par l'Ouganda, la milice appelée Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) dirigée par Azarias Ruberwa et soutenue par le Rwanda, les Maï-Maï (mouvement de résistance contre l'occupation rwandaise), etc. Autrement dit, on tente de reconstruire ou de refonder une armée congolaise avec des miliciens rwandais, ougandais et burundais dont des criminels de guerre, que l'on mettra aux côtés de soldats professionnels et expérimentés. D'après un rapport de renseignement de l'Union européenne, « plusieurs ex-combattants intégrés dans les FARDC seraient recherchés par la justice, ce qui aurait dû les exclure de cette intégration ». Deux officiers de renseignements de l'Union européenne chargés de suivre spécifiquement ce programme de DDR et de brassage-mixage des miliciens dans les FARDC nous expliquent qu'il y a « un manque de contrôle sur la sélection des

soldats et que le brassage des combattants se fait de façon chaotique et sans respecter les règles prévues dans le programme global, par les composantes et entités ; que le manque de liens organiques avec le processus DDR laisse les soldats et les combattants non sélectionnés pour l'armée dans une situation très dangereuse ». L'un des officiers de l'Union européenne raconte : « Nous sommes partis à Bunia pour voir la 1re brigade congolaise des FARDC, première unité constituée à partir de combattants venant des différentes composantes armées qui se sont combattues. Cette brigade a été constituée en décembre 2004 par des instructeurs belges et français à Kisangani. C'est elle qui opère en Ituri. Son PC est à quelques kilomètres de la ville, près de l'ancien abattoir. C'est au PC que nous retrouvons des miliciens tueurs devenus des soldats des FARDC. Ils chantent et dansent dans la bonne humeur.

On viendrait à oublier que ces quatre cents canailles ont dû assassiner des centaines d'hommes et violer autant de femmes et piller des magasins ou des biens de civils[10]. »

Voilà comment entre 2003 et 2006, on a intégré des auteurs de viols et des criminels contre l'humanité dans les FARDC. Tous ces miliciens et soldats, dont la plupart viennent du Rwanda, de l'Ouganda ou du Burundi et se sont illustrés par des actes criminels en RDC, ont été admis dans l'armée congolaise sans s'assurer ni de leur nationalité congolaise, ni de leurs états de service, ni même de leur moralité. L'Union européenne, étant uniquement préoccupée par les élections de 2006, a encouragé et financé la construction d'une armée truffée de miliciens et autres responsables de crimes contre l'humanité en RDC[11].

Ce distinguo n'étant jamais fait au sujet des FARDC, il est donc difficile de comprendre pourquoi leur nom est souvent cité dans les rapports sur les massacres et autres crimes contre l'humanité. Pour être plus précis encore, ce ne sont pas des militaires professionnels et diplômés congolais des FARDC qui commettent les crimes que l'on évoque dans ces rapports, mais les mercenaires rwandais et burundais puis les miliciens banyamulenge intégrés dans cette armée. Ils font exactement au sein des FARDC ce qu'ils ont toujours fait en tant que miliciens ou mercenaires dans leurs « rébellions » respectives. Et cela porte lourdement atteinte à l'image de l'armée congolaise en général. Il appartient aux Congolais de faire le ménage de fond en comble au sein des FARDC. Beaucoup ont toujours nié que les FARDC n'étaient nullement infiltrées par des mercenaires tutsis rwandais réputés être des criminels

notoires contre l'humanité. Non seulement les effectifs du programme DDR le prouvent mais, au moment où l'on parle beaucoup des crimes du M-23 en RDC, il est bon de rappeler qu'une note rédigée en septembre 2013 par le patron de l'Agence nationale de renseignements du Congo, M. Kalev Mutondo, et adressée au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU révèle les noms de plus d'une centaine d'officiers supérieurs rwandais identifiés, condamnés ou poursuivis pour leurs crimes en RDC dont la présence au sein des FARDC est totalement incompréhensible (Annexe 9).

Dans une enquête réalisée plus récemment par le FBI[12], des policiers américains ont découvert qu'un vaste réseau agissant sous couvert d'une organisation humanitaire américaine finance les milices banyamulenge en RDC à hauteur d'un million et demi de dollars. Dans cette même enquête, on découvre que le député

banyamulenge du Sud-Kivu, Moïse Nyarugabo, figure parmi les parrains de ce vaste réseau qui travaille à la déstabilisation de l'est de la RDC[13]. Il nie les faits sans expliquer quel intérêt le FBI aurait à le mettre en cause. Le plus représentatif des porte-paroles des Banyamulenge, dont les troupes ont d'ailleurs commis de multiples viols et atrocités en RDC et qui recourt régulièrement au mensonge dans ses discours n'est autre qu'Azarias Ruberwa. Devenu vice-président de la RDC suite aux accords de Sun City, il n'a jamais expliqué pourquoi les Banyamulenge qu'il représente continuaient la guerre et les massacres alors qu'ils occupent de très hautes fonctions dans l'appareil d'État et que lui-même a occupé le poste de vice-président de la République, chargé de la Défense et de la Sécurité entre 2003 et 2006. Comment expliquer qu'un vice-président de la République, Banyamulenge de son état, soit incapable

de faire régner la sécurité et de faire cesser les massacres et les crimes contre l'humanité à l'est de la RDC dont il dit être originaire ? C'est justement au moment où M. Azarias Ruberwa est en fonction qu'un autre porte-parole banyamulenge, Laurent Nkunda, considéré par la Monuc comme un criminel de guerre, déclenche une nouvelle guerre en 2004 au Kivu. Ses troupes vont y commettre des viols et des massacres massifs et aucune sanction ne sera prise à l'encontre de Nkunda. Interrogé sur les questions de sécurité dont il a la charge en RDC, M. Ruberwa ose affirmer, au cours d'un entretien en avril 2005 avec MM. Javier Solana, chef de la diplomatie européenne, Louis Michel, commissaire européen, Aldo Ajello, représentant spécial de l'Union européenne, Carlo de Filippi, chef de la délégation de la Commission européenne au Congo, qu'il y a eu beaucoup de progrès dans ce domaine. Il n'en donne pourtant aucun

exemple, passant son temps, au cours de cet entretien, à dénoncer le système de corruption créé par l'ex-président Mobutu renversé en 1997. À son actif, il compte déjà l'intégration de 80 % de ses miliciens du RCD dans la 1re brigade de réserve, la 110e et la 116e brigade des FARDC. Ainsi, presque la totalité des miliciens banyamulenge et des mercenaires tutsis rwandais de son mouvement ont été placés dans les FARDC. L'infiltration de l'armée par des miliciens et des mercenaires Tutsis a donc été, par ce canal, parfaitement réussie. Ce vice-président de la République, qui est en même temps chef de guerre et des miliciens, se sent manifestement plus à l'aise dans son second statut que dans le premier puisqu'il va laisser des tensions et des tueries se propager dans le fief des Banyamulenge à Minembwe, son lieu supposé de naissance.

Dans un rapport de renseignement de l'Union européenne, il est dit que M. « Ruberwa, originaire de cette zone, utilise cette question (des Banyamulenge) pour tenter de survivre politiquement. Dans cette optique, il appuie discrètement la dissidence du colonel Bisogo et du major Rukunda, au besoin en organisant leur renforcement en combattants et leurs ravitaillements y compris en armes et munitions ». Selon le renseignement européen, c'est donc pour garder une influence auprès des milices tutsis rwandophones que M. le vice-président de la République Azarias Ruberwa n'hésite pas à allumer le feu à Minembwe et ses environs et pousse à la dissidence dans les rangs des FARDC.

Qui est réellement M. Ruberwa ? Il est de notoriété publique qu'il est né à Minembwe au Sud-Kivu. C'est bien ce qui figure sur la couverture de son propre livre. Il ne serait donc pas tutsi rwandais mais tutsi rwan-

dophone ou banyamulenge. Seulement, lorsque M. Ruberwa obtient le 31 octobre 1984 son diplôme d'État au Zaïre, l'équivalent du baccalauréat sous le régime du président Mobutu, il est clairement mentionné sur son diplôme qu'il est né à Rugezi, une localité située au nord du Rwanda, proche de la frontière avec l'Ouganda (Annexe 10). Mais juste avant son diplôme d'État, il a reçu son « certificat d'aptitude physique » le 11 octobre 1984, lequel mentionne que M. Ruberwa Manywa est né à Itombwe dans la province du Sud-Kivu. Alors, M. Ruberwa est-il né au Rwanda ou en RDC ? Est-il né le 20 août 1964 à Rugezi, à Itombwe ou à Minembwe, soit le même jour à trois endroits différents ? Cette situation résume à elle seule toute la confusion et les ambiguïtés qui règnent autour de la question des Tutsis rwandophones et de leur appartenance tantôt au Rwanda, tantôt au Congo-Zaïre. Les guerres qu'ils alimentent

à l'est de la RDC donnent plus que jamais l'impression qu'ils travaillent davantage pour le Rwanda que pour la RDC. L'exemple de Laurent Nkunda, aujourd'hui réfugié au Rwanda, est emblématique. Cet individu, recherché comme criminel de guerre et criminel contre l'humanité, a longtemps péroré sur son statut de Tutsi rwandophone et de défenseur inconditionnel des Banyamulenge.

En découvrant, dans le rapport spécial de la Monusco, de janvier 2006, qu'il était plutôt rwandais, nous avons été surpris. Comment cet homme a-t-il réussi à devenir général des FARDC sous le matricule 614655k, à la suite du décret n° 019/2003 du 19 août 2003 signé par Joseph Kabila ?

Il est vrai que Joseph Kabila, devenu président de la République à la suite de l'assassinat non élucidé de Laurent-Désiré Kabila, est issu des rangs de l'armée de

Paul Kagame et qu'il a été formé par l'ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise James Kabarebe[14]. Est-ce là la raison qui explique son attentisme et celle du gouvernement congolais dans le traitement judiciaire de Laurent Nkunda ? Pendant ses dix-huit années à la tête de la RDC, Joseph Kabila a gardé un silence de mort face à toutes les incursions et agressions du Rwanda et de l'Ouganda, donnant parfois l'impression qu'il n'était concerné ni par les massacres de Congolais, ni par les viols des femmes, ni même par la prolifération des milices armées dans son pays.

Il faut rappeler que ce n'est qu'en septembre 2005 que les autorités congolaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre Laurent Nkunda et Jules Mutebutsi, alors qu'ils étaient réputés avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en RDC. Concrètement, la police congolaise ne s'est

jamais empressée de procéder à leur arrestation. Même la conseillère de l'association américaine Human Rights Watch, Alison Des Forges, pourtant connue pour sa bienveillance à l'égard du régime rwandais, finira par s'en indigner : « Un mandat d'arrêt a été lancé il y a des mois contre Nkunda pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et pour insurrection, mais la police et l'armée n'ont rien fait pour l'arrêter [15]. »

La Cour pénale internationale (CPI) s'est par contre manifestée publiquement dans ce dossier à travers le procureur de l'époque M. Ocampo Moreno : « Le procureur rappelle que la CPI a compétence pour enquêter et poursuivre les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide commis sur le territoire de la République démocratique du Congo ou par des ressortissants congolais depuis le 1er juillet 2002. "Les crimes doivent cesser. La population des

deux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu n'a que trop souffert. Les viols et les déplacements forcés sont des crimes graves qui ne sauraient rester impunis", a déclaré le procureur qui a rencontré une délégation de parlementaires congolais vendredi dernier. Le bureau du procureur a commencé son examen des crimes qui auraient été commis dans les deux provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ces dernières années[16]. »

Quinze années ont passé après la publication de ce communiqué, la CPI n'a plus donné de nouvelles sur l'état de ses investigations concernant les crimes de Laurent Nkunda. Cette juridiction a-t-elle vraiment eu la volonté de poursuivre Laurent Nkunda ? Un juriste congolais répond à cette question qui touche à l'article 17-2 du statut de la CPI elle-même : « Le temps écoulé, depuis le communiqué précité du procureur de la CPI et l'arrestation de M. Nkunda permettrait de

conclure au manque de volonté de la CPI de poursuivre cet individu[17]. »

Pour obtenir la garantie de ne jamais faire face à la justice, Laurent Nkunda, qui prétendait être tutsi congolais, s'est réfugié apparemment dans son vrai pays, le Rwanda, où il s'est définitivement mis à l'abri. Une belle mise en scène a été orchestrée par les autorités rwandaises à son sujet. On apprendra d'abord qu'il aurait été arrêté puis incarcéré, qu'il ne sait pas ce que le Rwanda lui reproche et ensuite qu'il serait prêt à être jugé par la CPI ou la RDC mais que le Rwanda, pays vertueux et soucieux d'une justice équitable pour M. Nkunda, n'a pas voulu l'extrader dans un Congo qui n'a pas encore aboli la peine de mort. La ministre rwandaise des Affaires étrangères du moment, Louise Mushikiwabo, dira d'ailleurs à cette occasion que le gouvernement rwandais craindrait que Laurent Nkunda

soit exécuté à l'issue d'un procès qui le condamnerait à mort. La question est de savoir quel intérêt le Rwanda, qui exécute sans sommation ses propres opposants à l'étranger et même au Rwanda, et dont les troupes massacrent allègrement les populations congolaises sans prévenir, aurait-il à s'inquiéter du sort de Laurent Nkunda en RDC ? Autre question ici réitérée, M. Laurent Nkunda est-il tutsi congolais ou tutsi rwandais ? Jules Mutebutsi, ancien commandant adjoint du 10e régiment militaire des FARDC au Sud-Kivu, tutsi congolais de son état et également identifié comme criminel contre l'humanité pour les massacres de masse commis en RDC, a lui aussi trouvé refuge au Rwanda après le lancement d'un mandat d'arrêt contre lui. Le Rwanda est-il devenu un sanctuaire pour tous ces Tutsis qui commettent des atrocités ou des crimes contre l'humanité en RDC ? Quel regard faut-il porter sur

l'impunité dont ont bénéficié tous ces criminels contre l'humanité et sur la responsabilité de la communauté internationale en général ? La RDC est l'exemple type de la distorsion qui existe entre l'expression des bons sentiments, la rhétorique sur le respect des droits humains et la cruelle réalité.

Le 23 décembre 2013, plusieurs universitaires et juristes de renom, dont Françoise Héritier (anthropologue), Mireille Delmas-Marty (juriste), Andrée Michel (sociologue), Marie-Odile Bertella-Geoffroy (présidente du tribunal), se rendent à l'Élysée pour solliciter l'appui du président François Hollande au sujet d'un projet de création d'un Tribunal pénal international pour le Congo initié par l'avocat congolais Rety Hamuli. Ces femmes sont réunies dans un collectif plus large de marraines des femmes violées en RDC. Me Rety explique : « François Hollande a été réceptif et a réagi

de façon pragmatique dans le sens qu'il n'a pas eu la langue de bois. Il était plutôt d'accord avec nous dans cette idée d'aller vers la création d'un Tribunal pénal international pour le Congo. Ce qu'il nous a dit, après avoir interrogé ses conseillers, est qu'on allait se heurter au veto des États-Unis. À cette période, la France présidait le Conseil de sécurité de l'ONU. Pour le président Hollande, en soumettant un projet de résolution dans ce sens, il faut être sûr de sa réussite sinon, ce n'est pas la peine. L'obstacle majeur, c'était les États-Unis et là, personne n'avait vraiment la solution[18]. » À l'époque, Emmanuel Macron, étant secrétaire général adjoint à l'Élysée, a certainement entendu parler de cette question. Toujours est-il que le 29 novembre 2020, près d'une trentaine de députés du parlement français, sous l'impulsion de la députée des Hauts-de-Seine, Frédérique Dumas, ont écrit au président Macron

pour attirer son attention sur la situation des femmes violées en RDC et pour lui demander de soutenir le projet de création d'un Tribunal pénal international pour le Congo (Annexe 11). Ils n'ont pas reçu de réponse. Un mois plus tard, la députée Frédérique Dumas réitère sa requête au président Macron dans un nouveau courrier du 28 décembre 2020, resté lui aussi sans réponse.

Entre-temps, le prestigieux collectif des marraines des femmes violées de la RDC n'est pas resté les bras croisés. Ces dernières sont reparties à Genève pour rencontrer le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, dans l'espoir d'obtenir son soutien pour la création d'un Tribunal pénal international pour la RDC. Magistrate chevronnée, elle a été la seule femme juge pendant les quatre premières années du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Navanethem Pillay leur a répondu

en des termes simples : « Vous prêchez à une convaincue, je suis sûre que New York (Nations unies) ne va pas me suivre sur cette question. » Elle ne prendra donc pas le dossier pour l'envoyer à New York. Sa déclaration est cependant révélatrice du *statu quo* que vivent les Congolais au sujet de la création d'un Tribunal pénal international. Ce *statu quo* n'est absolument pas le fait du hasard.

Un jour, nous avons reçu le témoignage d'un illustre juriste et avocat africain qui a été expert indépendant sur la situation des droits humains en RDC, M. Titinga Frédéric Pacéré. Le 22 juillet 2004, au moment où les miliciens banyamulenge, Laurent Nkunda, Jules Mutebutsi et leurs hommes, se livrent à des massacres et à des viols de grande envergure au Sud-Kivu, le président de la Commission sur les droits de l'homme de l'ONU, l'Australien Mike Smith, nomme le Burkinabé Titinga

Frédéric Pacéré « expert indépendant » sur la situation des droits humains en RDC. Pacéré rédige de nombreux rapports sur les violations des droits humains et la lutte contre l'impunité dans ce pays. Son rapport de 2008 présenté devant l'Assemblée générale de l'ONU est sur ce point très évocateur : « Malgré l'engagement du président Joseph Kabila et du gouvernement congolais à faire de la lutte contre l'impunité une priorité à l'issue des élections, peu de progrès ont été enregistrés jusqu'à présent dans le domaine de l'administration de la justice et de la lutte contre l'impunité et il apparaît en conséquence qu'un climat d'impunité quasi généralisé persiste à travers la RDC[19]. » Au cours de ses différentes interventions sur la situation en RDC, il n'a eu de cesse de plaider pour la création d'un Tribunal pénal international pour la RDC. Au vu de la gravité des crimes et du nombre de victimes, il nous confie : « Il faut savoir

qu'un Tribunal pénal international pour la RDC est une question difficile parce qu'il n'y a pas de volonté politique pour que cela se fasse. Même avec des centaines de milliers de femmes violées, certains n'ont pas intérêt à ce qu'un tel tribunal existe. Vous savez, un jour, j'étais dans ma chambre d'hôtel et j'ai reçu la visite d'un diplomate d'un pays important de l'Union européenne. Il m'a dit : "Frédéric, tu sais que cette histoire de tribunal pour le Congo que tu agites régulièrement n'est pas une bonne chose. Il faut laisser cette affaire, elle ne nous convient pas." Cet échange a été instructif[20]. »

Au sein même de l'Union Européenne, la question de l'impunité a été posée. Dans une note interne du secrétariat général du Conseil Européen concernant la mission en 2005 du représentant spécial de l'Union Européenne en RDC, Aldo Ajello, ce dernier rappelle que « la résolution sur l'embargo sur les armes doit men-

tionner des noms et imposer des sanctions ». Il précise que : « La situation en Ituri ne s'améliore pas. Les seigneurs de guerre incorporés comme généraux dans l'armée congolaise en échange de leur soutien à la transition ne tiennent pas leur engagement et continuent à entretenir des milices et à exploiter illégalement les richesses. Il faut un "name and shame"(nommer et couvrir de honte) dans la prochaine résolution du Conseil de sécurité sur le Congo et éventuellement activer le Tribunal Pénal International »[21].

Il est donc clair que si le gouvernement congolais ou la société civile de la RDC ne se montrent pas plus incisifs et offensifs sur la question de l'impunité, les criminels rwandais, ougandais, burundais et les Banyamulenge, qui continuent d'imposer la mort et d'interminables souffrances et atrocités à la population congolaise et d'y semer la mort, resteront libres

et n'hésiteront pas à poursuivre leur action criminelle afin d'écraser définitivement les Congolais dans leur pays. Ces derniers doivent se souvenir, de ce que le Pape François, évoquant le génocide oublié de la RDC, a souligné lors de son séjour à Kinshasa que « l'avenir des Congolais est entre leurs mains » et qu'ils ne devraient pas se laisser « *manipuler, et moins encore acheter, par ceux qui veulent maintenir le pays dans la violence afin de l'exploiter et de faire des affaires honteuses* »[22].

1. Gaspard Musabyimana, *L'APR et les Réfugiés rwandais au Zaïre 1996-1997. Un génocide nié*, Paris, L'Harmattan, 2004, 226 p.

2. Témoignage accordé à l'auteur.

3. Entretiens avec l'auteur.

4. Ministère des Droits humains, *Livre Blanc sur les violations massives des droits de l'Homme et des règles de base du droit international humanitaire par les agresseurs (Ouganda, Rwanda, Burundi) à l'est de la République démocratique du Congo. Couvrant la période du 2 août 1998 au 5 novembre 1998*, Kinshasa, 1998, p. 6.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, *op. cit.*

8. Les accords de Sun City signés le 17 septembre 2002 en Afrique du Sud et soutenus par l'Union européenne et les États-Unis fondent la réforme du système de sécurité en RDC. C'est ce texte politique qui va ouvrir la porte à la destruction totale de ce qui restait de l'armée congolaise en y intégrant un plus grand nombre de malfaiteurs et de criminels contre l'humanité issus des différents groupes armés prétendument congolais. Les parrains de cette rencontre l'ont d'ailleurs intitulée « dialogue intercongolais ».

9. Le texte de référence qui consacre la réforme d'une armée nationale congolaise est le mémorandum du 6 mars 2003 qui

stipule que « l'armée nationale, restructurée et intégrée est le symbole de l'unité nationale et des valeurs républicaines, par son caractère national, républicain et apolitique ».

10. Témoignage accordé à l'auteur.

11. Charles Onana, *Europe, crimes et censure au Congo*, *op. cit.*, p. 197-217.

12. Enquête révélée par le journal en ligne *Africa Intelligence* du 16 janvier 2023.

13. *Ibid.*

14. Jeune Afrique, *L'Intelligent*, n° 2155 du 29 avril au 12 mai 2002.

15. Communiqué HRW du 1er février 2006 intitulé « Arrêtez Laurent Nkunda pour crimes de guerre ».

16. Communiqué de la CPI, ICC-OTP-20081104-PR369, 4 novembre 2008.

17. Jacques Mbokani, « Un optimisme prudent : quelques observations critiques à propos de l'arrestation de M. Mbarushimana par la CPI », *Droits fondamentaux*, n° 8, janvier 2010.

18. Entretiens avec l'auteur.

19. Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en RDC, Titinga Frédéric Pacéré, A/HRC/7/25 du 29 février 2008, p. 6.

20. Témoignage à l'auteur.

21. Note interne du 16 février 2006 sur la mission du représentant spécial Aldo Ajello à Kinshasa du 10 février 2005.

22. Déclaration du Pape François en RDC le 31 janvier 2023.

N° 1

0433

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 27/12/1994

N°

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT

Dear Mr President,

I was delighted to recieve Your letter of December 13th 1994 brought to me by your National Security Advisor Anthony LAKE on the occasion of his recent visit to Rwanda. I was encouraged by Your message assuring me of Your continued commitment to the genuine search for peace and security in our region in general and Rwanda in particular.

My government is also grateful to the government of the United States of America under Your leadership for the promised assistance in the area of payment of my country's debts to the World Bank. While I take note with appreciation of Your promise to help in restoring Rwanda's judicial system to help us bring to justice those responsible for genocide in Rwanda. I want to take this opportunity to place on record the appreciation of the Rwandese people to the American people for the compassion demonstrated during the terrible months that befell our country from April to July 1994.

We will continue to remember that the United States of America was among the first countries to condemn the genocidal regime and cut off all relationships with it. We further recall the United States Operation "Support Hope" which contributed greatly to some reconstruction efforts. We have no doubt that given Your personal declared support, the might of Your country will contribute greatly in our common determination to have lasting peace and security in Rwanda.

I would like to assure You of my government's unweavering commitment to the principles enshrined in the Arusha Peace Agreement namely; the rule of law and respect of human rights as well as a government and army that are truly representative and national.

CLINTON LIBRARY PHOTOCOPY

We have done everything in our power and intend to continue doing so to ensure that the spirit of Arusha Agreement continues to inspire our society, it being understood that those who wish to contribute to the building of this nation must be known to respect the sanctity of life.

Lastly, Let me express to You my most sincere best wishes and hope that the year 1995 will be a year in which we will cement further the relations between our two countires.

Sincerely,

Pasteur Bizimungu

Pasteur BIZIMUNGU
President of the Republic of Rwanda

His Excellency Bill Clinton
President of the United States of America
The White House - Washington

CLINTON LIBRARY PHOTOCOPY

N° 2

Mgr Munzihirwa Christophe
Archevêque de **Bukavu**
B.P. 555
Bujumbura (Burundi)
Fax : 00 873 686 180 071.

Bukavu, le 16 janvier 1995.

au Cardinal G. Danneels,
Archevêque de Malines-Bruxelles
à Mgr J. Delaporte,
Président de Justice et Paix France

Éminence et Excellence,

Concerne : appel à faire pression en vue d'une solution négociée au Rwanda, permettant le retour des réfugiés.

Il y a au Zaïre, depuis juillet 94, plus de deux millions de réfugiés rwandais hutus dont 400.000 dans le diocèse de Bukavu. Ils vivent dans des conditions de détresse de plus en plus grandes : les distributions de nourriture se font plus rares, le bois de cuisine est de plus en plus difficile à trouver. Plusieurs organisations humanitaires se retirent. Le Rwanda vient de changer de monnaie, au début janvier, et comme il avait fermé sa frontière, les réfugiés n'ont pas pu profiter du change de monnaie : ils ont donc perdu le peu d'argent qui leur restait...

La grande majorité des réfugiés souhaite rentrer dans leur pays, mais ils ne le peuvent pas : les conditions du retour ne sont pas remplies. Ils ont peur d'être mis en prison sur simple accusation, sur des faits non prouvés, ou d'être tués en essayant de rentrer dans leur propriété. Selon des témoins objectifs vivant au Rwanda, les massacres se poursuivent et s'intensifient même. On estime entre cinq et dix mille, le nombre de personnes assassinées par mois au Rwanda. Et des réfugiés continuent encore à arriver ici ces derniers jours.

Il n'y a pas d'autre solution pacifique à ce drame que celle d'une rencontre de tous les Rwandais en vue d'une solution politique négociée et équilibrée. Beaucoup de travail et de contacts permettaient, en novembre dernier, d'espérer cette rencontre. Cet espoir a été anéanti par une aide financière de certains pays occidentaux au gouvernement de Kigali. Il y a lieu de s'interroger sur l'aide apportée à une minorité qui a conquis le pouvoir par les armes. On aide le Rwanda, mais on oublie les Rwandais qui croupissent dans les camps, en grande détresse morale et sans avenir... Les réfugiés sont surtout une population jeune. Maintenus dans l'inactivité et poussés par les pénuries, ces jeunes chercheront une solution par la violence ici au Kivu et au Rwanda. Et les conséquences pour la population locale sont aussi dramatiques : les sites occupés par les réfugiés sont des terres de culture dans cette région qui est surpeuplée.

Laisser dépérir au Zaïre deux millions de Rwandais, c'est aussi un crime contre l'humanité. Et de plus, il n'est pas acceptable que des pays **démocratiques** occidentaux apportent un soutien sans condition au régime de Kigali qui exclut du droit à la parole et qui décourage le retour au pays de plus d'un tiers de sa population. Je vous demande donc d'user de toute votre autorité morale en tant que primat de Belgique et président de Pax Christi international, en tant que président de la commission Justice et Paix France. L'Église de Belgique et l'Église de France ne pourraient-elles pas lancer un appel pressant invitant l'Occident à faire pression sur les responsables rwandais tant hutus que tutsis afin qu'ils recherchent cette solution politique permettant le retour des réfugiés ?

Je vous prie de croire, Éminence et Excellence, en mes sentiments fraternels.

Munzihirwa Christophe
Archevêque de Bukavu

N° 3

7743

République du Zaïre

Le Président de la République
Maréchal du Zaïre

Cape Martin, France, November 6th 1996.

To His Excellency
Mr. William Jefferson Clinton
President of the United States of America
The White House
1600, Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20500

UNITED STATES OF AMERICA

Dear Mr. President,

I would like to hasten and congratulate you for your recent reelection victory. I know you must be very happy about this new four years term that enables you to lead the United States of America. The american people are satisfied with your strong leadership. I share in your joy.

As you know it, the situation that prevails in the Great Lakes Region of Central Africa is worrysome.

Zaire is suffering on its eastern boundaries from a dramatic situation and once again, we are victims of our hospitality. Indeed, after we suddenly opened up in 1994 our borders to more than one million refugees for humanitarian reasons, we are actually facing an unfair warfare imposed to us by some neighboring states.

The current conflicts in several countries bordering Zaire are of ethnical intensity. They are at the same time complex; we ought to solve them through politically concerned means. That is why I strongly urge the United States to use his strong leadership to help reach the global, political and concerted solutions to the present conflicts in the Great Lakes Region.

../.

République du Zaïre

Le Président de la République
Maréchal du Zaïre

Such a positive implication of the United States in this approach will of course help as it did in the former Yugoslavia case, and put an end to the ethnic and unjustified warfare that Zairean neighboring states have imposed upon him. Finally, I would like to seize this opportunity and let you know that the democratic process in my country is going on quite well. As it has been agreed on by all the Zairean political leaders and other international partners, the free, transparent and democratic elections will be held next year.

I thank you in advance for your benevolent attention to my request and for the reply you intend to give to it. My best wishes and highest regards.

MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA

N° 4

U.S. COMMITTEE
FOR REFUGEES
1717 Massachusetts Avenue, N.W., Suite 701
Washington, D.C. 20036
Tel: (202) 347-3507 Fax: (202) 347-3418

December 5, 1996

The Honorable Christopher Smith, Chair
House International Relations Subcommittee on
International Operations and Human Rights
2401A Rayburn House Office Building
Washington, D.C. 20515

Dear Mr. Chairman:

Thank you for convening yesterday's hearing on refugees in Eastern Zaire and Rwanda. Those of us who have closely followed this region of the world for years are grateful for your efforts to obtain accurate information and help resolve the suffering of so many people.

As you and your staff prepare the transcript of the hearing, I would like to ask that you make an initial correction to one of my statements. In response to a question from you, I mentioned a meeting that took place in Kigali on November 17 between U.S. officials and Zairian rebel leader Laurent Kabila. Upon reviewing the video of the hearing, I realize I stated that Kabila said both Ambassador Bogosian, Coordinator for Rwanda and Burundi, and Ambassador Gribbin, U.S. Ambassador to Rwanda, were in attendance. I would like to amend my response to indicate that he only said Ambassador Bogosian was present, along with other U.S. officials.

I appreciate your assistance with this request. As always, please feel free to call upon me when I can be of assistance.

Sincerely,

Roger P. Winter
Director

N° 5

THE WHITE HOUSE

WASHINGTON

October 1, 1997

Dear Cynthia:

Thank you for your letter urging my Administration to provide immediate and tangible aid to the new government of the Democratic Republic of Congo (DROC) and for your active personal engagement on this important issue.

I fully share your desire to act quickly to help ensure a peaceful transition to a democratic and stable government, which will have such significant consequences not only for the people of that country, but for the region as a whole. The Agency for International Development will shortly begin disbursing small amounts of assistance in the DROC in an effort to establish the foundation for a renewed and larger assistance program. My Administration recognizes the regional significance of the DROC and is engaging the new government with a policy of support and assistance balanced with clear and reasonable benchmarks on necessary reforms in critical sectors including human rights, electoral politics, the military and the economy.

My Administration is moving forward with an initial assistance package of $10 million this fiscal year. This includes opening regional USAID centers in Katanga, Kivu and Kasai to disburse funds at the provincial and local levels, support for elections and judiciary reform, assistance to conduct a nationwide vaccination program and backing for a comprehensive justice sector assessment. We are also examining ways to assist in building a new and professional security force in the DROC.

In order to provide assistance directly to the DROC government, however, we must ensure the United Nations Secretary General's human rights investigative team has proper access to conduct its investigations into alleged killings of refugees, and other international and non-governmental organizations are given appropriate humanitarian access to populations in need. While not satisfied with the tone of President Kabila's latest letter to the United Nations on this matter, I am pleased the investigative team can now begin its work.

My Administration also continues to work very closely with international financial institutions to help the DROC government address questions related to economic reform, foreign debt servicing and payment of civil service arrearages. These institutions were represented on September 5, when donor nations met to discuss development programs and priorities in the DROC. This session preceded an expanded meeting between donors and the DROC government scheduled for October.

In an effort to support the transition in the DROC, USAID is preparing an expanded assistance package in fiscal year 1998. To move forward with targeted and benchmarked assistance, however, the DROC must receive waivers from Brooke Amendment restrictions and other Congressional restrictions on U.S. assistance. I appreciate your leadership in this regard.

I look forward to working with you and other members of Congress to help provide needed assistance to the Democratic Republic of Congo as it continues to undertake needed reforms.

Sincerely,

Bill Clinton

The Honorable Cynthia A. McKinney
House of Representatives
Washington, D.C. 20515

N° 6

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRES LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A BANGUI

Bangui, le 23 Septembre 2022

LA RDC SERAIT-ELLE ENCERCLEE PAR LE RWANDA A PARTIR DE LA RCA ?

J'ai l'honneur de vous saluer et porter à votre connaissance qu'en application de l'accord de défense signé entre la République Centrafricaine et le Rwanda, des militaires rwandais déployés en Centrafrique sont affectés non seulement à Bangui, la Capitale, mais aussi dans des villes frontalières avec la République Démocratique du Congo, dont notamment:

- A **MBAIKI** au Sud de Bangui, une ville qui fait frontière avec la République Démocratique du Congo (Territoire de Libenge en Province du Sud Ubangi) et le Congo Brazzaville (Mongoumba).
- A **DAMARA**, environ 75km au Nord de Bangui la ville natale de Son Excellence Monsieur le Président TOUADERA. Cette ville n'est pas aussi très loin de la frontière avec la République Démocratique du Congo, dans la partie Nord de la Ville de Zongo en Province du Sud Ubangi.
- A **BANGASSOU** ville qui fait frontière avec la cité RDCongolaise de **NDU** en Province du Bas Uelé.
- Dans d'autres localités situées le long de la rivière Ubangi (Ndoukou, Zangba, Mobaye, Satema, Kembe, Rafai) pour contrer les groupes armés de l'UPC du fameux ALI DARASSA. Ces localités font frontières avec la République Démocratique du Congo (province du Nord Ubangi et Province du Bas Uélé).

A noter aussi que lors de la relève, des militaires rwandais rentrés au pays reviennent en République Centrafricaine en qualité d'investisseurs dans l'agriculture, le commerce général et autres secteurs productifs. (En réalité, ils sont des réservistes).

OBSERVATION

- Les militaires rwandais peuvent facilement opérer en République Démocratique du Congo à partir de la République Centrafricaine.

AVIS

- ✓ Les relations sont heureusement très bonnes entre la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo et surtout entre les deux Chefs d'Etat, Leurs Excellences Faustin Archange TOUADERA et Félix Antoine THSISEKEDI TSHILOMBO.
- ✓ Il est souhaitable d'accélérer la signature de l'accord de défense entre la RDC et la RCA.

Très Haute Considération.

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
BANGUI

Sadrau KAMBALE BAHEMUKA
AMBASSADEUR

La création d'une chaire d'excellence dédiée à l'histoire du génocide des Tutsi comme le lancement d'un appel à projets de l'agence nationale de la recherche sur les génocides permettront par ailleurs d'approfondir la connaissance scientifique et de consolider la recherche existante en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération de spécialistes autour de cette question.

Enfin, pour lutter contre l'impunité, j'ai souhaité renforcer les moyens du pôle du Tribunal de Grande Instance de Paris chargé des procédures relatives aux présumés génocidaires.

Soyez donc assurée de mon engagement et je salue à cet égard le geste exceptionnel que vous avez accompli en étant présente le 7 avril à Paris.

Je vous prie de croire, Madame l'Ambassadrice, à l'assurance de mes hommages.

Bien à vous,

Emmanuel MACRON

N° 8

A Monsieur Bill Clinton
Président des Etats-Unis d'Amérique

Monsieur le Président,

Les semaines et des mois passent, et des milliers d'êtres humains continuent à mourir au Zaïre, au Rwanda et au Burundi, victimes d'une violence barbare et absurde, victimes de la faim et des maladies. Les mass-media les ont oubliés et la fausse idée que le conflit est déjà réglé les condamne à nouveau à une mort injuste et impardonnable.

Les paroles dures de Sa Sainteté Jean-Paul II, le jour de Noël, revêtent toujours une absolue et triste actualité : *"Au Coeur même de l'Afrique, dans la région des Grands Lacs, ce continent vit l'un des drames de l'humanité les plus cruels de son histoire, parmi l'indifférence générale de la communauté internationale. Des milliers et milliers de personnes, qui sont nos soeurs et frères, errent en proie à la terreur, à la faim et aux maladies. Personne ne peut rester indifférent à ce scandale, dont les paroles et les images ne peuvent donner qu'un faible reflet"*.

Aux Etats-Unis et au Canada, et nous en Europe, nous sommes obligés face à l'humanité et à l'histoire d'aider à établir une paix stable dans cette région. En premier lieu parce que nous avons tous les moyens pour y parvenir. En deuxième lieu parce que nous mêmes ne sommes pas exempts de fautes dans toute cette immense tragédie qui semble n'avoir pas de fin : l'EUROPE PAR SES GRAVES COMPLICITES HISTORIQUES ET AUSSI RECENTES, les Etats-Unis, au moins, à cause de ces dernières.

Monsieur le Président, vous vous trouvez en ce moment dans une situation privilégiée pour passer dans l'histoire comme le leader d'un nouvel ordre mondial pour la paix et le progrès, en augmentant le prestige et l'influence de votre Nation dans le monde entier. Mais si on ne met pas tout de suite un remède définitif à cette grande blessure ouverte de notre planète dans la zone des Grands Lacs Africains, sans doute vous et votre peuple resterez dans l'histoire stigmatisés par une complicité au moins passive, dans ce démesuré génocide de notre siècle. Terrible stigmate pour un grand peuple comme le nord-américain qui se considère comme le grand protecteur de la paix, de la démocratie et des droits humains de notre monde.

C'est pourquoi nous vous adressons une urgente sollicitation d'entendre et de donner votre soutien aux trois voix chargées d'autorité morale qui se dressent aujourd'hui en Europe : à Bruxelles, le Commissaire Mme Emma Bonino et aussi le Parlement Européen qui préside M.José Maria Gil-Robles et, à Genève, le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, M. José Ayala Lasso. Les trois petitions que nous vous adressons sont les suivantes :

1 - Une reponse immédiate aux appels réitérés de Mme. Emma Bonino, Commissaire Européenne, sur l'**AIDE URGENTE A DES CENTAINES DE MILLIERS DE REFUGIES ET DEPLACES** qui errent à l'intérieur du Zaire et que le H.C.R. fasse honneur au mandat pour lequel il a été créé et assure un lieu de refuge à tous ceux qui, avec des raisons indubitables, ont peur d'être persécutés dans leur pays d'origine.

2 - Une réponse immédiate aux demandes répétées du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, M. José Ayala Lasso, sur la nécessité d'**AUGMENTER EN NOMBRE SUFFISANT LES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX** aux Rwanda et au Burundi et en assurant leur indépendance.

3 - Le commencement de l'application des dernières Résolutions du Parlement Européen, spécialement du 12-12-96 qui dénonce l'absence de volonté politique du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'au sein de l'Union européenne, et demande instamment qu'il soit mis en oeuvre sans retard un plan d'action commune pour obtenir une **SOLUTION POLITIQUE GLOBALE ET UNE PAIX STABLE** dans la region des Grands Lacs.

Nous sommes pleinement d'accord avec cette Résolution du Parlement Européen sur la nécessité d'entreprendre une série de mesures pour atteindre une stabilité dans ces pays. Nous considérons indispensables et urgents :

1. La réalisation d'une ou plusieurs **CONFERENCES DE PAIX** avec la participation de toutes les parties impliquées dans les conflits et convoquées conjointement par l'ONU et la OUA.

2. L'**AIDE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE CONDITIONNEE** au strict respect des droits humains pour des programmes qui favorisent la réconciliation et le développement pour tous.

3. L'**ACTIVATION DU SYSTEME JUDICIAIRE** avec des tribunaux indépendants et impartiaux qui mettent fin à l'impunité et rendent justice à tous en condamnant les coupables et en garantissant la liberté des innocents. Il faut leur procurer une défense digne et effacer la moindre ombre de vengeance.

4. L'**EMBARGO GLOBAL DES ARMES** dans la zone sans aucune levée unilatérale à certains gouvernements et l'embargo général pour le Burundi jusqu'à ce que la junte militaire ait quitté le pouvoir et que la légalité soit rétablie.

Avec l'espoir que votre ferme décision s'imposera à tous les obstacles qui empêchent la paix et le respect des droits humains et génèrent une énorme souffrance à nos frères africains, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expressions de nos sentiments très respectueux.

Bruxelles, le 29 janvier 1997.

Nobel de la Paix déjà signataires:

Adolfo Pérez Esquivel (Paix)
Rita Levi-Montalcini (Médicine)
Betty Williams (Paix)
Jean-Marie Lehn (Chimie)
John Charles Polanyi (Chimie)
H.H.Dalai Lama (Paix)
Joseph Rotblat (Paix)
International Physicians for the Prevention of Nuclear War (Paix)
François Jacob (Médicine)
Rigoberta Menchu Tum (Paix)
Mairead Corrigan Maguire (Paix)

Signatures des présidents des groupes politiques du Parlement Européen:

Pauline Green - Parti des Socialistes Européens
Wilfred Martens - Parti Populaire Européen
Jean-Claude Pasty - Union pour l'Europe
Alonso José Puerta - Gauche Unitaire Européenne
Claudia Roth - Verts au Parlement Européen
Magda Aelvoet - Verts au Parlement Européen
Catherine Lalumière - Alliance Radicale Européenne

N° 9

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Présidence de la République

AGENCE NATIONALE DE RENSEIGNEMENTS

Kinshasa, le 16 SEPT 2013

N° 8500/CAG/ANR/ 395 /2013

#1969 RECEIVED 17 SEP 2013 OFFICE-5233

NOTE A MONSIEUR LE REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES, CHEF DE LA MONUSCO

Concerne : **Transmission de la liste des Commandants, assimilés et hommes de troupes du M23 non éligibles à l'intégration au sein des FARDC (Première partie)**

Nos Services se font l'impérieux devoir de vous transmettre, **la liste des 78 Commandants, assimilés et hommes de troupes du M23, sur un total estimé à plus ou moins 1.700 personnes (Première partie), non éligibles à l'intégration au sein des FARDC**, élaborée à la demande du Ministre ougandais de la Défense, le **Dr. Crispus KIYONGA**, à l'issue des séances de travail qu'il a présidées avec une délégation du M23, les 11 et 12 Septembre 2013, à Mbarara, en Ouganda.

Il importe de relever que la même demande, voulue suffisamment détaillée par le **Facilitateur ougandais**, a été soutenue aussi bien par Monsieur **MODIBO TOURE**, Assistant Principal de Madame MARY ROBINSON, que par **M. Martin KOBLER**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies en RDC et Chef de la MONUSCO, étant donné que, entre autres points prévus à l'agenda de la reprise des pourparlers de Kampala, figurent les questions sensibles de **l'Amnistie**, particulièrement sur la problématique du **récidivisme dans la participation à des mouvements insurrectionnels successifs**, et de **l'intégration** militaire, politique et sociale.

Nous **vous** en souhaitons bonne réception.

Parfaite considération.

L'Administrateur Général,

KALEV MUTONDO

COMMANDANTS, ASSIMILES ET HOMMES DE TROUPES DU M23 NON ELIGIBLES A L'INTEGRATION AU SEIN DES FARDC

PREMIERE PARTIE

Kinshasa, septembre 2013

COMMANDANTS, ASSIMILES ET HOMMES DE TROUPES DU M23 NON ELIGIBLES A L'INTEGRATION AU SEIN DES FARDC

PREMIERE PARTIE

Les Commandants, assimilés et hommes de troupes du M23 dont les noms suivent, ne peuvent plus être intégrés au sein des FARDC, en considération de raisons ci-après :

1) **Le récidivisme dans la participation à des mouvements insurrectionnels (à des rébellions successives) ;**

2) **La commission des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, y compris le recrutement des enfants soldats (violences faites aux enfants), les viols et violences sexuelles ainsi que l'implication active dans l'exploitation illicite des ressources naturelles de la RDC ;**

3) **La radiation au sein des FARDC par Décision du Gouvernement ou de la Justice ;**

4) **L'indexation par des Sanctions nominatives de la Communauté Internationale (le Conseil de Sécurité de Nations Unies, les Etats-Unis d'Amérique...) ;**

5) **L'indexation, pour violations graves des droits humains, par les dénonciations publiques de Madame NAVY PILLAY, Haut Commissaire des Nations Unies en charge des Droits de l'homme ;**

I. COMMANDANTS, ASSIMILES ET HOMMES DE TROUPES DU M23 RÉCIDIVISTES DANS LA PARTICIPATION À DES MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS (RÉBELLIONS SUCCESSIVES) EN RDC

01. Ex-Général de Brigade Bosco **NTAGANDA alias LYDIA, RYDIA, (RIDIVA), TERMINATOR, TANGO ROMEO (T.R)**, sujet rwandais, né à KINIGI, Préfecture de RUHENGERI au Rwanda, ancien **instructeur** en Chef au Centre de formation de GABIRO de l'Armée rwandaise **APR**, devenu très actif en RDC, d'abord au RCD, puis à l'UPC en ITURI, ensuite au **CNDP** et enfin au **M23** dont il a été le Chef-fondateur, avant de retourner en mars 2013 au Rwanda d'où il a été transféré à la CPI où il s'est librement présenté comme sujet Rwandais.

02. Ex-Colonel **MAKENGA** SULTANI **(NZIRAMAKENGA Emmanuel)**, ancien Sergent de l'**Armée** rwandaise APR, devenu très actif en RDC, d'abord au **RCD**, puis au **CNDP** et actuellement Chef de la rébellion dénommée **M23** après la neutralisation de l'ex-Général Bosco NTAGANDA.

03. Ex-Colonel **Innocent KAYINA (KAYINAMURA), alias INDIA QUEEN**, sujet rwandais, né à **MUTARA**, Préfecture de **BYUMBA**, au Rwanda, ancien sergent **APR**, chauffeur et jeune frère du **Major KATABARWA** de l'**Armée** rwandaise **APR**/2ème Bde/**RUHENGERI-GISENYI**, devenu très actif en RDC, d'abord à l'**UPC** en ITURI, puis au CNDP et actuellement au sein de la rébellion dénommée **M23**.

04. Ex-Colonel **Baudouin NGARUYE MPUMURO, ancien instructeur** au Centre de formation de GABIRO de l'Armée rwandaise **APR**, devenu très actif en RDC, d'abord au **RCD**, puis au **CNDP** et enfin au **M23**, avant de retourner au Rwanda depuis mars 2013.

05. Ex-Colonel **Antoine MANZI**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au sein de la rébellion dénommée **M23**.

06. Ex-Colonel **Albert KAMASHA MURHULA alias FOCA MIKE**, formé au « Local Defence » par le Rwanda et envoyé dans le **Territoire de WALUNGU comme** Pisteur pour le compte de l'**APR**, très actif au groupe armé **Mudundu 40**, ensuite à l'**UPCP** et au **M23**, enfin au sein de la rébellion dénommée Raia Mutomboki/aile MAHESHE au Sud-Kivu.

07. Ex-Colonel **Bernard BYAMUNGU MAHESHE**, très actif d'abord au RCD, puis au **CNDP** et enfin au **M23** en gestation. Il a été jugé et condamné à **perpétuité** le 30 mai 2012 par la Cour Militaire du Sud-Kivu. Il est actuellement en prison à Kinshasa.

08. Ex-Colonel **Innocent ZIMURINDA**, sujet rwandais, **ancien** instructeur au Centre de formation de **GABIRO** de l'Armée **rwandaise APR**, devenu très actif en RDC, d'abord à l'UPC en ITURI, puis au CNDP et ensuite au M23, avant de retourner au Rwanda depuis mars 2013.

9. Ex-Colonel **Saddam** Edmond **KINGO**, très actif d'abord au RCD, puis au PARECO-FAP, enfin au M23 en gestation, jugé et condamné à mort. Il est actuellement en prison à Kinshasa.

10. Ex-Colonel Josué **BIYOYO KARANGA**, très actif d'abord au groupe armé Mudundu 40, évadé de la prison centrale de Bukavu. Il rejoindra par la suite le CNDP et le M23 en gestation. Il a été jugé et condamné à perpétuité. Il est actuellement en prison à Kinshasa.

11. Ex-Colonel Samuel **NSABIMANA MWENDANGABO**, très actif au groupe armé PARECO-FAP, puis au M23 en gestation. Il a été jugé et condamné à perpétuité. Il est actuellement en prison à Kinshasa.

12. Ex-Lieutenant-Colonel Eric **BADEGE**, ex-RCD, ex-CNDP et M23, actuellement réfugié au Rwanda.

13. Ex-Commandant Séraphin **MIRINDI**, ex-RCD, évadé de la prison centrale de Bukavu, ex-CNDP et M23, actuellement réfugié au Rwanda depuis mars 2013.

14. Ex-Lieutenant-Colonel Vianney **KAZARAMA**, ex-RCD et ex-CNDP, très actif au M23.

15. Ex-Lieutenant-Colonel **MBONEZA** YUSUFU, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au sein de la rébellion dénommée M23.

16. Ex-Lieutenant-Colonel Claude **BIRINDA**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au sein de la rébellion dénommée M23.

17. Ex-Lieutenant-Colonel **BIZIMUNGU MAHOZERA**, rejet rwandais, militaire RDF ayant fait partie du contingent rwandais au Darfour, devenu très actif en RDC, d'abord au CNDP, puis au sein de la rébellion dénommée M23, avant de retourner au Rwanda depuis mars 2013.

18. Ex-Lieutenant-Colonel Willy **MIHIGO** alias SECO (SECOPER), ex-RCD, ex-CNDP et très actif au M23, très proche de Laurent NKUNDA.

19. Ex-Lieutenant-Colonel Eric **NGABO** alias Zaïrois, ex-RCD et ex-CNDP. Il a été jugé et condamné à mort par défaut. Il est actuellement très actif au M23.

20. Ex-Lieutenant-Colonel Alexis **MUHIRE** BUGATI, ex-RCD, ex-CNDP et M23, actuellement réfugié au Rwanda depuis mars 2013.

21. Ex-Lieutenant-Colonel **MAKOMA** SEMUVUMBI, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au M23.

22. Ex-Lieutenant-Colonel **Jean-Claude SENDUGU NZAMUYE**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au M23.

23. Ex-Lieutenant-Colonel John **ASIKI,** ex-UPC en ITURI, ex-**CNDP**, très proche de l'ex-Général Bosco NTAGANDA dont il était Aide de Camp, et **M23**, actuellement réfugié au Rwanda depuis mars 2013.

24. Ex-Lieutenant-Colonel Justin **KARANGWA**, ex-RCD, ex-CNDP et M23, actuellement réfugié au Rwanda.

25. Ex-Lieutenant-Colonel Alphonse **NGABO** MASHAGO, ex-RCD, ex-CNDP et très actif au **M23**.

26. Ex-Lieutenant-Colonel **Dieudonné PADIRI**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au **M23**.

27. Ex-Lieutenant-Colonel **Jeef KABAYIZA MPFIZI**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au **M23**.

28. Ex-Lieutenant-Colonel **Félix MUGABO**, ex-RCD, ex-CNDP, actuellement très actif au **M23**. Il a été parmi les premiers à entrer en insurrection sur instigation de Bosco NTAGANDA dont il était Chef d'escorte à l'époque du CNDP.

29. Ex-Lieutenant-Colonel **KAMBALE** NKURIYINGOMA, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au **M23**. Ancien Chef d'escorte de Bosco NTAGANDA alias "TERMINATOR au sein du M23.

30. Ex-Lieutenant-Colonel **DUSABE NYABIRUNGU**, ex-RCD, ex-TPD, ex-CNDP et **M23**.

31. Ex-Lieutenant-Colonel Dieudonné **MUNYAKAZI MPFIZI**, natif rwandais, membre de la Gendarmerie nationale à KACYIRU, ex-CNDP et M23, actuellement retourné au Rwanda, très proche de l'ex-Général Bosco NTAGANDA.

32. Ex-Lieutenant-Colonel **Jimmy NZAMUYE**, ex-UPC en ITURI, ex-CNDP et très actif au **M23**, très proche de Laurent NKUNDA.

33. Ex-Lieutenant-Colonel **Innocent RUKARA**, ex-RCD, ex-CNDP et très actif au **M23** où il est chargé de l'Artillerie, très proche à MAKENGA SULTANI.

34. Ex-Lieutenant-Colonel **Roger NDUMBA**, ex-RCD et Artilleur au **M23** qu'il a rejoint en Novembre 2012.

35. Ex-Lieutenant-Colonel Justin **GACHERI** MUSANGA (**fils d'ERASTO**), ex-RCD, ex-CNDP et très actif au M23.

36. Ex-Commissaire Supérieur/PNC (ex-Lieutenant-Colonel) **Ibrahim RWAGATI**, ex-RCD, ex-CNDP, actuellement actif au M23.

37. Ex-Lieutenant-Colonel Ernest **SEBAGENZI**, ex-RCD et actuellement actif au M23.

38. Ex-Lieutenant-Colonel Jacques **KASEREKA** TAHANGA NYORO, ex-RCD, ex-RCD/KML et Envoyé spécial de MBUZA NYAMWISI au M23, actuellement réfugié au Rwanda.

N° 7

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 23 AVR. 2019

Madame l'Ambassadrice, Chère Barbara,

J'ai bien reçu l'aimable invitation que vous m'avez fait parvenir, ainsi qu'à mon épouse, à l'occasion de la 25ème commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda qui s'est tenue à Paris, le 7 avril dernier.

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement de votre démarche. Si nos fortes contraintes d'agenda ne nous ont malheureusement pas permis d'être présents à cette cérémonie, j'ai demandé à Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, de me représenter à cette occasion. J'ai également voulu que Monsieur Hervé BERVILLE, député des Côtes d'Armor, me représente à Kigali et ai reçu, en amont de cette journée, des rescapés du génocide et des membres de l'association *Ibuka* (« Souviens-toi »).

Croyez bien que je partage votre émotion face à cette tragédie, qui fut l'une des pires atrocités du siècle dernier. En ce jour de recueillement, j'ai tenu à exprimer ma solidarité au peuple rwandais et ma compassion à l'égard des victimes et de leurs familles.

J'ai indiqué à cette occasion mon souhait que le 7 avril soit désormais une journée de commémoration du génocide des Tutsi, pour que le souvenir d'un tel massacre demeure et soit transmis aux générations futures.

Parce qu'il est primordial pour la France d'œuvrer à la recherche de la vérité historique et de faire toute la lumière sur son rôle comme sur son engagement au cours cette période, j'ai annoncé, conformément à l'engagement que j'ai pris le 24 mai 2018, la création d'une commission de huit chercheurs et historiens, sous l'égide du professeur Vincent DUCLERT.

Ce groupe composé de personnalités reconnues pourra travailler librement sur les fonds d'archives français relatifs au génocide, sur la période 1990-1994, et devra remettre dans un délai de deux ans un rapport complet de leurs recherches, qui sera rendu public.

.../...

Madame Barbara HENDRICKS
Ambassadrice honoraire du Haut-Commissariat
des Nations unies pour les réfugiés
7 RUE HENRI ROCHEFORT
75017 PARIS

39. Ex-Commissaire Supérieur/PNC (ex-Lieutenant-Colonel) **Matthieu NGARUYE TEGERA**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au M23.

40. Ex-Lieutenant-Colonel John **GAISIRIA NTAWENDA**, ex-RCD, ex-CNDP et M23 réfugié au Rwanda depuis Mars 2013.

41. Ex-Lieutenant-Colonel Boniface **KAKULE KAKOMA**, ex-RCD/KML, ex-CNDP et M23 actuellement réfugié au Rwanda. Il est très proche de **MBUSA NYAMWISI**.

42. Ex-Major Bosco **MBERABAGABO alias Castro**, sujet rwandais, ex-CNDP, Officier de la Police nationale en charge de la protection des réfugiés au Rwanda et actuellement très actif au sein du M23.

43. Ex-Major **NGOGA Bosco**, ex-RCD et ex-CNDP, actuellement très actif au M23.

44. Ex-Major Freddy **NGENZI KAGORORA**, très actif d'abord au CNDP, ensuite au sein de la rébellion M23 en qualité d'aide de camp respectivement de RUNIGA et de MAKENGA.

45. Ex-Major John **RUTEBEKA**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

46. Ex-Lieutenant-Colonel **TAMBWE DEREVA**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

47. Ex-Lieutenant-Colonel Pascal **BAGABO**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

48. Ex-Lieutenant-Colonel Théophile **GAKUBU**, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

49. Ex-Lieutenant-Colonel **David MUSANGO** TOTO, ex-UPC, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

50. Ex-Lieutenant-Colonel **Japhet GAKUFE** AMANI, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

51. Ex-Commissaire Supérieur/PNC (ex-Lieutenant-Colonel) **Moise RUSINGIZA SEMUNYARINYA**, ancien de la Police rwandaise, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au sein du M23.

52. Ex-Lieutenant-Colonel **Etienne MUNYARSHONEYE** ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au sein du M23.

53. Ex-Lieutenant-Colonel Léon **KANYAMIBWA**, sujet rwandais, ancien Lieutenant instructeur au Centre GABIO et déserteur FDF, ex-CNDP et M23 actuellement retourné au Rwanda depuis Mars 2013.

54. Ex-Lieutenant-Colonel **Joseph KAJIBWAMI** (KABONGOLI), ex-CNDP et M23 actuellement réfugié au Rwanda.

55. Ex-Lieutenant-Colonel **David MUSANGO Tobe**, ex-UPC, ex-CNDP et actuellement actif au sein du M23.

56. Ex-Lieutenant-Colonel **BANGA SAFARI**, ex-RCD actuellement actif au sein du M23.

57. Ex-Lieutenant-Colonel **Vital KATABESHWA**, ex-RCD, ex-CNDP et M23 actuellement réfugié au Rwanda.

58. Ex-Lieutenant-Colonel **Prince MUHINDO** KASANTE, ex-CNDP et M23 actuellement réfugié au Rwanda.

59. **Ex-Lieutenant-Colonel KASEREKA KAMABU,** ex-RCD/KML et M23 très proche de MBUSA NYAMWISI.

60. Ex-Lieutenant-Colonel Jean de Dieu **ALELUYA BUYOYA,** ex-PARECO, actuellement actif au M23.

61. Ex-Lieutenant-Colonel **Edephonse BANTU KAKIRA,** ex-RCD, ex-Mudundu 40 et M23 actuellement réfugié au Rwanda. Très proche du Colonel Albert KAHASHA FOCA MIKE, jugé, condamné et évadé de la Prison Centrale de MUNZENZE à Goma en novembre 2012.

62. Ex-Lieutenant-Colonel **NDAYABAJE NYANGARA alias KIPANGA,** ex-RCD, ex-CNDP et actuellement très actif au sein du M23.

63. Ex-Major **Innocent NSENGIYERA,** ex-CNDP, **Officier de transmission** et Programmateur des tueurs infiltrés au M23, actuellement réfugié au Rwanda.

64. Ex-Major **Claude MARAFIKI CHANSHIMBO,** ex-RCD, ex-CNDP et actuellement actif au sein du M23.

65. **Mademoiselle Pamette UMURAZA** - militaire M23, ex-RCD, ex-CNDP et actuellement active au sein du M23.

66. Ex-Major **Patrick LAFARI MPUNURO, MPUMURO,** ex-CNDP et ex-M23 (ex-Caporal Instructeur de l'Armée rwandaise **RDF**, Major au sein des FARDC et cousin germain de Baudouin NGARUYE)

67. Ex-Major **André NZABAMWITA (KAZUNGU),** sujet rwandais, ancien **Chef Peloton/APR**, Sergent Major de l'Armée rwandaise **RDF**, **Armurier** et **Artilleur (spécialiste) de Mitrailleuse Anti-Aérienne 14,7mm**, devenu **CNDP**, puis M23 en RDC et actuellement retourné au Rwanda depuis Mars 2013.

68. Ex-Major **Justin GASANA NDANGA,** ex-RCD, ex-**CNDP**, ancien Commandant de la garde rapprochée de Laurent NKUNDA, puis Chef escorte de Baudouin NGARUYE et actuellement actif au M23 où il a repris les mêmes fonctions auprès de Bertrand BISIMWA.

69. Ex-Major **Dieudonné KAMARI** NTAGANDA, ex-CNDP et actuellement actif au M23.

70. Ex-Major **Faustin MUNYANZIZA,** ex-RCD et ex-CNDP actuellement au M23.

71. Ex-Major **BAHATI KAZIGA,** ex-RCD et ex-CNDP actuellement au M23.

72. Ex-Major **Innocent GAFISHI,** ex-RCD et ex-CNDP actuellement au M23.

73. Ex-Major Edmond **RUTAGANZWA NGABO,** ex-RCD, ex-CNDP et M23 actuellement réfugié au Rwanda depuis mars 2013.

III. **COMMANDANTS DÉJÀ RADIÉS DES FARDC PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RDC (Cfr. Ordonnance présidentielle n° 13 du 06 juillet 2013)**

01. Général de Brigade **Bosco NTAGANDA**, Matr 17396361906 9 ;

02. Colonel **MAKENGA GULTANI Emmanuel**, Matr 173093432978 ;

03. Colonel **Innocent KAYINA (KAYINAMURA)**, Matr 172094748715 ;

04. Colonel **Baudouin NGARUYE MPUMURO**, Matr 178094482180 ;

05. Colonel **Albert KAHASHA MURHULA (POCA MIKE)**, Matr 169968714384 ;

06. Colonel **Bernard BYAMUNGU MAHESHE**, Matr 174072346268 ;

07. Colonel **Saddam Ringo Edmond**, Matr 171073548024 ;

08. Colonel **Innocent ZIMURINDA KATUSI**, Matr 172925100188 ;

09. Colonel **Samuel NGABIMANA MWENDANGABO**, Matr 176094490821 ;

10. Colonel **Eric MBONEZA YUSUFU**, Matr 173964991419 ;

11. Colonel **Jemé BIYOYO KARHANGA**, Matr 174093448923 ;

12. Colonel **Patrick NGABIMANA NGABO**, Matr 180094093116 ;

13. Lieutenant-Colonel **Vianney KAZARAMA KANYAMUHANDA**, Matr 170003635192 ;

14. Lieutenant-Colonel **Alphonse NGABO MAHAGO**, Matr 173964386480 ;

15. Lieutenant-Colonel **Eric NGABO KARHUNGU**, Matr 176963862819.

III. **COMMANDANTS DÉJÀ JUGÉS ET CONDAMNÉS PAR LA JUSTICE MILITAIRE (Cfr. Arrêt n° 055 du 30 mai 2012 de la Cour Militaire du Sud-Kivu)**

01. **Colonel BYAMUNGU MAHESHE Bernard**, ex-Comd 9 Secteur Ops/Uvira, jugé et condamné à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012** par la Cour Militaire/Sud-Kivu, et actuellement en prison à Kinshasa ;

02. **Colonel Joddam Edmond BINGO**, ex-Comd 10 Secteur/ FIZI, jugé et condamné à mort **par défaut** et déchu de tout grade au sein de l'Armée et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu, et actuellement en prison à Kinshasa** ;

03. **Colonel BIYOYO KARHANGA Josué**, ex-Comd 1003 Régiment, ancien évadé de la prison centrale de Bukavu, par la suite jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu, et actuellement en prison à Kinshasa** ;

04. Colonel **NIJABIMANA MWENDANGABO Samuel**, ex-Comd 1005Régiment/ BARAKA-FIZI, **jugé et condamné** à perpétuité, déchu de tout grade au sein de l'Armée et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu, et actuellement en prison à Kinshasa** ;

05. **Lieutenant-Colonel NGABO Eric alias Zabrois**, ex-Comd 1041 Bn à UVIRA, jugé et condamné à mort **par défaut et** renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu, et actuellement actif au M23** ;

06. **Colonel MUHINDO Eric Toussaint,** ex-Comd 2[ème] Adm Log 1005Rgt/BARAKA, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu.**

07. Lieutenant-Colonel **BANGA ABUBACAR**, ex-Comd 2[ème] OG Secteur Ops/FIZI, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu** ;

08. Major **BIZIMANA Eric**, 10 Secteur Ops/FIZI, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012** par la Cour Militaire/Sud-Kivu ;

09. Major **MBARUSHIMANA BWENGE Théodore**, ex-Comd Cie EM Sv. 1005Regt, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu ;

10. **BUTAIRE BURONGA Laborieux**, ex-Adjt T2, 10 Secteur Ops/FIZI, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu** ;

11. Major **AKIMANI SELEMANI**, ex-Comd 105 L2Cie, Secteur MUTAMBALA, jugé et condamné à la Servitude Pénale à perpétuité et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu** ;

12. Capitaine **John BIZILA**, S2 1042Bn, jugé et condamné à 20 ans de Servitude Pénale Principale et renvoyé des FARDC **le mercredi 30 mai 2012 par la Cour Militaire/Sud-Kivu.**

IV. **COMMANDANTS DÉNONCÉS PAR MADAME NAVY PILLAY, HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, POUR** VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

[Ch. 1ère Communiqué de Presse du 19 Juin 2013 publié à GENÈVE en SUISSE dans lequel elle affirme entre autres que « Les dirigeants du M23 figurent parmi les auteurs des pires violations des droits de l'homme en RDC et même dans le monde »... « Tous les efforts doivent être déployés pour faire traduire en justice les dirigeants de ce groupe et les soldats placés sous leur commandement pour les crimes et violations des droits de l'homme graves perpétrés dans le cadre de la présente mutinerie – M23 - , mais aussi pour ceux dont ils se sont rendus coupables antérieurement – CNDP –, à lire sur la 1ère page dudit Communiqué]

Il s'agit de :

01. Ex-Général de Brigade Bosco NTAGANDA
02. Ex-Colonel Emmanuel MAKENGA SULTANI
03. Ex-Colonel Baudouin NGAIBUYE MPUMURO
04. Ex-Colonel Innocent ZIMURINDA KATUSI.

V. COMMANDANTS ET ENTITÉS SOUS SANCTIONS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE **(Ch. Executive Orders 13413 du 13 novembre 2006, du 18 décembre 2012, du 08 janvier 2013 et du 24 janvier 2013)**

a) **Contre les Personnes**

01. Ex-Général de Brigade Bosco **NTAGANDA**
02. Ex-Colonel Emmanuel **MAKENGA** SULTANI
03. Ex-Colonel Baudouin **NGAIBUYE** MPUMURO
04. Ex-Colonel Innocent **KAVINA** (KAYINAMURA)
05. Ex-Colonel Innocent **ZIMURINDA** KATUSI
06. Ex-Lieutenant-Colonel Eric **BADEGE**.

b) **Contre les Entités (Mouvements)**

01. M23
02. FDLR

Nota Bene

Ces mêmes Décisions prises par le Gouvernement Américain sanctionnent, en même temps, les FDLR, le M23 en tant que Mouvements ainsi que plusieurs de leurs dirigeants respectifs.

VII. COMMANDANTS ET ASSIMILES DU M23 SOUS SANCTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Cfr. Liste actualisée en date du 12 avril 2013 **des Personnes et Entités visées par les mesures imposées aux paragraphes 13 et 15 de la Résolution 1596 (2005) et reconduites au paragraphe 3 de la** Résolution 2078 **(2012)** du Conseil de Sécurité ;

a) **Contre les Personnes**

01. Ex-Lieutenant-Colonel **Eric BADEGE** (réf. pages 2 à 4) ;
02. Ex-Colonel **Innocent KAYINA** (réf. pages 5 et 6) ;
03. Ex-Colonel **MAKENGA SULTANI** (réf. pages 7 et 8) ;
04. Ex-Colonel **Baudouin NGARUYE** (réf. pages 12 et 13) ;
05. Sieur **Jean-Marie RUNIGA LUGERERO** (réf. pages 16 à 20) ;
06. Ex-Général de Brigade **Bosco NTAGANDA** (réf. pages 21 et 22) ;
07. Ex-Colonel **Innocent ZIMURINDA** (réf. pages 22 et 23).

b) **Contre les Entités (Mouvements)**

01. M23 (voir page 27)
02. FDLR (voir pages 24 à 27)
03. ADF (voir page 10)

Note Bene

Ces mêmes Décisions prises par le Conseil de Sécurité de l'ONU renforcent, en même temps, les FDLR, le M23 et l'ADF en tant que Mouvements ainsi que plusieurs de leurs dirigeants respectifs.

OBSERVATION GENERALE

A ce stade, **il sied de relever que sur un total estimé à plus ou moins 1.700 Commandants et hommes de troupes au sein du M23, un premier lot de 79 personnes ci-haut présentées, ne sont pas éligibles à l'intégration au sein des FARDC pour diverses raisons susmentionnées.**

Fait à Kinshasa, le 13 septembre 2013

L'Administrateur Général,

KALEV MUTONDO

N° 10

Diplômes du vice-président de la RDC Azarias Ruberwa, attestant de ses origines tutsis rwandaises

DIPLOME D'ETAT

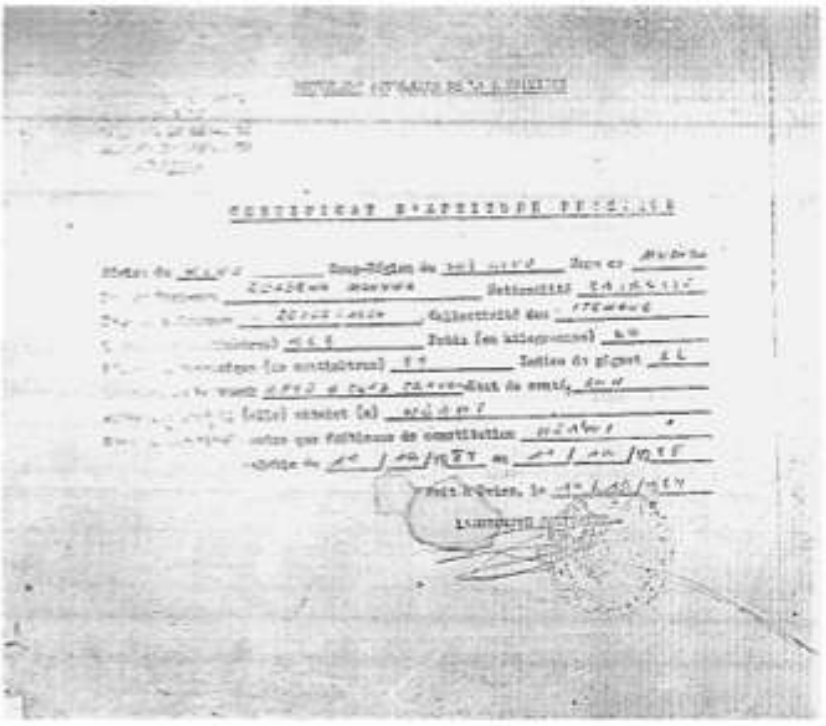

N° 11

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Frédérique DUMAS
Députée des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Monsieur Emmanuel Macron,
Président de la République française,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris

Paris, le 25 novembre 2020,

Monsieur le Président de la République,

Depuis des décennies, la région des Grands Lacs, en Afrique, est en proie à d'effroyables guerres et conflits durant lesquels furent perpétrés de larges massacres humains. Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide marquent l'histoire de cette région. Durant ces conflits, de nombreuses femmes furent – comme souvent dans ces conflits – des victimes ciblées à l'occasion de viols collectifs utilisés comme arme de guerre.

Depuis le milieu des années 1990, dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), un homme en particulier s'est dressé contre cette barbarie spécifique : le docteur Denis Mukwege. Médecin, il s'est mis au service des milliers de femmes ayant subis des violences sexuelles, leur prodiguant une aide médicale – et notamment de la chirurgie reconstructrice dans le cas de mutilation génitale – puis progressivement économique, juridique et finalement psychique.

Au-delà de son action médicale et sociale, Denis Mukwege s'est aussi fait l'infatigable dénonciateur de ces crimes auprès de toutes les opinions publiques. Pour son action, en plus de dizaines de prix et distinctions, il a reçu en 2014 le prix Sakharov puis en 2018 le Prix Nobel de la paix.

Bien qu'il respecte une grande neutralité à l'égard des belligérants, mais parce qu'il dénonce ces crimes odieux, le docteur Mukwege est l'objet de menaces régulières et de tentatives d'assassinats.

Depuis qu'il a récemment dénoncé un nouveau massacre de civils dans sa province orientale du Sud-Kivu, à la frontière du Rwanda, il est menacé.

Ainsi, le 26 juillet dernier, alors que de nouveaux massacres étaient perpétrés dans le Sud-Kivu, à la frontière entre la RDC et le Rwanda, il déclarait sur twitter que les femmes étaient une fois de plus ciblées. « *Ce sont les mêmes qui continuent à tuer (...) dans la ligne droite des massacres qui frappent la RDC depuis 1996* », *ajoutait-il*. Cette déclaration, factuelle, déchaînait un nouveau torrent de condamnations de la part de certains, sa famille étant une fois de plus menacée.

Pourtant ces violences extrêmes se sont généralisées à partir de 1996 tout d'abord contre des camps de réfugiés hutu visant aussi des enfants, des femmes, et des vieillards. Le viol comme arme de guerre perpétré en RDC s'est ensuite généralisé vis à vis des populations congolaises autochtones, à l'encontre de femmes, de fillettes, voire de garçons et même de bébés. Le docteur Mukwege témoignait : « *J'ai opéré les grand-mères, j'ai opéré les mères j'opère maintenant les petits enfants ; où cela va-t-il s'arrêter ?* » Ces viols, commis souvent en public et collectivement, visent à détruire la cellule familiale, la communauté, le tissu social et pousser ces victimes à quitter leur lieu de vie souvent riche de minerais stratégiques.

Si après l'épouvantable génocide au Rwanda en 1994, un travail indispensable de mémoire, de justice et d'histoire doit impérativement avoir lieu, il est intolérable qu'au nom d'une opposition des victimes, les crimes actuels ne soient pas poursuivis avec la même détermination.

C'est tout simplement ce que demande le docteur Mukwege. À cet égard, il souhaite en particulier que soit exploité le « rapport Mapping » de l'ONU de 2010 et que soit créée une juridiction internationale pour poursuivre les auteurs des massacres commis dans l'Est de la RDC depuis 1996 ; des crimes souvent ignorés ou minorés dans notre pays.

Monsieur le Président de la République, eu égard à ces faits et à la qualité du docteur Mukwege, les signataires du présent courrier vous demandent :

- d'accéder à sa requête exprimée à l'occasion de la remise de son Prix Nobel le 10 Décembre 2018 : ne plus recevoir avec « *le tapis rouge* » les dirigeants des pays qui utilisent la violence sexuelle pour accéder au pouvoir « *et plutôt tracer une ligne rouge contre l'utilisation du viol comme arme de guerre, une ligne rouge qui serait synonyme de sanctions économiques, politiques et de poursuites judiciaires* » ;

- que vous souteniez la création, comme le Parlement européen le demande, d'un tribunal pénal international « *qui ferait progresser les cas avérés de violations des droits de l'homme remontant à avant 2002* » dans cette région, condition *sine qua non* pour que, comme l'a demandé le docteur Mukwege, « *le droit soit dit* », et le « *peuple congolais puisse se projeter sereinement dans le futur* » ;

- que vous souteniez, comme l'a préconisé en août dernier Madame Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de l'ONU, la mise en place aussi rapidement que possible « *d'une enquête efficace, rapide, approfondie et impartiale sur les menaces dont a fait l'objet le docteur Mukwege* ». Sa vie en dépend ;

- que vous proposiez que la Monusco protège et soit garante de la sécurité du docteur Mukwege ;

- que vous donniez instruction à ce que l'ensemble des massacres qui se sont produits dans la région des Grands Lacs soient enseignés et soient l'objet de recherches, conjointement au génocide perpétré au Rwanda en 1994 contre les Tutsis ;

- que les instances de régulation des médias soient sensibilisées à cet égard.

Monsieur le Président de la République, nous ne cesserons de dénoncer le terrible génocide commis au Rwanda à l'été 1994 contre les Tutsis. Nous savons aussi les liens actuels de la France avec le Président Paul Kagame, le rôle qu'il joue dans la région, toutefois, aucune diplomatie réaliste ne saurait permettre que le silence et finalement l'oubli ne s'abattent sur des centaines de milliers de victimes et sur les crimes qui continuent, aujourd'hui même, à être perpétrés. En répondant favorablement aux demandes qui précèdent, vous contribueriez à l'empêcher.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

Les signataires :

Frédérique DUMAS, députée des Hauts-de-Seine ;

Jean-Félix ACQUAVIVA, député de Haute-Corse ;

Emmanuelle ANTHOINE, députée de la Drôme ;

Clémentine AUTAIN, députée de Seine-Saint-Denis ;

Delphine BAGARRY, députée des Alpes-de-Haute-Provence ;

Michel CASTELLANI, député de Haute-Corse ;

Annie CHAPELIER, députée du Gard ;

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Paul CHRISTOPHE, député du Nord ;

Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées ;

Virginie DUBY-MULLER, députée de Haute-Savoie ;

Olivier FALORNI, député de Charente-Maritime ;

Bruno FUCHS, député du Haut-Rhin ;

Brahim HAMMOUCHE, député de Moselle ;

Yannick HAURY, député de Loire-Atlantique ;

Brigitte KUSTER, députée de Paris ;

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône ;

Jean LASSALLE, député des Pyrénées-Atlantiques ;

Karine LEBON, députée de la Réunion ;

Jean-Paul LECOQ, député de Seine-Maritime ;

Sereine MAUBORGNE, députée du Var ;

Paul MOLAC, député du Morbihan ;

Sébastien NADOT, député de Haute-Garonne ;

Bertrand PANCHER, député de la Meuse ;

Sylvia PINEL, députée du Tarn-et-Garonne ;

Dominique POTIER, député de Meurthe-et-Moselle ;

Maina SAGE, députée de Polynésie Française ;

Nicolas TURQUOIS, député de la Vienne ;

Martine WONNER, députée du Bas-Rhin ;

Michel ZUMKELLER, député du Territoire de Belfort.

Une jeune réfugiée rwandaise perdue au milieu des cadavres de compatriotes massacrés à Goma. *Crédit Pascal Guyot/AFP.*

7 octobre 2017, massacre des populations civiles de Beni par des milices et des troupes venues du Rwanda.
Photo Jean-Baptiste Kavunga en collaboration avec Valentin Kambale Malingoto Ndaikale.

Extermination de femmes et de familles entières à Beni par des milices et des troupes venues du Rwanda. *Photos prises sous la coordination du père Vincent Machozi, prêtre catholique et militant infatigable des droits humains assassiné lui-même par des milices rwandaises dans la nuit du 20 mars 2016 dans le village de Vitungwe-Isale, à 15 km de Butembo, dans le territoire de Beni.*

Groupe de Hutus massacrés au camp Kibeho le 22 avril 1995
par les troupes de Paul Kagame. *Crédit Paul Louw/Panos Pictures.*

Massacre sélectif d'hommes de la communauté
Nande, résistants à l'ocupation étrangère
de leurs terres, dans un village de Beni.
Photo Jean-Baptiste Kavunga en collaboration
avec Valentin Kambale Malingoto Nduikale.

Monseigneur Christophe MUNZIHIRWA,
archevêque de Bukavu.
Défenseur de toutes les victimes de l'Afrique des Grands Lacs, sans distinction ni d'ethnie ni de religion ni d'opinion, il fut assassiné par les extrémistes Tutsis le soir du 29 octobre 1996. Ses dernières paroles avec l'extérieur, le 28 octobre 1996, veille de son assassinat, sont adressées, au cours d'un entretien téléphonique, au professeur Emmanuel Nashi qui l'appelle depuis Bruxelles: « Tu entends ces bombes Emmanuel, elles viennent du Rwanda. C'est la guerre du Rwanda, aidé par les puissances occidentales, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Belgique. Il faut le dénoncer en Belgique… » Il n'achèvera pas sa phrase. La communication sera coupée et le professeur Nashi apprendra sa mort le lendemain.
Photo prise par le père Philippe de Dorlodot à Bukavu en juin 1994 lors de la fête d'intronisation de Mgr Munzihirwa.

Entrée des troupes rwandaises sur le territoire congolais.
Information provenant du renseignement militaire congolais. Source : Ministère de la Communication - Livre Blanc « Agression avérée de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et crimes internationaux commis dans ce contexte par les Forces rwandaises et le M-23 ».

Jeunes soldats de l'armée rwandaise arrêtés avec leurs armes sur le territoire congolais.

Incendies planifiés pendant la nuit et massacre et de civils à Béni le 24 mai 2018.
Photo Jean-Baptiste Kavunga en collaboration avec Valentin Kambale Malingoto Nduikale.

Enfants de Beni ciblés et tués par des milices et soldats venus du Rwanda. Identification des victimes à l'aide de papiers mentionnant leurs noms et posés sur les corps.

Massacre ciblé des enfants et nettoyage des corps par des membres de la Croix-Rouge à Beni. *Photo prise par les équipes du père Vincent Machozi.*

Méthode de mise à mort utilisée par l'Armée Patriotique Rwandaise dirigée par Paul Kagame en 1994 au Rwanda et pratiquée à nouveau au Nord et au sud-Kivu par les milices et les troupes venues du Rwanda.

L'ambassadeur d'Italie à Kinshasa, Luca Attanasio, transporté mourant le 22 février 2021 en urgence vers l'hôpital de Goma par des Congolais après une attaque armée contre lui et son convoi dans une zone contrôlée par des milices et des forces rwandaises.

Intervention chirurgicale sur une femme violée par le docteur et prix Nobel de la Paix Denis Mukwege en 2012 à l'hôpital de Panzi à Bukavu (sud-Kivu).
Photo : Maud-Salomé Ekila.

Le président français Emmanuel Macron et le président rwandais Paul Kagame à l'Élysée le 23 mai 2018. *Photo Alamy Pictures.*

Emmanuel Macron et la secrétaire générale de l'Organisation Internationale des Pays Francophones, la ministre des Affaires étrangères rwandaise Louise Mushikiwabo, le 12 octobre 2018. *Photo Alamy Pictures.*

Le président rwandais Paul Kagame accueille le président français Nicolas Sarkozy à Kigali le 25 février 2010. *Photo Alamy Pictures.*

L'ex-président américain Bill Clinton et le président Paul Kagame à Kigali le 15 juillet 2006. *Photo Reuters.*

L'ex-Premier ministre britannique Tony Blair et le président rwandais Paul Kagame. *Photo Alamy Pictures.*

Cartes

Cartes de la CIA décrivant l'offensive militaire de l'Armée Patriotique Rwandaise dirigée par Paul Kagame à partir du nord et de l'est du Rwanda au mois d'avril 1994

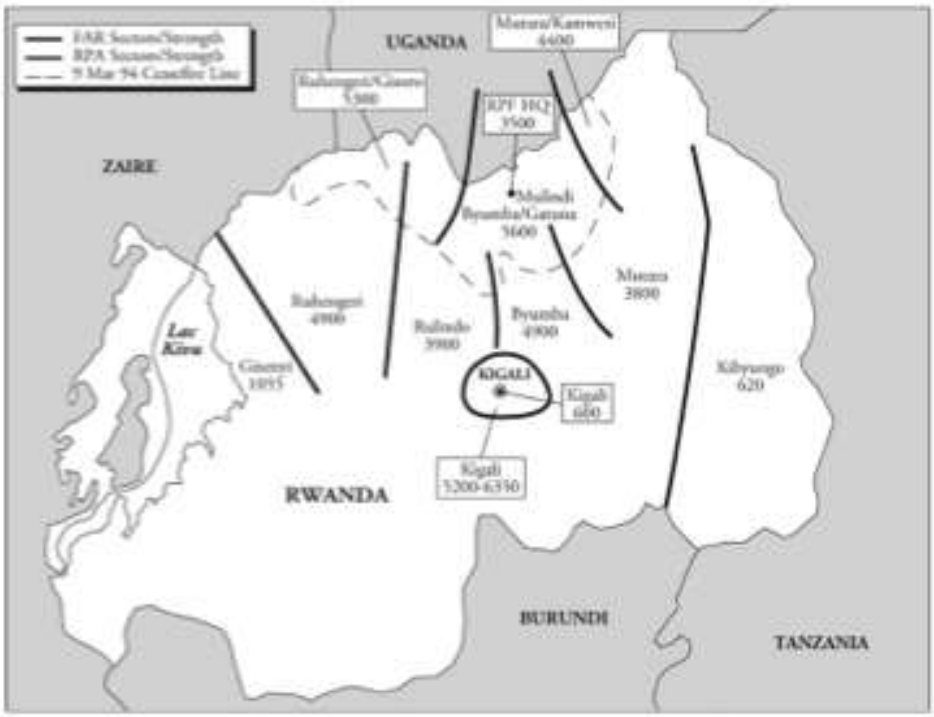

Approximate Distribution of Forces Prior to 6 April 1994.

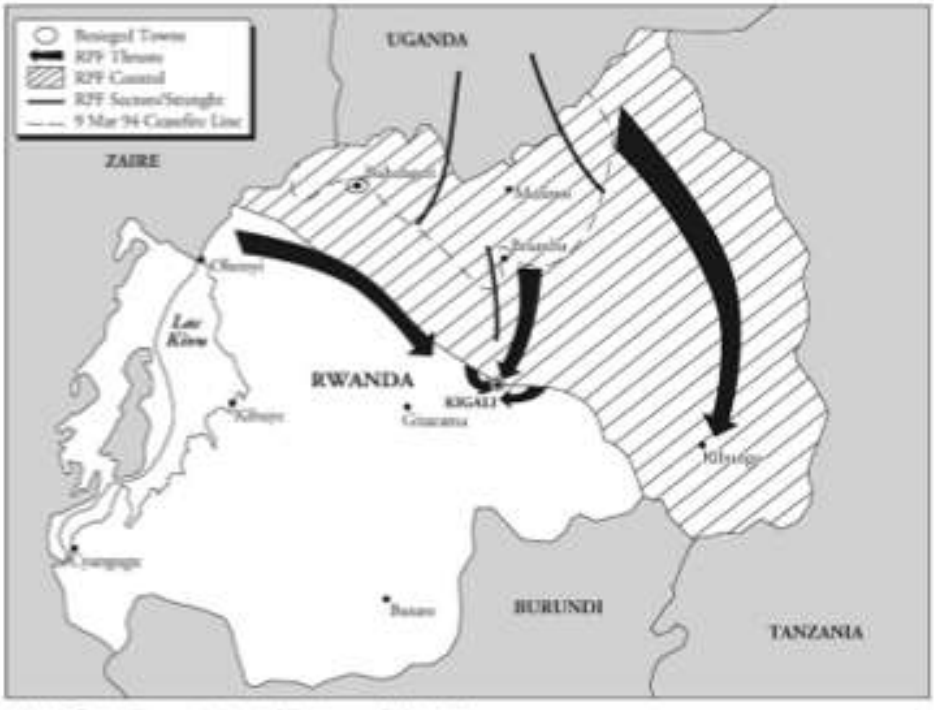

RPA Offensive Threats and Occupied Territory as of 9 May 1994.

Offensive et occupation territoriale du FPR au Rwanda
entre avril et août 1994
(source : Opération Turquoise)

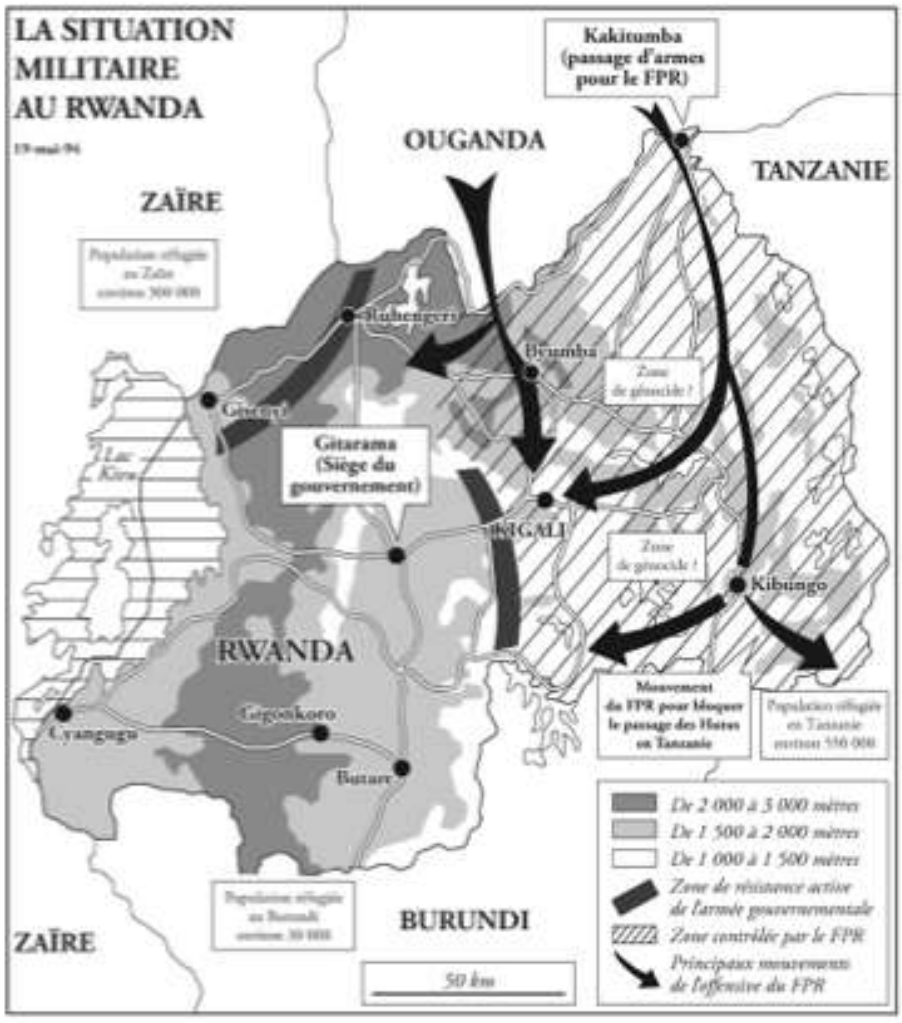

Offensive et occupation territoriale du FPR au Rwanda
entre avril et août 1994
(source : Opération Turquoise)

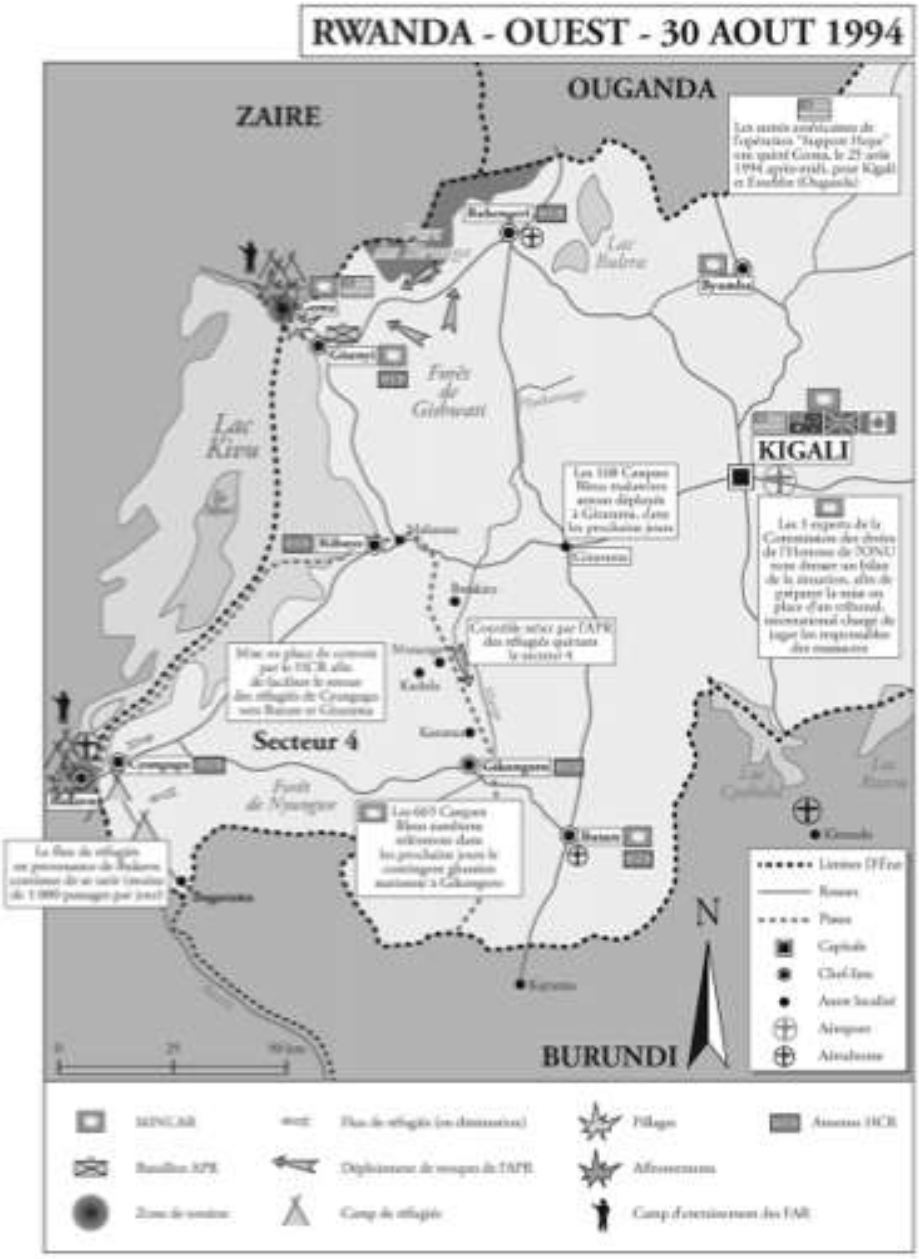

TUNISIE
MAROC
ALGÉRIE
LIBYE
ÉGYPTE
MOYEN ORIENT
SAHARA OCCIDENTAL
MAURITANIE
MALI
NIGER
TCHAD
SOUDAN
ÉRYTHRÉE
DJIBOUTI
SOMALIE
ÉTHIOPIE
SÉNÉGAL
GAMBIE
GUINÉE BISSAU
GUINÉE
SIERRA LEONE
LIBERIA
CÔTE D'IVOIRE
BURKINA
GHANA
TOGO
BÉNIN
NIGERIA
CAMEROUN
GUINÉE ÉQUAT.
SÃO TOMÉ & PRINCIPE
GABON
RÉP. DU CONGO
RÉP. CENTRAFRICAINE
OUGANDA
KENYA
RWANDA
BURUNDI
RÉP. DÉMOCR. DU CONGO
TANZANIE
OCÉAN INDIEN
ANGOLA
MALAWI
COMORES
ZAMBIE
ZIMBABWE
MOZAMBIQUE
MADAGASCAR
NAMIBIE
BOTSWANA
SWAZILAND
LESOTHO
AFRIQUE DU SUD
OCÉAN ATLANTIQUE

Mouvements de populations au Rwanda entre avril et octobre 1994

Source CIA

Rwandan Population Movements, April-October 1994

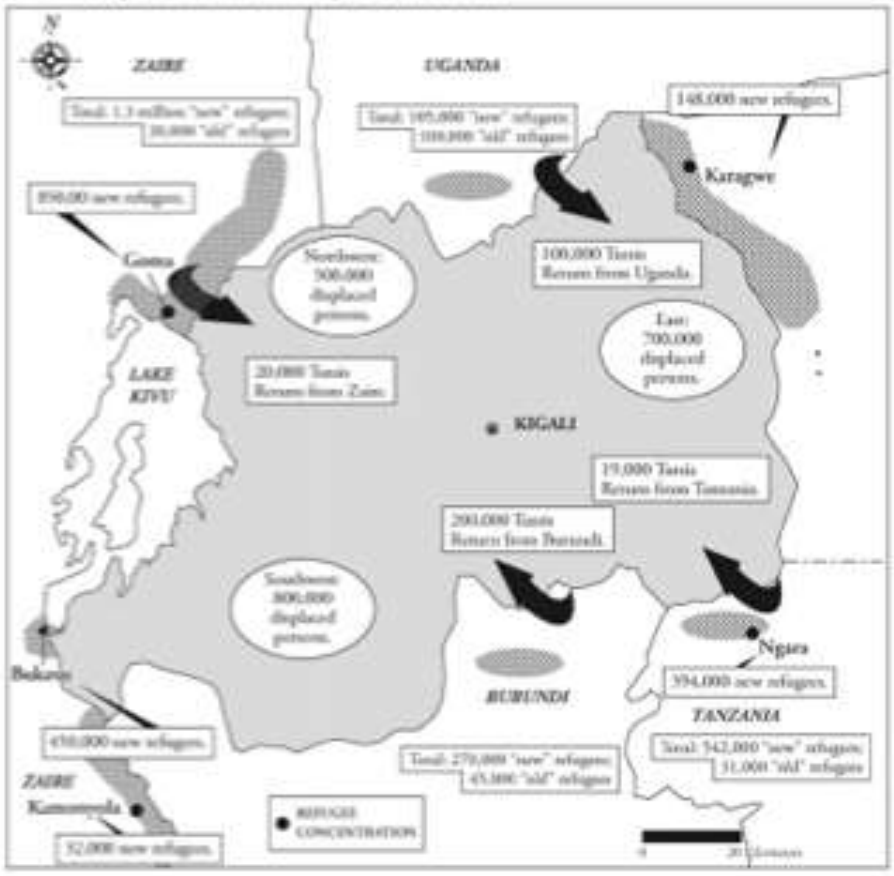

Source Opération Turquoise